

Institut national de la statistique
et de la démographie (INSD)



RÉSULTATS

CINQUIEME RECENSEMENT GENERAL DE LA
POPULATION ET DE L'HABITATION

MONOGRAPHIE DE LA
REGION DE L'EST



Décembre 2022

Ministère de l'économie, des finances et de
la prospective

Secrétariat général

Institut national de la statistique et de la
démographie



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

MONOGRAPHIE DE LA REGION DE L'EST

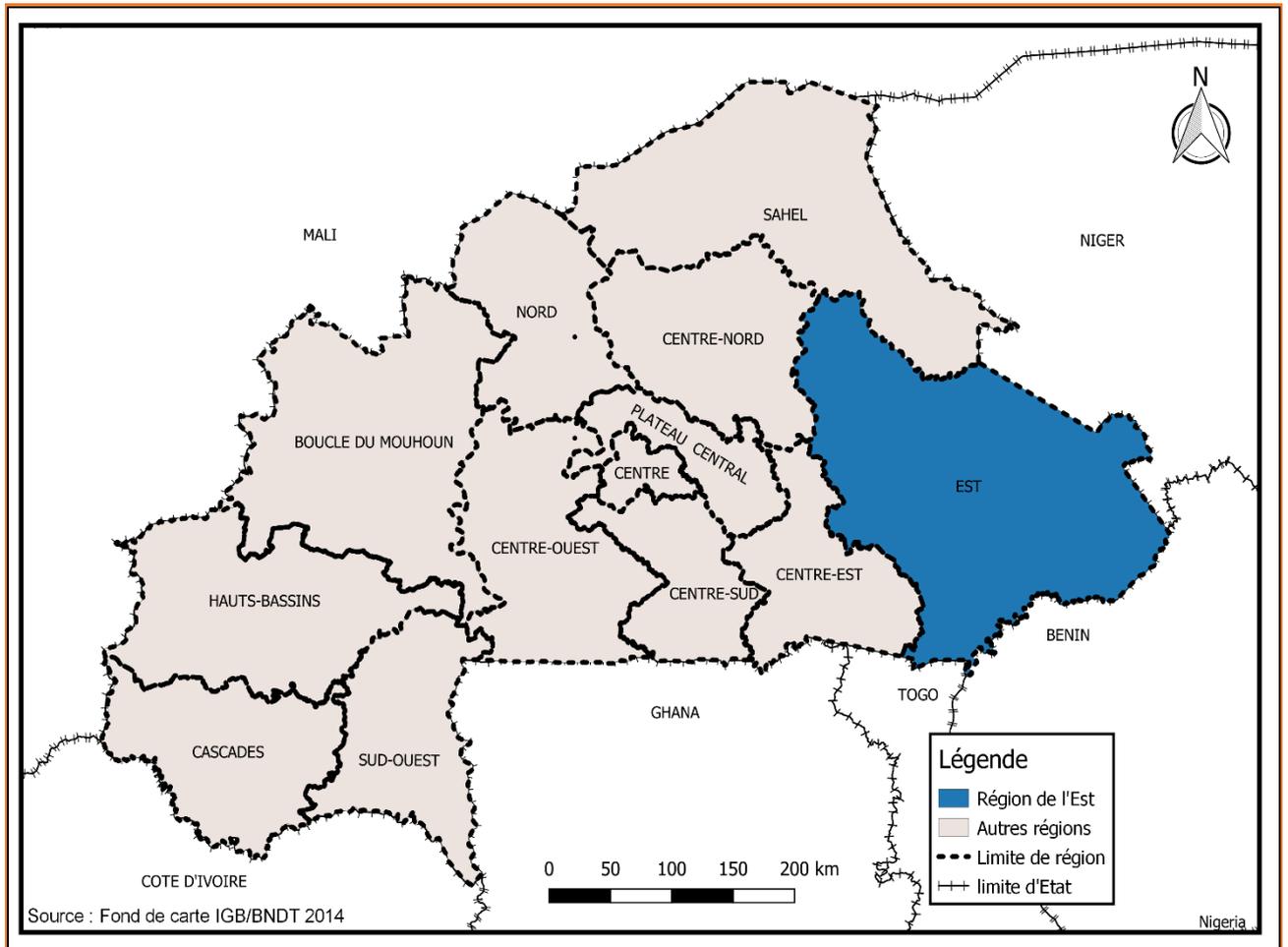


Réalisé avec l'appui de :



DECEMBRE 2022

Carte n° 1: Carte des régions administratives du Burkina Faso



AVANT - PROPOS

Le Burkina Faso a besoin de données actualisées, fiables, exhaustives et désagrégées de toutes les unités administratives du pays pour le suivi des politiques nationales de développement et de ses engagements internationaux. Pour leur bon fonctionnement en tant qu'entités de développement, les unités administratives créées dans le cadre de la décentralisation ont besoin de données statistiques. L'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) est la structure de référence en matière de production statistique. Depuis 2005, il est déconcentré dans trois régions à savoir l'Est, le Sahel et les Hauts-Bassins.

Le cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5^e RGPH) réalisé en 2019 offre l'occasion de répondre en partie aux besoins sans cesse croissants, de données statistiques dans divers domaines. En effet, le recensement permet de fournir des informations sur la population, du niveau national jusqu'à la plus petite unité administrative qu'est le village/secteur.

Ainsi, les monographies régionales et communales, au nombre de 13 et 2 respectivement, élaborées par l'INSD dans le cadre de l'analyse des résultats définitifs, constituent une source importante de données statistiques. Elles fournissent des informations aux décideurs nationaux et locaux, aux partenaires techniques et financiers, à la société civile et à tout autre acteur du développement, au niveau régional et provincial dans divers domaines de la vie des populations.

Nous espérons que cette publication suscitera davantage chez les acteurs de la vie sociale et économique de l'intérêt pour les statistiques. Chaque utilisateur pourra y trouver des points de repère et des références pour le guider et l'informer de l'évolution de la situation économique et sociale. Les acteurs communaux/régionaux y trouveront des informations pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de programmes et projets de développement de leur commune/région.

En plus des monographies régionales et communales, 16 rapports thématiques compilés en 4 volumes, des tableaux statistiques, une plaquette des principaux indicateurs, un atlas sociodémographique, un fichier des localités et des projections démographiques sont produits et mis à la disposition des utilisateurs. Nous leur en souhaitons un bon usage.

Le Directeur Général



Boureima OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Economie et des Finances

The image shows a blue circular official stamp of the Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD). The stamp contains the text 'INSD' at the top, 'Institut National de la Statistique et de la Démographie' around the perimeter, and 'Le Directeur Général' in the center. A blue ink signature is written over the stamp.

SOMMAIRE

AVANT - PROPOS	III
SOMMAIRE	V
LISTE DES TABLEAUX	VII
LISTE DES GRAPHIQUES	XI
LISTE DES ANNEXES	XIII
LISTE DES CARTES	XV
SIGLES ET ABBREVIATIONS	XVII
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	3
1.1. PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE	3
1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE	7
CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	9
2.1. ETAT DE LA POPULATION	9
2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE	13
CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION	17
3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA RELIGION	17
3.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES	21
3.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE	23
CHAPITRE 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABETISATION ET SCOLARISATION	27
4.1. ALPHABETISATION	29
4.2. INSTRUCTION	33
4.3. SCOLARISATION	35
CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE	39
5.1. ETAT MATRIMONIAL	41
5.2. NUPTIALITE	45
CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA POPULATION	49
6.1. VOLUME ET STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE	53
6.2. MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE	55
6.3. POPULATION AU CHOMAGE	59
6.4. POPULATION HORS MAIN-D'ŒUVRE	61
6.5. DEPENDANCE ECONOMIQUE	65
6.6. TRAVAIL DES JEUNES	65
CHAPITRE 7 : NATALITE, FECONDITE ET MORTALITE	69
7.1. NATALITE	71
7.2. FECONDITE	71
7.3. MORTALITE	75
CHAPITRE 8 : MIGRATION	76
8.1. MIGRATION INTERNE	79
8.2. ECHANGES MIGRATOIRES AVEC L'EXTERIEUR	87
8.3. PRETENTION A MIGRER ET TRANSFERT D'ARGENT	91
CHAPITRE 9 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION	93
9.1.9.1. PREVALENCE DU HANDICAP	95
9.2. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES PERSONNES HANDICAPEES	97
9.3. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE	97
9.4. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE ET MILIEU DE RESIDENCE	101
9.5. MULTI HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION HANDICAPEE DE 5 ANS OU PLUS	101

9.6. STATUT SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES	103
9.7. ALPHABETISATION DES PERSONNES HANDICAPEE	105
9.8. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES	107
CHAPITRE 10 : POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE.....	109
10.1. DONNEES GLOBALES	109
10.2. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR GROUPE D'AGE.....	111
10.3. POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE ET MILIEU DE RESIDENCE	113
10.4. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR PROVINCE	113
10.5. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES COMMUNES.....	115
CHAPITRE 11 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES	119
11.1. EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES	121
11.2. EFFECTIFS ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES PAR PROVINCE.....	121
11.3. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE.....	123
11.4. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE SELON LA PROVINCE ...	125
11.5. AUTRES CARACTERISTIQUES SOCIODEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE	125
11.6. EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS.....	127
CHAPITRE 12 : CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION	129
12.1. TYPE D'HABITATION	131
12.2. MODE D'ECLAIRAGE	133
12.3. SOURCE D'ENERGIE POUR LA CUISSON	135
12.4. PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON.....	137
12.5. TYPE D'AISSANCE	139
12.6. MODE D'EVACUATION DES ORDURES	139
12.7. PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES	141
12.8. BIENS D'EQUIPEMENT	141
12.9. BIENS DE DEPLACEMENT	143
CONCLUSION GENERALE	145
BIBLIOGRAPHIE	147
ANNEXE ..	149

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2. 1: Répartition de l'effectif de population par milieu de résidence selon le sexe en 2019	9
Tableau 2. 2: Répartition des effectifs de la population par milieu de résidence de 1985 à 2019	10
Tableau 2. 3: Répartition (%) des effectifs de la population par province selon le sexe	10
Tableau 2. 4: Répartition (%) des effectifs de la population et rapport de masculinité selon la commune....	11
Tableau 2. 5: Effectif de la population par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe	13
Tableau 3. 1: Répartition (%) de la population par religion selon le sexe.....	18
Tableau 3. 2: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principale langue parlée selon le milieu de résidence	22
Tableau 3. 3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées par sexe et la province.....	22
Tableau 3. 4: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le groupe d'âges.....	23
Tableau 3. 5: Répartition (%) de la population par nationalité selon le milieu de résidence	24
Tableau 4. 1: Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence et le sexe	29
Tableau 4. 2: Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe ...	29
Tableau 4. 3: Taux d'alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon la langue alphabétisation	30
Tableau 4. 4: Taux d'alphabétisation (%) par province selon le groupe d'âge spécifique	31
Tableau 4. 5: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe.....	33
Tableau 4. 6: Répartition (%) de la population résidente de 6 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe.....	33
Tableau 4. 7: Taux d'instruction de la population des groupes d'âges spécifiques par province selon le sexe.....	34
Tableau 4. 8: Taux d'instruction des personnes potentiellement actives par province selon le sexe.....	34
Tableau 4. 9: Taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par commune selon le sexe	34
Tableau 4. 10: Répartition par statut scolaire de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) selon le milieu de résidence et le sexe.....	36
Tableau 4. 11: Répartition (%) de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par commune selon le statut scolaire	36
Tableau 4. 12: Répartition (%) de la population scolaire de 3 ans ou plus par commune selon le niveau d'études atteint	37
Tableau 5. 1: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe	41
Tableau 5. 2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence	42
Tableau 5. 3: Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe	43
Tableau 5. 4: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province et sexe selon l'état matrimonial	44
Tableau 5. 5: Nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus	46
Tableau 5. 6: Nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 12 ans ou plus	47
Tableau 6. 1: Répartition de la population en âge de travailler par province selon la situation d'occupation	53
Tableau 6. 2: Taux d'activité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe	54
Tableau 6. 3: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	55

Tableau 6. 4: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par commune selon le sexe.....	56
Tableau 6. 5: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe.....	56
Tableau 6. 6: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon le secteur d'activité	57
Tableau 6. 7: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon la situation dans l'occupation principale.....	57
Tableau 6. 8: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle par province selon le milieu de résidence	59
Tableau 6. 9: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle par commune selon le sexe	59
Tableau 6. 10: Taux de chômage (%) au sens du BIT de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	60
Tableau 6. 11: Taux de chômage (%) au sens du BIT et taux combiné du chômage par niveau d'instruction selon le sexe	61
Tableau 6. 12: Répartition (%) de la population de 15 ans et plus au chômage par province selon le statut au chômage	61
Tableau 6. 13: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe	62
Tableau 6. 14: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe	63
Tableau 6. 15: Répartition (%) de la population résidente hors main d'œuvre par province selon le milieu de résidence.....	63
Tableau 6. 16: Répartition (%) de la population résidente hors main d'œuvre par sexe selon le niveau d'instruction	64
Tableau 6. 17: Répartition (en %) de la population résidente de 15-24 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence	65
Tableau 6. 18: Répartition des actifs occupés de 15-24 ans par province selon le niveau d'instruction	66
Tableau 6. 19: Répartition (%) de la population résidente de 15-35 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence	67
Tableau 6. 20: Répartition des actifs occupés de 15-35 ans par province selon le niveau d'instruction	67
Tableau 7. 1: Taux brut de natalité (‰) par milieu de résidence et province	71
Tableau 7. 2: Répartition (%) des femmes par groupe d'âges selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants.....	71
Tableau 7. 3: Répartition (‰) des taux de fécondité par groupe d'âge selon le milieu de résidence	73
Tableau 7. 4: Quotient de mortalité dans l'enfance par sexe.....	75
Tableau 8. 1: Statut migratoire des résidents par sexe.....	79
Tableau 8. 2: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes durée-de-vie.....	79
Tableau 8. 3: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes récents	80
Tableau 8. 4: Statut migratoire selon le milieu de résidence	80
Tableau 8. 5: Répartition (%) de la population de l'Est par statut migratoire selon la province et le sexe	81
Tableau 8. 6: Répartition des migrants intra province par sexe	82
Tableau 8. 7: Répartition des migrants inters province par sexe dans la région de l'Est.....	83
Tableau 8. 8: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans la Gnagna	83
Tableau 8. 9: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans du Gourma	83
Tableau 8. 10: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans la Komandjoari.....	83
Tableau 8. 11: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans la Kompienga	84
Tableau 8. 12: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans la Tapoa.....	84
Tableau 8. 13: Matrice migratoire interprovinciale de la région de l'Est.....	84
Tableau 8. 14: Répartition des résidents de l'Est selon la région de naissance	85

Tableau 8. 15: Répartition des natifs de l'Est résidant au Burkina Faso selon la région de destination	85
Tableau 8. 16: Répartition des immigrants par type de migration internationale par province selon le sexe	87
Tableau 8. 17: Répartition (%) des immigrants durée-de-vie et des émigrants des 5 dernières années par groupe d'âges selon le sexe.....	88
Tableau 8. 18: Répartition (%) des résidents de l'Est nés hors du Burkina selon le pays de naissance	88
Tableau 8. 19: Répartition des émigrés de la région de l'Est par pays de destination selon la province.....	89
Tableau 8. 20: Répartition des potentiels émigrants internationaux dans la région de l'Est selon le sexe	91
Tableau 8. 21: Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence.....	92
Tableau 8. 22: Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois selon la province	92
Tableau 9. 1: Prévalence du handicap dans la population de 5 ans ou plus par milieu de résidence.....	96
Tableau 9. 2: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par groupe d'âge et par sexe.....	96
Tableau 9. 3: Répartition (%) des personnes handicapées de 5 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe.....	97
Tableau 9. 4: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le sexe et milieu de résidence	101
Tableau 9. 5: Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par sexe et par milieu de résidence selon le multi handicap	103
Tableau 9. 6: Répartition (%) des personnes handicapées de 6-16 ans par province et par sexe selon le statut scolaire	104
Tableau 9. 7: Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par milieu de résidence et par sexe selon le statut scolaire	105
Tableau 9. 8: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial	107
Tableau 10. 1: Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance	111
Tableau 10. 2: Répartition (%) de la population par commune selon la possession d'acte de naissance...	115
Tableau 10. 3: Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'acte de naissance	116
Tableau 11. 1: Effectifs et taille moyenne des ménages par milieu de résidence	121
Tableau 11. 2: Effectifs et Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence.....	121
Tableau 11. 3: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon le milieu de résidence et le sexe	124
Tableau 11. 4: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon la province et le milieu de résidence.....	125
Tableau 11. 5: Répartition (%) des chefs de ménage par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon le milieu de résidence.....	126
Tableau 11. 6: Répartition (%) des chefs de ménages par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon la province.....	127
Tableau 11. 7: Evolution de quelques indicateurs	127
Tableau 12. 1: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le milieu de résidence	131
Tableau 12. 2: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon la province	131
Tableau 12. 3: Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon le milieu de résidence..	133
Tableau 12. 4: Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon la province	134
Tableau 12. 5: Proportion des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon le milieu de	

résidence.....	135
Tableau 12. 6: Proportion (%) des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon la province	136
Tableau 12. 7: Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence	137
Tableau 12. 8: Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province.....	137
Tableau 12. 9: Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon le milieu de résidence.....	139
Tableau 12. 10: Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon la province.....	139
Tableau 12. 11 : Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence.....	140
Tableau 12. 12: Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon la province.....	140
Tableau 12. 13: Répartition des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence.....	141
Tableau 12. 14: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la province.....	141
Tableau 12. 15: Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon le milieu de résidence	142
Tableau 12. 16: Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon la province	143
Tableau 12. 17: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon le milieu de résidence.....	143
Tableau 12. 18: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon la province	144

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2. 1: Evolution de la densité (hbts/km ²) de la population de 1985 à 2019.....	12
Graphique 2. 2: Pyramide des âges des de la population de l'Est par groupe d'âge.....	14
Graphique 2. 3: Pyramide des âges de la population urbaine et rurale.....	15
Graphique 3. 1: Répartition (%) de la population par religion selon le milieu de résidence.....	19
Graphique 3. 2: Répartition (%) de la population des communautés religieuses par province.....	19
Graphique 3. 3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées	21
Graphique 3. 4: Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon le sexe	24
Graphique 3. 5: Répartition (%) de la population par nationalité étrangère selon le milieu de résidence	25
Graphique 3. 6: Répartition (%) de la population étrangère par province selon la nationalité	25
Graphique 3. 7: Pyramide des âges des résidents étrangers.....	26
Graphique 4. 1: Evolution des taux d'alphabétisation (%) par province	31
Graphique 5. 1: Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe (%).....	42
Graphique 5. 2: Répartition (%) des personnes mariées par type de mariage selon le sexe	45
Graphique 5. 3: Répartition (%) des personnes mariées par milieu de résidence et type de mariage.....	46
Graphique 6. 1: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence	53
Graphique 6. 2: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence.....	55
Graphique 6. 3: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence	62
Graphique 6. 4: Taux de dépendance (%) par province selon le milieu de résidence.....	65
Graphique 6. 5: Proportion (%) des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi selon le sexe.....	66
Graphique 6. 6: Jeunes de 15-35 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi par sexe.....	67
Graphique 7. 1: Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée	72
Graphique 7. 2: Courbes de la fécondité du moment selon le milieu de résidence	73
Graphique 7. 3: Indice synthétique de fécondité par province.....	74
Graphique 7. 4: Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence	74
Graphique 9. 1: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par province selon le sexe.....	95
Graphique 9. 2: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées âgés de 5 ans ou plus dans la région de l'Est.....	98
Graphique 9. 3: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la province de la Gnagna.....	98
Graphique 9. 4: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la province du Gourma	99
Graphique 9. 5: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la province de la Tapoa	99
Graphique 9. 6: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la province de la Komandjoari	100
Graphique 9. 7: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la province de la Kompienga.....	100
Graphique 9. 8: Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par province et par sexe selon le multi handicap.....	102

Graphique 9. 9: Répartition (%) des personnes handicapées âgés de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par province et par sexe	105
Graphique 9. 10: Répartition (%) des personnes handicapées âgés de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation, par milieu de résidence et par sexe	106
Graphique 10. 1: Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif.....	109
Graphique 10. 2: Répartition (%) de la population par milieu de résidence selon la possession d'un acte de naissance	113
Graphique 10. 3: Répartition (%) de la population par province selon le statut de possession d'un acte de naissance	114
Graphique 11. 1: Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence	122
Graphique 11. 2: Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon la province	123

LISTE DES ANNEXES

Tableau A 1: Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région de l'Est en 2019	149
Tableau A 2: Répartition par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région de l'Est par province en 2019	149
Tableau A 3: Possession d'un acte de naissance par âge et milieu de résidence	149
Tableau A 4 : Possession d'un acte de naissance par âge et province de résidence	151
Tableau A 5: Répartition des densités dans les communes	153
Tableau A 6: Effectif et taille moyenne des ménages selon la commune	154
Tableau A 7: Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon la commune	156
Tableau A 8: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'éclairage selon la commune	157
Tableau A 9: Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson selon la commune.....	158
Tableau A 10: Répartition (%) des unités d'habitation par source d'approvisionnement en eau de boisson selon la commune	159
Tableau A 11: Répartition (%) des unités d'habitation par type d'aisance selon la commune.....	160
Tableau A 12: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures selon la province	161
Tableau A 13: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la commune.....	162
Tableau A 14: Possession (%) de bien d'équipement par commune.....	163
Tableau A 15: Possession (%) de bien de déplacement par commune.....	164
Tableau A 16: Proportion (%) des étrangers par région.....	165

LISTE DES CARTES

Carte n° 1: Carte des régions administratives du Burkina Faso	i
Carte n° 2: Carte des provinces et communes de la région de l'Est	7
Carte n° 3: Carte de densité des populations (hbts/km ²) des communes de la région de l'Est	12

SIGLES ET ABBREVIATIONS

APEE	Association des parents et amis d'enfants encéphalopathes
APFH	Association pour la promotion des femmes handicapées
BIT	Bureau international du travail
CDPH	Convention relative aux droits des personnes handicapées
CIF	Classement international du fonctionnement
ECLA	Association être comme les autres
F	Féminin
FEBAH	Fédération Burkinabè des associations pour la promotion des personnes handicapées
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
M	Masculin
ODD	Objectifs de développement durable
PRD	Plan régional de développement
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture

INTRODUCTION GENERALE

La région de l'Est constitue l'une des treize (13) régions administratives du Burkina Faso. Elle est composée de cinq (5) provinces (la Gnagna, le Gourma, la Kompienga, la Komandjoari et la Tapoa) et de vingt-sept (27) communes.

Au plan géographique, la région de l'Est se situe à l'extrême Est du Burkina Faso, entre 0°30' et 2°20' de longitude Est ; 10°45' et 13°45' de latitude Nord. Elle est limitée au Nord par la région du Sahel, au Sud par le Togo et le Benin, à l'Est par le Niger, à l'Ouest par les régions du Centre Est et du Centre Nord. Elle occupe environ 17% du territoire national et s'étend sur une superficie de 47 434 km²(BNDT 2014).

A l'instar de la plupart des régions du Burkina Faso, les plus grandes opportunités économiques de la région de l'Est sont concentrées pour l'instant sur l'agriculture et l'élevage et dans une moindre mesure sur la faune, la pêche et l'industrie.

Au plan économique, la région de l'Est est essentiellement agricole. L'agriculture constitue la première occupation de la population rurale. La superficie aménagée de la région est de 9 216,86 ha dont 6 146,12 ha de bas-fonds, 2 258,74 ha pour les cultures maraichères et 812 ha pour les cultures irriguées (PRD 2019-2023). On constate l'émergence de nombreuses filières porteuses en pleine structuration. Il s'agit notamment des filières suivantes : le sésame, le maïs, le niébé, l'ognon, le coton, le bétail-viande, lait, l'apiculture, le miel, etc.

L'élevage, est également une activité économique très importante dans la région. Il représente la seconde occupation de la population rurale après l'agriculture et troisième à vocation pastorale au plan national. La région occupe le troisième rang pour l'élevage des bovins et le quatrième rang pour les ovins au plan national. Elle est une zone d'accueil et de transit de nombreux troupeaux transhumant venant du Sahel burkinabè, du Mali et du Niger. La région regorge deux zones pastorales dont Tapoa Boogo d'une superficie de 95 000 ha et de Kabonga d'une superficie de 51 000 ha. Il existe également 5 630 km de piste à bétail dont 1 853 km de piste balisées, 26 zones de pâtures et 71 marchés à bétail dont 30 aménagés (PRD 2019-2023).

En dehors de l'agriculture et de l'élevage, l'industrie est également présente dans la région de l'Est. En effet, plusieurs sites miniers existent dans la région. Il s'agit, des mines industrielles en exploitation, des districts aurifères de Manni, Piéla, Gayéri et Tangounga, du manganèse à Gayéri, Fada N'Gourma et Botou, du fer à Botou, du cuivre à Diapaga, du granite rose à Pama et du phosphate à Tansarga.

Par ailleurs, les paysages exceptionnels de cette région tels que les parcs d'Arly et W, les sites touristiques tels que les falaises du Gobnangou, les cascades Ky Yindi Bagu, O Doundo et de Boundi dans la commune de Logobou, les ruines ancestrales de Tambaga, la mare aux tortues sacrées dans la partie Est de la ville de Diapaga font d'elle l'une des régions touristiques du Burkina Faso

Les autres activités économiques comme la pêche et celles liées à la faune demeurent des domaines très importants en pleine évolution. La pêche occupe 300 000 ha de plan d'eau qui lui permet de produire 5035 tonnes de produits halieutiques par an, soit 40% de la production nationale (PRD 2015). En outre, la région de l'Est dispose d'importantes ressources naturelles et la plus faunique du Burkina Faso (70%) (PRD 2019-2023).

Au plan démographique, la région de l'Est compte 1 942 805 habitants selon les résultats du cinquième Recensement général de la population et de l'habitation (5e RGPH), réalisé en 2019, soit 9,5% de la population totale du Burkina Faso. C'est la troisième région la plus peuplée après la

région du Centre (3 029 872 habitants) et des Hauts-Bassins (2 239 840 habitants). La population est essentiellement composée de Gourmantché, de Mossi, de Peulh, de Haoussa, de Djerma, de Dioula, de Tamachèke et de Biali.

Fada N’Gourma, chef-lieu de la région, avec une population de 73 200 habitants en 2019, soit 1,4% de la population urbaine du pays, est le principal centre urbain de la région. La ville de Fada N’Gourma est la neuvième (9ème) plus grande ville du Burkina Faso en termes démographiques.

Du point de vue statistique, il existe très peu d’études socioéconomiques et démographiques sur la région de l’Est. Ainsi, la présente étude monographique¹ se propose, à partir des données du 5^e RGPH, de mettre à la disposition des décideurs (du niveau national et régional), des chercheurs, des étudiants et des utilisateurs divers, des données sociodémographiques et économiques récentes et détaillées sur les provinces et les communes de la région de l’Est.

Cette étude est structurée en douze (12) chapitres comme suit : (i) présentation du cadre physique et administratif de la région; (ii) état et structure de la population; (iii) caractéristiques socioculturelles de la population ; (iv) niveau d’instruction, alphabétisation et scolarisation ; (v) état matrimonial et nuptialité de la population ; (vi) caractéristiques économiques de la population ; (vii) natalité, fécondité et mortalité ; (viii) migration ; (ix) handicap au sein de la population ; (x) possession d’un acte de naissance ; (xi) caractéristiques des ménages et (xii) caractéristiques de l’habitation.

¹ Cette monographie sur la région de l’Est est la deuxième du genre, la première a été produite en 2009 à partir des données du recensement de 2006.

CHAPITRE 1 : PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

INTRODUCTION

Le découpage actuel de la région de l'Est découle de la loi N° 013-2001/AN du 02 juillet 2001 portant création des régions. La région de l'Est est l'une des treize (13) régions du Burkina Faso. Ce chapitre présente le cadre physique et administratif de la région.

1.1. PRESENTATION DU CADRE PHYSIQUE

1.1.1. Relief et sols

Le relief et le sol sont des facteurs qui permettent de comprendre l'implantation des hommes dans certaines zones de la région. Ils peuvent expliquer la forte concentration par endroit et le sous-peuplement de certaines terres.

1.1.1.1. Le relief

La région est caractérisée par une très grande prédominance de socle précambrien de construction métamorphique ; ce n'est que dans la partie frontalière du Sud-Est qu'apparaissent des niveaux gréseux ou grésos-schisteux qui constituent le massif du Gobnangou et ses abords. Le point culminant de la région est à 408 m (Dymaci, au Nord de Gayéri dans la province de la Komandjoari), tandis que tout le reste situé entre 160 m et 330 m d'altitude.

Ces caractéristiques géologiques ont les conséquences principales suivantes :

- Leur uniformité, qui entraîne une monotonie des formations végétales, la raison principale de la variation de celles-ci étant alors due au gradient climatique Nord-Sud ;
- La nature cristalline des matériaux géologiques, qui entraîne la relative rareté des accidents du relief.

1.1.1.2. Les sols

Dans la région de l'Est, on rencontre huit (8) typologies de sols à savoir : (i) les sols fersiallitiques ; (ii) les sols halomorphes ; (iii) les sols hydromorphes ; (iv) les sols minéraux bruts ; (v) les sols peu évolués ; (vi) les sols à Mull ; (vii) les sols à sesquioxydes et (viii) les vertisols et paravertisols (PRD 2019-2023).

Les principales caractéristiques des sols rencontrés dans la région se traduisent à travers, d'une part, la qualité des sols et, d'autre part, leur sensibilité à la dégradation. Il ressort des données recueillies (PRD 2019-2023) que :

- les sols à Mull sont à 100% de bonne qualité ;
- les sols vertisols et paravertisols sont non seulement à 100% bonne mais également peu sensibles à la dégradation ;
- les sols hydromorphes sont à 96,50% bonnes mais sensibles à la dégradation ;

- les sols fersiallitiques sont à 99,10% moyennes et peu sensibles à la dégradation ;
- les sols à sesquioxydes à 91,11% moyennes et peu sensibles à la dégradation ;
- les sols halomorphes sont à 100% médiocres ;
- les sols peu évolués à 100% médiocres et très sensibles à la dégradation ;
- les sols minéraux bruts à 100% inaptes permanents et très sensibles à la dégradation.

En outre, l'examen des unités d'occupations des terres révèle que :

- la savane arbustive et herbeuse occupe 55,2% du territoire régional ;
- les cultures pluviales et les territoires agroforesterie couvrent 30,5% du territoire de la région ;
- la steppe arbustive et herbeuse occupe 8,2% du territoire régional ;
- la savane arborée couvre 3,9% du territoire de la région.

En matière de gestion des espaces de conservation, la région de l'Est dispose d'un domaine forestier classé de sept (7) aires classées d'une superficie totale de 925 500 ha.

1.1.1.3. Le climat

La région de l'Est est caractérisée par trois zones climatiques : la zone sahélienne dont relève la province de la Gnagna, la zone soudano-sahélienne dont relèvent les provinces de la Komandjari, du Gourma et de la Tapoa et la zone soudanienne dont relève la Kompienga.

Sur le plan de la pluviométrie, on note une baisse des volumes d'eau reçues par an allant du sud vers le nord. Le niveau pluviométrique dépend du type de zone et se présente comme suit :

dans la zone sahélienne, elle varie entre 635 et 700 mm ;

dans la zone soudano-sahélienne, elle est légèrement supérieure à 700 mm ;

dans la zone soudanienne, les hauteurs d'eau oscillent entre 775 à 875 mm (PROSPR de l'Est, Tome2).

1.1.2. Végétation, faune et flore

La végétation de la région est essentiellement une végétation de savane arbustive au nord et une savane arborée au sud. On y rencontre en effet trois types de végétation :

- (i) *la steppe* : elle n'est représentée qu'au Nord de la province de la Gnagna. Elle préfigure les paysages sahéliens et est caractérisée par des arbustes de petite taille, clairsemés et pour la plupart épineux, et par une strate herbacée largement dominée par des gaminées à cycle très bref.
- (ii) *la savane* : elle est la plus dominante et occupe 90% du territoire régional et est presque toujours boisée, avec une absence presque totale de la strate herbacée.
- (iii) *les forêts* : elles sont constituées de galeries forestières longeant les cours d'eau (Pendjari).

La région abrite de nombreuses réserves de faune et de parcs nationaux couvrant les provinces du Gourma, de la Kompienga, de la Komandjoari et de la Tapoa.

L'espace protégé dans la région de l'Est représente environ 70 % des espaces fauniques du pays avec une faune abondante et variée (PRD 2019-2023). Ces aires de conservation ont été établies

en vue de la préservation d'un patrimoine à la fois national et international. Dans la région de l'Est, le potentiel faunique comprend les parcs nationaux, les réserves de gibiers et les zones de chasse. Selon la direction régionale en charge de l'environnement, la région dispose :

- au titre des parcs nationaux, le parc d'Arly (119 000 ha) et le parc W (235 000 ha) ;
- au titre des réserves de faune, le Singou avec une superficie de 177 394 ha ;
- au titre des zones de chasse, Kondio (51 000ha), Tapoa Djerma (30 000 ha)
- Koakrana (25 818 ha), Pagou-Tandougou (35 000 ha), Konkonbouri (64 608 ha), Pama Sud (59 065 ha), Pama Centre Sud (49 529 ha), Pama Centre Nord (83 405 ha), Pama Nord (81 013 ha), Ougarou (64 469 ha).

Dans le Parc Nationale d'Arly on y retrouve des cobs de Buffon, des redunca, waterburcks, des phacochères, des lions, des panthères, des hippopotames, des crocodiles, des tortues. La faune aviaire compte également, diverses espèces dont les pintades, gangas, tourterelles, francolins, pigeons verts, canards etc.

1.1.3. Hydrographie

Sur le plan hydrographique, la région de l'Est dispose de : (i) cinq (5) cours d'eau : Pendjari, Bonsoaga, Koulpélogo, Sansargou et Diamoungou ; (ii) 133 plans d'eau : 66 barrages (dont 1 barrage hydro-électrique, 32 permanents, 27 à vocation agricole et 37 à vocation pastorale), 38 boulis, 16 mares et 2 lacs ; (iii) 20 sources d'eau : 5 dans la Kompienga et 15 dans la Tapoa (PRD 2019-2023).

Pour ce qui est du cas spécifique des barrages, il ressort que :

Au niveau des 32 barrages dont la disponibilité de l'eau est permanente tout au long de l'année :

- neuf (9) barrages (Sidikompienga ; Samou ; Liptougou ; Manni ; Sirba ; Zanre ; Tandyari ; Kompienga et Tapoa) dont sept (7) à vocation agricole ou pastorale ont une capacité de stockage supérieure ou égale à 4 000 000 m³ ;
- quatre (4) barrages (Sirba, Boudieri, Gayeri et Kwadifagou) sont en mauvais état ;
- neuf (9) barrages (Sampieri, Naloungou, Baagou, Pempedi, Guilyendé, Fada I, Tangaye, Tangaye 2 et Sidikompienga) sont dans un état moyen ;
- les déversoirs des barrages de Dabesma et Yantenga se sont rompus.

Au niveau des 34 barrages dont la disponibilité de l'eau est temporaire au cours de l'année :

- deux barrages (Coalla et Dakiri/Manni) ont une capacité de stockage supérieure à 4 000 000 m³ ;
- deux (2) barrages (Bouskomi et Ougarou) sont en mauvais état ;
- sept (7) barrages (Korongou, Piéla, Tangaye1, Kouloungou, Nayouri 1, Tibga et Kogoli) ont leurs déversoirs ou digues rompus ;
- six (6) barrages (Diapangou, Fada 2, Bilanga 1, Boulyoguïn, Seiga et Balga) sont dans un état jugé moyen.

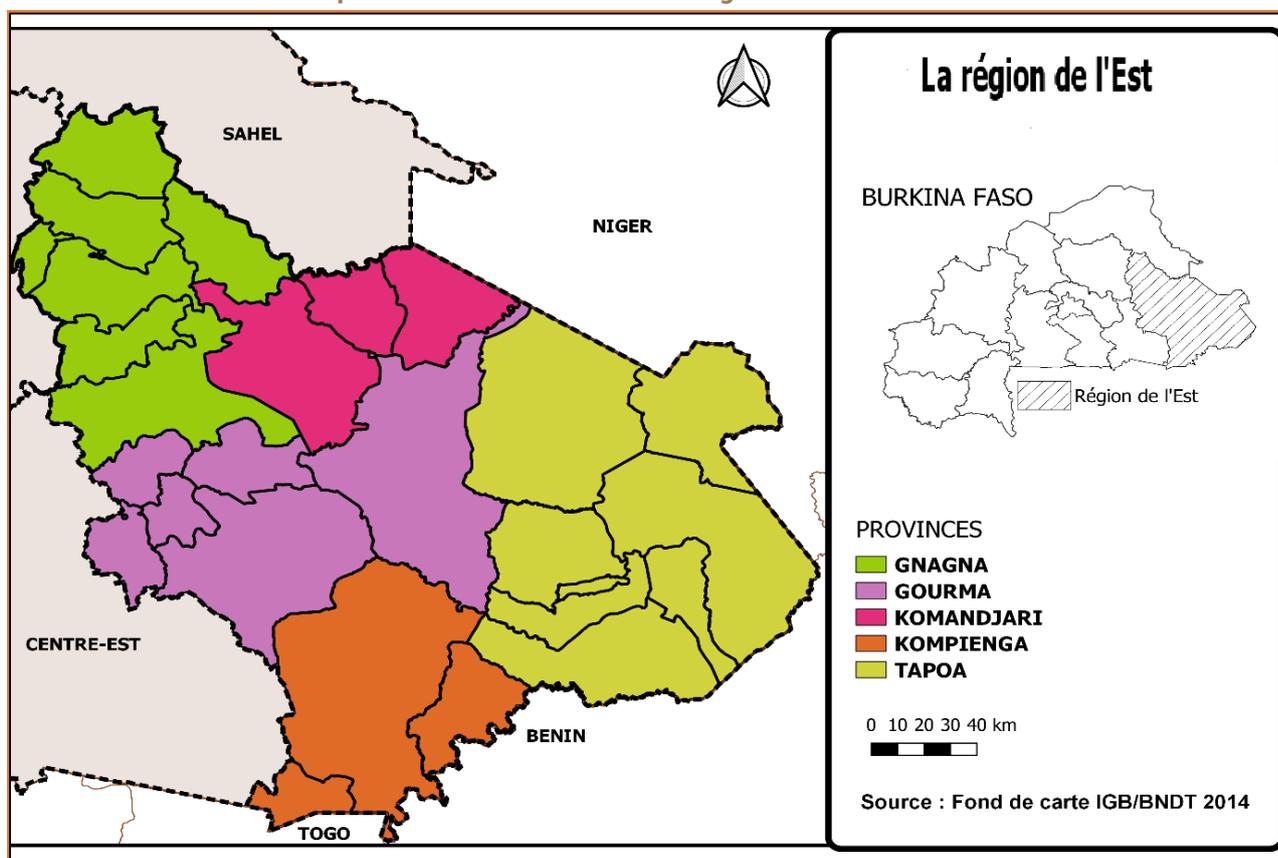
Par ailleurs, la région de l'Est dispose, d'une part, de deux barrages (Kompienga et Tapoa) classés comme sites Ramsar et, d'autre part, de deux zones humides (Pendjari et Parc W).

1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE

Créée par la loi N° 2001-013/AN du 02 juillet 2001 portant création des régions, la région de l'Est regroupe cinq provinces : la Gnagna, le Gourma, la Komandjoari, la Kompienga et la Tapoa.

Elle couvre une superficie de 47 647 km² soit 17,4% du territoire national. La province de la Tapoa occupe 32,2% du territoire régional, soit 15 344 km², celle du Gourma 23%, soit 10 975 km². Les provinces de la Gnagna, Kompienga et Komandjoari quant à elles occupent respectivement 19,4% soit 9 248 km², 14,7% soit 6 987 km² et 10,7% soit 5 093 km² du territoire régional. La région compte vingt-sept (27) départements, huit-cent quarante-six (846) villages et trente-deux (32) secteurs. Elle est limitée au Nord par la région du Sahel, au Sud par le Togo et le Benin, à l'Est par le Niger, à l'Ouest par les régions du Centre Est et du Centre Nord.

Carte n° 2: Carte des provinces et communes de la région de l'Est



CONCLUSION

La région de l'Est fait frontière avec le Niger, le Bénin et le Togo. Le cadre physique de la région est un véritable potentiel pour les activités du secteur primaire.

La région de l'Est bénéficie des facteurs pédoclimatiques qui favorisent l'activité agricole. Sa végétation abondante, encourage l'élevage et son relief offre des paysages fascinants, objets d'attractions de nombreux touristes. La situation géographique de la région est un atout pour les activités commerciales.

CHAPITRE 2 : ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Le présent chapitre aborde le volume de la population de la région de l'Est. Pour rendre compte de ses spécificités, sa composition selon le genre ainsi que sa structure par âge, sa répartition spatiale et sa densité par commune sont présentées et analysées.

Collecte des données

Les principales variables utilisées dans cette partie sont l'âge, le sexe, la région, la province, la commune, le milieu de résidence, les superficies. Les données collectées sur l'âge proviennent des questions suivantes : « quelle est la date de naissance de (nom) » ? inscrivez le jour, le mois et l'année de naissance ; si l'année de naissance est inconnue, « quel est l'âge en années révolues de (nom) » ? Quant au sexe, l'agent recenseur devrait demander au chef de ménage si l'individu est un homme ou une femme et cocher la modalité correspondante.

Définition des concepts

Age

L'âge est l'une des caractéristiques de la structure de la population. C'est l'intervalle de temps exprimé en année révolue qui sépare la date de naissance d'un individu de la date de son dernier anniversaire, c'est-à-dire l'âge atteint à cet anniversaire.

Densité de population

La densité d'une population est le rapport de l'effectif de la population à la superficie de l'unité géographique considérée. Elle s'exprime en nombre d'habitants au kilomètre carré (hbts/Km²).

Rapport de masculinité

Le rapport de masculinité est l'effectif d'hommes rapporté à celui des femmes. Partant de 100 femmes comme base, on calcule le nombre d'hommes correspondant dans une population donnée. Ce nombre d'hommes pour 100 femmes est le rapport de masculinité.

2.1. ETAT DE LA POPULATION

L'effectif de la population de la région de l'Est s'élève à 1 942 805 habitants au 5^e RGPH soit 9,5% de la population du Burkina Faso. Elle se compose de 952 679 hommes, soit 9,6% des hommes au niveau national et de 990 126 femmes, soit 9,3% des femmes du Burkina Faso. Selon le milieu de résidence et à l'image du pays, l'effectif de la population rurale de la région de l'Est est nettement plus important que celui de la population urbaine. De même, les femmes sont plus nombreuses que les hommes quel que soit le milieu de résidence (tableau 2.1).

Tableau 2. 1 : Répartition de l'effectif de population par milieu de résidence selon le sexe en 2019

Milieu de résidence	Masculin	Féminin	Ensemble
Urbain	68 895	70 012	138 907
Rural	883 784	920 114	1 803 898
Est	952 679	990 126	1 942 805

En termes d'évolution des effectifs, la population de la région est restée en constante hausse depuis 1985. Elle est passée de 626 173 habitants en 1985 à 1 212 284 habitants en 2006 pour atteindre 1 942 805 habitants en 2019.

Considérant le milieu de résidence, l'effectif de la population de la région de l'Est résidant en milieu urbain est passé de 42 920 habitants en 1996 à 138 907 habitants en 2019. L'effectif de la population du milieu urbain a augmenté plus rapidement qu'en milieu rural. En effet, il a été multiplié par 3,2 en 23 ans en ville tandis qu'en milieu rural l'effectif de population a été multiplié par 2,2. Néanmoins, la population vivant dans le milieu rural reste très importante quel que soit le recensement (Tableau 2.2).

Tableau 2. 2: Répartition des effectifs de la population par milieu de résidence de 1985 à 2019

Milieu de résidence	1985**	1996*	2006	2019
Urbain		42 920	79 715	138 907
Rural		810 786	1 132 569	1 803 898
Ensemble	626 173	853 706	1 212 284	1 942 805

*reconstitution de la région à partir des provinces de 1996

**reconstitution de la région à partir des départements de 1985

La répartition des effectifs de population au niveau des provinces donne respectivement 676 476 habitants pour la Gnagna, 605 733 habitants pour la Tapoa, 437 310 habitants pour le Gourma, 117 682 habitants pour la Kompienga et 105 604 habitants pour la Komandjoari. Plus de la moitié (66,0%) de la population de la région de l'Est réside dans la Gnagna et la Tapoa.

À l'image de la région, les femmes sont plus nombreuses que les hommes au niveau des provinces excepté dans la province de la Komandjoari où on a 103 hommes pour 100 femmes. Dans les autres provinces on observe moins de 100 hommes pour 100 femmes. Cette tendance est restée inchangée par rapport à celle du 4^e RGPH de 2006. Au niveau régional, ce rapport est de 96,2 hommes pour 100 femmes (tableau 2.3).

Tableau 2. 3: Répartition (%) des effectifs de la population par province selon le sexe

Province	Sexe			Poids de chaque Province (%)	Rapport de masculinité
	Homme	Femme	Ensemble		
Gnagna	329 534	346 942	676 476	34,8	95,0
Gourma	211 335	225 975	437 310	22,5	93,5
Komandjoari	53 671	51 933	105 604	5,4	103,3
Kompienga	58 389	59 293	117 682	6,1	98,5
Tapoa	299 750	305 983	605 733	31,2	98,0
Ensemble	952 679	990 126	1 942 805	100,0	96,2

Au niveau des communes, c'est Fada N'Gourma qui concentre la grande partie de la population de la région avec une proportion de 9,7%. Elle est suivie de Bilanga avec 7,2% de la population. Madjoari est la commune la moins peuplée de la région avec un poids démographique de 0,5%.

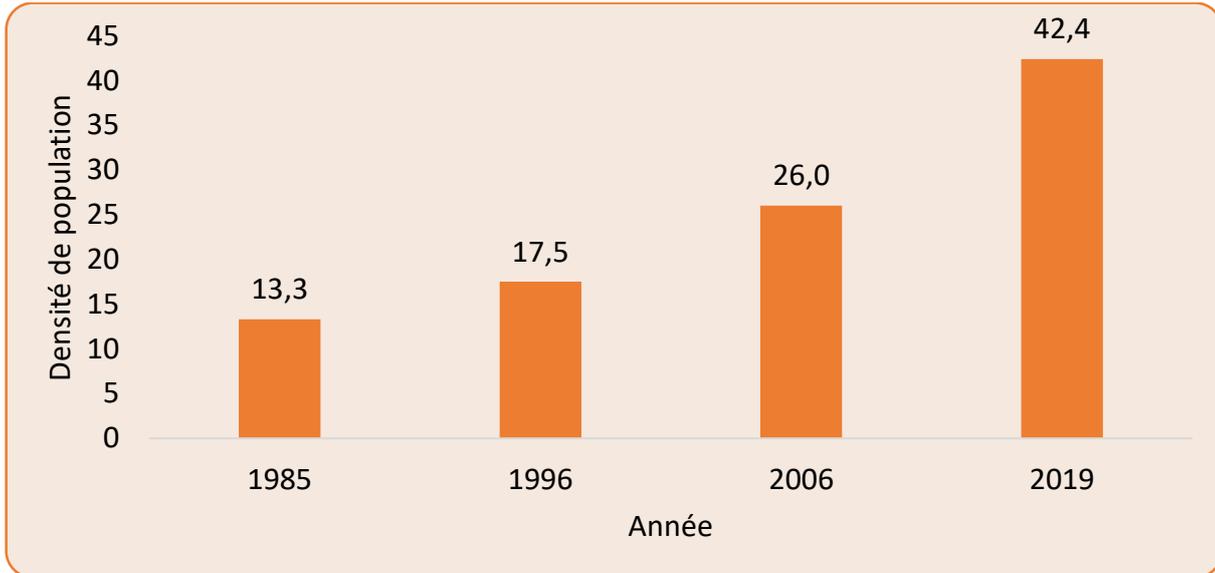
Les rapports de masculinité indiquent une supériorité numérique des femmes dans la plupart des communes. En effet, dans les communes de Matiacoali, de Bartiébouyou, de Foutouri, de Gayéri, de Madjoari, de Diapaga et de Kantchari les hommes sont plus nombreux que les femmes. Les rapports de masculinités pour ces communes sont tous supérieurs à 100 (tableau 2.4).

Tableau 2. 4: Répartition (%) des effectifs de la population et rapport de masculinité selon la commune

Commune	Effectifs	Poids de chaque commune (%)	Rapport de masculinité
Bilanga	139 905	7,2	93,5
Bogandé	128 943	6,6	95,2
Coalla	86 921	4,5	95,3
Liptougou	75 570	3,9	97,5
Manni	124 433	6,4	97,5
Piéla	79 488	4,1	93,2
Thion	41 216	2,1	90,3
Diabo	57 463	3,0	85,0
Diapangou	34 087	1,8	90,7
Fada N'gourma	187 692	9,7	96,7
Matiacoali	74 662	3,8	101,2
Tibga	45 463	2,3	82,9
Yamba	37 943	2,0	92,9
Bartiébougou	16 934	0,9	104,5
Foutouri	12 452	0,6	110,7
Gayeri	76 218	3,9	101,9
Kompienga	45 986	2,4	98,4
Madjoari	9 974	0,5	107,7
Pama	61 722	3,2	97,1
Botou	81 141	4,2	98,2
Diapaga	58 951	3,0	100,1
Kantchari	109 487	5,6	102,1
Logobou	97 068	5,0	94,6
Namounou	29 298	1,5	95,3
Partiaga	101 439	5,2	98,4
Tambaga	64 825	3,3	95,6
Tansarga	63 524	3,3	97,0
EST	1 942 805	100,0	96,2

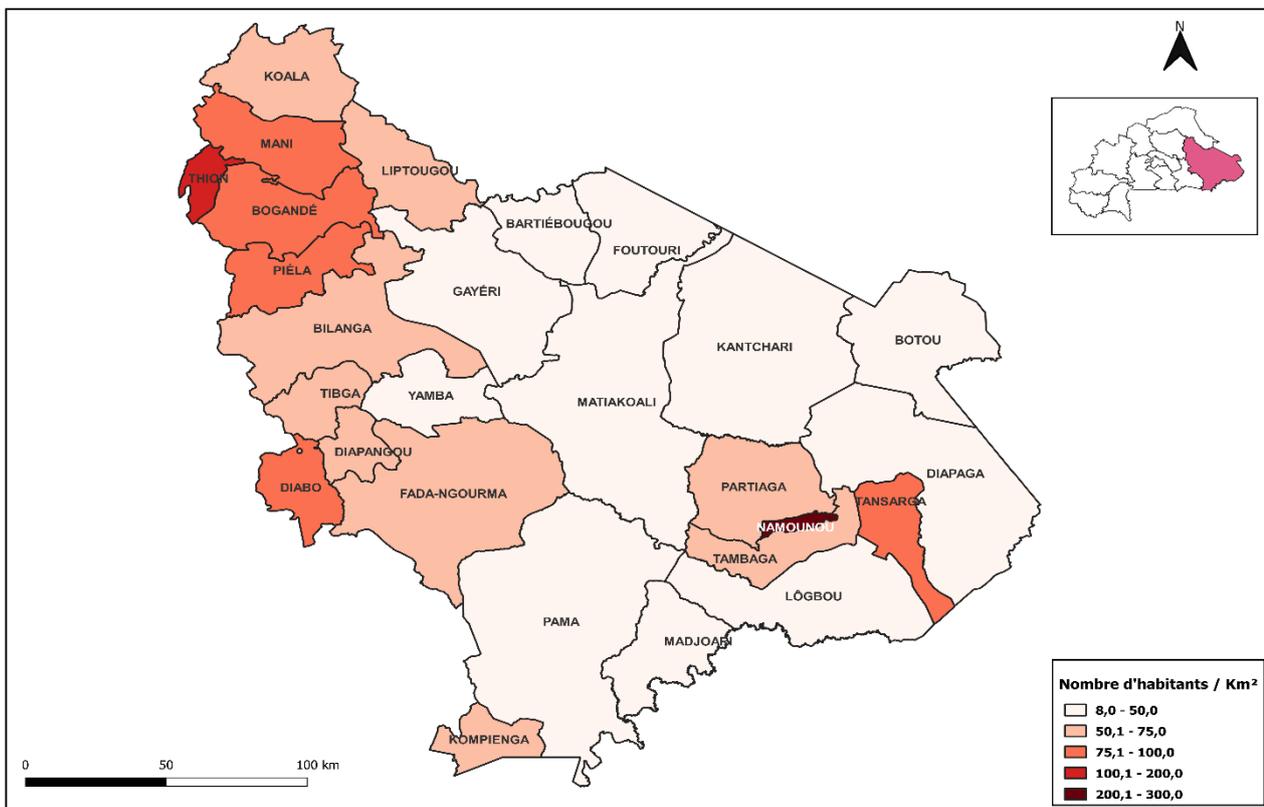
Depuis 1985, la densité de la population est en constante hausse dans la région. Elle est passée de 13 habitants au kilomètre carré (hbts/km²) en 1985 à 26 hbts/km² en 2006 puis à 42 hbts/km² en 2019. Cette tendance haussière de la densité pourrait s'expliquer par un taux de natalité encore élevé et u taux de mortalité en baisse et une immigration plus importante que l'émigration (graphique 2.1).

Graphique 2 1 : Evolution de la densité (hbts/km²) de la population de 1985 à 2019



Au sein des communes de la région de l'Est, la plupart des densités sont inférieures à 50 hbts/km². Les fortes concentrations de populations se rencontrent respectivement dans les communes de Namounou (plus de 200 hbts/km²), et Thion (entre 100 et 200 hbts/km²). Ensuite, les densités les moins élevées (entre 75 et 100 hbts/km²) sont rencontrées dans les communes de Tansarga, Kompienga, Diabo, Piéla, Bogandé et Manni. Les communes de Partiaga, Tambaga, Fada N'Gourma, Diapaga, Tibga, Bilanga, Liptougou enregistrent les faibles densités (entre 50 et 75 hbts/km²) (Carte n°3).

Carte n° 3: Carte de densité des populations (hbts/km²) des communes de la région de l'Est



Source : fond de carte IGB, BNDT 2014, données RGPH 2019/INSD

2.2. STRUCTURE PAR SEXE ET PAR AGE

La structure par sexe et par âge de la population de la région de l'Est présente des effectifs élevés aux jeunes âges à l'image de celle du pays. Plus l'âge de la population augmente, plus l'effectif diminue. L'analyse selon le milieu de résidence présente les mêmes tendances observées au niveau de la région. Cependant, en milieu urbain la tranche d'âge 15-19 ans enregistre l'effectif le plus élevé.

L'âge moyen de la population de la région de l'Est est de 19,3 ans. Il est légèrement plus élevé chez les femmes (19,6 ans) que chez les hommes (19,1 ans). En outre, la population urbaine est en moyenne plus âgée (21,2 ans) que celle en milieu rural (19,2 ans).

L'âge médian qui est l'âge divisant la population en deux groupes numériquement égaux, est de 13,5 ans dans la région de l'Est. Cet âge est légèrement plus élevé chez les femmes (14,5 ans) que chez les hommes (13,0 ans) pour l'ensemble de la région. Par ailleurs, il est plus élevé chez les femmes que chez les hommes en milieu rural tandis qu'en milieu urbain, le contraire est observé (tableau 2.5).

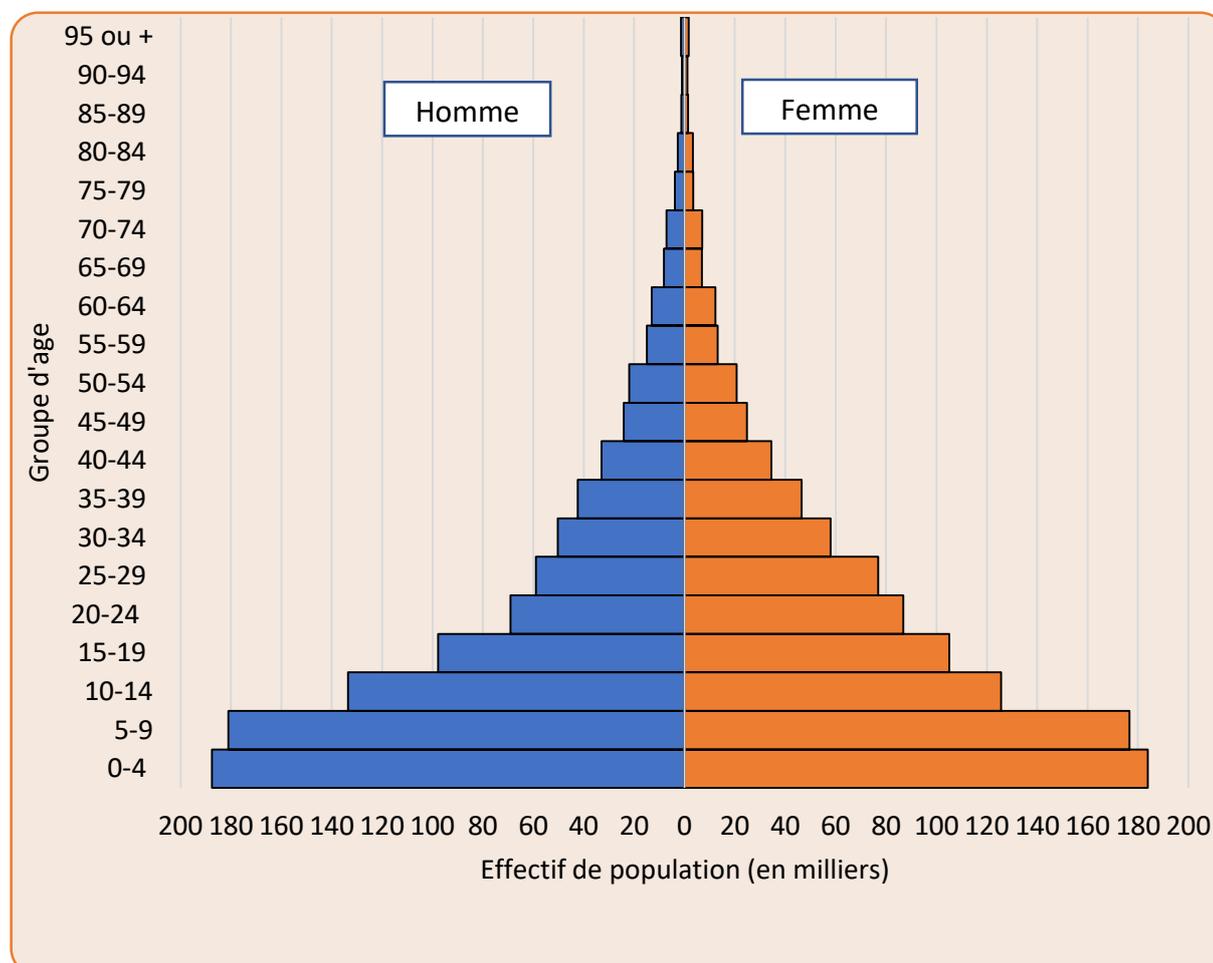
Tableau 2. 5: Effectif de la population par groupe d'âge selon le milieu de résidence et le sexe

Groupe d'âge	Rural			Urbain			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
0-4	177 890	174 268	352 158	9 663	9 616	19 279	187 553	183 884	371 437
5-9	172 169	167 133	339 302	8 905	9 530	18 435	181 074	176 663	357 737
10-14	124 852	115 825	240 677	8 624	9 904	18 528	133 476	125 729	259 205
15-19	88 143	95 088	183 231	9 664	9 987	19 651	97 807	105 075	202 882
20-24	61 338	78 545	139 883	7 693	8 281	15 974	69 031	86 826	155 857
25-29	53 414	70 896	124 310	5 511	5 968	11 479	58 925	76 864	135 789
30-34	45 391	53 666	99 057	4 895	4 358	9 253	50 286	58 024	108 310
35-39	38 379	43 040	81 419	3 987	3 506	7 493	42 366	46 546	88 912
40-44	29 889	32 170	62 059	3 011	2 314	5 325	32 900	34 484	67 384
45-49	22 057	23 135	45 192	2 066	1 661	3 727	24 123	24 796	48 919
50-54	20 320	19 395	39 715	1 572	1 290	2 862	21 892	20 685	42 577
55-59	13 836	12 183	26 019	1 073	1 036	2 109	14 909	13 219	28 128
60-64	12 204	11 385	23 589	822	871	1 693	13 026	12 256	25 282
65-69	7 561	6 438	13 999	524	544	1 068	8 085	6 982	15 067
70-74	6 708	6 587	13 295	398	485	883	7 106	7 072	14 178
75-79	3 576	3 254	6 830	225	238	463	3 801	3 492	7 293
80-84	2 533	3 092	5 625	123	227	350	2 656	3 319	5 975
85-89	1 234	1 290	2 524	62	80	142	1 296	1 370	2 666
90-94	944	1 154	2 098	27	55	82	971	1 209	2 180
95 ou +	1 346	1 570	2 916	50	61	111	1 396	1 631	3 027
Total	883 784	920 11	1 803 89	68 895	70 012	138 907	952 679	990 12	1 942 805
Age moyen	18,9	19,5	19,2	21,6	20,9	21,2	19,1	19,6	19,3
Age médian	12,5	14,0	13,0	18,0	17,0	17,3	13,0	14,5	13,5

La pyramide des âges de la population de la région de l'Est est de type pyramidal avec une base large et un sommet fin. Elle est l'image de celle du pays. La base large (niveau élevé de fécondité) et un sommet effilé (niveau élevé de mortalité ou une faible longévité) sont des caractéristiques des pays en développement. La base large de la pyramide met en évidence la jeunesse de la population de la région. Les allures des escaliers sont assez régulières (sauf à 10-14 ans) chez les

femmes. Quelques creux sont observés chez les hommes à partir de 10-14 ans jusqu'à 20-24 ans. Ces creux observés de part et d'autre peuvent traduire l'effet de l'exode rural au sein de ces groupes d'âge.

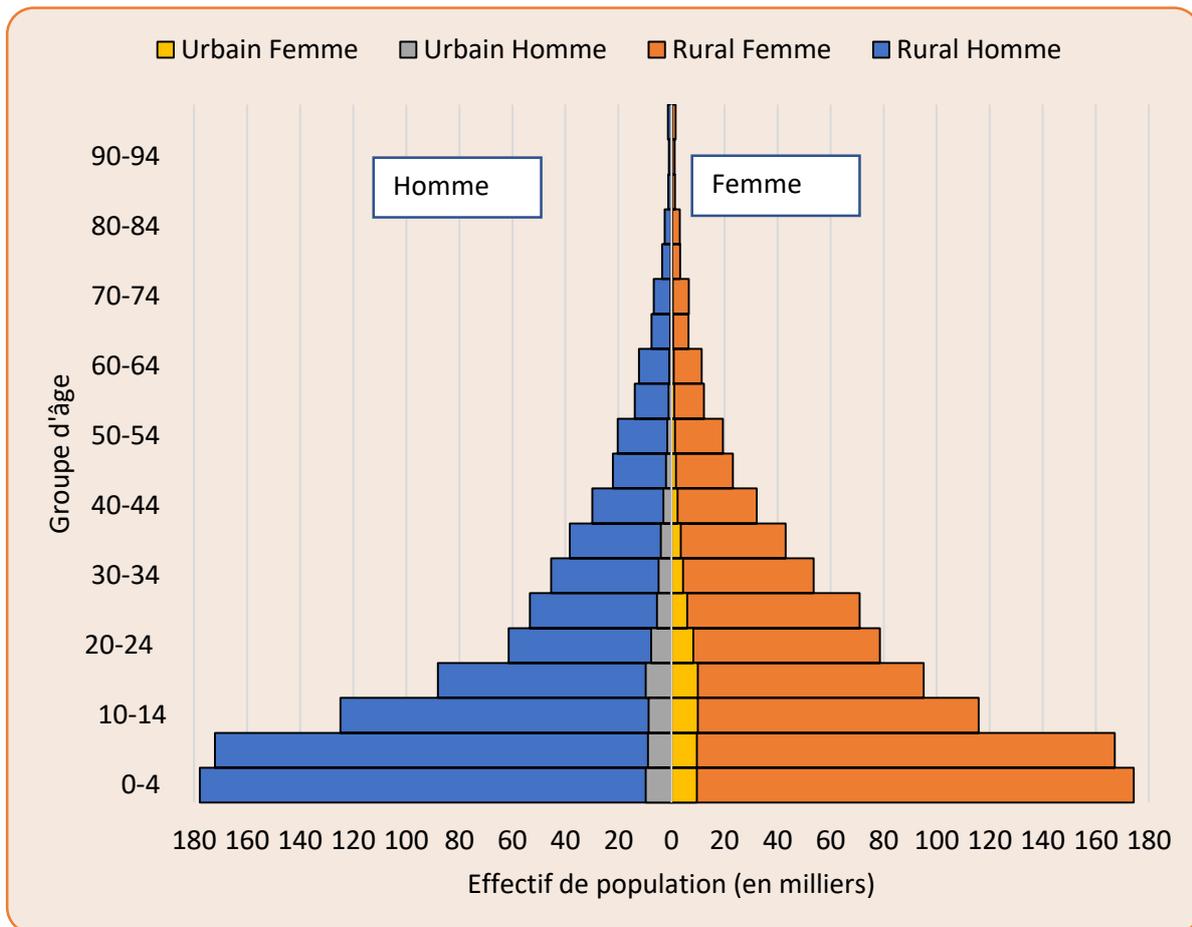
Graphique 2. 1: Pyramide des âges des de la population de l'Est par groupe d'âge



La structure par âge des populations rurale et urbaine de la région de l'Est est présentée par le graphique 2.3. La pyramide du milieu rural indique une population plus nombreuse avec ses barres larges. Sa base élargie traduit aussi une forte jeunesse de cette population dû à un niveau élevé et durable du taux de natalité. Le sommet effilé traduit un niveau élevé de mortalité caractérisé par une population vieillissante.

La population urbaine est moins importante (avec ses barres plus courtes) que celle rurale. Elle présente des effectifs de population assez identiques des groupes d'âges 0-4 ans à 20-24 ans et particulièrement chez les femmes.

Graphique 2. 2: Pyramide des âges de la population urbaine et rurale



CONCLUSION

Ce chapitre sur l'état et la structure de la population de la région de l'Est a permis de mettre en évidence le volume de celle-ci, qui est en hausse au fil du temps selon les recensements. Cette population est très jeune dans sa majorité à l'image du pays avec un âge moyen de 19,3 ans. La densité de population est de 42,4 hbts/km² dans la région. Pour ce qui est des communes, les densités de population sont inférieures à 50 hbts/km² dans la majorité de celles-ci. La densité maximale est observée dans la commune de Namounou avec plus de 200 hbts/km². La population de la région de l'Est est à majorité féminine (96,2 hommes pour 100 femmes). Ce constat est également observé dans plupart des communes de la région.

CHAPITRE 3 : CARACTERISTIQUES SOCIOCULTURELLES DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Les caractéristiques socioculturelles, en plus de permettre une bonne identification des individus et des groupes sociaux, constituent des facteurs déterminants des comportements socioéconomiques et démographiques des populations. Leur prise en compte dans les politiques de développement est une nécessité.

Cette section a pour objectif de présenter la composition de la population de la région de l'Est selon quelques caractéristiques socioculturelles que sont la religion, la langue parlée et la nationalité.

Collecte des données

Les questions posées lors du 5^e RGPH pour appréhender les caractéristiques socioculturelles de la population sont les suivantes : Quelle est la religion de (NOM) ? Quelle est la nationalité de (NOM) ? Quelle est la principale langue couramment parlée par (NOM) ?

Définition des concepts

Pour une meilleure compréhension, il est nécessaire de définir certains concepts se rapportant aux caractéristiques socioculturelles.

Religion

La religion est l'ensemble des croyances et des dogmes définissant le rapport de l'homme avec le sacré. C'est l'ensemble des pratiques et des rites propres à chacune de ces croyances. Dans le cadre de cette analyse, on regroupe la population résidente selon les religions suivantes : le catholicisme, le protestantisme, l'islam, l'animisme (ou religion traditionnelle) et les sans religions. Au cours du 5^e RGPH, pour les enfants de moins de six ans, il leur a été affecté la religion de leur mère ou celle de la personne ayant en charge l'enfant si la mère n'est pas dans le ménage.

Langue parlée

Il s'agit de la principale langue parlée par un individu qui peut être une langue locale ou étrangère. Cette information a été collectée pour les personnes résidentes âgées de 3 ans et plus.

Nationalité

La nationalité est l'appartenance juridique d'une personne à la population d'un Etat. C'est aussi un groupement d'individus de même origine ou partageant une histoire et des traditions communes. Dans le présent recensement, la nationalité désigne le pays d'appartenance de la personne recensée. L'analyse distingue la nationalité burkinabè des autres nationalités.

3.1. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA RELIGION

Le comportement d'un individu, voire de la population en général est souvent dicté par son appartenance sociale, notamment la religion. Il est donc important de connaître la répartition de la population résidente selon la religion.

Dans la région de l'Est, les musulmans sont majoritairement représentés avec 34,6% de la population contre 22,3 %, 21,0% et 20,3 % respectivement pour les catholiques, les protestants et les animistes. Les personnes n'ayant pas de religion (sans religion) et les autres religions présentent les proportions les plus faibles. Ce constat est identique au niveau des femmes où on enregistre respectivement 33,9% de musulmans, 23,1% de catholiques, 21,7% de protestants et 19,6% d'animistes. Par ailleurs, chez les hommes, les musulmans sont toujours majoritaires (35,2%) suivi des catholiques (21,5%), des animistes (21,1%) et des protestants (20,3%). Comparativement au 4^e RGPH de 2006, la religion musulmane demeure la plus pratiquée dans la région avec une hausse de 3,6 points. Cependant l'animisme, deuxième (30,7%) religion la plus pratiquée dans la région en 2006 est devenue la troisième religion au profit du catholicisme (Tableau 3.1).

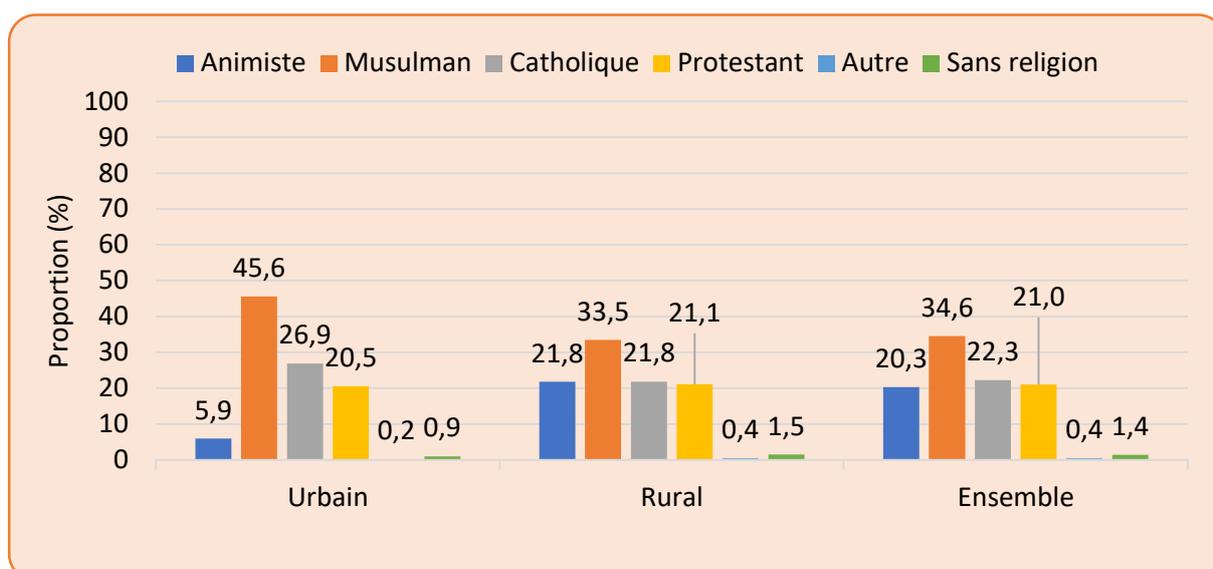
Tableau 3. 1: Répartition (%) de la population par religion selon le sexe

Religion	Masculin	Féminin	Ensemble
Animiste	21,1	19,6	20,3
Musulman	35,2	33,9	34,6
Catholique	21,5	23,1	22,3
Protestant	20,3	21,7	21,0
Autre	0,4	0,4	0,4
Sans religion	1,5	1,3	1,4
Total	100,0	100,0	100,0

Une analyse suivant le milieu de résidence indique que la religion musulmane reste la plus dominante et ce quel que soit le milieu de résidence. Ainsi, les musulmans représentent 33,5% en milieu rural contre 45,6% en milieu urbain. Par ailleurs, l'animisme est plus adopté en milieu rural qu'en milieu urbain (21,8% contre 5,9%). Le même constat est fait chez les protestants avec 21,1% en milieu rural contre 20,5% en milieu urbain. À l'opposé, les catholiques sont plus représentés en milieu urbain (26,9%) qu'en milieu rural (21,8%) (graphique 3.1).

En faisant une analyse comparative par rapport au 4^e RGPH de 2006, on s'aperçoit qu'en milieu urbain la tendance n'a pas changé. En effet, la religion musulmane demeure la plus pratiquée en milieu urbain suivie du catholicisme et du protestantisme. Par contre en milieu rural, après la religion musulmane (la plus pratiquée en 2006) le catholicisme (17,9% en 2006 et 21,8% en 2019) s'est établi au même niveau que l'animisme (30,7% en 2006 et 21,8% en 2019).

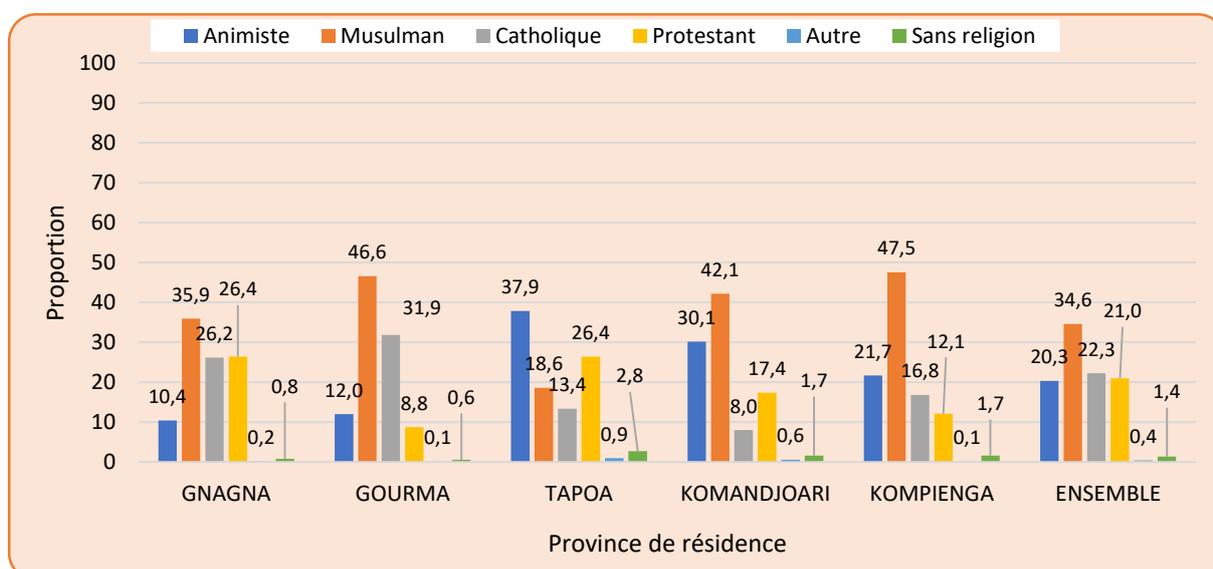
Graphique 3. 1: Répartition (%) de la population par religion selon le milieu de résidence



La communauté musulmane est plus représentée dans la Kompienga, le Gourma, la Komandjoari et la Gnagna. En effet, plus de 47% de la population de la Kompienga sont des musulmans, 46,6% dans le Gourma, 42,1% dans la Komandjoari et 35,9% dans la Gnagna. L’animisme est la religion la plus pratiquée dans la province de la Tapoa. Elle est adoptée par 37,9% de la population. Dans la Komandjoari et la kompienga, l’animisme est la deuxième religion la plus représentée. Le même constat est fait pour la religion protestante dans la Gnagna et la Tapoa. Dans le Gourma, c’est l’animisme qui se positionne après la religion musulmane. (Graphique 3.2).

En comparant les résultats de 2019 à ceux de 2006 on s’aperçoit que la religion musulmane demeure la plus pratiquée dans la province du Gourma (48,8% en 2006 contre 46,6% en 2019), de la Komandjoari (58,8% en 2006 contre 42,1% en 2019) et de la Kompienga (50,4% en 2006 contre 47,5% en 2019). Cependant le christianisme (catholicisme plus protestantisme) est devenu la religion la plus pratiquée dans les provinces de la Gnagna (38,8% en 2006 contre 52,6% en 2019) et de la Tapoa (21,4% en 2006 contre 39,8% en 2019) au détriment de la religion musulmane.

Graphique 3. 2: Répartition (%) de la population des communautés religieuses par province



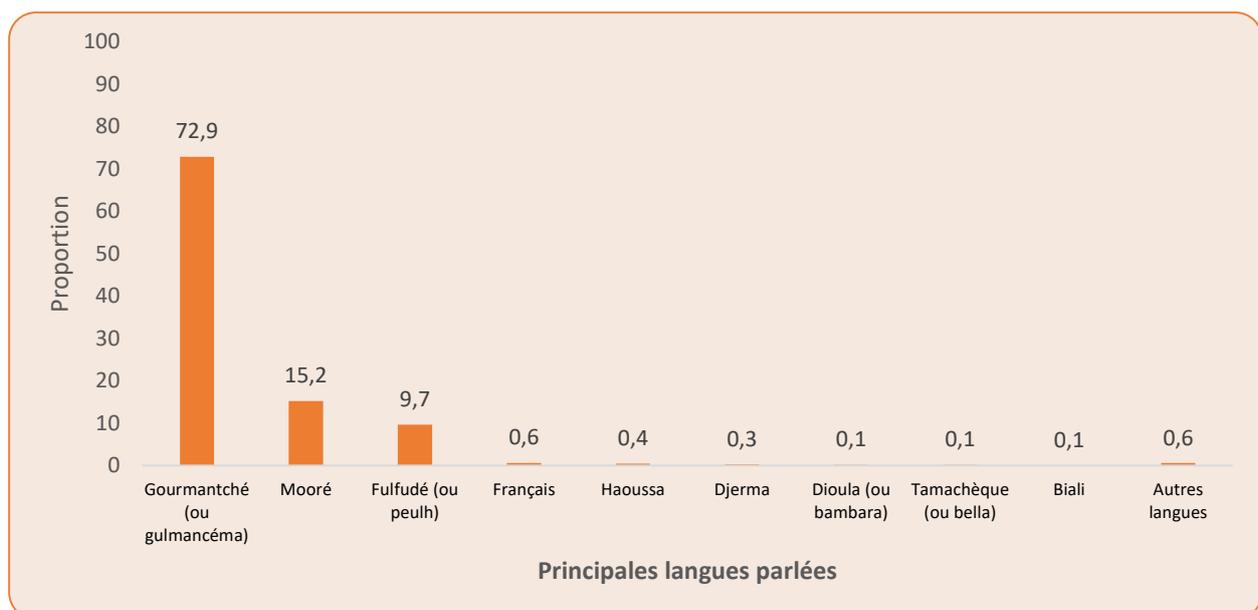
3.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LES LANGUES PARLEES

La langue parlée, en tant que moyen de communication et d'échanges, est un élément de rapprochement entre individus, groupes de personnes, communautés, nations, etc. Elle constitue également un moyen de domination ou d'affirmation de son identité, notamment culturelle.

La langue est aussi le moyen par lequel on réalise les activités d'information, d'éducation et de communication pour le changement de comportement (IEC/CCC). Il est donc important de connaître non seulement l'importance numérique des principales langues parlées, mais aussi la distribution de ces dernières selon diverses variables (milieu de résidence, région de résidence, etc.). Les principales langues parlées d'une région sont souvent utilisées dans les programmes de développement pour sensibiliser les populations bénéficiaires.

Dans la région de l'Est, le gourmantché (72,9%) est la langue principale la plus parlée. Elle est suivie du mooré (15,2%), du fulfudé (9,7%), du français (0,6%), du haoussa (0,4%), du djerma (0,3%), du biali (0,1%), du tamachèque (0,1%) et du dioula (0,1%) (graphique 3.3).

Graphique 3. 3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées



Une analyse suivant le milieu de résidence montre une disparité des principales langues parlées. En effet, le gourmantché (59,2%), le mooré (26,1%) et le fulfudé (6,5%) sont les langues les plus couramment parlées en milieu urbain. Le constat est identique en milieu rural où le gourmantché, le mooré et le fulfudé sont les langues majoritairement parlées avec respectivement 74,3%, 14,1% et 10,0%. L'analyse selon le sexe ne présente pas de différences importantes dans la langue parlée (tableau 3.2). En rapprochant ces données à celles de 2006, on constate que la tendance est restée la même. En effet, le gourmantché reste la principale langue parlée dans la région suivie du mooré et du fulfudé quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 3. 2: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principale langue parlée selon le milieu de résidence

Principales langues parlées	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Gourmantché (ou Gulmancéma)	59,2	59,1	59,2	74,5	74,1	74,3	73,1	72,8	72,9
Mooré	25,9	26,4	26,2	13,4	14,8	14,1	14,6	15,8	15,2
Fulfudé (ou Peulh)	6,4	6,6	6,5	10,4	9,6	10	10	9,3	9,7
Français	4,8	4,3	4,6	0,2	0,2	0,2	0,7	0,6	0,6
Haoussa	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4
Djerma	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Dioula (ou Bambara)	0,8	0,8	0,8	0,1	0	0,1	0,1	0,1	0,1
Tamachèque (ou Bella)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Biali	0,1	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres langues	2,1	2,0	2,0	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,6
Total	100,0								

M=Masculin ; F=Féminin ; M+F=Ensemble

En considérant la province, les langues les plus parlées dans la Gnagna sont le gourmantché, le mooré et le fulfudé avec respectivement 82,4%, 8,5%, 8,1% de la population. Dans le Gourma et la Kompienga, la même situation est observée. Dans la Tapoa, le gourmantché (86,2%) demeure la principale langue parlée suivie du fulfudé (9,3%) et du mooré (1,3%). Aussi dans la Komandjoari, le constat est le même. (Tableau 3.3).

La situation de 2006 comparée à celle de 2019 révèle une tendance inchangée des principales langues parlées dans les provinces de la Komandjoari et de la Tapoa où le gourmantché demeure la langue la plus parlée suivie du fulfudé et du mooré. Par ailleurs, dans les provinces du Gourma et de la Kompienga la tendance n'a pas changé par rapport à celle de 2006. C'est dans la province de la Gnagna que le mooré, troisième langue parlée en 2006 est devenue la deuxième en 2019 au détriment du fulfudé.

Tableau 3. 3: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus selon les principales langues parlées par sexe et la province

Principales langues parlées	Gnagna			Gourma			Tapoa		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Gourmantché (ou gulmancéma)	82,5	82,4	82,4	48	46,2	47,1	85,7	86,8	86,2
Mooré	8,2	8,9	8,6	39,2	42	40,6	1,4	1,2	1,3
Fulfudé (ou peulh)	8,4	7,8	8,1	9,9	9,1	9,5	9,6	9	9,3
Français	0,4	0,3	0,3	1,8	1,5	1,6	0,3	0,2	0,2
Haoussa	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	1,3	1,3	1,3
Djerma	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,9	0,9	0,9
Dioula (ou bambara)	0,0	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3	0,1	0	0,1
Tamachèque (ou bella)	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Biali	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres langues	0,3	0,3	0,3	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,7
Total	100,0								

M=Masculin ; F=Féminin ; M+F=Ensemble

Principales langues parlées	Komondjoaro			Kompienga			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Gourmantché (ou gulmancéma)	62,3	63,1	62,7	61,4	61,1	61,2	73,1	72,8	72,9
Mooré	14,3	15,2	14,7	24,8	25,1	25	14,6	15,8	15,2
Fulfudé (ou peulh)	21,7	20,1	20,9	9,5	9,8	9,6	10	9,3	9,7
Français	0,1	0,1	0,1	0,7	0,5	0,6	0,7	0,6	0,6
Haoussa	0,2	0,2	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Djerma	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3
Dioula (ou bambara)	0,1	0,1	0,1	0,3	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1
Tamachèque (ou bella)	0,8	0,7	0,8	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Biali	0,1	0,1	0,1	1,3	1,3	1,3	0,1	0,1	0,1
Autres langues	0,4	0,4	0,4	1,5	1,5	1,5	0,6	0,5	0,6
Total	100,0								

On constate d'une manière générale que parmi les principales langues parlées dans la région de l'Est, le gourmantché est la langue dominante, suivie du mooré et du fulfudé quelle que soit la tranche d'âge. (Tableau 3.4).

Tableau 3. 4: Répartition (%) de la population de 3 ans ou plus par principales langues parlées selon le groupe d'âges

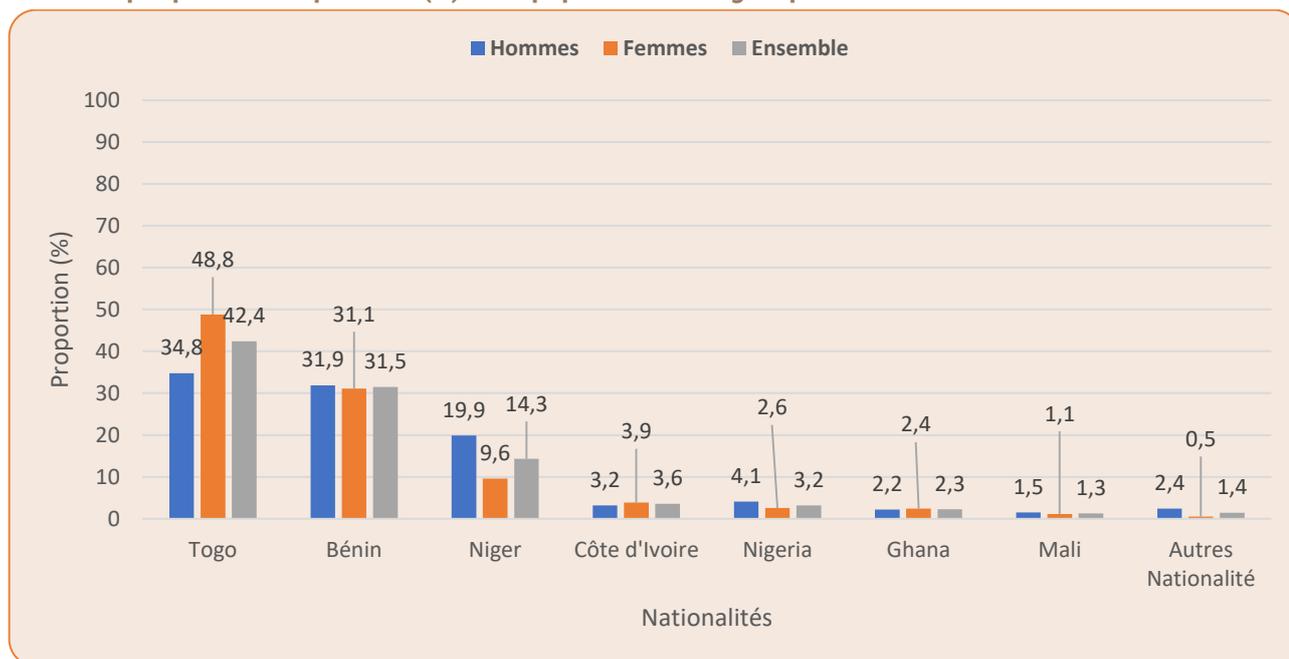
Principales langues parlées	3-14	15-35	36-59	60 ou +	Ensemble
Gourmantché (ou Gulmancéma)	74,0	72,5	71,3	70,5	72,9
Mooré	14,8	14,7	16,5	18,9	15,2
Fulfudé (ou Peulh)	9,4	10	9,9	9,1	9,7
Français	0,4	0,9	0,5	0,1	0,6
Haoussa	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4
Djerma	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Dioula (ou Bambara)	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1
Tamachèque (ou Bella)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Biali	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres langues	0,4	0,8	0,6	0,4	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

3.3. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION SELON LA NATIONALITE

Le Burkina Faso à l'instar d'autres pays accueille pour diverses raisons, des personnes de nationalités étrangères. Le recensement constitue une des meilleures sources d'information sur la population étrangère.

Dans la région de l'Est, les étrangers représentent 0,1% de la population. Ils proviennent majoritairement du Togo (42,4%) suivi du Benin (31,5%) et du Niger (14,3%). A eux seuls, les ressortissants de ces trois pays représentent 88,2% de la population étrangère. Les autres nationalités, regroupement de plus d'une dizaine de nationalités représentent 11,8%. Les mêmes tendances sont observées dans la population étrangère de sexe masculin et féminin (graphique 3.4). Le Niger première nationalité étrangère dans la région en 2006 est devenue la troisième en 2019 après le Togo et le Benin.

Graphique 3. 4: Répartition (%) de la population étrangère par nationalité selon le sexe



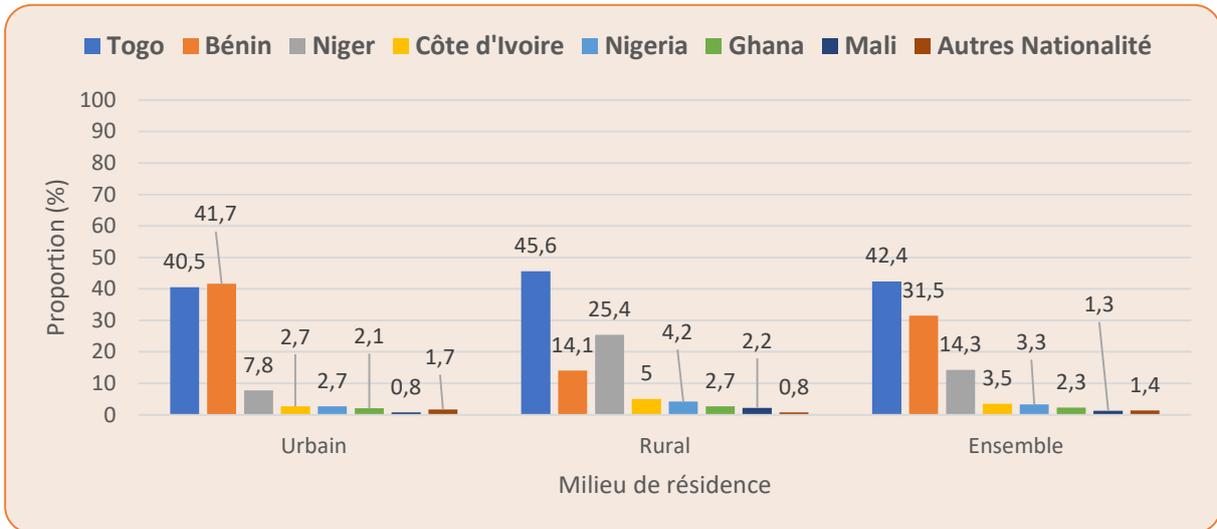
Les Burkinabè (91,0%), les Nigériens (77,8%), les Ivoiriens (52,1%) et les Maliens (61,5%) résident plus en zone rurale alors que les Togolais (60,3%), les Béninois (83,5%), les Nigériens (52,3%) et les Ghanéens (56,5%) sont plus représentés en zone urbaine (tableau 3.5). Les Burkinabè et les Nigériens, nationalités les mieux représentées en milieu rural en 2006 demeurent majoritaires en milieu rural en 2019. Cependant, la tendance a changé pour les Togolais et les Béninois. Ces nationalités qui étaient plus représentées en milieu rural en 2006, le sont en milieu urbain en 2019.

Tableau 3. 5: Répartition (%) de la population par nationalité selon le milieu de résidence

Nationalité	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Burkina Faso	9,0	91,0	100,0
Togo	60,3	39,7	100,0
Bénin	83,5	16,5	100,0
Niger	34,5	65,5	100,0
Côte d'Ivoire	47,9	52,1	100,0
Nigeria	52,3	47,7	100,0
Ghana	56,5	43,5	100,0
Mali	38,5	61,5	100,0
Autres Nationalité	77,8	22,2	100,0

En considérant les nationalités étrangères résidant dans la région de l'Est, on constate que 41,7% des citoyens sont des Béninois, suivis par les Togolais (40,5%) et les Nigériens (7,8%). Cependant, en milieu rural, après les Togolais (45,6%), ce sont les Nigériens qui suivent avec 25,4% et les Béninois (14,1%) (graphique 3.5).

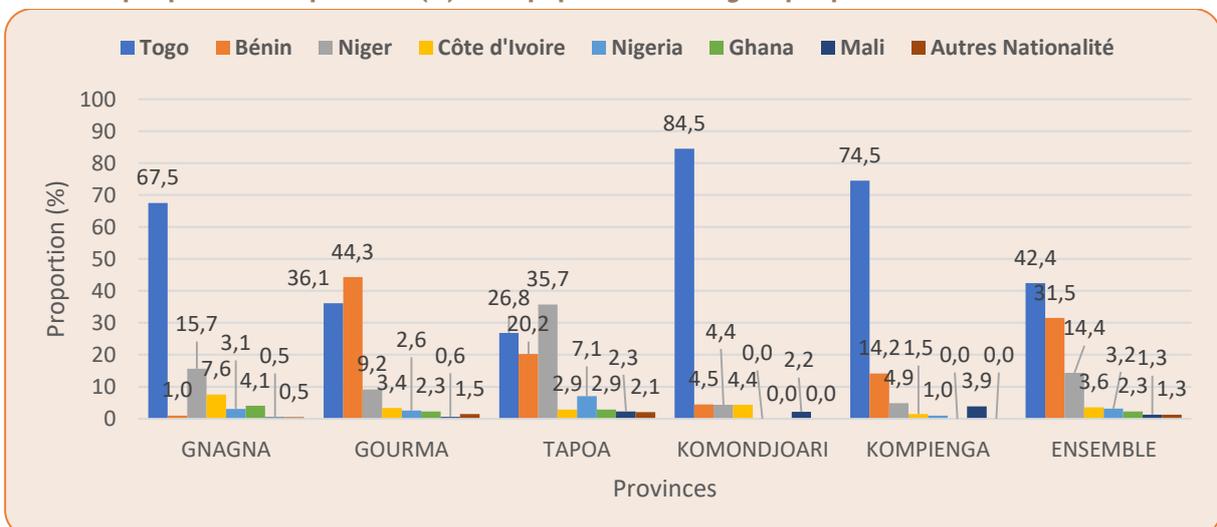
Graphique 3. 5: Répartition (%) de la population par nationalité étrangère selon le milieu de résidence



Parmi les principales nationalités étrangères présentes dans la province de la Gnagna, les Togolais (67,5%) sont beaucoup plus représentés que les autres, suivis des Nigériens (15,7%) et des Ivoiriens (7,6%). Dans la province du Gourma, ce sont les Béninois (44,3%) qui sont plus représentés, suivi des Togolais (36,1%) et des Nigériens 9,2%). Les Nigériens sont majoritaires (35,7%) suivi des Togolais (26,8%) et des Béninois (20,2%) dans la province de la Tapoa. Par ailleurs, dans la Komandjoari les Togolais sont mieux représentés avec 84,5% suivi des Béninois, des Nigériens et des Ivoiriens avec chacun le même poids dans la population. Dans la Kompienga, les Togolais (74,5%) sont toujours majoritaires suivi des Béninois avec 14,2% et des Nigériens 4,9% (graphique 3.6).

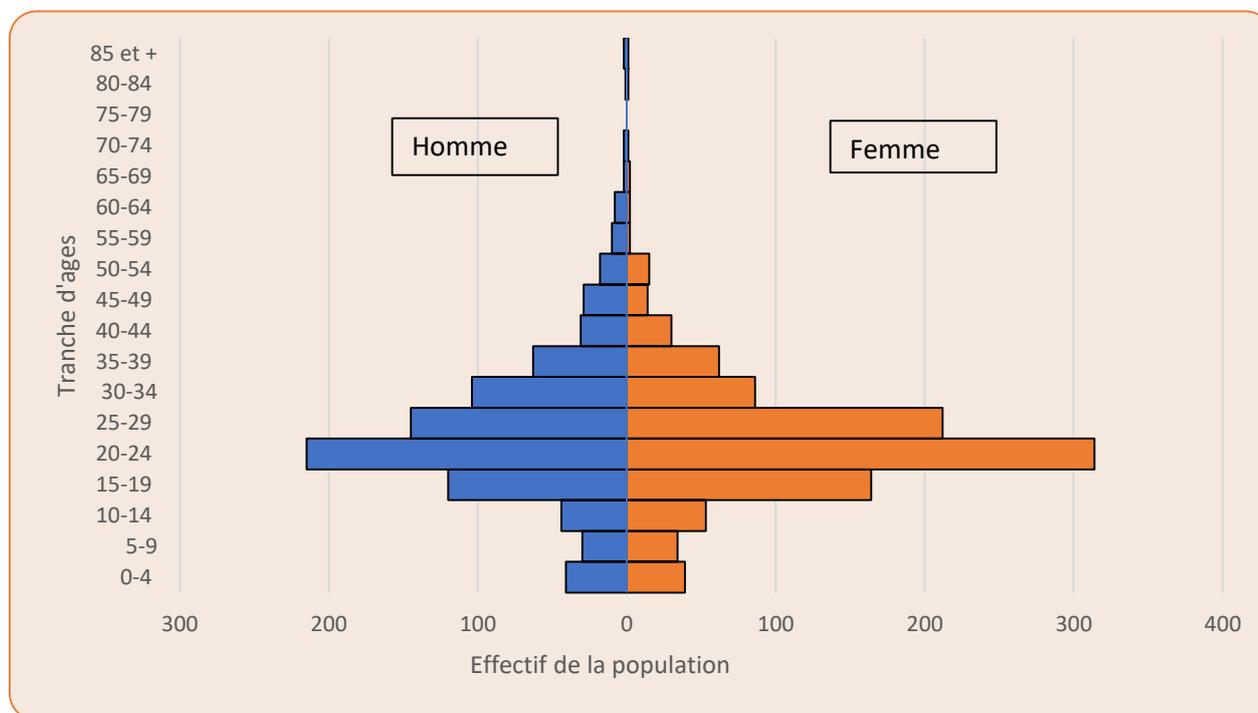
Les Togolais, troisième nationalité la mieux représentée en 2006 dans les provinces de la Gnagna et de la Komandjoari sont majoritaires en 2019. Deuxième nationalité en 2006 dans la province de la Kompienga, la nationalité Togolaise a remplacé celle Nigérienne au rang de la première nationalité la plus représentée en 2019. Dans le Gourma, les Béninois placés en deuxième position des nationalités les plus représentées après les Nigériens en 2006, sont les mieux représentés en 2019. C'est dans la province de la Tapoa que les Nigériens sont restés majoritaires en 2006 et en 2019.

Graphique 3. 6: Répartition (%) de la population étrangère par province selon la nationalité



La pyramide des âges des résidents étrangers présente une allure irrégulière différente de celle des Burkinabè. Cette irrégularité se traduit par des creux (0-19 ans), synonyme d'un faible effectif d'individus et des saillies (20-34 ans) traduisant un effectif élevé d'individus. La population étrangère est beaucoup plus adulte (graphique 3.7).

Graphique 3. 7: Pyramide des âges des résidents étrangers



CONCLUSION

L'analyse des données sur les caractéristiques socioculturelles montre que dans la région de l'Est, 34,6% de la population est musulmane, 22,3% est catholique, 21,0% est protestante et 20,3% est animiste. Les principales langues couramment parlées sont le Gourmantché (72,9%), le Mooré (15,2%) et le Fulfudé (9,7%). Les Burkinabè représentent 99,9% de la population totale. Parmi la population étrangère, les Togolais sont les plus nombreux (42,4%) suivis des Béninois (31,5%), des Nigériens (14,4%), des Ivoiriens (3,6%) et des Nigérians (3,3%).

CHAPITRE 4 : NIVEAU D'INSTRUCTION, ALPHABÉTISATION ET SCOLARISATION

INTRODUCTION

L'éducation constitue un des leviers majeurs sur lequel les pays d'Afrique subsaharienne peuvent agir pour tirer profit d'un point de vue économique, de la part importante de sa jeunesse (Guenguant, 2011). Elle est également reconnue comme un droit fondamental que les Etats devront garantir à leurs citoyens. Il est donc important d'analyser la situation de l'éducation afin d'informer et d'éclairer les décideurs, les administrateurs, les gestionnaires, les planificateurs et l'ensemble de la communauté éducative.

Collecte des données

Le 5^e RGPH, réalisé en 2019, a permis de collecter des informations sur l'éducation à savoir l'alphabétisation, la scolarisation et le niveau d'instruction de la population. Ces informations ont été recueillies pour les personnes âgées de 3 ans ou plus.

La question sur l'alphabétisation était posée en ces termes :

« Est-ce que (NOM) sait lire et écrire couramment dans une langue quelconque ? ».

L'information sur la scolarisation a été recueillie à travers trois questions principalement :

- « (NOM) a-t-il déjà fréquenté ou fréquente-t-il actuellement l'école formelle ? ».
- « En quelle classe est (NOM) actuellement ? » ;
- « Quel est le diplôme le plus élevé obtenu par (NOM) ? ».

Concernant le niveau d'instruction, il a été appréhendé à travers la question suivante : « quelle est la dernière classe achevée avec succès ? ».

Définition des concepts

Alphabétisation

Selon l'UNESCO, une personne est dite alphabétisée si « elle sait lire, écrire et comprendre un texte simple relatif à des faits de sa vie quotidienne ».

La définition adoptée dans le cadre du 5^e RGPH ne prend en compte que les critères de « savoir lire » et de « savoir écrire ». Ainsi, la définition de l'alphabétisé adoptée dans le cadre du présent recensement est moins restrictive et donc conduit à une estimation d'un niveau d'alphabétisation plus élevé que sur la base de la définition de l'UNESCO. Toutefois, il convient de souligner qu'il s'agit de la même définition adoptée au cours des recensements précédents, ce qui permet d'assurer une comparabilité dans le temps de l'ampleur de l'alphabétisation.

Dans le présent rapport, le niveau d'alphabétisation de la population est analysé à partir du taux d'alphabétisation en mettant l'accent sur la population de 15 ans ou plus.

Scolarisation

Le terme scolarisation décrit, dans cette analyse, le « processus qui consiste à doter des enfants et des jeunes de connaissances et dans le cadre du système d'enseignement formel » (Kobiané, 2006, p.62). C'est une acception large de la scolarisation qui prend en compte plusieurs dimensions : i) l'accès à l'éducation qui différencie les personnes qui ont déjà été dans le système

éducatif (qu'ils y soient toujours ou qu'ils n'y soient plus à un moment donné) de celles qui n'ont jamais été à l'école ; ii) la fréquentation scolaire qui est le fait d'être ou non dans une structure d'enseignement formel au moment du recensement ; iii) le parcours scolaire qui permet d'apprécier la progression au sein du système éducatif (achèvement des différents cycles, redoublements, réussite aux examens, abandons, etc.

Population scolaire

Elle désigne l'ensemble des personnes qui fréquentent une structure d'enseignement scolaire formelle. Ce sont les élèves et étudiants.

Population scolarisable ou en âge d'être scolarisée

Elle correspond aux populations des groupes d'âge officiels de fréquentation à un cycle d'enseignement. Elle est utilisée comme dénominateur pour le calcul des taux de scolarisation.

La lettre de politique éducative de 2009 portant organisation du système éducatif burkinabè, fixe les groupes d'âges officiels de fréquentation par cycle d'enseignement. Ce sont :

- 3- 5 ans pour le préscolaire
- 6-11 ans pour l'enseignement primaire,
- 12-15 ans pour l'enseignement post-primaire
- 16- 18 ans pour l'enseignement secondaire
- 19- 24 ans pour l'enseignement supérieur.

Instruction

Elle est la capacité pour un individu de savoir lire, écrire et expliquer. A la différence de l'alphabétisation, l'instruction renvoie au système formel et est échelonnée en degrés ou cycles.

Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) d'un cycle d'enseignement donné est le rapport du nombre d'enfants scolarisés dans ce cycle quel que soit leur âge et de l'effectif de la population d'âge officiel de fréquentation à ce cycle. Il peut donc de ce fait être supérieur à 100.

Le Taux Net de Scolarisation (TNS) est le rapport de l'effectif de la population d'âge officiel d'un cycle d'enseignement donné, scolarisée à ce cycle et de l'effectif total de la population du même âge.

Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

C'est le rapport entre le nombre total des étudiants et la population totale multipliée par 100 000. Cet indicateur mesure l'importance de l'accès à l'enseignement supérieur.

Taux d'alphabétisation

Il est le pourcentage de la population de 15 ans et plus qui sait lire et écrire dans une langue donnée, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne. Il est calculé également pour des groupes d'âge spécifiques.

Taux d'instruction

C'est le rapport entre le nombre total des personnes instruites (niveau primaire ou plus) de 6 ans ou plus et le nombre total des personnes âgées de 6 ans ou plus.

4.1. ALPHABÉTISATION

Le taux d’alphabétisation de la population âgée de 15 ans ou plus s’élève à 18,0% dans la région de l’Est. Ce taux est plus élevé dans la province du Gourma (26,7%) que dans les autres provinces. Il est de 21,2% dans la Kompienga, 16,9% dans la Tapoa, 14,1% dans la Gnagna et 9,9% dans la Komandjoari. Aussi bien pour l’ensemble de la région que pour chaque province qui la compose, le taux d’alphabétisation est plus élevé en milieu urbain qu’en milieu rural. De plus, l’analyse du taux d’alphabétisation suivant le sexe met en évidence des inégalités importantes en faveur des hommes. En effet, quelle que soit la province ou le milieu de résidence, le taux d’alphabétisation est nettement plus élevé chez les hommes que chez les femmes (tableau 4.1).

Le taux d’alphabétisation de la population âgée de 15 ans ou plus a connu une hausse, passant de 11,2% en 2006 à 18,0% en 2019. De même on note une augmentation de ce taux en milieu urbain, passant de 50,2% en 2006 à 56,7 en 2019, et en milieu rural passant de 7,9% en 2006 à 13,3% en 2019. Cette tendance à la hausse du taux d’alphabétisation de 2019 par rapport à celui de 2006 est observée dans toutes les provinces.

Tableau 4. 1: Taux d’alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence et le sexe

Province	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Gnagna	59,9	50,9	55,4	14,2	10,8	12,4	16,2	12,4	14,1
Gourma	65,9	56,0	60,9	16,4	11,7	13,8	31,0	23,0	26,7
Komandjoari	41,8	30,7	36,5	6,5	3,8	5,1	12,2	7,7	9,9
Kompienga	46,0	34,2	40,0	23,3	13,7	18,3	26,4	16,4	21,2
Tapoa	68,4	56,4	62,7	18,9	11,2	14,9	21,2	12,9	16,9
Est	61,7	51,6	56,7	16,0	10,9	13,3	21,3	15,1	18,0

Fada N’Gourma (39,6%), Diapaga (25,7%), Pama (25,4%) et Namounou (24,4%) sont les communes qui enregistrent les taux d’alphabétisation les plus élevés. A l’inverse, les communes de Foutouri (3,8%), Botou (7,6%), Bartiébougu (7,9%) et Thion (8,6%) sont les communes qui présentent les taux les plus faibles. Il convient de noter que, quelle que soit la commune, le taux d’alphabétisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (tableau 4.2). Le taux d’alphabétisation a évolué entre 2006 et 2019 chez les hommes (15,3% en 2006 contre 21,3% en 2019) et chez les femmes (7,6% en 2006 contre 15,1% en 2019).

Tableau 4. 2: Taux d’alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Bilanga	14,7	9,6	11,9
Bogandé	20,6	16,1	18,2
Coalla	12,5	9,0	10,6
Liptougou	10,8	7,3	9,0
Manni	12,9	11,3	12,1
Piéla	25,6	20,2	22,7
Thion	9,3	7,9	8,6
Total Gnagna	16,2	12,4	14,1

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Bilanga	14,7	9,6	11,9
Diabo	28,4	18,2	22,4
Diapangou	21,1	17,2	18,9
Fada N’Gourma	43,9	35,6	39,6
Matiacoali	11,1	8,2	9,6
Tibga	17,2	10,2	13,0
Yamba	11,2	8,0	9,4
Total Gourma	31,0	23,0	26,7
Botou	10,8	4,6	7,6
Diapaga	30,6	20,8	25,7
Kantchari	18,3	12,1	15,1
Logobou	22,5	13,9	17,9
Namounou	30,2	19,1	24,4
Partiaga	18,7	11,4	14,9
Tambaga	24,3	16,6	20,2
Tansarga	21,5	10,2	15,4
Total Tapoa	21,2	12,9	16,9
Bartiébougou	10,1	5,8	7,9
Foutouri	5,0	2,6	3,8
Gayeri	14,1	9,1	11,5
Total Komandjoari	12,2	7,7	9,9
Kompienga	25,0	14,8	19,7
Madjoari	17,2	10,3	13,8
Pama	31,0	20,1	25,4
Total Kompienga	26,4	16,4	21,2
EST	21,3	15,1	18,0

Dans la région, seulement 5,6% de la population de 15 ans ou plus sont alphabétisés dans une des langues nationales. Le taux d’alphabétisation des personnes de 15 ans ou plus en langues nationales est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. On note que 16,3% des personnes de 15 ans ou plus dans cette région sont alphabétisées dans au moins une langue étrangère. Ce taux est de 19,2% chez les hommes contre 13,4% chez les femmes (tableau 4.3).

Tableau 4. 3: Taux d’alphabétisation (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon la langue alphabétisation

Province	Langues nationales			Langues étrangères			Ensemble		
	M	F	M + F	M	F	M + F	M	F	M + F
Gnagna	7,0	5,2	6,1	13,8	10,2	11,9	16,2	12,4	14,1
Gourma	6,1	4,3	5,1	29,0	21,5	24,9	31,0	23,0	26,7
Komandjoari	6,0	3,4	4,7	10,4	6,5	8,4	12,2	7,7	9,9
Kompienga	5,0	2,8	3,8	25,4	15,7	20,4	26,4	16,4	21,2
Tapoa	8,1	4,3	6,1	19,1	11,8	15,3	21,2	12,9	16,9
Est	6,9	4,5	5,6	19,2	13,4	16,2	21,3	15,1	18,0

Suivant les groupes d’âge spécifiques, le taux d’alphabétisation s’élève à 29,9% chez les personnes

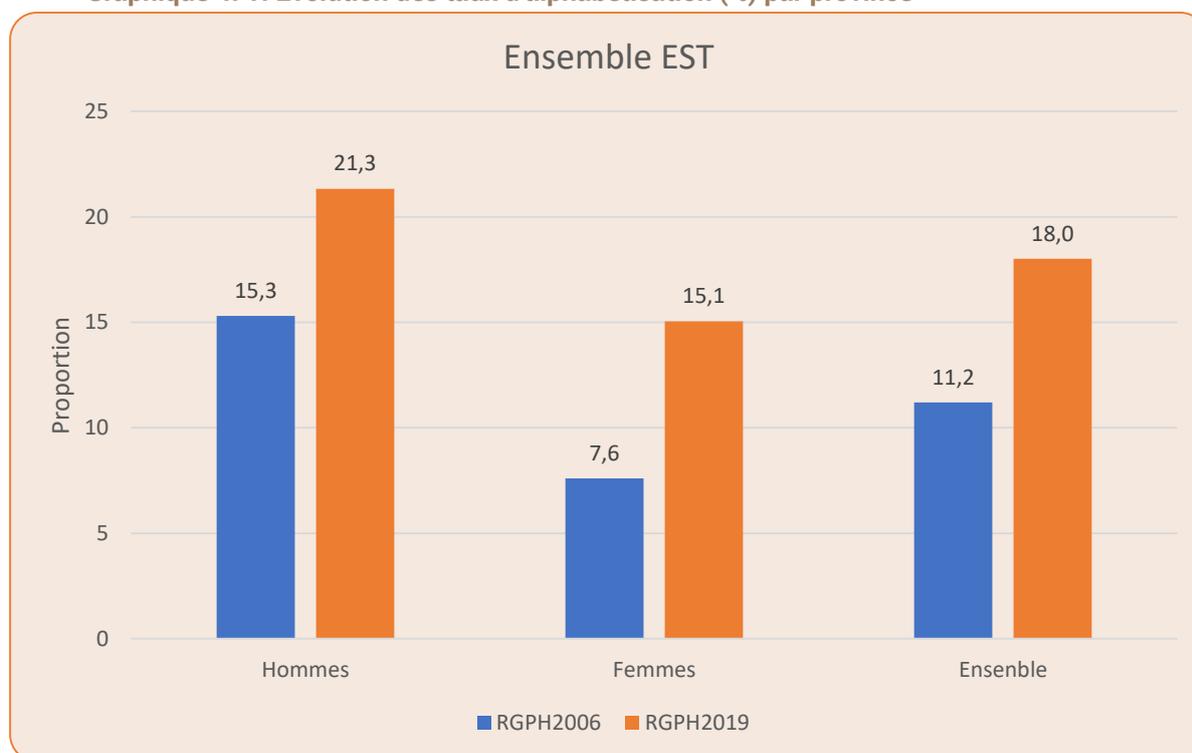
âgées de 15 à 24 ans, 23,2% chez celles âgées de 15 à 35 ans, 18,8% chez celles de 15-64 ans et à 10,8% chez les individus âgés de 25 ans ou plus dans la région de l'Est. Le taux d'alphabétisation est plus élevé chez les hommes que chez les femmes quel que soit le groupe d'âge considéré (tableau 4.4).

Tableau 4. 4: Taux d'alphabétisation (%) par province selon le groupe d'âge spécifique

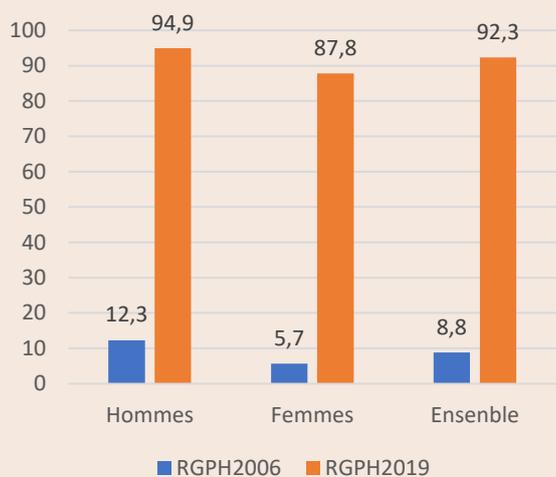
Province	Groupe d'âge											
	15-24			15-35			15-64			25 ans ou plus		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Gnagna	26,1	22,9	24,4	20,8	16,5	18,4	17,0	13,0	14,8	10,4	5,8	8,0
Gourma	45,9	39,6	42,4	39,1	30,4	34,3	32,6	24,2	28,0	22,5	13,4	17,6
Komandjoari	17,4	12,9	15,0	14,8	9,8	12,1	12,7	8,0	10,3	9,1	4,0	6,6
Kompienga	44,9	32,2	38,2	35,3	22,2	28,3	27,4	16,9	22,0	16,2	7,0	11,5
Tapoa	33,2	24,5	28,7	27,1	17,1	21,8	22,0	13,5	17,5	13,7	5,6	9,5
Est	33,1	27,1	29,9	27,2	19,8	23,2	22,3	15,7	18,8	14,4	7,6	10,8

Le taux d'alphabétisation a connu une augmentation entre 2006 et 2019 passant de 11,2% en 2006 à 18,0% en 2019 dans la région. Cette augmentation a été plus importante dans la province de la Gnagna (passant de 8,8% en 2006 à 92,3% en 2019) et dans la province du Gourma (passant de 16,0% en 2006 à 26,7% en 2019). Cependant, une baisse du taux d'alphabétisation est observée dans la province de la Tapoa (passant de 16,9% en 2006 à 10,1% en 2019), de la Kompienga (passant de 21,2% en 2006 à 13,9% en 2019) et de la Komandjoari (passant de 9,9% en 2006 à 6,6% en 2019). Les mêmes tendances sont également observées chez les femmes et chez les hommes, tant pour l'ensemble de la région que pour chacune des provinces (graphique 4.1).

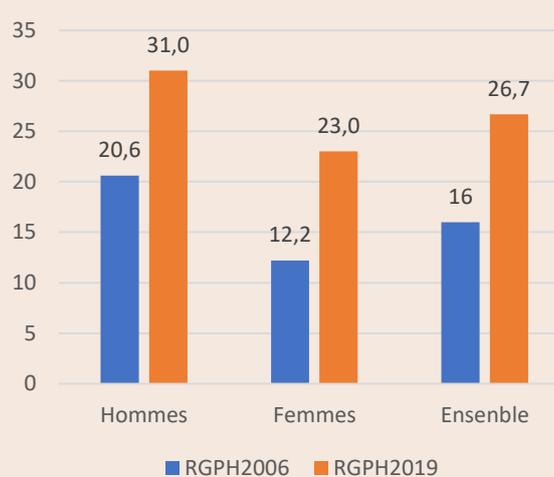
Graphique 4. 1: Evolution des taux d'alphabétisation (%) par province



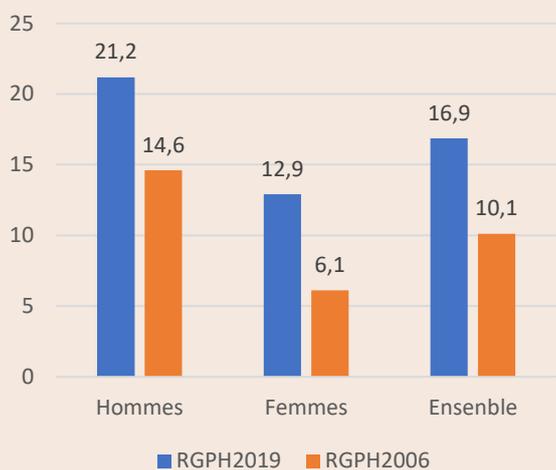
Province de la Gnagna



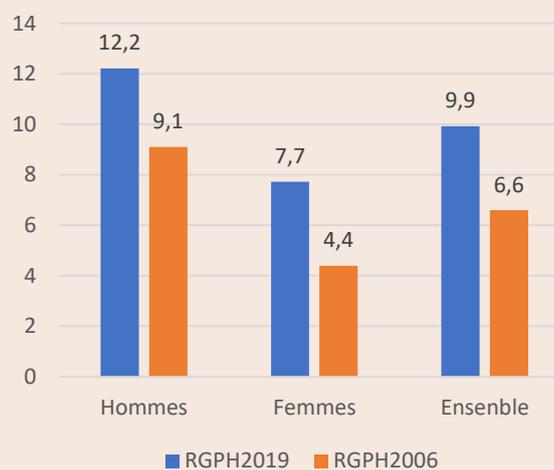
Province du Gourma



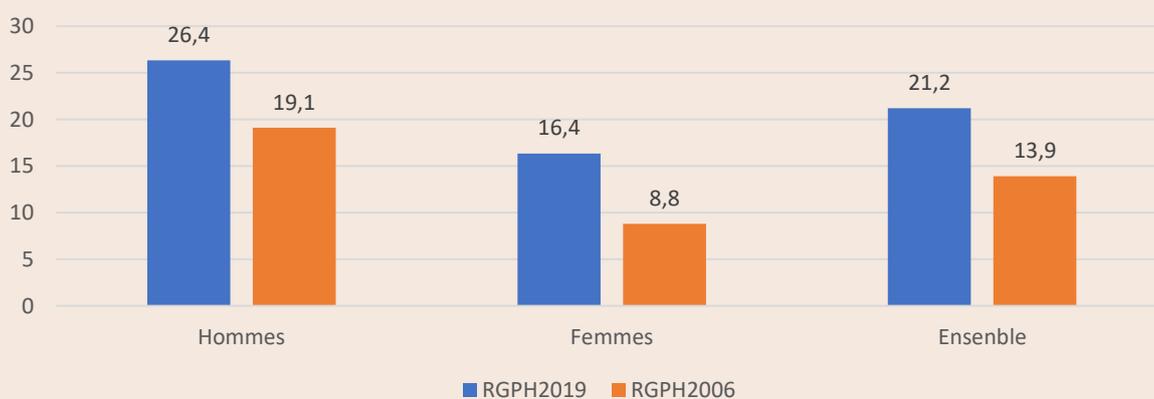
Province de la Tapoa



Province de la Komandjoari



Province de la Komienga



4.2. INSTRUCTION

La répartition de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction laisse observer une prépondérance des personnes sans aucun niveau d'instruction. Pour l'ensemble de la région, 78,7% des personnes n'ont aucun niveau d'instruction et 12,7% ont le niveau primaire. Seulement 0,4% des habitants de 3 ans ou plus ont atteint le niveau supérieur.

L'analyse du niveau d'instruction suivant le milieu de résidence et le sexe met en évidence un désavantage du milieu rural par rapport au milieu urbain et des femmes par rapport aux hommes. En effet, le pourcentage des personnes sans niveau d'instruction est plus élevé en milieu rural (82,5%) qu'en milieu urbain (40,8%) et chez les femmes (80,5%) que chez les hommes (76,7%).

La proportion des personnes de 3 ans ou plus ayant le niveau primaire s'élève à 12,7% pour l'ensemble de la région et à 23,5% et 11,6% respectivement en milieu urbain et en milieu rural (tableau 4.5).

Tableau 4. 5: Répartition (%) de la population résidente de 3 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Aucun	37,5	43,9	40,8	80,7	84,2	82,5	76,7	80,5	78,7
Primaire	23,5	23,6	23,5	12,6	10,7	11,6	13,6	11,9	12,7
Post-primaire	19,7	21,3	20,5	4,8	4,2	4,5	6,2	5,8	6
Secondaire	14,9	9,6	12,2	1,6	0,8	1,2	2,8	1,6	2,2
Supérieur	4,4	1,6	3	0,3	0,1	0,2	0,7	0,2	0,4
Total	100,0								

Le niveau d'instruction des personnes de 6 ans ou plus présente les mêmes tendances et inégalités que celui des 3 ans ou plus. En effet, on note une prépondérance des personnes sans niveau d'instruction et un plus faible accès à l'instruction en milieu rural (79,7%) qu'en milieu urbain (35,6%) et chez les femmes (77,7%) que chez les hommes (73,0%) (tableau 4.6).

Tableau 4. 6: Répartition (%) de la population résidente de 6 ans ou plus par niveau d'instruction selon le milieu de résidence et le sexe

Niveau d'instruction	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Aucun	32,0	39,2	35,6	77,5	81,8	79,7	73	77,7	75,4
Primaire	25,1	25,3	25,2	14,6	12,3	13,4	15,7	13,6	14,6
Post-primaire	21,7	23,3	22,5	5,7	4,9	5,3	7,2	6,7	7,0
Secondaire	16,3	10,5	13,4	1,8	0,9	1,4	3,3	1,8	2,5
Supérieur	4,9	1,7	3,3	0,4	0,1	0,2	0,8	0,2	0,5
Total	100,0								

Parmi les personnes de 10 ans ou plus de la région de l'Est, 23,4% sont instruites, c'est-à-dire, ont au moins le niveau primaire. Ce taux d'instruction est de 18,1% chez les individus de 15 ans ou plus et de 9,4% chez ceux de 25 ans ou plus. Quel que soit le groupe d'âge considéré et la province, le taux d'instruction est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (tableau 4.7).

Tableau 4. 7: Taux d'instruction de la population des groupes d'âges spécifiques par province selon le sexe

Province	10 ans ou plus			15 ans ou plus			25 ans ou plus		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Gnagna	20,4	17,2	18,7	15,7	11,9	13,7	8,1	3,9	5,9
Gourma	35,8	29,1	32,2	30,9	23,1	26,7	20,8	12,6	16,4
Komandjoari	12,4	9,6	11,0	10,5	7,2	8,9	5,9	2,9	4,4
Kompienga	35,8	26,2	30,9	28,3	18,4	23,2	16,5	7,7	12,0
Tapoa	27,4	19,9	23,5	22,0	13,8	17,7	12,2	5,2	8,5
Est	26,3	20,8	23,4	21,4	15,2	18,1	12,6	6,6	9,4

Chez les jeunes de 15-24 ans, le taux d'instruction est de 32,6%, avec un niveau plus élevé chez les hommes (36,3%) que chez les femmes (29,3%). Le taux d'instruction est de 24,3% et 19,0% respectivement chez les jeunes de 15-35 ans et chez les personnes de 15-64 ans. Les femmes sont plus défavorisées que les hommes en matière d'accès à l'instruction quelle que soit la province considérée (tableau 4.8).

Tableau 4. 8: Taux d'instruction des personnes potentiellement actives par province selon le sexe

Province	15-24 ans			15-35 ans			15-64 ans		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Gnagna	28,9	24,9	26,7	21,9	16,8	19,1	16,7	12,6	14,5
Gourma	48,4	41,2	44,5	40,4	31,1	35,2	32,5	24,4	28,1
Komandjoari	18,2	13,4	15,6	14,3	9,7	11,8	11,0	7,5	9,2
Kompienga	49,7	36,5	42,8	38,9	25,0	31,4	29,5	19,0	24,1
Tapoa	37,7	27,7	32,4	29,3	18,8	23,7	22,9	14,5	18,5
Est	36,3	29,3	32,6	28,6	20,7	24,3	22,4	16,0	19,0

Les taux d'instruction les plus élevés s'observent dans les communes de Fada N'Gourma (45,2%), de Pama (39,2%), de Diabo (35,9%), de Namounou (35,6%), de Piéla (33,5%), de Diapaga (32,9%), de Tambaga (31,3%) et de Kompienga (30,7%) alors que les taux les plus faibles sont enregistrés dans les communes de Foutouri (4,7%), de Bartiébougu (8,1%), de Botou (10,0%), de Liptougou (10,2%) et de Coalla (11,6%). On constate que quelle que soit la commune, le taux d'instruction est plus élevé chez les hommes que chez les femmes (tableau 4.9).

Tableau 4. 9: Taux d'instruction de la population de 6 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Bilanga	18,7	14,7	16,6
Bogandé	25,7	21,7	23,6
Coalla	12,3	10,9	11,6
Liptougou	11,8	8,6	10,2
Manni	19,1	18,5	18,8
Piéla	35,7	31,5	33,5
Thion	16,8	15,7	16,2
Total Gnagna	21,2	18,4	19,8
Diabo	41,8	31,1	35,9
Diapangou	29,9	25,8	27,7
Fada N'Gourma	47,7	42,8	45,2

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Matiacoali	15,0	12,8	13,9
Tibga	30,8	20,1	24,8
Yamba	15,5	13,9	14,7
Total Gourma	36,9	30,9	33,8
Botou	12,8	7,2	10,0
Diapaga	36,0	29,8	32,9
Kantchari	21,1	17,6	19,3
Logobou	31,6	24,7	28,0
Namounou	40,1	31,4	35,6
Partiaga	27,4	21,7	24,5
Tambaga	33,7	29,1	31,3
Tansarga	31,7	20,4	25,9
Total Tapoa	27,9	21,6	24,7
Bartiébougou	9,0	7,1	8,1
Foutouri	5,3	4,0	4,7
Gayeri	13,9	11,5	12,7
Total Komandjoari	12,0	9,9	10,9
Kompienga	35,6	25,9	30,7
Madjoari	27,5	21,1	24,4
Pama	43,2	35,3	39,2
Total Kompienga	37,5	29,0	33,2
EST	27,0	22,3	24,6

4.3. SCOLARISATION

4.3.1. Statut scolaire des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans)

L'analyse du statut scolaire des enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans)² suivant le milieu de résidence et le sexe montre que 62,8% des enfants de la région n'ont jamais fréquenté l'école. Cette proportion est de 19,4% en milieu urbain contre 66,8% en milieu rural et légèrement plus élevée chez les filles que chez les garçons quel que soit le milieu de résidence.

La déscolarisation concerne 10,7% des enfants de 6-16 ans de la région. Elle est plus forte en milieu urbain (14,3%) qu'en milieu rural (10,3%) mais touche de manière quasi-identique les garçons et les filles.

Le poids des enfants scolarisés s'élève à 26,5% pour l'ensemble de la région et est presque trois fois plus élevé en milieu urbain (66,2%) qu'en milieu rural (22,9%). Les écarts entre les filles et les garçons sont faibles, surtout en milieu rural (tableau 4.10).

² Loi N°013-2007/AN Portant Loi d'orientation de l'éducation

Tableau 4. 10: Répartition par statut scolaire de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) selon le milieu de résidence et le sexe

Statut scolaire	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Jamais fréquenté	17,9	20,9	19,4	66,5	67	66,8	62,8	62,9	62,8
Déscolarisé	14,3	14,3	14,4	10,6	10	10,3	10,9	10,4	10,7
Scolarisé	67,8	64,8	66,2	22,9	23	22,9	26,3	26,7	26,5
Total	100,0								

Les communes de Pama (38,9% de jamais scolarisé et 45,2% de scolarisé) et de Diabo (40,7% de jamais scolarisé et 49,7% de scolarisé) présentent les pourcentages d'enfants jamais scolarisés les plus faibles et les pourcentages d'enfants scolarisés les plus élevés. A contrario, ce sont les communes de Foutouri (93,2% de jamais scolarisé et 0,6% de scolarisé) et de Bartiébougu (87,3% de jamais scolarisé et 1,7% de scolarisé) qui enregistrent les pourcentages d'enfants jamais scolarisés les plus élevés et les pourcentages d'enfants scolarisés les plus faibles (tableau 4.11).

Tableau 4. 11: Répartition (%) de la population en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) par commune selon le statut scolaire

Commune	Statut scolaire			
	Jamais fréquenté	Déscolarisé	Scolarisé	Total
Bilanga	72,6	9,2	18,2	100,0
Bogandé	64,0	9,8	26,3	100,0
Coalla	82,3	9,1	8,6	100,0
Liptougou	84,2	11,8	3,9	100,0
Manni	69,2	8,0	22,8	100,0
Piéla	46,1	16,3	37,6	100,0
Thion	72,4	9,2	18,4	100,0
Gnagna	68,4	10,2	21,3	100,0
Diabo	40,7	9,5	49,7	100,0
Diapangou	53,2	4,9	41,9	100,0
Fada N'Gourma	42,8	12,0	45,2	100,0
Matiacoali	77,5	10,4	12,1	100,0
Tibga	58,1	8,8	33,1	100,0
Yamba	73,3	7,0	19,7	100,0
Gourma	52,0	9,9	38,1	100,0
Botou	84,6	4,5	10,8	100,0
Diapaga	55,9	13,0	31,2	100,0
Kantchari	73,0	5,6	21,5	100,0
Logobou	57,4	13,1	29,6	100,0
Namounou	45,5	33,7	20,8	100,0
Partiaga	60,4	8,0	31,6	100,0
Tambaga	51,4	10,3	38,4	100,0
Tansarga	58,9	7,0	34,1	100,0
Tapoa	62,6	10,2	27,2	100,0
Bartiébougu	87,3	11,0	1,7	100,0
Foutouri	93,2	6,2	0,6	100,0
Gayeri	82,0	7,3	10,7	100,0
Komandjoari	84,1	7,8	8,1	100,0
Kompienga	50,8	28,7	20,5	100,0
Madjoari	61,4	18,9	19,8	100,0
Pama	38,9	16,0	45,2	100,0
Kompienga	47,6	23,0	29,4	100,0
EST	62,8	10,7	26,5	100,0

4.3.2. Niveau d'instruction de la population scolaire

Dans l'ensemble des communes de la région, on note un faible développement de l'enseignement préscolaire. En effet, parmi les élèves âgés de 3 ans ou plus, la proportion de ceux qui sont au préscolaire varie d'un minimum de 0,0% à un maximum de 2,3%. L'enseignement primaire est le plus développé, avec une proportion de 60,8% pour l'ensemble de la région. Entre les communes, le poids des élèves du primaire varie d'un minimum de 24,4% à Foutouri à un maximum de 79,3% à Coalla. A partir du cycle primaire, le poids des élèves par cycle diminue au fur et à mesure qu'on avance dans le système éducatif dans toutes les communes, pour atteindre des niveaux très faibles au supérieur (tableau 4.12).

Tableau 4. 12: Répartition (%) de la population scolaire de 3 ans ou plus par commune selon le niveau d'études atteint

Commune	Niveau d'étude atteint					Total
	Préscolaire	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Bilanga	0,4	66,2	25,9	7,0	0,6	100,0
Bogandé	1,5	56,2	29,5	11,9	1,0	100,0
Coalla	0,1	79,3	16,6	2,8	1,1	100,0
Liptougou	0,0	73,9	22,1	2,7	1,2	100,0
Manni	1,1	65,7	25,3	6,9	1,0	100,0
Piéla	1,7	61,8	28,0	7,6	0,9	100,0
Thion	0,6	74,3	20,3	4,3	0,6	100,0
Gnagna	1,1	63,3	26,6	8,1	0,9	100,0
Diabo	1,1	63,4	27,6	7,1	0,8	100,0
Diapangou	1,5	62,2	27,9	7,3	1,0	100,0
Fada N'Gourma	2,3	48,0	29,5	16,3	4,0	100,0
Matiacoali	0,3	63,5	27,8	7,1	1,3	100,0
Tibga	1,1	66,6	26,3	5,6	0,4	100,0
Yamba	0,3	78,9	18,9	1,6	0,2	100,0
Gourma	1,7	55,7	28,2	11,8	2,5	100,0
Botou	0,4	68,9	25,2	4,8	0,7	100,0
Diapaga	1,9	55,4	29,9	11,7	1,0	100,0
Kantchari	0,9	56,7	31,6	9,5	1,2	100,0
Logobou	0,8	69,7	25,1	4,0	0,5	100,0
Namounou	1,6	64,9	27,1	5,2	1,1	100,0
Partiaga	0,3	70,4	24,7	4,2	0,4	100,0
Tambaga	0,3	63,5	29,7	5,8	0,7	100,0
Tansarga	1,5	70,0	23,7	4,5	0,3	100,0
Tapoa	1,0	65,0	27,1	6,2	0,7	100,0
Bartiébougou	0,0	70,2	20,2	8,7	1,0	100,0
Foutouri	0,0	24,4	58,5	14,6	2,4	100,0
Gayeri	1,5	45,3	36,1	15,5	1,7	100,0
Komandjoari	1,4	45,7	35,9	15,3	1,7	100,0
Kompienga	0,7	62,5	27,0	8,9	1,0	100,0
Madjoari	0,3	68,7	25,9	4,5	0,7	100,0
Pama	0,8	65,8	26,1	6,4	0,9	100,0
Kompienga	0,7	64,8	26,4	7,2	0,9	100,0
EST	1,3	60,8	27,5	9,0	1,4	100,0

CONCLUSION

Des informations collectées lors du 5^e RGPH, il ressort que dans la région de l'Est, le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans ou plus s'élève à 18,0%. Aussi, on note que 78,6% des personnes âgées de 3 ans ou plus n'ont aucun niveau d'instruction et 12,7% ont le niveau primaire tandis que seulement 0,4% ont atteint le niveau supérieur.

Parmi les enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans), seulement 26,5% sont scolarisés alors que 62,8% de ces enfants n'ont jamais fréquenté l'école. Le niveau de la scolarisation demeure peu satisfaisant surtout au préscolaire et au supérieur.

L'accès à l'éducation est plus faible en milieu rural (33,2%) qu'en milieu urbain (80,6%). Il est également plus faible chez les femmes (37,1%) que chez les hommes (37,2%).

CHAPITRE 5 : ETAT MATRIMONIAL ET NUPTIALITE

INTRODUCTION

L'étude de l'état matrimonial permet de connaître la situation de la population par rapport au mariage. La nuptialité a un intérêt dans la mesure où celle-ci a une incidence sur la dynamique de population par l'intermédiaire de la fécondité. D'après le dictionnaire démographique multilingue, l'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence, au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est-à-dire entre individus de sexe différent, instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume, et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières.

Collecte des données

Les questions relatives à l'état matrimonial et à la nuptialité, formulées dans le questionnaire, ont été posées aux individus âgés de 12 ans et plus lors de la collecte des données du recensement de 2019. La question permettant de traiter l'état matrimonial et la nuptialité a été formulée de la manière suivante : Est-ce que (NOM) vit avec une (des) femme(s) (un homme) ?

Définition des concepts

Etat matrimonial

L'état matrimonial est la situation d'un homme ou d'une femme par rapport au mariage ou à la vie en union. Les personnes interrogées ont répondu à la question en référence à la situation au moment du recensement. La question portant sur le type de mariage est une question supplémentaire qui vient clarifier le type de mariage contracté par les répondants. Par ailleurs, le mariage représente qu'une modalité de l'état matrimonial.

Le mariage

Selon le code des personnes et de la famille, le mariage est la célébration d'une union entre un homme et une femme et repose sur les principes de l'égalité des droits et des devoirs entre époux. Ce code distingue deux types de mariage : le mariage informel et le mariage formel. Le premier s'observe pour toute célébration nuptiale autre que celle à l'état civil (coutumier et religieux) et le second seulement dans le cas de célébration nuptiale à l'état civil (légal).

Cependant, pour tenir compte des réalités sociales et des pratiques courantes le 5e RGPH a pris en compte l'ensemble des types d'unions, à savoir célibataire, marié, veuf, divorcé, en union libre.

Est mariée ou en union

Dans le cadre de cette étude, est mariée ou en union libre, toute personne âgée de 12 ans et plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et qui a déclaré être mariée ou en union. D'après cette définition, le mariage peut être célébré civilement, religieusement ou selon les rites coutumiers.

Par ailleurs, le mariage ne représentait qu'une modalité de l'état matrimonial. Le concept d'état matrimonial désignant la situation conjugale d'une personne : célibataire, marié, veuf, divorcé, en union libre.

Est célibataire

Toute personne âgée de 12 ans ou plus, qui n'est pas mariée, qui n'a jamais été mariée et qui a déclaré être célibataire au moment de la collecte des données.

Est veuf ou veuve

Toute personne âgée de 12 ans ou plus qui, au moment de la collecte des données, n'est pas célibataire et a déclaré être veuf ou veuve. D'après cette définition, l'union a été rompue par suite du décès de l'un des conjoints. Toutefois, un polygame dont l'une des épouses est décédée demeure toujours marié.

Toute personne de 12 ans ou plus qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissait avec son conjoint ou sa conjointe et qui ne s'est pas remariée est considérée comme divorcée. Cependant, un polygame divorcé d'avec l'une de ses épouses demeure marié. Toute personne de 12 ans et plus qui a été abandonnée ou qui est *séparée* de son conjoint ou de sa conjointe légalement ou non mais dont le divorce n'a pas été prononcé est considérée comme étant en séparation. Toutefois, un homme polygame séparé de l'une de ses épouses demeure marié. On peut aussi retenir que les personnes classées comme "séparés" comprennent les personnes séparées de mariage légal aussi bien que ceux de mariages reconnus socialement.

Est considérée comme en union libre toute personne de 12 ans et plus vivant avec une autre de sexe différent sans que le mariage civil, coutumier ou religieux ait été célébré.

Nuptialité

L'étude de la nuptialité comprend essentiellement celle des phénomènes quantitatifs résultant directement de l'existence au sein des populations, de mariages ou unions légitimes, c'est à dire d'unions entre individus de sexes différents instaurées dans des formes prévues par la loi ou la coutume et conférant aux individus en cause des droits et obligations particulières (d'après le dictionnaire démographique multilingue).

Age médian au premier mariage

L'âge médian au premier mariage est l'âge auquel a lieu le mariage dont le rang est égal à la moitié du nombre total de mariages.

Age moyen au premier mariage

C'est une moyenne pondérée des âges au mariage avec l'hypothèse que les mariages se répartissent uniformément entre deux anniversaires successifs.

Célibat définitif

C'est la proportion des célibataires dont la probabilité de se marier est supposée nulle.

Quotient de nuptialité

C'est la probabilité pour les célibataires d'âge x de se marier avant l'âge suivant $x+1$.

5.1. ETAT MATRIMONIAL

Les systèmes matrimoniaux diffèrent d'une société à une autre. Le mariage se présente généralement en Afrique comme une affaire familiale dans laquelle les populations se reconnaissent. Cependant, chaque société a, concernant le mariage, des spécificités qui lui sont propres.

Les niveaux de l'état matrimonial de la population résidente selon le sexe, l'âge, le milieu de résidence et la province sont présentés dans cette partie.

5.1.1. Etat matrimonial de la population

La répartition de la population de 12 ans ou plus de la région selon l'état matrimonial indique que 36,1% de cette population est célibataire et que plus de la moitié (58,3%) est mariée. La proportion des veufs et veuves est de 3,3%, celle des divorcés/séparés 0,6% et les personnes en union libre représentent 1,7% (tableau 5.1).

Il existe cependant, des disparités selon le sexe. En effet, la proportion des hommes célibataires (45,4%) est supérieure à celle des femmes célibataires (27,6%). La situation inverse est observée au niveau des mariés, des veufs, des divorcés et des unions libres où les femmes sont en plus grande proportion par rapport aux hommes.

Les ruptures d'union sont très faibles de manière générale (moins de 1%) ce qui dénote d'une certaine stabilité des liens du mariage.

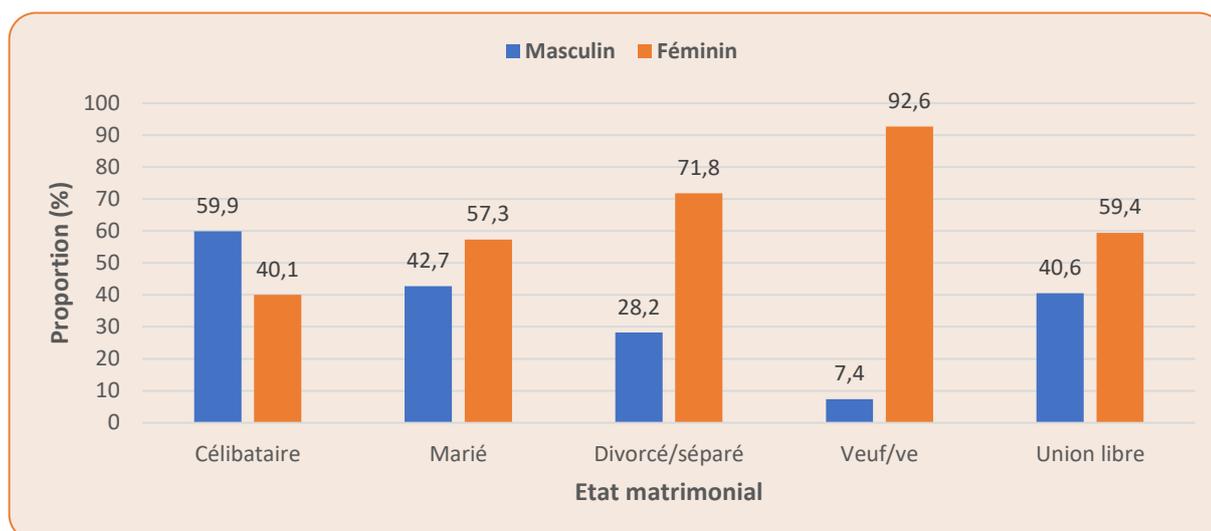
Le veuvage est cependant plus représenté chez les femmes (11,8 fois supérieur à celui des hommes).

Tableau 5. 1: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe

Etat matrimonial	Masculin	Féminin	Ensemble
Célibataire	45,4	27,6	36,1
Marié	52,3	63,8	58,3
Divorcé/séparé	0,4	0,8	0,6
Veuf (ve)	0,5	5,9	3,3
Union libre	1,4	1,9	1,7
Total	100,0	100,0	100,0

En considérant la répartition de chaque état matrimonial par sexe, en dehors des célibataires où les hommes sont majoritaires (59,9%), les proportions sont plus élevées chez les femmes pour tous les autres états matrimoniaux (Graphique 5.1). Comparée à 2006, la tendance est restée identique.

Graphique 5. 1: Répartition de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le sexe (%)



5.1.2. Etat matrimonial et milieu de résidence

La distribution de la population âgée de 12 ans ou plus met en évidence des inégalités par état matrimonial entre le milieu urbain et le milieu rural.

La proportion des célibataires est plus élevée en milieu urbain (48,0%) qu'en milieu rural (34,7%). Cependant, les mariés sont plus représentés en milieu rural (59,8%) qu'en milieu urbain (45,3%), de même que les veufs (ves) en milieu rural (3,4%) qu'en milieu urbain (2,7%). Les autres états matrimoniaux (divorcé/séparé, veuf et union libre) sont relativement plus représentés en milieu urbain qu'en milieu rural. Les unions libres se distinguent avec une proportion 2 fois plus élevée dans le milieu urbain par rapport au milieu rural (tableau 5.2). Une analyse comparative par rapport à la situation de 2006 met en exergue une part plus importante des célibataires en milieu urbain au détriment des mariés en 2019. Cependant, la tendance est restée la même en milieu rural.

Tableau 5. 2: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par état matrimonial selon le milieu de résidence

Etat matrimonial	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Ensemble
Célibataire	48,0	34,7	36,1
Marié	45,3	59,8	58,3
Divorcé/séparé	0,8	0,6	0,6
Veuf/ve	2,7	3,4	3,3
Union libre	3,2	1,5	1,7
Total	100,0	100,0	100,0

5.1.3. Etat matrimonial et âge

L'état matrimonial est également influencé par l'âge. Ainsi, de manière générale, le célibat est plus constaté au sein des jeunes, le mariage et les unions libres plus représentés dans la population adulte.

La proportion des célibataires diminue progressivement avec l'âge. Elle passe de 98,1% pour les 12-14 ans à 2,2% pour les 60 ans ou plus. La proportion des mariés quant à elle augmente avec

l'âge suivi d'une baisse à partir de 45 ans. Les ruptures d'union suite à la perte du conjoint augmentent également avec l'âge. Cependant, elles sont plus nombreuses à partir de 50 ans.

L'analyse selon le sexe indique que la proportion des célibataires hommes est supérieure à celle des femmes à tous les âges exceptés dans les tranches d'âge 55-59 ans et des 60 ans et plus.

Au niveau des mariés, la proportion des hommes mariés décroît à partir de 60 ans. Par contre, la proportion des femmes mariées décroît plus tôt à partir de 40 ans. La proportion des veuves est plus élevée que celle des veufs quel que soit l'âge (tableau 5.3).

Tableau 5. 3: Répartition (%) de la population par groupe d'âges selon l'état matrimonial et le sexe

Groupe d'âge	Célibataire	Marié(e)	Divorcé(e)/ Séparé(e)	Veuf/Veuve	Union libre	Total
Masculin						
12-14	98,7	0,9	0,0	0,0	0,4	100,0
15-19	95,6	3,9	0,0	0,0	0,5	100,0
20-24	64,1	34,5	0,2	0,1	1,1	100,0
25-29	27,3	70,0	0,4	0,1	2,2	100,0
30-34	10,9	85,8	0,6	0,3	2,4	100,0
35-39	5,3	91,5	0,7	0,3	2,2	100,0
40-44	2,9	94,0	0,7	0,4	2,0	100,0
45-49	2,0	94,8	0,7	0,6	1,9	100,0
50-54	1,8	94,8	0,7	1,0	1,7	100,0
55-59	1,5	94,8	0,6	1,2	1,9	100,0
60 ou +	1,5	91,5	0,7	4,3	2,0	100,0
Ensemble	45,4	52,3	0,4	0,5	1,4	100,0
Féminin						
12-14	97,4	2,1	0,0	0,0	0,5	100,0
15-19	60,8	37,6	0,2	0,1	1,3	100,0
20-24	18,1	78,5	0,6	0,3	2,5	100,0
25-29	5,9	90,2	0,8	0,6	2,5	100,0
30-34	2,9	92	1,0	1,7	2,4	100,0
35-39	1,7	92	1,1	3,0	2,2	100,0
40-44	1,5	88,4	1,5	6,4	2,2	100,0
45-49	1,6	83,9	1,5	10,8	2,2	100,0
50-54	1,6	74,5	2,1	19,5	2,3	100,0
55-59	1,9	67,9	2,0	26	2,2	100,0
60 ou +	2,9	44,9	1,6	48,7	1,9	100,0
Ensemble	27,6	63,8	0,8	5,9	1,9	100,0
Ensemble						
12-14	98,1	1,5	0,0	0,0	0,4	100,0
15-19	77,5	21,4	0,1	0,1	0,9	100,0
20-24	38,5	59	0,4	0,2	1,9	100,0
25-29	15,1	81,5	0,6	0,4	2,4	100,0
30-34	6,6	89,1	0,9	1,0	2,4	100,0
35-39	3,4	91,8	0,9	1,7	2,2	100,0
40-44	2,2	91,1	1,1	3,5	2,1	100,0
45-49	1,8	89,2	1,1	5,8	2,1	100,0
50-54	1,7	84,9	1,4	10,0	2,0	100,0
55-59	1,7	82,1	1,3	12,9	2,0	100,0
60 ou +	2,2	68,3	1,2	26,3	2,0	100,0
Ensemble	36,1	58,3	0,6	3,3	1,7	100,0

5.1.4. Etat matrimonial et province

La structure de l'état matrimonial observée selon le sexe au niveau provincial est similaire à celle de la région.

Dans la province du Gourma, il y a plus d'hommes célibataires (41,9%) que de femmes célibataires (25,8%). Par contre, la proportion des femmes mariées est plus élevée que celle des hommes mariés (67,0% contre 56,1%). Cette tendance s'observe également au niveau des ruptures d'unions et les unions libres. On observe également les mêmes tendances dans les autres provinces de la région. (Tableau 5.4).

Tableau 5. 4: Répartition (%) de la population de 12 ans ou plus par province et sexe selon l'état matrimonial

Province/Sexe		Célibataire	Marié	Divorcé/séparé	Veuf	Union libre	Total
Gnagna	Homme	41,9	56,1	0,4	0,6	1,0	100,0
	Femme	25,8	67,0	0,8	5,1	1,3	100,0
	Ensemble	33,4	61,9	0,6	3,0	1,1	100,0
Gourma	Homme	47,7	48,3	0,4	0,6	3,0	100,0
	Femme	31,2	58,3	0,7	6,2	3,6	100,0
	Ensemble	38,9	53,7	0,5	3,6	3,3	100,0
Komandjoari	Homme	40,0	59,1	0,3	0,3	0,3	100,0
	Femme	22,2	72,7	0,6	4,1	0,4	100,0
	Ensemble	30,9	66,0	0,5	2,2	0,4	100,0
Kempienga	Homme	45,2	52,3	0,6	0,6	1,3	100,0
	Femme	29,2	61,3	1,4	6,5	1,6	100,0
	Ensemble	37,0	56,9	1,0	3,6	1,5	100,0
Tapoa	Homme	49,5	48,8	0,2	0,4	1,1	100,0
	Femme	27,7	62,7	0,9	7,0	1,7	100,0
	Ensemble	38,2	56,0	0,6	3,8	1,4	100,0

5.2. NUPTIALITE

La nuptialité des célibataires (primo-nuptialité) peut être caractérisée par des indicateurs résumant son calendrier et son intensité. L'âge moyen au premier mariage et l'âge médian au premier mariage résumant le calendrier de la primo-nuptialité. L'intensité du phénomène est estimée par la fréquence du célibat définitif.

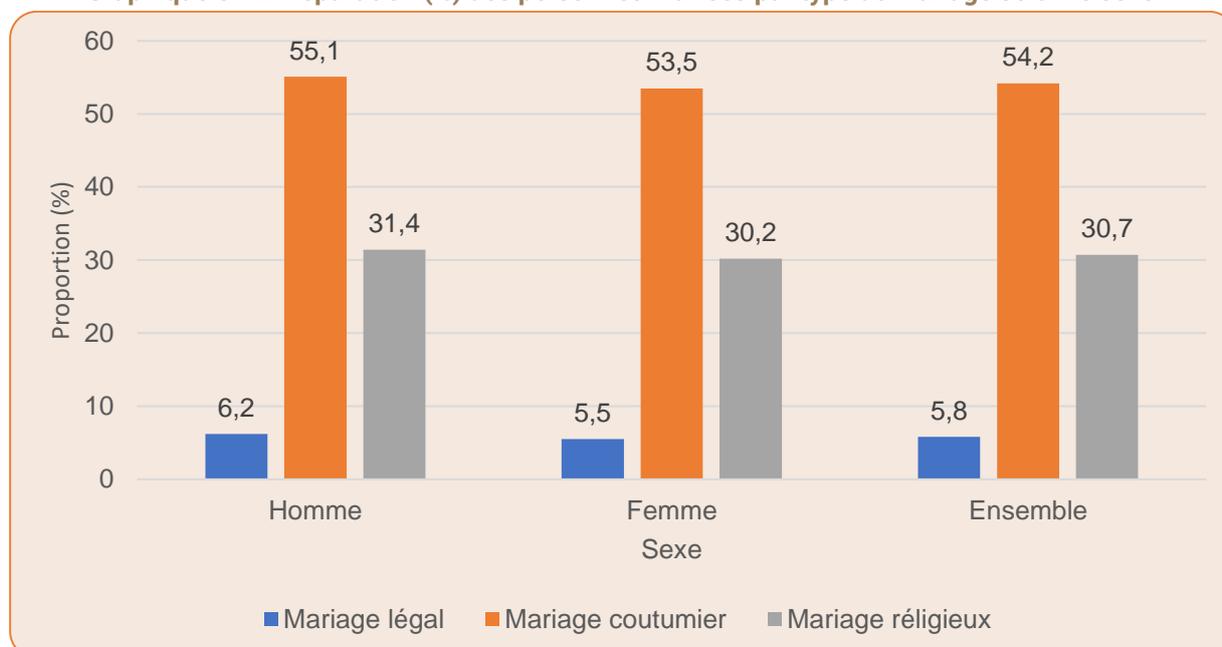
La nuptialité des célibataires varie selon certaines variables sociodémographiques dont le sexe. Cette section analyse les types de mariage (légal, coutumier et religieux au sein de la sous-population des mariés) contractés dans la région et la nuptialité des célibataires selon le sexe.

5.2.1. Nuptialité par type de mariage

Le type de mariage le plus contracté dans la région est le mariage coutumier qui a été célébré par 54,2% des personnes mariées. Le mariage religieux est célébré par 30,7% des personnes mariées. Le mariage légal quant à lui ne concerne que 5,8% des mariés (cf. graphique 5.2). Dans la société burkinabè, et d'une manière générale celle africaine, les us et les coutumes régissent le comportement et la vie communautaire. Le mariage ou l'union matrimoniale est la base et le fondement de la famille. Et le mariage confère à l'individu qui le contracte une reconnaissance et une considération au sein de la société. Ainsi, cet aspect explique la prépondérance du mariage religieux et coutumier constaté au sein de la population des mariés.

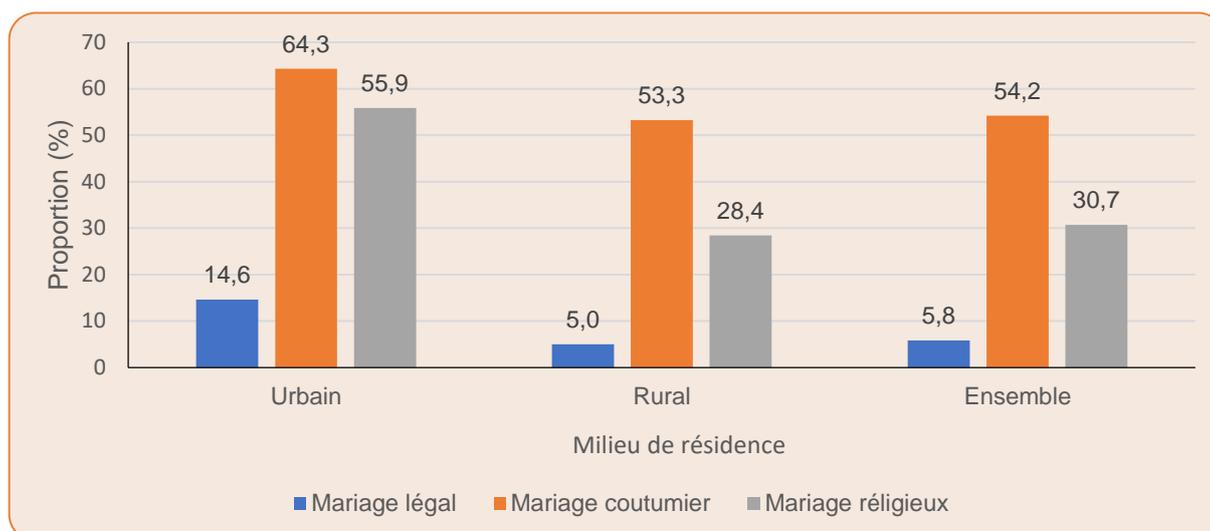
La tendance des formes de mariage contracté selon le sexe est similaire à celle observée au niveau régional. Cependant, les proportions chez les hommes sont relativement plus élevées à celles des femmes, quel que soit le type de mariage.

Graphique 5. 2: Répartition (%) des personnes mariées par type de mariage selon le sexe



L'analyse des types de mariages selon le milieu de résidence indique des proportions de mariés du milieu urbain supérieures à celles du milieu rural, quel que soit le type de mariage. La proportion du mariage légal est environ 3 fois plus élevée en milieu urbain comparé au milieu rural (cf. graphique 5.3).

Graphique 5. 3: Répartition (%) des personnes mariées par milieu de résidence et type de mariage



5.2.2. Primo-nuptialité par sexe

La table de nuptialité du moment est la table de nuptialité d'une cohorte fictive qui subirait à chaque âge la nuptialité observée durant l'année étudiée.

Dans la région de l'Est, l'âge moyen au premier mariage des hommes est de 25,0 ans (il est de 26,9 ans pour l'ensemble du pays). Cet âge a diminué (moins de 0,6 point) par rapport à 2006 (25,6 ans). Aussi, à 24,2 ans, la moitié des hommes célibataires de la région ont contracté un mariage. Comparé à 2006, cet âge médian a augmenté de 3,6 points (20,6 ans en 2006).

En outre, la primo-nuptialité des hommes s'observe jusqu'à l'âge de 54 ans. Le célibat définitif est atteint à 55 ans avec une proportion de 1,7%. L'âge au célibat définitif est resté inchangé par rapport à 2006 avec un taux de 2,4% (tableau 5.5).

Tableau 5. 5: Nuptialité des hommes à partir de la proportion des célibataires de 15 ans ou plus

Age x	Célibataires Cx	Mariages M(x,x+a)	Quotients $a_n(x)(\%)$
15	1000	177	177,0
20	823	376	456,9
25	447	276	617,5
30	171	99	578,9
35	72	34	472,2
40	38	15	394,7
45	23	5	217,4
50	18	1	55,6
55	17		
Age moyen	25,0 ans		
Age médian	24,2 ans		
Célibat définitif	1,7 %		

La nuptialité des femmes de la région est plutôt précoce (cf. tableau 5.6). En effet, l'âge moyen au premier mariage est de 19,1 ans (contre 19,4 ans en 2006) et la moitié des femmes se marient avant 18 ans (contre 17 ans en 2006). L'âge moyen au premier mariage chez les filles en 2006 comparé à celui de 2019 indique un léger recul. Par ailleurs, les femmes contractent leur premier mariage jusqu'à l'âge de 35 ans révolus. Le célibat définitif quant à lui est atteint à 40 ans avec une proportion de 1,5%. Cela dénote d'une forte intensité de la nuptialité chez les femmes à l'instar des

hommes. Cependant, il faut mentionner une hausse significative de la proportion du célibat définitif par rapport à 2006 (0,5%) chez les femmes.

Tableau 5. 6: Nuptialité des femmes à partir de la proportion des célibataires de 12 ans ou plus

Age x	Célibataires Cx	Mariages M(x,x+a)	Quotients $a_n(x)$ (‰)
12	1000	128	128,0
15	872	497	570,0
20	375	280	746,7
25	95	58	610,5
30	37	16	432,4
35	21	6	285,7
40	15		
Age moyen	19,1 ans		
Age médian	18,7 ans		
Célibat définitif	1,5 %		

CONCLUSION

En somme, l'analyse de l'état matrimonial et de la nuptialité dans la région de l'Est indique que les célibataires représentent plus du tiers de la population de 12 ans ou plus et 58,3% de la population est constitué de personnes mariées. Les autres états matrimoniaux représentent moins de 6%. Les types de mariages les plus contractés sont le mariage coutumier (54,2%) suivi du mariage religieux (30,7%).

En ce qui concerne la nuptialité, il ressort une forte intensité du phénomène, quel que soit le sexe (1,7% d'hommes célibataires définitifs à 55 ans et 1,5% de femmes célibataires définitifs à 40 ans). On note aussi une précocité du phénomène chez les femmes dû à un recul de l'âge moyen au premier mariage (19,1 ans) par rapport à 2006 (19,4 ans).

CHAPITRE 6 : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Au Burkina Faso, plusieurs politiques, projets et programmes visant l'amélioration de la qualité de vie des populations se sont succédés. Pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation de ces politiques économiques, une connaissance adéquate des caractéristiques économiques de la population est nécessaire.

En effet, les caractéristiques des acteurs économiques évoluent et diffèrent selon les domaines d'activité, les habitudes culturelles, le milieu de résidence, le contexte ou la tendance du moment. Une analyse plus fine de ces acteurs permet de mieux cerner la force productive de la région et les principales activités qui occupent la population dans l'emploi.

Collecte des données

Dans le cadre du recensement général de la population de 2019 du Burkina Faso, les données relatives à l'activité économique ont été collectées à partir des questions suivantes :

- Est-ce que (NOM) a travaillé au moins une heure durant les sept derniers jours contre une rémunération ?
- Même si NOM n'a pas travaillé au cours des 7 derniers jours, a-t-il/ avait-il un emploi rémunéré ?
- NOM a-t-il cherché un emploi au cours des 30 derniers jours ?
- NOM sera-t-il disponible pour travailler ?
- Quelle est l'occupation principale qui a pris à (NOM) le plus de temps au cours de ces 7 jours ?
- Quelle est (ou était) la situation de (NOM) dans cette occupation ?
- Que fait principalement l'entreprise ou l'établissement au sein de laquelle ou duquel (NOM) travaille ou a travaillé ?

Ce chapitre aborde en premier lieu le volume et la structure de la main d'œuvre puis traite de la main d'œuvre occupée et celle au chômage. Il s'intéresse ensuite à la population hors main d'œuvre avant de faire un focus sur le travail des jeunes.

Définition des concepts

Afin de permettre une meilleure compréhension du contenu de l'analyse sur les caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5^e RGPH, il importe de présenter et définir les principaux concepts utilisés.

Période de référence

Une période de référence est une plage de temps à laquelle se rapportent les questions ou les renseignements collectés. Pour l'activité économique, la période de référence est la semaine ayant précédé la date de passage de l'agent recenseur. Les renseignements sur l'activité économique de la population se rapportent essentiellement à cette période d'une semaine (7 jours).

Activités économiques

On entend par activité économique le travail exercé par une personne dans le but de produire ou de participer à la production des biens et des services économiques. La personne qui exerce une activité économique perçoit généralement en contrepartie de son activité une rémunération en espèce ou en nature.

Population en âge de travailler

Au 5^e RGPH, la population concernée par les questions sur le travail ou l'activité économique est âgée de 5 ans ou plus. Cependant, il n'a pas été fixé une limite d'âge supérieure de sortie d'activité pour tenir compte de certaines catégories de travailleurs. C'est le cas par exemple des « paysans » dont l'âge de sortie d'activité n'est pas toujours connu : ils ne cessent de travailler que lorsqu'ils sont totalement épuisés.

Au Burkina Faso, on considère qu'une personne est en âge de travailler lorsqu'elle est majeure (18 ans ou plus selon le code des personnes et de la famille). Cependant, le Bureau international du travail (BIT) suggère l'âge de 15 ans comme âge minimum à considérer dans la définition de la population en âge de travailler, mais laisse la liberté aux pays de la réviser en fonction de leur réalité. Pour permettre une comparabilité des résultats avec ceux des autres pays, la population en âge de travailler retenue est celle âgée de 15 ans ou plus, conformément aux recommandations du BIT.

Main d'œuvre (ou population active)

La main d'œuvre est la population disponible sur le marché de l'emploi, c'est-à-dire l'ensemble des personnes des deux sexes en âge de travailler et disponibles pour le travail. Elle comprend ceux qui travaillent effectivement (population dans l'emploi) et ceux qui sont sans travail mais qui en cherchent et qui sont disponibles pour travailler (population au chômage). La main d'œuvre au sens du 5^e RGPH comprend les personnes qui déclarent exercer une activité rémunérée ; être apprenti, stagiaire rémunéré ; être aides familiales (même sans rémunération) ; être élève, étudiant ou retraité mais exerçant une activité ; être chômeur (sans emploi et à la recherche d'un emploi).

Population dans l'emploi

La population dans l'emploi (population active occupée) est l'ensemble des personnes disposant d'un emploi permanent (même si elles sont en vacances, malades, en grève ou en arrêt provisoire de travail, etc.) et celles qui n'ont pas un emploi permanent, mais qui ont travaillé au cours de la période de référence de 7 jours.

Au 5^e RGPH, les agriculteurs et leurs aides familiaux sont considérés comme occupés même si la semaine de référence se situait dans une période de non activité pour des raisons saisonnières. Ainsi, après les récoltes, l'agriculteur qui n'exerce aucune activité économique est considéré comme occupé.

Population au chômage

C'est l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus qui n'ont pas travaillé pendant la période de référence, qui n'ont pas d'emploi, mais qui en ont recherché au cours des 30 derniers jours précédant l'interview et qui sont disponibles pour travailler au cours des 15 jours suivants.

Population hors main d'œuvre

La population hors main d'œuvre est une catégorie résiduelle formée des personnes qui ne sont ni pourvues d'un emploi, ni au chômage. Elle est composée de personnes dépourvus d'un emploi

durant la période de référence et qui cherchent un emploi mais ne sont pas disponibles, d'individus qui ne cherchent pas un emploi mais sont disponibles à travailler et ceux qui ne cherchent pas un emploi et ne sont pas disponibles.

Elle englobe toutes les personnes qui, en raison d'un handicap physique, ne sont pas en mesure de travailler et toutes celles qui, pour des raisons de convenance personnelle, par exemple les études, les responsabilités familiales ou un âge avancé, ne désirent pas travailler.

Statut dans l'emploi

C'est la situation d'une personne par rapport à son occupation actuelle ou antérieure s'il s'agit d'une personne qui a déjà travaillé. Il s'agit de la position de cette personne dans l'exercice de l'activité.

Occupation principale

La détermination de l'emploi principal peut poser des problèmes dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois. Au 5^e RGPH, l'emploi principal est celui qui est déclaré comme tel par le répondant. Dans le cas où l'enquêté exerce plusieurs emplois et qu'il a un doute pour déterminer son emploi principal, c'est celui auquel la personne consacre le plus de temps qui est considéré comme l'occupation principale. Si le critère de temps ne permet toujours pas d'identifier l'emploi principal, alors il est retenu celui qui lui procure le revenu le plus important. Les modalités de la variable occupation principale disponibles dans la base de données du 5^e RGPH sont les métiers, professions, poste ou fonction (Niveau 5) de la Classification internationale type des professions de 2008 (CITP-08), nomenclature des métiers et professions. Cependant, sont considérés dans la présente analyse de l'activité économique les grands groupes (Niveau 1) de la « Nomenclature des métiers et professions ».

Branche d'activité

La branche d'activités renvoie à l'ensemble des établissements ou des unités de production engagés dans le même type d'activités ou dans des types d'activités similaires. C'est un regroupement de toutes les unités de production homogènes fabriquant ou produisant le même produit ou la même catégorie de produits.

Secteur d'activité

Un secteur d'activité est un groupe d'établissements ou d'entreprises ayant la même activité principale. La classification par grands secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) permet de mesurer l'importance et l'évolution de l'activité desdits établissements ou entreprises.

Taux d'activité

Ce taux est le rapport de la population pourvue d'un emploi et celle des chômeurs à la population de 15 ans ou plus. Il s'exprime en pourcentage et indique le niveau général de participation de la population de 15 ans ou plus au marché du travail. Le taux net d'activité montre aussi l'importance relative de la main d'œuvre disponible pour la production de biens et de services.

Taux d'inactivité

Le taux d'inactivité désigne la proportion en pourcentage de la population hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient en divisant l'effectif de la population hors main d'œuvre par la population de 15 ans ou plus.

Ratio population-emploi

Le ratio population-emploi est le rapport en pourcentage entre la population pourvue d'un emploi

(population dans l'emploi) et la population active. Un ratio élevé signifie qu'une proportion importante de la population active est employée, tandis qu'un ratio faible signifie qu'une proportion importante de la population active ne participe pas directement aux activités du marché productif, car elle est au chômage.

Taux de chômage

Le taux de chômage représente la proportion en pourcentage de la population active qui n'est pas pourvue d'un emploi. La population au chômage comprend toutes les personnes dépourvues d'un emploi, mais disponibles à travailler (immédiatement ou dans les 15 jours) et qui ont recherché du travail (dans les 30 derniers jours). Il est le nombre total des chômeurs du pays rapporté à la population active correspondante.

Taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle

Le taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle est un taux de chômage assoupli qui inclut dans la population au chômage, la main d'œuvre potentielle. Cette dernière représente les personnes en âge de travailler qui sont hors de la main d'œuvre et (i) qui ont recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours mais ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs d'emploi non disponibles) ; ou (ii) qui n'ont pas recherché de l'emploi au cours des 30 derniers jours, mais sont disponibles pour travailler dans les 15 jours (les demandeurs potentiels disponibles).

Taux de dépendance

Dans le cadre de l'analyse des caractéristiques économiques de la population à partir des données du 5^e RGPH, le taux de dépendance économique est déterminé en rapport avec la définition de la population en âge de travailler. Dans ce cas, la population à charge est constituée des personnes qui ne sont pas en âge de travailler, des chômeurs et des personnes hors main-d'œuvre. Ce taux s'obtient donc en rapportant à la population active occupée, l'ensemble des personnes (i) âgées de moins de 15 ans, (ii) hors mains-d'œuvre et (iii) celles qui sont au chômage. Il correspond au nombre de personnes à charge pour 100 personnes occupées.

6.1. VOLUME ET STRUCTURE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Dans cette section, il sera fait une présentation analytique d'ensemble, par province et par commune de la participation (ou non) de la population à l'activité économique selon ses caractéristiques démographiques (âge et sexe).

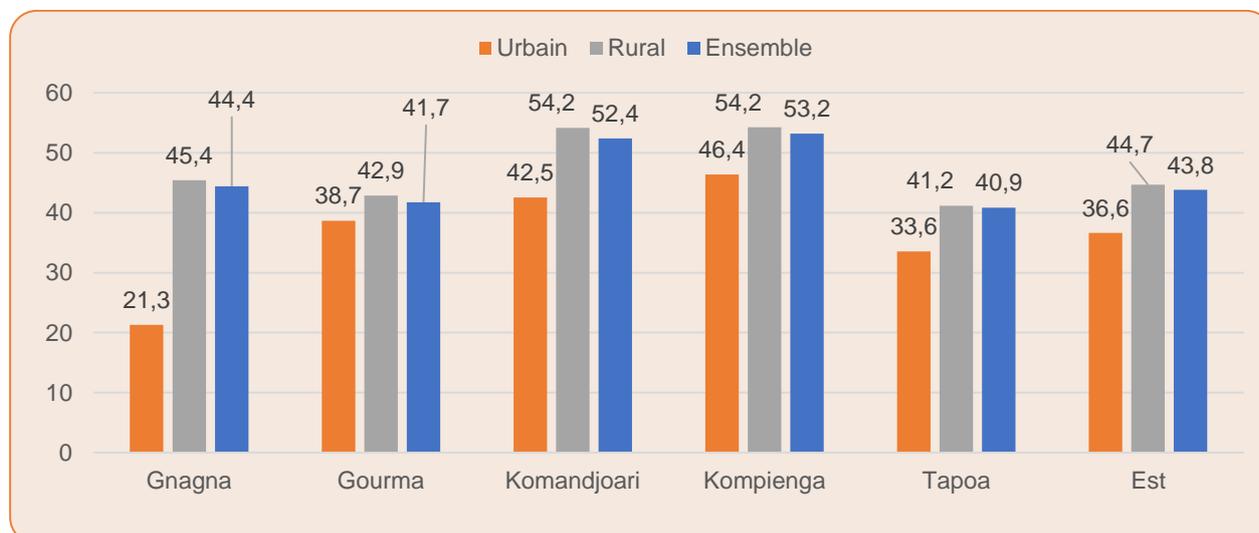
Dans la région de l'Est, les individus occupés représentent 41,3% de la population en âge de travailler. Les chômeurs représentent 2,5% et les hors main-d'œuvre 56,2%. Selon les provinces, la proportion des personnes occupées dans la population en âge de travailler est plus importante dans la province de la Kompienga où 51,0% sont des actifs occupés. Cette proportion est suivie par celle constatée dans la Komandjoari (48,8%), dans la Gnagna (41,0%), dans le Gourma (40,0) et dans la Tapoa (39,1%). Pour ce qui est des individus hors main d'œuvre dans la population en âge de travailler, la proportion la plus importante est observée dans la province de la Tapoa (59,1%). Un niveau relativement élevé de chômage est observé principalement dans deux provinces : celle de la Gnagna avec 3,4% et la province de la Komandjoari avec 3,6% (tableau 6.1).

Tableau 6. 1: Répartition de la population en âge de travailler par province selon la situation d'occupation

Province	Situation d'occupation			Total
	Occupés	Chômeurs	Hors main-d'œuvre	
Gnagna	41,0	3,4	55,6	100,0
Gourma	40,0	1,7	58,3	100,0
Komandjoari	48,8	3,6	47,6	100,0
Kompienga	51,0	2,2	46,8	100,0
Tapoa	39,1	1,8	59,1	100,0
Est	41,3	2,5	56,2	100,0

Dans la région de l'Est, le taux d'activité est de 43,8% soit 36,6% en milieu urbain et 44,7% en milieu rural. Cela traduit le fait que 43,8% de la population de 15 ans ou plus constitue une main d'œuvre disponible. Concernant les provinces, le taux d'activité le plus élevé s'observe dans la Kompienga (53,2%) suivi de la Komandjoari (52,4%), de la Gnagna (44,4%), du Gourma (41,7%) et de la Tapoa (40,9%). Suivant le milieu de résidence, le taux d'activité est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain quel que soit la province (graphique 6.1).

Graphique 6. 1: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence



Suivant le sexe des individus, on observe que le taux d'activité est plus élevé chez les hommes que chez les femmes dans les différentes provinces et communes de la région. Ainsi, au niveau de la région, les actifs (occupés et chômeurs) sont prépondérants chez les hommes (48,8 %) par rapport aux femmes (39,3 %).

Au niveau des communes, Yamba a le taux d'activité le plus élevé (67,4 %) suivie de la commune de Gayéri (62,5 %). La commune de Foutouri détient le taux le plus faible (14,8 %) dans la région (tableau 6.2).

Tableau 6. 2: Taux d'activité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Bilanga	59,9	55,2	57,4
Bogandé	50,3	43,4	46,6
Coalla	52,8	45,4	48,9
Liptougou	44,9	37,9	41,2
Manni	42,0	35,8	38,7
Piéla	42,1	33,3	37,4
Thion	26,7	20,8	23,5
Total Gnagna	47,8	41,4	44,4
Diabo	45,7	34,1	38,9
Diapangou	48,8	42,5	45,3
Fada N'Gourma	49,7	33,1	41,1
Matiacoali	47,9	32,1	39,7
Tibga	30,8	22,4	25,8
Yamba	72,9	62,9	67,4
Total Gourma	49,2	35,4	41,7
Bartiébougou	42,6	35,0	38,7
Foutouri	16,1	13,4	14,8
Gayéri	65,9	59,3	62,5
Total Komandjoari	55,5	49,4	52,4
Kompienga	59,0	48,1	53,3
Madjoari	52,2	42,6	47,5
Pama	67,6	42,6	54,6
Total Kompienga	61,5	45,4	53,2
Botou	56,2	47,9	52,0
Diapaga	44,4	31,2	37,8
Kantchari	55,7	47,5	51,5
Logobou	31,6	25,6	28,4
Namounou	47,4	34,3	40,6
Partiaga	47,8	32,4	39,8
Tambaga	36,5	30,1	33,2
Tansarga	49,3	42,2	45,5
Total Tapoa	45,6	36,5	40,9
Total Est	48,8	39,3	43,8

Une analyse du taux d'activité permet de constater que les groupes d'âge les plus actifs sont ceux de 30 à 44 ans pour l'ensemble des deux sexes. Chez les femmes le taux d'activité est inférieur à 50,0% quel que soit la tranche d'âge. Les taux d'activité les plus élevés sont observés au niveau du groupe d'âge 40 à 44 ans autant chez les hommes, que dans l'ensemble. Cependant, chez les femmes le taux d'activité le plus élevé est observé dans la tranche d'âge 30 à 34 ans. Les générations les plus jeunes ainsi que les plus anciennes enregistrent les taux d'activité les plus

faibles dans la région (tableau 6.3).

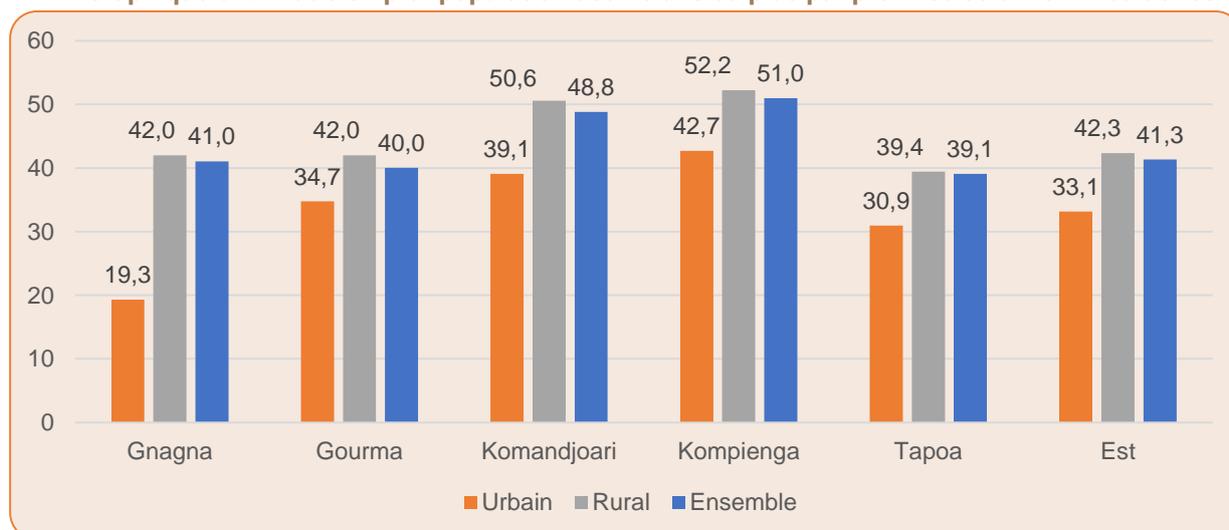
Tableau 6. 3: Taux d'activité de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	32,4	31,5	32,0
20-24	42,7	39,0	40,7
25-29	54,3	44,4	48,7
30-34	59,3	46,5	52,4
35-39	60,0	46,3	52,8
40-44	60,6	45,6	52,9
45-49	59,1	43,9	51,3
50-54	57,9	38,7	48,6
55-59	55,5	36,3	46,4
60-64	50,7	31,0	41,1
65 ou +	39,6	21,5	30,6
Total	48,8	39,3	43,8

6.2. MAIN D'ŒUVRE OCCUPEE

Le ratio emploi-population mesure la capacité d'une économie à créer des emplois par rapport à la population en âge de travailler. Dans l'ensemble de la région, on enregistre un ratio emploi-population de 41,3 %. Le milieu rural présente les ratios les plus importants par province et dans la région. Dans la région, 42,3 % de la population de 15 ans ou plus est occupée en milieu rural contre 33,1 % en milieu urbain. Il ressort également que la province de la Kompienga a le ratio le plus élevé (51,0 %) suivie de la Komandjoari (48,8%), de la Gnagna (41,0%), du Gourma (40,0%) et de la Tapoa (39,1) (graphique 6.2)

Graphique 6. 2: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence



Une analyse des données par commune selon le sexe montre que dans la majorité des cas, le ratio emploi-population chez les hommes est plus important que chez les femmes. On note ainsi que, les hommes sont plus occupés (46,3%) que les femmes (36,9%) dans la région de l'Est. Ce résultat demeure valable dans l'ensemble des communes prises individuellement.

L'analyse des ratios emploi-population sans distinction de sexe révèle que les communes de Foutouri, de Thion et de Tibga ont les ratios les moins élevés tandis que Yamba, Gayéri et Bilanga ont les ratios les plus élevés (tableau 6.4).

Tableau 6. 4: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Bilanga	57,9	53,6	55,6
Bogandé	46,0	38,7	42,1
Coalla	49,8	43,2	46,3
Liptougou	42,4	35,9	39,0
Manni	37,2	31,1	34,0
Piéla	40,0	31,3	35,4
Thion	20,1	15,4	17,5
Total Gnagna	44,3	38,1	41,0
Diabo	45,3	33,6	38,5
Diapangou	48,1	42,1	44,8
Fada N’Gourma	47,2	30,6	38,7
Matiacoali	46,3	31,1	38,4
Tibga	28,6	20,5	23,8
Yamba	71,7	62,0	66,4
Total Gourma	47,4	33,8	40,0
Bartiébougou	32,9	25,7	29,2
Foutouri	13,0	11,0	12,0
Gayéri	63,4	57,1	60,2
Total Komandjoari	51,8	46,0	48,8
Kompienga	56,6	45,7	50,9
Madjoari	51,0	41,4	46,3
Pama	65,8	39,8	52,4
Total Kompienga	59,4	43,0	51,0
Botou	53,0	44,3	48,6
Diapaga	41,8	29,5	35,6
Kantchari	54,2	46,0	50,0
Logobou	31,0	25,1	27,8
Namounou	44,4	30,1	36,9
Partiaga	46,0	31,0	38,3
Tambaga	35,5	29,1	32,1
Tansarga	47,5	40,9	43,9
Total Tapoa	43,8	34,8	39,1
Total Est	46,3	36,9	41,3

Les ratios emploi-population demeurent moins élevés aux jeunes âges et aux âges avancés. De 29,5 % dans la tranche d’âge 15-19 ans, ils augmentent régulièrement jusqu’à atteindre 50,6 % dans la tranche d’âge 35-39 ans avant d’entamer une baisse pour s’établir à 30,0 % dans la tranche des 65 ans ou plus (tableau 6.5).

Tableau 6. 5: Ratio emploi-population des 15 ans ou plus par groupe d’âge selon le sexe

Groupe d’âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	29,9	29,1	29,5
20-24	39,3	36,0	37,5
25-29	50,9	41,3	45,5

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
30-34	56,5	43,9	49,7
35-39	57,4	43,8	50,2
40-44	58,2	43,3	50,6
45-49	56,8	41,9	49,2
50-54	56,0	37,3	46,9
55-59	53,8	35,1	45,0
60-64	49,3	30,0	39,9
65 ou +	39,0	21,1	30,0
Total	46,3	36,9	41,3

La grande majorité de la main d'œuvre occupée, soit 88,7%, exerce dans le secteur primaire suivi du secteur tertiaire (8,2%) et enfin du secteur secondaire (2,8%). Cette proportion élevée des personnes occupées dans le secteur primaire traduit la prééminence des activités agro-sylvo-pastorales dans la région. Le secteur secondaire qui représente les activités de production et de transformation de produit fini ou semi-fini est considérablement faible dans la région. Ainsi donc, la capacité de l'industrie à créer de l'emploi est très faible dans la région. Le secteur tertiaire regroupant les activités de services est toujours moins développé dans la région.

Selon les provinces, le secteur primaire est plus représenté dans la province de la Gnagna (94,8 %) suivi de la Komandjoari (93,1%), de la Tapoa (89,6%), de la Kompienga (86,8%) et du Gourma (77,4%). Les secteurs secondaire et tertiaire sont mieux développés dans le Gourma et dans la Kompienga (tableau 6.6).

Tableau 6. 6: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon le secteur d'activité

Provinces	Secteur d'activité				
	Primaire	Secondaire	Tertiaire	ND	Total
Gnagna	94,8	1,3	3,6	0,3	100,0
Gourma	77,4	5,3	16,9	0,4	100,0
Komandjoari	93,1	1,0	5,8	0,1	100,0
Kompienga	86,8	3,1	9,8	0,3	100,0
Tapoa	89,6	3,1	7,1	0,2	100,0
Est	88,7	2,8	8,2	0,3	100,0

Parmi les personnes occupées, les travailleurs indépendants représentent 49,7 %, suivis des aides familiaux (42,8 %) et des salariés (4,3%). La tendance de répartition est la même pour toutes les provinces exceptées dans celle de la Gnagna où les autres travailleurs (3,6%) sont mieux représentés que les salariés (2,0%) (tableau 6.7).

Tableau 6. 7: Répartition (%) de la population résidente occupée de 15 ans ou plus par province selon la situation dans l'occupation principale

Province	Situation dans l'occupation				
	Indépendants	Salariés	Aides familiaux	Autres	Total
Gnagna	52,2	2,0	42,2	3,6	100,0
Gourma	43,1	9,3	44,3	3,3	100,0
Komandjoari	47,3	2,0	49,5	1,2	100,0
Kompienga	52,6	4,7	39,4	3,3	100,0
Tapoa	52,1	3,6	41,0	3,3	100,0
Est	49,7	4,3	42,8	3,2	100,0

6.3. POPULATION AU CHOMAGE

Le taux de chômage au sens du BIT (population au chômage) demeure relativement faible pour la région, soit 5,7 %, tandis que le taux de chômage combiné (population au chômage + main d'œuvre potentielle) est de 37,7 %.

En fonction des provinces, le taux de chômage au sens du BIT est plus faible dans la province du Gourma (4,1%) suivi de la Kompienga (4,2%) et de la Tapoa (4,4%). En intégrant la main d'œuvre potentielle, le taux combiné le plus faible est observé dans la Kompienga (28,3%) suivi du Gourma (29,5%) et de la Komandjoari (36,9%).

Ces indicateurs montrent également que dans la majorité des cas, le chômage est plus faible en milieu rural par rapport au milieu urbain dans la plupart des provinces et selon la définition de chômage retenue (BIT ou taux combiné). C'est dans la province de la Kompienga que le taux de chômage combiné est plus faible en milieu urbain (28,0%) qu'en milieu rural (28,4%) (tableau 6.8).

Tableau 6. 8: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle par province selon le milieu de résidence

Province	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
Gnagna	9,5	7,5	7,6	49,5	40,7	40,9
Gourma	10,2	2,0	4,1	33,4	28,3	29,5
Komandjoari	8,2	6,6	6,8	40,5	36,3	36,9
Kompienga	8,0	3,7	4,2	28,0	28,4	28,3
Tapoa	7,9	4,3	4,4	46,3	41,6	41,7
Est	9,5	5,3	5,7	36,8	37,8	37,7

Le chômage touche plus les femmes (6,2 % pour le taux BIT et 41,1 % pour le taux combiné) que les hommes (5,3 % pour le taux BIT et 34,4 % pour le taux combiné). Ce résultat demeure valable dans toutes les provinces et dans la plupart de leurs communes. Cependant, il y a des communes où les femmes sont moins au chômage que les hommes. Il s'agit des communes de Bilanga, de Coalla et de Liptougou dans la province de la Gnagna, des communes de Diapangou, de Matiacoali et de Yamba dans la province du Gourma, de la commune de Foutouri dans la province de la Komandjoari, des communes de Diapaga et de Tansarga dans la province de la Tapoa où le taux de chômage au sens du BIT des femmes est plus faible par rapport à celui des hommes.

Le taux de chômage au sens du BIT est plus élevé dans la province de la Gnagna (7,6%) suivi par la Komandjoari (6,8%) et la Tapoa (4,4%). Selon les communes, Thion (25,4%) a le taux de chômage au sens du BIT le plus élevé, Diabo (1,2%) et Diapangou (1,2%) enregistrent chacune le plus faible taux. Concernant le taux de chômage combiné le plus élevé est dans la province de la Tapoa (41,7%). Suivant les communes, Foutouri a le taux combiné le plus élevé (83,1%) et Yamba le plus faible (12,7%) (tableau 6.9)

Tableau 6. 9: Taux de chômage au sens du BIT et taux combiné du chômage et de la main d'œuvre potentielle par commune selon le sexe

Commune	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	M+F	M	F	M+F
Bilanga	3,3	3,0	3,1	25,2	27,7	26,5
Bogandé	8,5	10,7	9,6	29,8	35,6	32,8
Coalla	5,6	4,8	5,2	38,3	40,8	39,6
Liptougou	5,6	5,2	5,4	45,7	51,2	48,5
Manni	11,5	13,2	12,3	46,2	51,8	49,0

Commune	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	M+F	M	F	M+F
Piéla	5,0	6,0	5,5	40,9	48,3	44,7
Thion	24,8	26,1	25,4	73,3	78,2	75,9
Total Gnagna	7,3	7,9	7,6	38,5	43,1	40,9
Diabo	1,0	1,4	1,2	23,0	29,7	26,6
Diapangou	1,4	1,0	1,2	26,2	29,3	27,8
Fada N’Gourma	4,9	7,5	6,0	23,5	35,6	28,9
Matiacoali	3,3	3,1	3,2	30,6	34,0	32,1
Tibga	7,3	8,1	7,7	49,3	59,9	55,4
Yamba	1,7	1,4	1,6	11,6	13,7	12,7
Total Gourma	3,7	4,6	4,1	25,3	34,0	29,5
Bartiébougou	22,8	26,6	24,6	51,6	59,2	55,4
Foutouri	19,2	17,9	18,6	82,6	83,8	83,1
Gayeri	3,7	3,8	3,7	23,7	28,1	25,9
Total Komandjoari	6,7	7,0	6,8	34,9	38,9	36,9
Kompienga	4,2	5,0	4,6	23,4	30,8	27,1
Madjoari	2,3	2,7	2,5	39,4	48,1	43,6
Pama	2,5	6,6	4,2	15,7	36,1	25,1
Total Kompienga	3,3	5,3	4,2	22,4	34,8	28,3
Botou	5,7	7,6	6,6	35,9	42,6	39,2
Diapaga	6,0	5,7	5,9	41,0	52,2	46,3
Kantchari	2,6	3,2	2,9	26,4	31,0	28,6
Logobou	2,0	2,2	2,1	54,6	60,8	57,8
Namounou	6,4	12,4	9,0	45,8	58,9	52,2
Partiaga	3,8	4,1	4,0	23,0	27,3	24,9
Tambaga	2,8	3,5	3,1	41,6	45,5	43,6
Tansarga	3,8	3,1	3,4	29,7	32,1	30,9
Total Tapoa	4,1	4,8	4,4	38,3	45,2	41,7
Total Est	5,3	6,2	5,7	34,4	41,1	37,7

Le chômage touche principalement les générations les plus jeunes. On constate une baisse du taux de chômage en fonction des groupes d’âge. Les groupes d’âge les plus jeunes sont donc ceux qui recherchent le plus activement un emploi. Les taux les moins élevés sont ainsi observés dans le groupe d’âge de 65 ans ou plus qui comprend les retraités (1,8 % dans l’ensemble, 1,6 % chez les hommes et 2,0 % chez les femmes) (tableau 6.10).

Tableau 6. 10: Taux de chômage (%) au sens du BIT de la population de 15 ans ou plus par groupe d’âge selon le sexe

Groupe d’âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	7,8	7,7	7,8
20-24	8,0	7,7	7,8
25-29	6,3	6,9	6,6
30-34	4,6	5,7	5,1
35-39	4,3	5,4	4,8
40-44	3,8	4,9	4,3
45-49	3,8	4,6	4,2
50-54	3,3	3,8	3,5
55-59	3,0	3,3	3,1
60-64	2,8	3,2	2,9
65 ou +	1,6	2,0	1,8
Total	5,3	6,2	5,7

En fonction du niveau d’instruction, le chômage est moins important chez les individus sans niveau

(5,2 %) ou de niveau supérieur (7,0 %). Les taux de chômage sont plus élevés chez les individus de niveau post-primaire quel que soit le sexe. Les taux de chômage augmentent régulièrement jusqu'à atteindre les niveaux les plus élevés au post-primaire avant d'entamer une baisse jusqu'au niveau supérieur. La hausse des taux de chômage avec le niveau d'instruction pourrait s'expliquer par la prise en compte de la recherche active d'emploi dans la définition du chômage (tableau 6.11).

Tableau 6. 11: Taux de chômage (%) au sens du BIT et taux combiné du chômage par niveau d'instruction selon le sexe

Niveau d'instruction	Taux chômage BIT			Taux chômage combiné		
	M	F	M+F	M	F	M+F
Aucun	4,9	5,6	5,2	34,0	40,1	37,1
Primaire	7,4	9,8	8,3	35,6	46,7	40,2
Post-primaire	7,9	11,3	9,4	42,9	52,0	47,2
Secondaire	6,6	10,8	7,9	33,4	43,2	36,8
Supérieur	6,2	10,3	7,0	20,6	33,9	23,5
Total	5,3	6,2	5,7	34,4	41,1	37,7

En 2019, dans la région de l'Est les chômeurs en quête de leur 1^{er} emploi représentent 98,2% des chômeurs et ceux qui ont déjà travaillé représentent 1,8%. La Province de la Komandjoari détient la proportion (99,4%) de chômeurs en quête du 1^{er} emploi la plus importante et la Tapoa celle la plus faible (94,5%) (tableau 6.12).

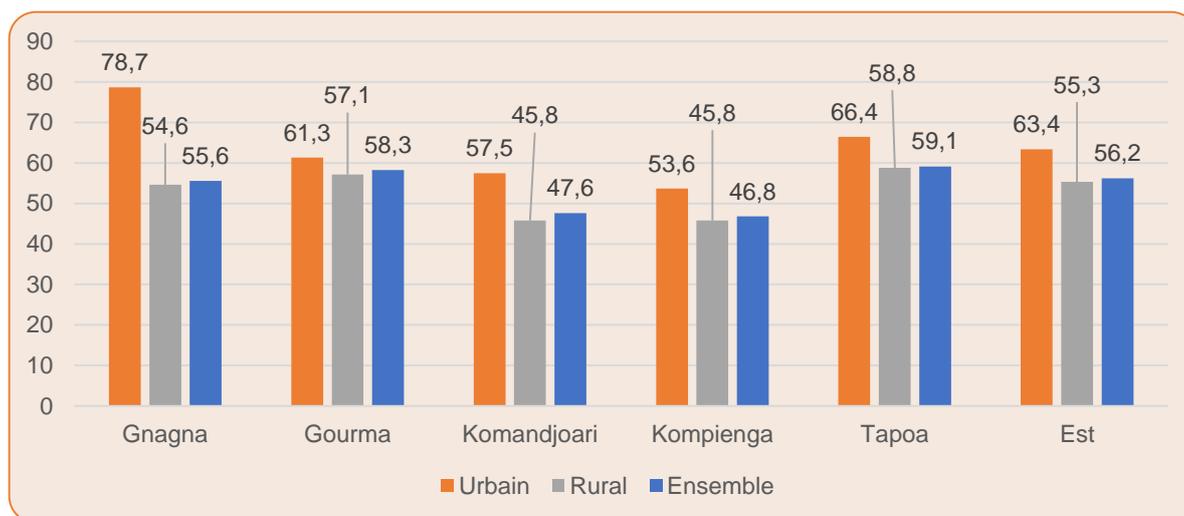
Tableau 6. 12: Répartition (%) de la population de 15 ans et plus au chômage par province selon le statut au chômage

Province	Statut au chômage		Total
	Chômeur ayant déjà travaillé	Chômeur en quête du 1 ^{er} emploi	
Gnagna	0,8	99,2	100,0
Gourma	1,7	98,3	100,0
Komandjoari	0,6	99,4	100,0
Kompienga	0,8	99,2	100,0
Tapoa	5,5	94,5	100,0
Est	1,8	98,2	100,0

6.4. POPULATION HORS MAIN-D'ŒUVRE

La proportion de la population hors main d'œuvre de la région est de 56,2 %. Cette proportion qui désigne le taux d'inactivité est plus élevée dans la province de la Tapoa (59,1%) et plus faible dans la province de la Kompienga (46,8%). Aussi ce taux est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural aussi bien dans la région que dans chacune des provinces. Le taux d'inactivité le plus élevé en milieu urbain est observé dans la Gnagna (78,7%) et le plus faible dans la Kompienga (53,6%). Cependant en milieu rural, le taux le plus élevé se trouve dans la Tapoa (58,8%) et le plus faible dans les provinces de la Kompienga et de la Komandjoari avec chacun 45,8% (graphique 6.3).

Graphique 6. 3: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par province selon le milieu de résidence



Les communes les plus affectées par l'inactivité sont Foutouri (85,2%), Thion (76,5 %), Tibga (74,2%), Logobou (71,6 %) et Tambaga (66,8 %). Ces communes détiennent les taux les plus élevés. En revanche, les communes les moins affectées sont Yamba (32,6%) et Gayéri (37,5%) (tableau 6.13).

Tableau 6. 13: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par commune selon le sexe

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Bilanga	40,1	44,8	42,6
Bogandé	49,7	56,6	53,4
Coalla	47,2	54,6	51,1
Liptougou	55,1	62,1	58,8
Manni	58,0	64,2	61,3
Piéla	57,9	66,7	62,6
Thion	73,3	79,2	76,5
Total Gnagna	52,2	58,6	55,6
Diabo	54,3	65,9	61,1
Diapangou	51,2	57,5	54,7
Fada N'Gourma	50,3	66,9	58,9
Matiacoali	52,1	67,9	60,3
Tibga	69,2	77,6	74,2
Yamba	27,1	37,1	32,6
Total Gourma	50,8	64,6	58,3
Bartiébougou	57,4	65,0	61,3
Foutouri	83,9	86,6	85,2
Gayeri	34,1	40,7	37,5
Total Komandjoari	44,5	50,6	47,6
Kompienga	41,0	51,9	46,7
Madjoari	47,8	57,4	52,5
Pama	32,4	57,4	45,4
Total Kompienga	38,5	54,6	46,8
Botou	43,8	52,1	48,0
Diapaga	55,6	68,8	62,2
Kantchari	44,3	52,5	48,5

Commune	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Logobou	68,4	74,4	71,6
Namounou	52,6	65,7	59,4
Partiaga	52,2	67,6	60,2
Tambaga	63,5	69,9	66,8
Tansarga	50,7	57,8	54,5
Total Tapoa	54,4	63,5	59,1
Total Est	51,2	60,7	56,2

Les taux d'inactivité par groupe d'âge sont plus élevés aux jeunes âges (15-19 ans et 20-24 ans) qu'aux âges avancés (60-64 ans et 65 ans ou plus) comparativement aux âges intermédiaires où ils sont moins élevés et relativement stables. Ils suivent la même tendance dans les deux sexes. Aussi ces taux restent plus élevés chez les femmes par rapport aux hommes et ce quel que soit le groupe d'âge considéré (tableau 6.14).

Tableau 6. 14: Taux d'inactivité (%) de la population de 15 ans ou plus par groupe d'âge selon le sexe

Groupe d'âge	Sexe		
	Masculin	Féminin	Ensemble
15-19	67,6	68,5	68,0
20-24	57,3	61,0	59,3
25-29	45,7	55,6	51,3
30-34	40,7	53,5	47,6
35-39	40,0	53,7	47,2
40-44	39,4	54,4	47,1
45-49	40,9	56,1	48,7
50-54	42,1	61,3	51,4
55-59	44,5	63,7	53,6
60-64	49,3	69,0	58,9
65 ou +	60,4	78,5	69,4
Total	51,2	60,7	56,2

Parmi la population hors main d'œuvre de la région, 87,7 % résident en milieu rural contre 12,3 % pour le milieu urbain. Le milieu rural abrite des proportions plus importantes que le milieu urbain quelle que soit la province. Les proportions observées en milieu rural les plus élevées sont dans la Tapoa (95,7%) et la Gnagna (94,2%). Les plus faibles sont dans le Gourma (71,2%) et la Komandjoari (81,5%) (tableau 6.15).

Tableau 6. 15: Répartition (%) de la population résidente hors main d'œuvre par province selon le milieu de résidence

Province	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Gnagna	5,8	94,2	100,0
Gourma	28,8	71,2	100,0
Komandjoari	18,5	81,5	100,0
Kompienga	15,3	84,7	100,0
Tapoa	4,6	95,4	100,0
Est	12,3	87,7	100,0

Dans la région, 78,9 % de la population hors main d'œuvre est sans instruction. Cette proportion est plus élevée chez les femmes (82,1 %) que chez les hommes (74,5 %). Parmi cette population hors main d'œuvre 11,1% a atteint le post-primaire et 5% le primaire. Les proportions observées

pour le niveau post-primaire sont plus élevées que celles du niveau primaire quelle que soit le sexe. Les individus de niveau supérieur sont faiblement représentés dans la population hors main d'œuvre autant chez les hommes (0,9%) que chez les femmes (0,3%) (tableau 6.16).

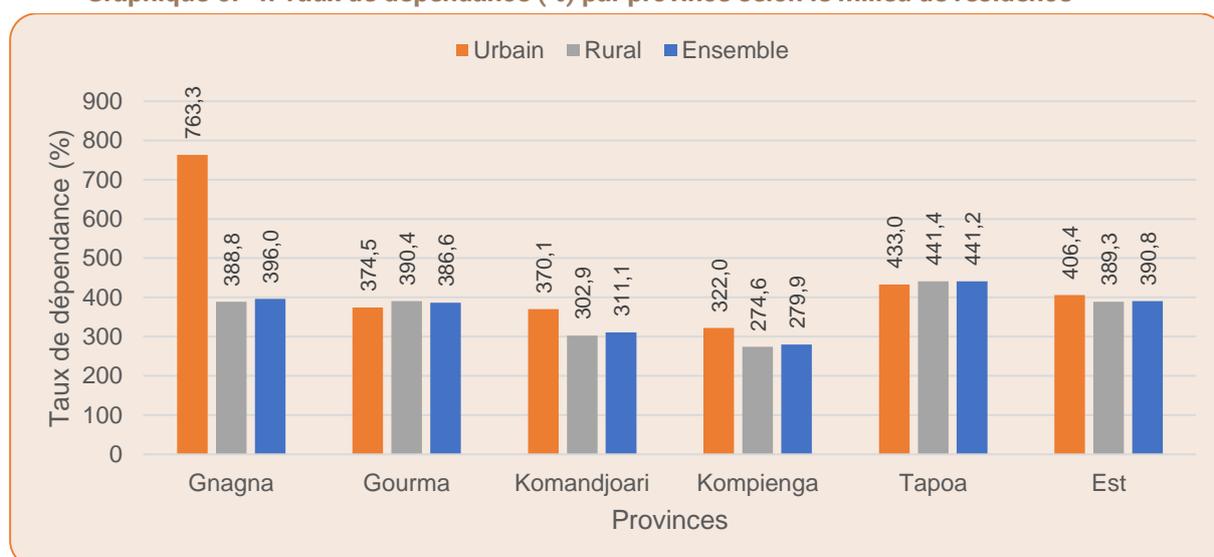
Tableau 6. 16: Répartition (%) de la population résidente hors main d'œuvre par sexe selon le niveau d'instruction

Sexe	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post- primaire	Secondaire	Supérieur	
Masculin	74,5	5,8	12,5	6,3	0,9	100,0
Féminin	82,1	4,4	10,0	3,2	0,3	100,0
Total	78,9	5,0	11,1	4,5	0,5	100,0

6.5. DEPENDANCE ECONOMIQUE

Le taux de dépendance est de 390,8% dans la région de l'Est. Cela traduit le fait qu'un actif occupé a en charge 3,9 personnes qui sont soit hors main-d'œuvre, soit âgées de moins de 15 ans. Selon les provinces, la charge par actif occupé est plus élevée dans la Tapoa (441,2%) et moins élevée dans la Kompienga (279,9%). Cette charge demeure dans la majorité des cas prépondérante en milieu urbain qu'en milieu rural quelle que soit la province et dans la région. C'est dans la province de la Tapoa que le taux de dépendance est plus élevé en milieu rural (441,2%) qu'en milieu urbain (433,0%) (graphique 6.4).

Graphique 6. 4: Taux de dépendance (%) par province selon le milieu de résidence



6.6. TRAVAIL DES JEUNES

Cette section s'intéresse de manière spécifique à la jeunesse qui constitue le fer de lance de l'économie. Cependant, la notion de jeune n'est pas sans équivoque. Elle est analysée sous deux angles : les jeunes de 15-24 ans et ceux de 15-35 ans afin de permettre aux utilisateurs de l'une ou l'autre option de disposer d'informations sur la participation économique des jeunes.

Parmi les jeunes âgés de 15-24 ans que compte la région, 64,2 % sont hors main d'œuvre et 33,0 % sont des actifs occupés. Aussi, la proportion des occupés des 15-24 ans est plus importante chez les hommes (33,8%) que chez les femmes (32,2 %). Elle demeure également plus élevée en milieu rural (35,6%) qu'en milieu urbain (14,1%).

Tableau 6. 17: Répartition (en %) de la population résidente de 15-24 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Occupés	16,0	12,4	14,1	36,4	35,0	35,6	33,8	32,2	33,0
Chômeurs	3,4	3,4	3,4	2,9	2,6	2,7	2,9	2,7	2,8
Hors main-d'œuvre	80,6	84,2	82,5	60,7	62,4	61,7	63,3	65,1	64,2
Total	100,0								

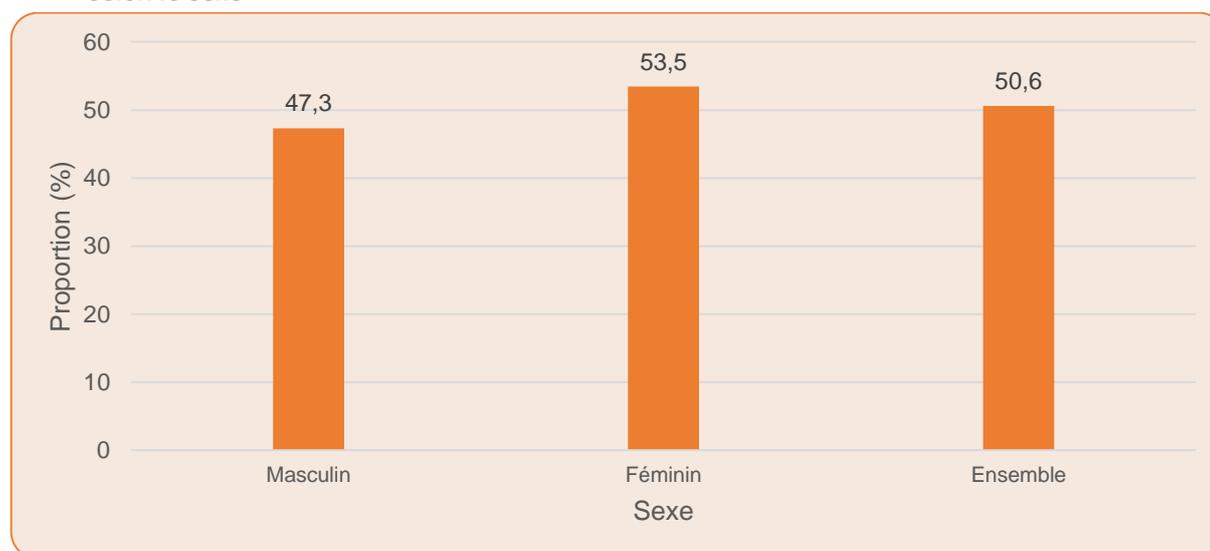
Les actifs occupés de 15-24 ans dans la région représentent 33,0 %. Suivant leur niveau d'instruction, plus de trois jeunes actifs occupés sur quatre sont sans niveau d'instruction. Les jeunes ayant un niveau secondaire ou supérieur y sont faiblement représentés. Le primaire et le post-primaire représentent respectivement 7,2% et 9,3% des actifs occupés de 15 à 24 ans dans la région.

Tableau 6. 18: Répartition des actifs occupés de 15-24 ans par province selon le niveau d'instruction

Province	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Gnagna	83,5	6,1	8,4	1,8	0,2	100,0
Gourma	76,4	8,3	11,6	3,2	0,5	100,0
Komandjoari	91,0	3,3	4,3	1,2	0,2	100,0
Kompienga	72,0	10,8	13,6	3,3	0,3	100,0
Tapoa	79,8	8,2	9,8	1,9	0,3	100,0
Est	81,1	7,2	9,3	2,1	0,3	100,0

La population âgée de 15-24 ans non scolarisée et n'exerçant aucune activité économique constitue 50,6 % des jeunes de 15 à 24 ans. La désagrégation par sexe renseigne que les jeunes femmes sont plus concernées par ce phénomène car 53,5 % d'elles vivent dans cette situation contre 47,3 % pour les hommes.

Graphique 6. 5: Proportion (%) des jeunes de 15-24 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi selon le sexe



Plus de la moitié de jeunes de 15-35 ans (57,9 %) est hors main d'œuvre et 2,9 % sont des chômeurs. Les occupés sont plus représentés chez les hommes (42,2%) par rapport aux femmes (36,7 %). Le milieu urbain abrite une part importante de personnes hors main d'œuvre (68,9 %) au sein des jeunes par rapport au milieu rural (56,5 %).

Tableau 6. 19: Répartition (%) de la population résidente de 15-35 ans par statut d'occupation selon le sexe et le milieu de résidence

Statut d'occupation	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	M+F	M	F	M+F	M	F	M+F
Occupés	33,8	20,8	27,2	43,4	38,7	40,8	42,2	36,7	39,2
Chômeurs	3,7	4,1	3,9	2,9	2,6	2,7	3,0	2,8	2,9
Hors main-d'œuvre	62,5	75,1	68,9	53,7	58,7	56,5	54,8	60,5	57,9
Total	100,0								

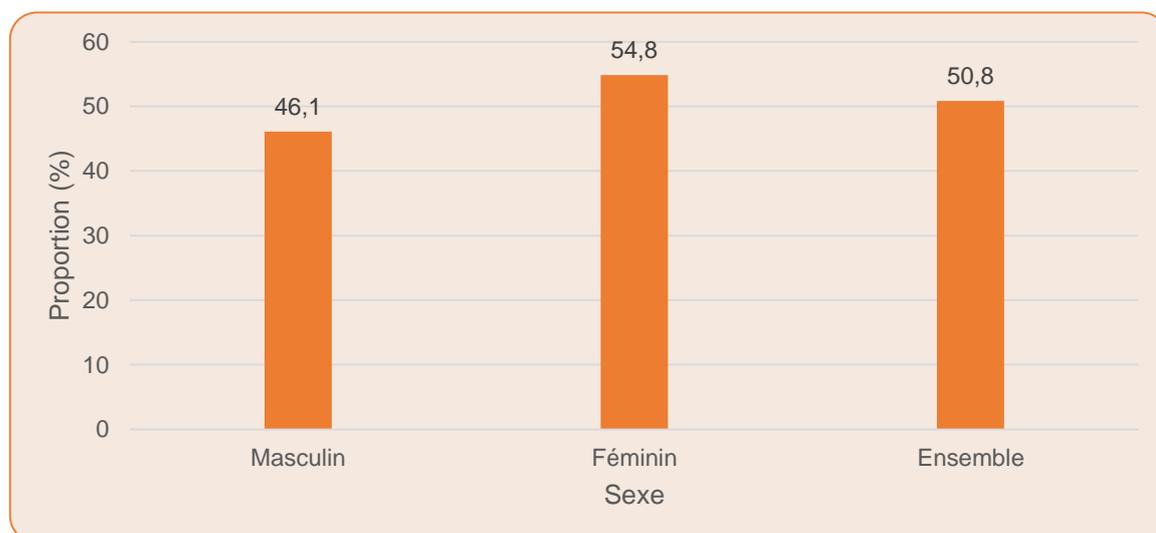
Suivant le niveau d'instruction, plus de trois jeunes actifs occupés sur quatre sont sans niveau d'instruction. Les jeunes ayant un niveau secondaire ou supérieur y sont faiblement représentés. Ces résultats obtenus sont tributaires du faible niveau d'instruction de la population globale dans la région et dans le pays. Selon les provinces les actifs occupés de 15 à 35 ans n'ayant aucun niveau d'instruction sont plus représentés dans la Komandjoari (91,7%). La proportion la plus faible est observée dans la province du Gourma. Au niveau du primaire, la proportion d'actifs occupés de 15 à 35 ans la plus élevée se trouve dans la province de la Kompienga, la plus faible est observée dans la Komandjoari.

Tableau 6. 20: Répartition des actifs occupés de 15-35 ans par province selon le niveau d'instruction

Province	Niveau d'instruction					Total
	Aucun	Primaire	Post-primaire	Secondaire	Supérieur	
Gnagna	87	4,5	5,4	2,4	0,7	100,0
Gourma	75,4	7,1	9,1	6,1	2,3	100,0
Komandjoari	91,7	2,6	3,2	1,9	0,6	100,0
Kompienga	77,0	7,9	8,6	5,1	1,4	100,0
Tapoa	83,0	6,2	6,6	3,1	1,1	100,0
Est	83,1	5,6	6,6	3,5	1,2	100,0

Les jeunes de 15-35 ans qui ne sont ni dans le système éducatif ni dans l'emploi constituent 50,8 % des jeunes de ce groupe d'âge. La désagrégation par sexe indique que les jeunes femmes sont plus affectées par ce phénomène (54,8 % contre 46,1 % pour les hommes).

Graphique 6. 6: Jeunes de 15-35 ans ni dans le système éducatif ni dans l'emploi par sexe



CONCLUSION

En somme, dans la région de l'Est les individus occupés représentent 41,3 % contre 2,5 % pour les chômeurs et 56,2% pour les personnes hors main d'œuvre. Le taux d'activité s'élève à 43,8%, avec un niveau plus élevé en milieu rural (44,7%) qu'en milieu urbain (36,6%).

Le taux de chômage au sens du BIT est de 5,7 %, tandis que le taux de chômage combiné atteint 37,7 %. Dans la majorité des cas, le chômage est plus faible en milieu rural par rapport au milieu urbain et ce, quelles que soient la province et la définition de chômage retenue (BIT ou taux combiné). C'est dans la province de la Kompienga que le taux de chômage combiné est plus faible en milieu urbain (28,0%) qu'en milieu rural. Aussi, le chômage touche plus les femmes que les hommes. Ce résultat demeure valable dans toutes les provinces et dans la plupart de leurs communes.

CHAPITRE 7 : NATALITE, FECONDITE ET MORTALITE

INTRODUCTION

La connaissance des indicateurs de fécondité est importante pour la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement. Composante principale de la dynamique démographique, la fécondité détermine la structure par âge de la population et génère des besoins sociaux et économiques spécifiques à court, moyen et long terme. C'est pourquoi elle a toujours fait l'objet d'attention particulière de la part des chercheurs, des décideurs et d'acteurs de la société civile engagés dans les domaines de la santé de la reproduction y compris la planification familiale.

La question de la mortalité a toujours marqué les programmes et politiques nationaux, régionaux et internationaux et demeure une préoccupation majeure de santé publique dans les pays en voie de développement. En effet, la mortalité est l'un des trois phénomènes clés de la dynamique démographique aux côtés de la fécondité et de la migration. Elle reflète le degré de développement d'un pays (pour le cas particulier de la mortalité des enfants). Le niveau de mortalité agirait sur la transition démographique en tant que variable d'ajustement de la fécondité.

Dans le cadre de ce travail, l'accent est mis sur la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans, problématique d'intérêt pour le Burkina Faso. Cette mortalité à l'enfance est désagrégée en plusieurs composantes à savoir : la mortalité infantile, pour les enfants de moins d'un an ; la mortalité juvénile pour les enfants de 1 à 4 ans révolus ou 1 à 5 ans exacts ; et la mortalité infanto-juvénile ou mortalité des enfants qui s'intéresse aux enfants de moins de cinq (5) ans.

Collecte des données

La natalité, la fécondité et la mortalité des enfants de moins de 5 ans ont été saisies à travers les questions suivantes :

- Combien d'enfants en tout sont nés vivants de (NOM) par sexe ?
- Parmi tous les enfants nés vivants de (NOM), combien sont encore en vie par sexe ?
- Combien d'enfants de (NOM) sont nés vivants au cours des 12 derniers mois par sexe ?

Ces questions étaient adressées aux femmes âgées de 10 ans et plus.

Définition des concepts

Natalité

La natalité désigne la fréquence des naissances vivantes au sein de la population au cours d'une année.

Femme en âge de procréer

Les femmes en âge de procréer sont les femmes dont l'âge est compris entre 15-49 ans.

Fécondité

Elle désigne la fréquence des naissances vivantes au sein des femmes en âge de procréer.

Taux brut de natalité (TBN)

Il indique le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif de la population résidente moyenne

au dénombrement.

Taux de fécondité par groupe d'âge TF (x, x+a)

Il indique le nombre de naissances vivantes survenues au cours d'une année chez les femmes par groupe d'âge pour 1000 femmes de ce groupe d'âge de femmes en âge de procréer.

Il est obtenu pour un groupe d'âge donné de femmes, en rapportant les naissances vivantes issues des femmes du groupe d'âge à l'effectif des femmes du même groupe d'âge.

Indice synthétique de fécondité (ISF)

C'est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des 12 derniers mois ayant précédé le recensement.

Il est obtenu en faisant la somme des taux de fécondité par âge observé au cours des 12 derniers mois multipliés par l'amplitude des groupes d'âge.

Quotient de mortalité infantile (1q0)

C'est le risque pour un enfant qui naît de décéder avant son premier anniversaire.

Quotient de mortalité juvénile (4q1)

C'est la probabilité de décéder entre 1 et 5 ans.

Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0)

C'est le risque pour un enfant de décéder entre 0 et 5 ans.

7.1. NATALITE

La natalité influence positivement la croissance démographique : plus (ou moins) les naissances sont nombreuses, plus (ou moins) la croissance démographique est importante. Elle sera appréhendée par le taux brut de natalité.

Dans l'ensemble, la région de l'Est présente un taux brut de natalité de 48,6 ‰. La désagrégation par milieu de résidence donne un taux brut de natalité de 40,7 ‰ en milieu urbain contre 49,4 ‰ pour le milieu rural. L'analyse du taux par province montre que la Komandjoari suivi de la Gnagna enregistrent des nombres de naissances pour mille habitants les plus élevés de la région. En effet, le taux brut de natalité dans la Komandjoari est de 59,6 ‰ et de 50,2‰ dans la Gnagna. La province de la Kompienga présente le taux de natalité le plus bas de la région, soit 43,4‰ (tableau 7.1).

Tableau 7. 1: Taux brut de natalité (‰) par milieu de résidence et province

	TBN (‰)
Milieu de résidence	
Urbain	40,7
Rural	49,4
Province	
Gnagna	50,2
Gourma	44,0
Komandjoari	59,6
Kompienga	43,4
Tapoa	48,7
Ensemble	48,6

7.2. FECONDITE

Tout comme la natalité, la fécondité influence la croissance démographique. Elle est appréhendée par le taux global de fécondité et l'indice synthétique de fécondité. A la différence du taux brut de natalité, ces éléments donnent une mesure exacte de la force du phénomène, car ils éliminent le rôle joué par la taille de la population.

7.2.1. Structure par âge de la fécondité cumulée

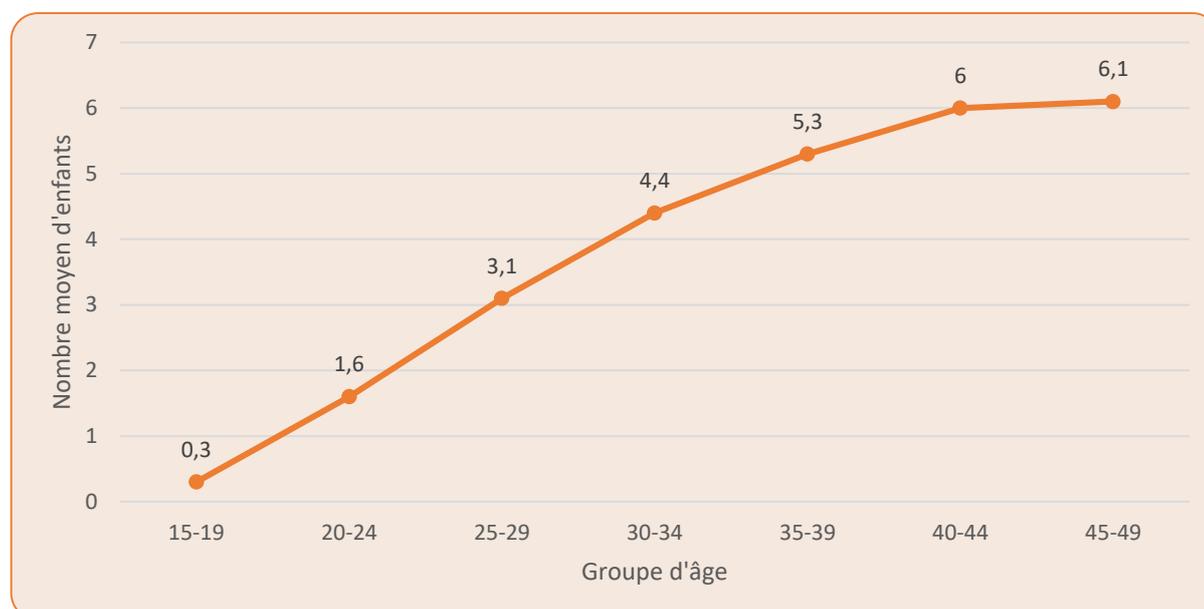
Il a été déterminé à partir du nombre total d'enfants que les femmes ont eu au cours de leur vie féconde, les parités moyennes par groupe d'âge pour l'ensemble des femmes. Le tableau 7.2 présente une augmentation régulière et rapide des parités moyennes avec l'âge de la femme : ainsi de moins de 0,5 enfants en moyenne à moins de 20 ans, le nombre moyen d'enfants atteint 1,6 à moins de 25 ans et à la fin de sa vie féconde, une femme a donné naissance à 6 enfants, en moyenne.

Par ailleurs, aux jeunes âges, la répartition de toutes les femmes met en évidence une fécondité relativement faible puisque 76,8% des jeunes femmes de moins de 20 ans n'ont pas d'enfants. Par contre, la fécondité des femmes en fin de vie reproductive (45-49 ans) est relativement plus élevée puisque 61,2% d'entre elles ont donné naissance à 6 enfants ou plus.

Tableau 7. 2: Répartition (%) des femmes par groupe d'âges selon le nombre d'enfants nés vivants et le nombre moyen d'enfants nés vivants

Groupe d'âge	0	1	2	3	4	5	6 et plus	Total	Parité
15-19	76,8	16,9	4,6	1,2	0,4	0,1	0	100,0	0,3
20-24	25,4	26	25,6	14,1	5,6	2,4	1	100,0	1,6
25-29	8,2	10	18,4	23,9	19,5	11,7	8,4	100,0	3,1
30-34	3,8	4,5	8,9	14,6	19,4	20,6	28,1	100,0	4,4
35-39	2,5	2,6	5,5	9,8	14,1	18,7	46,7	100,0	5,3
40-44	2,3	2,2	4,4	7,4	10,6	14,5	58,5	100,0	6
45-49	2,6	2,4	4,4	7,4	9,4	12,6	61,2	100,0	6,1

Graphique 7. 1: Courbe de l'évolution de la fécondité cumulée

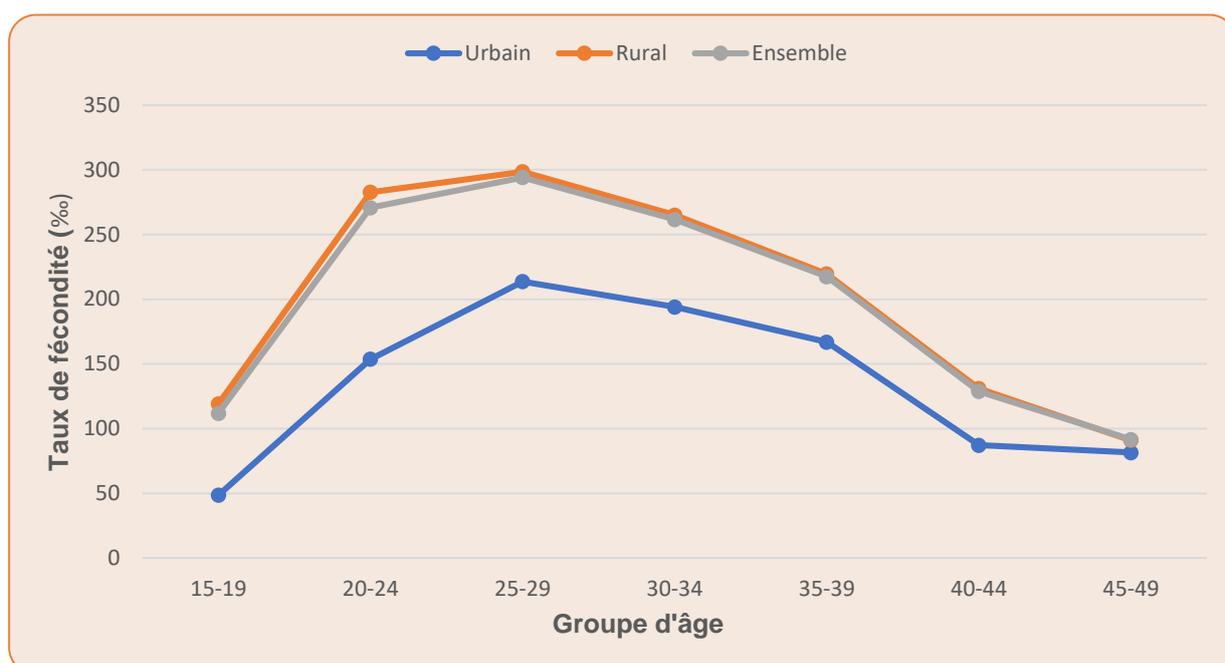


7.2.2. Structure par âge de la fécondité du moment

La courbe du taux de fécondité est dans l'ensemble croissante jusqu'à 29 ans et ensuite décroissante. Les femmes âgées de 20-24 ans, 25-29 ans et 30-34 ans ont les taux de fécondité du moment les plus élevés (supérieurs à 250,0 ‰). Par contre, les femmes plus âgées (45-49 ans) ont un taux de fécondité inférieur à 100‰. Les mêmes tendances sont observées en milieu rural. Par ailleurs, en milieu urbain le taux de fécondité le plus élevé est observé dans la tranche d'âge 25-29 ans (supérieur à 200 ‰). Le plus faible taux est rencontré dans la tranche des 15-19 ans (à peine égal à 50 ‰) (graphique 7.2).

Aussi, la région présente-t-elle un taux global de fécondité général de 215,6 ‰.

Graphique 7. 2: Courbes de la fécondité du moment selon le milieu de résidence



La structure de la fécondité par âge selon le milieu de résidence présente quelques spécificités. En effet, quel que soit le groupe d'âge considéré, le milieu rural présente des taux de fécondité plus élevée par rapport au milieu urbain. Ces taux vont de 91 ‰ à 298,5‰ en milieu rural tandis qu'ils passent de 48,6 ‰ à 213,7‰ en milieu urbain (tableau 7.3).

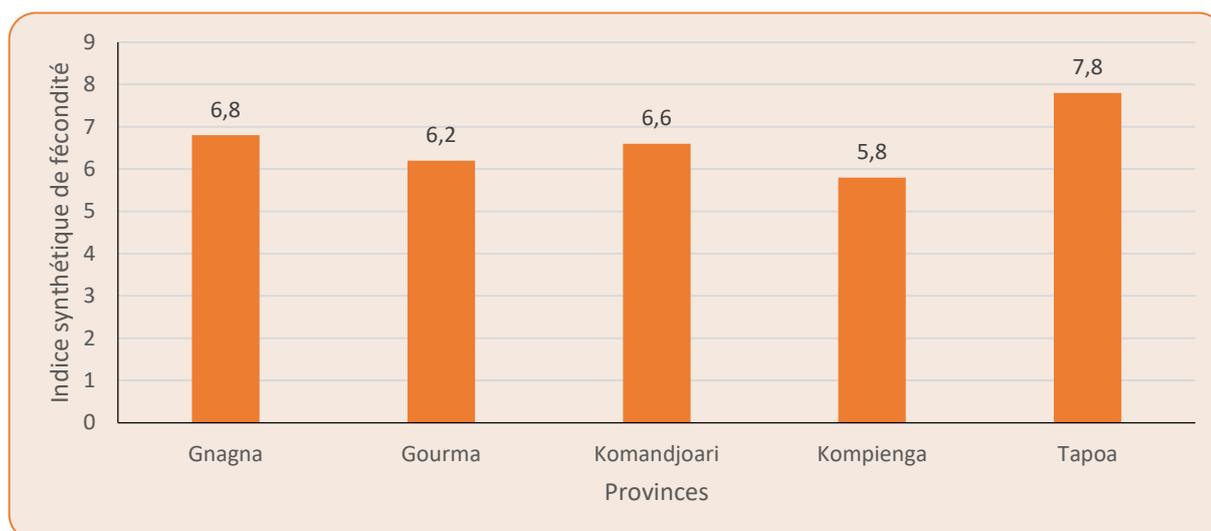
Tableau 7. 3: Répartition (%) des taux de fécondité par groupe d'âge selon le milieu de résidence

Groupe d'âge	Taux de fécondité		
	Urbain	Rural	Ensemble
15-19	48,6	119,2	111,9
20-24	153,7	282,7	270,8
25-29	213,7	298,5	294,1
30-34	194	265,1	261,7
35-39	166,9	219,6	217,5
40-44	87,2	131	128,8
45-49	81,5	91	91,6
ISF	4,7	7	6,9

7.2.3. Indice synthétique de fécondité

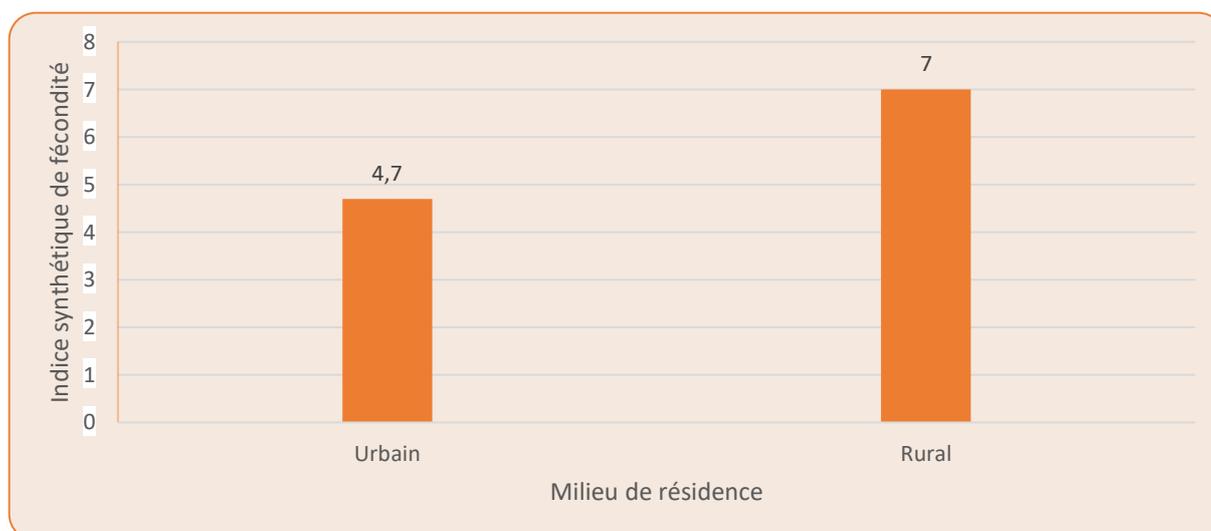
Les résultats du 5^e RGPH présentent un niveau de fécondité supérieure à 5 enfants par femmes pour chacune des cinq provinces de la région. Ce niveau est relativement plus important dans la Tapoa (7,8) suivi de la Gnagna (6,8) tandis que la province de la Kompienga présente le niveau le plus faible de la région (5,8) (graphique 7.3).

Graphique 7. 3: Indice synthétique de fécondité par province



Selon le milieu de résidence, le nombre moyen d'enfants par femme en milieu rural est de 7 contre 4,7 en milieu urbain. Cette situation comparée à celle du 4^e RGPH de 2006 traduit une baisse du nombre moyen d'enfants par femme quel que soit le milieu de résidence. En effet, en 2006 le nombre moyen d'enfants par femme était de 7,9 en milieu rural contre 5,5 en milieu urbain.

Graphique 7. 4: Indice synthétique de fécondité par milieu de résidence



7.3. MORTALITE

Ce point sur la mortalité aborde essentiellement le niveau de mortalité des enfants de moins de cinq ans. En 2019, dans la région de l'Est, environ 55 enfants sur 1000 naissances vivantes meurent avant de fêter leur premier anniversaire. Une désagrégation par sexe indique que la mortalité avant l'âge d'un an est plus élevée chez les garçons (60,5‰) que chez les filles (50,7‰).

Tableau 7. 4: Quotient de mortalité dans l'enfance par sexe

Quotients de mortalité (‰)	Masculin	Féminin	Ensemble
Quotient de mortalité infantile (1q0)	60,5	50,7	55,4
Quotient de mortalité juvénile (4q1)	32,6	33,4	33
Quotient de mortalité infanto-juvénile (5q0)	91,1	82,5	86,6

Quant au quotient de mortalité juvénile, sur 1000 enfants ayant atteint l'âge d'un an, environ 33 n'ont pas la chance d'atteindre leur cinquième anniversaire.

En considérant le niveau de mortalité infanto-juvénile, sur 1000 naissances vivantes, 86,6 n'atteignent pas leur cinquième anniversaire. Le niveau est plus élevé chez les garçons (91,1 ‰) que chez les filles (82,5 ‰) (tableau 7.4).

CONCLUSION

Au terme de l'analyse des données sur la fécondité, il ressort que le niveau de la fécondité dans la région reste élevé. Le taux brut de natalité est de 48,6‰ et varie en fonction du milieu de résidence et de la province de résidence. Le nombre d'enfants par femme est de 6,9 enfants pour l'ensemble de la région et varie de 7,8 dans la province de la Tapoa à 5,8 dans celle de la Kompienga. Dans la région de l'Est, environ 86 enfants sur 1000 naissances meurent avant l'âge de cinq ans.

CHAPITRE 8 : MIGRATION

INTRODUCTION

L'objectif de ce chapitre est d'analyser, d'une part, les mouvements des populations à l'intérieur de la région de l'Est, entre la région de l'Est et les autres régions du Burkina Faso, entre cette région et le reste du monde et d'autre part, les prétentions migratoires ainsi que le transfert d'argent.

Collecte des données

Les variables qui permettent d'étudier les migrations dans le cadre du 5^e RGPH sont au nombre de sept, à savoir :

- le lieu de naissance : cette variable permet de saisir les migrants durée-de-vie ;
- la dernière résidence à l'étranger : elle permet de saisir les migrants de retour de l'étranger ;
- le lieu de résidence il y a un an : cette variable permet de saisir les immigrants (internes et internationaux) récents (au cours des 12 derniers mois) ;
- le lieu de résidence au recensement de 2006 : cette variable permet d'appréhender la migration inter censitaire ;
- la date de départ à l'étranger au cours des 5 dernières années : cette variable permet de saisir les émigrants internationaux au cours des cinq dernières années ;
- prétention à migrer : cette variable permet de saisir l'intention de l'individu à aller résider hors du Burkina Faso au cours des 12 mois qui suivent le dénombrement du 5^e RGPH ;
- transfert de fonds : cette variable permet d'évaluer les transferts des fonds reçus par les ménages de la part des Burkinabè résidant à l'étranger.

Définition des concepts

Migration

Avant toute analyse, il est important de noter les problèmes inhérents à la définition et aux mesures de la migration qui fait d'elle un phénomène difficile à saisir tant du point de vue théorique que pratique. En effet, toute définition de ce phénomène prend en compte des dimensions temporelles et spatiales d'où une diversité de méthodes d'approche. Cette diversité entraîne des difficultés de comparaison des résultats des études migratoires.

Le dictionnaire démographique multilingue³ définit la migration ou le mouvement migratoire comme un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée. De façon générale, la migration ou mouvement migratoire peut être définie comme le changement du lieu de résidence habituelle pour une durée minimale conventionnelle. Le plus souvent, la définition de la migration prend en compte deux critères clés que sont le temps et l'espace. Pour ce qui est du temps, il correspond généralement à une durée d'au moins six mois effectifs ou avec l'intention de passer au moins six mois hors de sa localité de résidence habituelle. Quant au critère d'espace, il s'agit du franchissement de frontières administratives (villages, communes, départements, provinces, régions, pays, etc.). Par exemple, un même individu peut être un migrant aux yeux du

³ Louis Henry, Dictionnaire démographique multilingue, seconde édition unifiée, volume français du 12 juin 2012.

chercheur qui étudie l'évolution de la population d'une province, et ne pas être un migrant pour un autre observateur qui analyse le mouvement démographique au niveau national. De façon opérationnelle, dans la présente étude, sera considéré comme migration tout déplacement d'un individu d'une entité administrative (la commune étant la plus petite entité considérée) vers une autre pour un séjour d'au moins six mois ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois.

Migration interne

La migration interne (ou intérieure) est une migration qui s'effectue à l'intérieur des frontières d'un pays ou d'un territoire. Dans le cas du Burkina Faso, il s'agit de tous les déplacements s'effectuant entre entités administratives et ayant occasionné un séjour au lieu d'arrivée d'une durée d'au moins six mois (ou avec l'intention d'y résider pendant au moins six mois). La migration interne peut s'effectuer entre régions du pays, il s'agit alors de migration inter-régionale. A l'intérieur d'une région, la migration peut s'effectuer entre provinces, c'est la migration inter-régionale ou inter-provinciale. L'on peut également considérer les communes à l'intérieur des provinces, il s'agit des migrations intra-provinciales ou inter-communales.

Migration externe ou internationale

Une migration est dite internationale lorsqu'elle porte sur des changements de résidence habituelle entre pays. Dans le cas du Burkina Faso, la migration internationale concerne tous les échanges migratoires avec le reste du monde. L'émigration regroupe les sorties du territoire national vers l'étranger tandis que l'immigration concerne les entrées dans le pays.

Par exemple, dans le cadre de ce recensement, sont considérés comme émigrés :

- les personnes parties depuis plus de 6 mois à l'extérieur du pays ;
- les personnes parties depuis moins de 6 mois, mais avec l'intention de rester plus de 6 mois à l'extérieur du pays ;
- les personnes parties depuis plus de 6 mois à l'extérieur du pays mais qui, au moment du recensement sont revenues pour une raison quelconque (et qui restent moins de 6 mois, où avec l'intention de rester moins de 6 mois) avec l'intention de retourner à l'étranger et d'y rester pour une durée d'au moins 6 mois ;
- les personnes parties depuis moins de 6 mois, mais qui au moment du recensement sont revenues pour une raison quelconque (et qui reste moins de 6 mois, où avec l'intention de rester moins de 6 mois) avec l'intention de retourner à l'étranger et d'y rester pour une durée d'au moins 6 mois.

Migration durée de vie

La migration durée-de-vie est définie en mettant en rapport le lieu de naissance et le lieu de résidence à une date de référence. Le migrant durée-de-vie est tout individu qui réside dans une entité administrative autre que son lieu de naissance. De façon opérationnelle, elle concerne les individus dont la commune (respectivement, province, région de résidence) au moment du recensement est différente de leur commune (respectivement, province, région et pays) de naissance.

Migration récente

La migration récente est la migration effectuée au cours des 12 mois ayant précédé le dénombrement du 5^e RGPH. Elle a trait aux individus dont le lieu de résidence à la date du dénombrement de 2019 est différent de celui il y a un an avant le dénombrement.

Solde migratoire

C'est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées dans une zone géographique donnée et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période donnée, c'est-à-dire la différence entre l'immigration et l'émigration.

8.1. MIGRATION INTERNE

Cette partie concerne les mouvements des populations à l'intérieur de la région de l'Est ainsi que les échanges de populations de celle-ci avec les autres régions du Burkina Faso. D'où viennent les résidents de la région de l'Est ? Où vont les natifs de cette région ? Elle met aussi en exergue les échanges migratoires entre les provinces de la région de l'Est.

Dans la région de l'Est, 7,5% des résidents sont des migrants, dont 5,6% de migrants internes et 1,9% de migrants internationaux. Selon le sexe, 7,9% des hommes sont des migrants tandis que chez les femmes 7,1% sont des migrantes. Pour la migration interne, les femmes (5,9%) sont les plus enclines au phénomène que les hommes (5,3%). Quant à la migration à l'extérieur du territoire, 2,6% des hommes et 1,2% des femmes sont des migrants internationaux. Par ailleurs, plus de 92% des résidents sont des non migrants (tableau 8.1).

Tableau 8. 1: Statut migratoire des résidents par sexe

Statut migratoire	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Non migrants	710 976	92,1	749 690	92,9	1 460 666	92,5
Migrants internationaux	20 007	2,6	9 377	1,2	29 384	1,9
Migrants internes	41 309	5,3	47 622	5,9	88 931	5,6
Total migrant	61 316	7,9	56 999	7,1	118 315	7,5
Total	772 292	100,0	806 689	100,0	1 578 981	100,0

Le rapport de masculinité montre qu'il y a plus de femmes que d'hommes migrants internes durée de vie résidant dans la région de l'Est du Burkina Faso. Ce rapport est dans l'ensemble en faveur des femmes migrantes internes durée de vie avec 86,8 hommes pour 100 femmes. Il en est ainsi pour les groupes d'âge compris entre 5 et 40 ans et ceux après 60 ans exception faite du groupe d'âge 65-69 ans. Les tranches d'âge jeunes et les personnes du troisième âge sont les plus concernées. Entre 40 et 60 ans, c'est l'effet contraire et le rapport est en faveur des hommes (tableau 8.2).

Tableau 8. 2: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes durée-de-vie

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
0-4	3 311	8,4	3 306	7,3	6 617	7,8	100,2
5-9	3 473	8,8	4 092	9,0	7 565	9,0	84,9
10-14	3 490	8,9	4 461	9,9	7 951	9,4	78,2
15-19	4 667	11,9	5 664	12,5	10 331	12,2	82,4
20-24	4 533	11,5	6 114	13,5	10 647	12,6	74,1
25-29	4 176	10,6	5 577	12,3	9 753	11,5	74,9
30-34	4 250	10,8	4 459	9,9	8 709	10,3	95,3
35-39	3 153	8,0	3 272	7,2	6 425	7,6	96,4
40-44	2 327	5,9	2 252	5,0	4 579	5,4	103,3
45-49	1 593	4,1	1 553	3,4	3 146	3,7	102,6
50-54	1 294	3,3	1 292	2,9	2 586	3,1	100,2
55-59	915	2,3	894	2,0	1 809	2,1	102,3
60-64	754	1,9	789	1,7	1 543	1,8	95,6
65-69	434	1,1	427	0,9	861	1,0	101,6

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
70-74	412	1,0	443	1,0	855	1,0	93,0
75-79	181	0,5	234	0,5	415	0,5	77,4
80-84	118	0,3	188	0,4	306	0,4	62,8
85 ou +	173	0,4	199	0,4	372	0,4	86,9
Total	39 254	100,0	45 216	100,0	84 470	100,0	86,8

La répartition des migrants internes récents montre que, dans la région de l'Est, les femmes sont plus concernées que les hommes. En effet, le rapport de masculinité indique qu'il y a 96,7 hommes pour 100 femmes (tableau 8.3). En revanche, selon les tranches d'âge, on note qu'entre 30 et 54 ans ainsi qu'entre 1 et 4 ans, les hommes sont dominants dans cette migration. Le rapport de masculinité est relativement très bas dans la tranche d'âge 80-84 ans (62,8%).

Tableau 8. 3: Structure par groupe d'âge et sexe des migrants internes récents

Groupe d'âge	Masculin		Féminin		Ensemble		RM
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	
1-4	776	9,2	731	8,4	1 507	8,8	106,2
5-9	862	10,3	1 068	12,3	1 930	11,3	80,7
10-14	918	10,9	1 091	12,5	2 009	11,7	84,1
15-19	1 445	17,2	1 537	17,7	2 982	17,4	94,0
20-24	1 308	15,6	1 285	14,8	2 593	15,2	101,8
25-29	932	11,1	982	11,3	1 914	11,2	94,9
30-34	759	9,0	631	7,3	1 390	8,1	120,3
35-39	464	5,5	438	5,0	902	5,3	105,9
40-44	290	3,4	273	3,1	563	3,3	106,2
45-49	202	2,4	178	2,0	380	2,2	113,5
50-54	146	1,7	134	1,5	280	1,6	109,0
55-59	85	1,0	88	1,0	173	1,0	96,6
60-64	93	1,1	99	1,1	192	1,1	93,9
65-69	43	0,5	49	0,6	92	0,5	87,8
70-74	41	0,5	57	0,7	98	0,6	71,9
75-79	17	0,2	23	0,3	40	0,2	73,9
80-84	10	0,1	15	0,2	25	0,1	66,7
85 et plus	17	0,2	17	0,2	34	0,2	100,0
Total	8 408	100,0	8 696	100,0	17 104	100,0	96,7

L'analyse du tableau 8.4 fait apparaître que 91,0% de la population de la région de l'Est résident en milieu rural. Selon le statut migratoire, il ressort que 93,2% des non migrants résident en milieu rural contre 6,8% pour le milieu urbain. Ces proportions sont respectivement de 63,4% et 36,6% pour les migrants.

Tableau 8. 4: Statut migratoire selon le milieu de résidence

Statut migratoire	Urbain		Rural		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Non migrants	99 503	6,8	1 361 163	93,2	1 460 666	100,0
Migrants	43 248	36,6	75 067	63,4	118 315	100,0
Total	142 751	9,0	1 436 230	91,0	1 578 981	100,0

La répartition de la population de la région de l'Est par statut migratoire montre que les proportions des migrants diffèrent peu, quel que soit le sexe (7,9% pour les hommes et 7,1% pour les femmes). Ce constat est observé dans toutes les provinces de la région (tableau 8.5).

Tableau 8. 5: Répartition (%) de la population de l'Est par statut migratoire selon la province et le sexe

Province de résidence	Sexe	Statut migratoire		
		Non migrants	Migrants	Total
Gnagna	Masculin	95,4	4,6	100,0
	Féminin	96,0	4,0	100,0
	Total	563 404	25 529	588 933
Gourma	Masculin	85,8	14,2	100,0
	Féminin	86,9	13,1	100,0
	Total	314 451	49 531	363 982
Komandjoari	Masculin	93,0	7,0	100,0
	Féminin	93,5	6,5	100,0
	Total	93 099	6 748	99 847
Kompienga	Masculin	84,5	15,5	100,0
	Féminin	85,5	14,5	100,0
	Total	71 916	12 727	84 643
Tapoa	Masculin	94,0	6,0	100,0
	Féminin	95,2	4,8	100,0
	Total	417 796	23 780	441 576
Ensemble	Masculin	92,1	7,9	100,0
	Féminin	92,9	7,1	100,0
	Total	1 460 666	118 315	1 578 981

La répartition des migrants intra province révèle un effectif de migrants plus important dans la province de la Tapoa et ce quel que soit le type de migration. Nous observons à travers la répartition des migrants durée de vie, une prédominance féminine dans chacune des provinces de la région. La même tendance est observée pour la migration interne récente dans les provinces de la Gnagna, du Gourma et de la Kompienga. En revanche, dans la Tapoa et la Komandjoari, la proportion des hommes migrants internes récents est plus élevée que celle des femmes. En effet, on note 54,6% d'hommes contre 45,4% de femmes et 46,8% d'hommes contre 40,4% de femmes respectivement dans la Tapoa et la Komandjoari (tableau 8.6).

Tableau 8. 6: Répartition des migrants intra province par sexe

Type de migration	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Gnagna						
Migrants internes durée-de-vie	3 970	44,2	5 014	55,8	8 984	100,0
Migrants internes récents	892	47,7	977	52,3	1 869	100,0
Gourma						
Migrants internes durée-de-vie	4 528	42,5	6 136	57,5	10 664	100,0
Migrants internes récents	1 188	45,6	1 419	54,4	2 607	100,0
Komandjoari						
Migrants internes durée-de-vie	330	48,0	358	52,0	688	100,0
Migrants internes récents	134	59,6	91	40,4	225	100,0
Kompienga						
Migrants internes durée-de-vie	942	44,0	1 198	56,0	2 140	100,0
Migrants internes récents	777	44,7	961	55,3	1 738	100,0
Tapoa						
Migrants internes durée-de-vie	5 217	46,7	5 965	53,3	11 182	100,0
Migrants internes récents	1 392	53,2	1 224	46,8	2 616	100,0

La répartition des migrants inter province, c'est-à-dire les échanges migratoires entre les cinq provinces de la région, montre une légère prédominance masculine tant pour les migrants internes durée de vie que pour les migrants internes récents. Ainsi, la proportion est de 48,8% pour les hommes et 51,2% pour les femmes pour ce qui est de la migration internes durée-de-vie. Considérant la migration interne récente, la proportion est de 50,6% pour les hommes et 49,4% pour les femmes (tableau 8.7).

Tableau 8. 7: Répartition des migrants inters province par sexe dans la région de l'Est

Type de migration	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Migrants internes durée-de-vie	9813	48,8	10301	51,2	20114	100,0
Migrants internes récents	1762	50,6	1722	49,4	3484	100,0

La répartition du flux migratoire durée de vie dans la Gnagna montre que sur les sept communes de la province, cinq sont déficitaires En effet, les communes de Liptougou et de Bogandé sont les plus affectées par les départs des populations avec respectivement des soldes de -272 et de -249. Par contre, la commune de Manni est celle qui enregistre le plus d'entrées (+213) (tableau 8.8).

Tableau 8. 8: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans la Gnagna

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Bilanga	4 027	3 945	82
Bogandé	4 511	4 760	-249
Coalla	1 379	1 482	-103
Liptougou	821	1 093	-272
Manni	3 648	3 435	213
Piéla	2 112	2 340	-228
Thion	710	751	-41

La répartition du flux migratoire durée de vie dans le Gourma montre que l'ensemble des communes excepté celle de Fada N'Gourma sont déficitaires En effet, Fada N'Gourma est la seule commune présentant un solde positif (+1381) (tableau 8.9).

Tableau 8. 9: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans du Gourma

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Diabo	1 590	1 953	-363
Diapangou	1 226	1 366	-140
Fada N'gourma	29 686	28 305	1 381
Matiacoali	1 050	2 215	-1 165
Tibga	1 079	1 309	-230
Yamba	714	901	-187

Dans la Komandjoari, seule la commune de Gayéri enregistre un solde positif de +387. Les autres communes observent plus de sorties (-131 pour Bartiebougou et -85 pour Foutouri).

Tableau 8. 10: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans la Komandjoari

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Bartiebougou	469	600	-131
Foutouri	327	412	-85
Gayeri	5 032	4 645	387

Les communes de Kompienga et de Madjoari observent plus de départs par conséquent elles ont un solde migratoire négatif. La commune de Pama est celle qui enregistre plus d'entrées avec un solde positif de +314 (tableau 8.11).

Tableau 8. 11: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans la Kompienga

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Kompienga	3 408	3 927	-519
Madjoari	542	588	-46
Pama	5 461	5 147	314

La répartition des entrants et sortants par commune dans la Tapoa (montre que cinq communes sur les sept que compte la province ont un solde migratoire négatif. En effet, seules les communes de Diapaga (+63), Kantchari (+48) et Tansarga (+578) présentent des soldes positifs (tableau 8.12).

Tableau 8. 12: Répartition des entrants et sortants durée-de-vie par commune dans la Tapoa

Commune	Entrants	Sortants	Solde
Botou	418	503	-85
Diapaga	6 695	6 632	63
Kantchari	2 486	2 438	48
Logobou	750	1 324	-574
Namounou	1 300	1 475	-175
Partiaga	1 771	1 986	-215
Tambaga	1 141	1 178	-37
Tansarga	2 117	1 539	578

L'indice de sortie⁴ de chaque province à l'intérieur de la région est inférieur à 3%. On note que l'indice de rétention est supérieur à 97% pour chaque province, ce qui sous-entend, qu'il y'a moins de mouvement des natifs des provinces de la région à l'intérieur de la région. La province de la Kompienga présente l'indice de sortie le plus élevé estimé à 2,1% tandis que la Tapoa présente le niveau le plus bas estimé à 1,2%.

Les personnes nées et résidants dans la région de l'Est représentent 96,4 % des natifs de cette région. En effet, peu de natifs de la région résident hors de cette région. Les mouvements des personnes se font principalement des autres provinces vers la province de la Gourma (Tableau 8.13)

Tableau 8. 13: Matrice migratoire interprovinciale de la région de l'Est

Province de naissance	Province de résidence						Poids (%) des natifs résidant dans la province
	Gnagna	Gourma	Komandjoari	Kompienga	Tapoa	Total	
Gnagna	579 171	4210	2 674	832	433	587 320	98,6
Gourma	1 279	333 565	526	1 562	1093	338 025	98,7
Komandjoari	529	603	94 471	110	45	95 758	98,7
Kompienga	111	1 161	151	75 937	194	77 554	97,9
Tapoa	218	3 996	93	974	434 286	439 567	98,8
Total	581 308	343 535	97 915	79 415	436 051	1 538 224	96,4

Les natifs de la région représentent 97,4% du total des résidents. Les autres natifs proviennent essentiellement des régions du Centre-Est (0,6%), du Centre (0,4%), et du Centre-Nord (0,4%) (tableau 8.14).

⁴ L'indice de sortie est calculé à partir du poids (%) des natifs résidant dans la province

Tableau 8. 14: Répartition des résidents de l'Est selon la région de naissance

Région de naissance	Effectif	Proportion (%)
Boucle du Mouhoun	1 194	0,1
Cascades	445	0,0
Centre	5 543	0,4
Centre-Est	9 480	0,6
Centre-Nord	5 694	0,4
Centre-Ouest	1 687	0,1
Centre-Sud	755	0,0
Est	1 538 224	97,4
Haut-Bassins	2 228	0,1
Nord	1 288	0,1
Plateau Central	1 678	0,1
Sahel	1 803	0,1
Sud-Ouest	472	0,0
Hors du Burkina Faso	8 490	0,5
Total	1 578 981	100,0

A l'instar des populations des autres régions ou des autres pays qui résident dans la région de l'Est, les natifs de celle-ci migrent également vers d'autres régions du Burkina Faso et à l'étranger.

Globalement, sur 100 personnes nées dans la région de l'Est et résidant au Burkina Faso, seulement près de 4 partent s'installer dans les autres régions du pays. Aussi, On remarque que la région du Centre est la principale destination des natifs de la région de l'Est résidant au Burkina (1,9 %). Cette dernière est suivie de la région du Centre-Est (0,5 %). Par ailleurs, la région des Hauts-Bassins accueille 0,3% des natifs de la région. Les autres régions accueillent un nombre relativement faible de natifs de l'Est (tableau 8.15). Ces mouvements de population ont également lieu entre la région de l'Est et d'autres pays.

Tableau 8. 15: Répartition des natifs de l'Est résidant au Burkina Faso selon la région de destination

Région de destination	Effectifs	Proportion (%)
Boucle du Mouhoun	1 353	0,1
Cascades	1 317	0,1
Centre	29 568	1,9
Centre-Est	7 736	0,5
Centre-Nord	2 850	0,2
Centre-Ouest	2 363	0,1
Centre-Sud	942	0,1
Est	1 538 224	96,4
Haut-Bassins	4 203	0,3
Nord	982	0,1
Plateau Central	1 697	0,1
Sahel	1 990	0,1
Sud-Ouest	2 106	0,1
Total	1 595 331	100,0

8.2. ECHANGES MIGRATOIRES AVEC L'EXTERIEUR

Cette partie met en exergue les mouvements de population entre la région de l'Est et les autres pays du monde, particulièrement les pays d'Afrique. Les lieux de naissance des résidents de la région de l'Est et les pays de destination des natifs de cette région sont examinés ainsi que les immigrés durée-de-vie et les émigrations des 5 dernières années selon les groupes d'âge.

La répartition des immigrés par province et par type de migration montre que quelle que soit la province, les immigrés de types dernière résidence à l'étranger sont considérablement plus nombreux que les autres, ils sont de 7 018, 12 605, 686, 2 945 et 6 118 respectivement dans la Gnagna, le Gourma, la Komandjoari, la Kompienga et la Tapoa. Ils sont suivis par les immigrés durée de vie (tableau 8.16).

Tableau 8. 16: Répartition des immigrants par type de migration internationale par province selon le sexe

Type de migration internationale	RGPH 2019		
	Immigrants		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Gnagna			
Migrations durée-de-vie	528	606	1 134
Migrations récentes	134	94	228
Migrations dernières résidence à l'étranger	5 204	1 814	7 018
Gourma			
Migrations durée-de-vie	2 141	2 484	4 625
Migrations récentes	340	387	727
Migrations dernières résidence à l'étranger	7 838	4 767	12 605
Komandjoari			
Migrations durée-de-vie	70	90	160
Migrations récentes	11	17	28
Migrations dernières résidence à l'étranger	539	147	686
Kompienga			
Migrations durée-de-vie	424	550	974
Migrations récentes	59	71	130
Migrations dernières résidence à l'étranger	1 849	1 096	2 945
Tapoa			
Migrations durée-de-vie	758	839	1 597
Migrations récentes	148	113	261
Migrations dernières résidence à l'étranger	4 569	1 549	6 118

La répartition des immigrés durée vie par groupe d'âge montre que, dans la région, les proportions des immigrés atteignent le niveau le plus élevé à 25 ans et décroissent à partir de cet âge. Cette tendance demeure selon le sexe.

Considérant les émigrations des 5 dernières années, il en ressort que les tranches d'âges des jeunes ont les plus fortes proportions. A partir de 35 ans, les proportions des émigrés sont faibles et décroissent. Selon le sexe, on note que ce sont les hommes qui sont plus concernés par l'émigration surtout après l'âge de 15 ans (tableau 8.17).

Tableau 8. 17: Répartition (%) des immigrants durée-de-vie et des émigrants des 5 dernières années par groupe d'âges selon le sexe

Groupe d'âge	Immigrants durée-de-vie				Emigrants des 5 dernières années			
	Homme	Femme	Ensemble	RM	Homme	Femme	Ensemble	RM
0-4	8,2	6,8	7,4	102,6	4,9	18,9	6,8	162,5
5-9	12,0	10,6	11,2	96,9	2,1	8,5	3,0	159,4
10-14	10,8	10,2	10,5	90,6	5,2	5,8	5,3	574,1
15-19	10,6	13,4	12,1	67,9	24,7	24,7	24,7	632,9
20-24	12,7	16	14,5	68	23,9	18,8	23,2	801,9
25-29	11,6	14,3	13,1	69,5	16,8	11,6	16,1	917,3
30-34	11,0	9,6	10,2	98,4	10,3	5,1	9,6	1 295,9
35-39	8,3	6,3	7,2	112,1	5,3	3,1	5,0	1 075,4
40-44	5,3	4,4	4,8	102	2,8	1,5	2,6	1 143,3
45-49	3,3	2,8	3,1	100,8	1,5	0,8	1,4	1 112,5
50-54	2,7	1,8	2,2	130,9	1,0	0,5	1,0	1 290
55-59	1,1	1,1	1,1	84,6	0,5	0,2	0,4	1 375
60-64	0,8	1,0	0,9	68,2	0,3	0,2	0,3	1 300
65-69	0,4	0,5	0,5	81,0	0,2	0,2	0,2	450
70-74	0,4	0,4	0,4	88,9	0,1	0,0	0,1	NA
75-79	0,3	0,2	0,2	171,4	0,0	0,0	0,0	NA
80-84	0,2	0,3	0,3	76,9	0,0	0,0	0,0	NA
85 ou +	0,3	0,3	0,3	108,3	0,4	0,1	0,3	2 250
Total	100,0	100,0	100,0	85,8	100,0	100,0	100,0	632,2

La Côte d'Ivoire reste le principal pays de naissance des résidents dans la région de l'Est nés hors du Burkina Faso. Pour un effectif total de 8 490 résidents nés hors du pays, 4,3% (3 611) sont nés en terre ivoirienne. Le Togo et le Niger occupent respectivement la deuxième et la troisième place dans le rang. Un nombre négligeable de résidents sont nés dans les autres continents (28). Une désagrégation au niveau province montre que les résidents nés en Côte d'Ivoire sont les plus nombreux dans les provinces du Gourma, de la Gnagna et de la Komandjori. Dans la Kompienga, on observe un effectif de résidents plus important nés au Togo et au Niger pour ce qui est de la Tapoa (tableau 8.18).

Tableau 8. 18: Répartition (%) des résidents de l'Est nés hors du Burkina selon le pays de naissance

Gnagna		Gourma		Komandjori	
Pays de naissance	Effectif	Pays de naissance	Effectif	Pays de naissance	Effectif
Côte d'Ivoire	695	Côte d'Ivoire	2 371	Côte d'Ivoire	80
Togo	209	Togo	704	Togo	56
Niger	118	Bénin	688	Niger	14
Bénin	37	Niger	579	Bénin	3
Autres pays CEDA0	70	Autres pays CEDA0	248	Autres pays CEDA0	4
Autres pays d'Afrique	0	Autres pays d'Afrique	17	Autres pays d'Afrique	1
Pays autres continents	5	Pays autres continents	18	Pays autres continents	2
Total	1 134	Total	4 625	Total	160

Kompienga		Tapoa		Région de l'Est	
Pays de naissance	Effectif	Pays de naissance	Effectif	Pays de naissance	Effectif
Togo	433	Niger	644	Côte d'Ivoire	3 611
Côte d'Ivoire	242	Bénin	365	Togo	1 579
Bénin	144	Côte d'Ivoire	223	Niger	1 400
Nigeria	67	Togo	177	Bénin	1 237
Autres pays CEDA0	85	Autres pays CEDA0	181	Autres pays CEDA0	610

Kompienga		Tapoa		Région de l'Est	
Pays de naissance	Effectif	Pays de naissance	Effectif	Pays de naissance	Effectif
Autres pays d'Afrique	1	Autres pays d'Afrique	5	Autres pays d'Afrique	25
Pays autres continents	2	Pays autres continents	2	Pays autres continents	28
Total	974	Total	1 597	Total	8 490

Les pays de destinations des émigrés de la région de l'Est sont principalement la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Niger. En effet, la Côte d'Ivoire reçoit 57,5% des émigrés de la région. Elle est suivie du Bénin et du Niger avec respectivement 18% et 9,7% des émigrés.

Lorsqu'on considère les provinces, la Côte d'Ivoire est la première destination excepté la province de la Tapoa où les émigrés sont orientés le plus vers le Bénin. Cependant, on enregistre, globalement, très peu d'émigrés ayant pour destination les autres pays d'Afrique. Il en est de même pour les autres continents du monde (tableau 8.19).

Tableau 8. 19: Répartition des émigrés de la région de l'Est par pays de destination selon la province

Gnagna			Gourma			Komandjoari		
Pays de destination	Effectifs	Proportions (%)	Pays de destination	Effectifs	Proportions (%)	Pays de destination	Effectifs	Proportions (%)
Côte d'Ivoire	2 300	65,7	Côte d'Ivoire	5 265	75,4	Côte d'Ivoire	101	36,1
Niger	458	13,1	Niger	642	9,2	Nigeria	84	30,0
Bénin	206	5,9	Bénin	213	3,1	Bénin	33	11,8
Autres pays CEDEAO	488	13,9	Autres pays CEDEAO	650	9,3	Autres pays CEDEAO	58	20,7
Autres pays Afrique	30	0,9	Autres pays Afrique	132	1,9	Autres pays Afrique	1	0,4
Pays autres continents	20	0,6	Pays autres continents	77	1,1	Pays autres continents	3	1,1
Total	3 502	100,0	Total	6 979	100,0	Total	280	100,0

Kompienga			Tapoa			Région de l'Est		
Pays de destination	Effectifs	Proportions (%)	Pays de destination	Effectifs	Proportions (%)	Pays de destination	Effectifs	Proportions (%)
Côte d'Ivoire	434	46,8	Bénin	2 013	79,1	Côte d'Ivoire	8 183	57,5
Nigeria	247	26,6	Niger	250	9,8	Bénin	2 560	18,0
Bénin	95	10,2	Côte d'Ivoire	83	3,3	Niger	1 385	9,7
Autres pays CEDEAO	142	15,3	Autres pays CEDEAO	167	6,6	Autres pays CEDEAO	1 801	12,7
Autres pays Afrique	5	0,5	Autres pays Afrique	16	0,6	Autres pays Afrique	184	1,3
Pays autres continents	4	0,4	Pays autres continents	16	0,6	Pays autres continents	120	0,8
Total	927	100,0	Total	2 545	100,0	Total	14 233	100,0

8.3. PRETENTION A MIGRER ET TRANSFERT D'ARGENT

Cette section s'intéresse aux intentions des populations de la région de l'Est à migrer dans les 12 prochains mois qui suivent le recensement de 2019 et aux transferts d'argent de l'extérieur vers la région, notamment au niveau ménage. Il s'est agi de questionner les ménages sur le fait d'avoir reçu ou non un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois de la part d'un Burkinabè vivant à l'extérieur.

Au total, 8 753 personnes résidant dans la région de l'Est ont l'intention de migrer dans les 12 prochains mois qui suivraient le dénombrement du 5^e RGPH. C'est surtout ceux n'ayant jamais migré qui projettent migrer. Ils constituent 85,3% des potentiels émigrés. Selon les provinces, les proportions des non migrants sont largement plus élevées. La proportion des non migrants parmi les potentiels émigrants est de 93,8% dans la Komandjoari et de 91% dans la Tapoa. On note le niveau le plus bas (78,6%) dans la Kompienga (tableau 8.20).

Tableau 8. 20: Répartition des potentiels émigrants internationaux dans la région de l'Est selon le sexe

Statut migratoire interne	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Gnagna						
Non migrant	1 559	85,7	1 034	81,9	2 593	83,6
Migrant interne	278	14,3	229	18,1	507	16,4
Total	1 837	100,0	1 263	100,0	3 100	100,0
Gourma						
Non migrant	1 358	82,7	883	83,2	2 241	82,9
Migrant interne	285	17,3	178	16,8	463	17,1
Total	1 643	100,0	1 061	100,0	2 704	100,0
Komandjoari						
Non migrant	222	93,7	113	94,2	335	93,8
Migrant interne	15	6,3	7	5,8	22	6,2
Total	237	100,0	120	100,0	357	100,0
Kompienga						
Non migrant	252	78,0	164	79,6	416	78,6
Migrant interne	71	22,0	42	20,4	113	21,4
Total	323	100,0	206	100,0	529	100,0
Tapoa						
Non migrant	1 229	90,8	649	91,5	1 878	91,0
Migrant interne	125	9,2	60	8,5	185	9,0
Total	1 354	100,0	709	100,0	2 063	100,0
Région de l'Est						
Non migrant	4 620	85,7	2 843	84,6	7 463	85,3
Migrant interne	774	14,3	516	15,4	1 290	14,7
Total	5 394	100,0	3 359	100,0	8 753	100,0

La proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois avant le dénombrement est de 2,2% dans la région de l'Est contre 7,7% au plan national. Selon le milieu de résidence, la proportion des ménages urbains ayant reçu un transfert d'argent est de 3,7% tandis que celle des ménages ruraux est de 2% (tableau 8.21).

Tableau 8. 21: Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois par milieu de résidence

Milieu de résidence	Nombre total de ménage	Ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois	
		Effectif	Proportion (%)
Urbain	32 055	1 186	3,7
Rural	229 309	4 645	2,0
Ensemble	261 364	5 831	2,2

Plus de ménages ont reçu un transfert d'argent, de l'extérieur, dans le Gourma soit 4,5%. La Tapoa affiche la plus faible proportion de ménage ayant reçu des transferts d'argent de l'extérieur avec 1% (tableau 8.22).

Tableau 8. 22: Proportion des ménages ayant reçu un transfert d'argent d'un Burkinabè à l'étranger au cours des 12 derniers mois selon la province

Province	Nombre total de ménage	Ménages ayant reçu un transfert d'argent au cours des 12 derniers mois	
		Effectif	Proportion (%)
Gnagna	98 763	1 806	1,8
Gourma	62 720	2 797	4,5
Komandjoari	17 890	209	1,2
Kompienga	15 188	344	2,3
Tapoa	66 803	675	1,0
Total	261 364	5 831	2,2

CONCLUSION

L'analyse de la migration dans la région de l'Est a montré que 7,5% des résidents sont des migrants. Il ressort également que 97,4% des résidents de cette région sont des natifs. Ces résidents viennent aussi bien de l'intérieur du pays que de l'extérieur. La migration interprovinciale se fait principalement des autres provinces vers le Gourma.

Concernant l'intention de migrer dans les 12 mois qui suivent le dénombrement, on retient que 8 753 personnes résidant dans la région de l'Est ont cette intention. C'est surtout ceux n'ayant jamais migré qui ont cette intention, ils représentent 85,5% des potentiels émigrés.

Au titre du transfert d'argent, 2,2% des ménages ont reçu un transfert d'argent de l'extérieur au cours des 12 derniers mois avant le dénombrement du recensement 2019.

CHAPITRE 9 : HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION

INTRODUCTION

Les personnes handicapées constituent l'un des groupes vulnérables les plus marginalisés au sein des sociétés, avec une faible participation à l'éducation, à la santé, à l'emploi, ou plus généralement aux activités sociales. Ces discriminations sont la résultante à la fois de l'indisponibilité de services prenant en compte leurs besoins spécifiques, de l'inadéquation et de la mauvaise qualité des services existants, mais aussi de la stigmatisation dont les personnes handicapées sont victimes.

L'agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable (ODD) dont l'ambition est de « ne laisser personne de côté », intègre pleinement le handicap dans une perspective inclusive et participative des politiques de développement. Il répond ainsi aux attentes énoncées dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) adoptée en 2006 par les Nations Unies et entrée en vigueur en 2008. Le Burkina Faso fait partie des 177 pays ayant ratifié la CDPH et ayant souscrit aux ODD dont au total, 13 cibles incluent les personnes handicapées.⁵

Au Burkina Faso, des dispositions existent en vue de l'amélioration des conditions de la personne handicapée. Plusieurs textes juridiques⁶ ont été adoptés, beaucoup de programmes ont été élaborés et plusieurs institutions de la place s'intéressent à ce groupe. En complément de ces dispositifs, les personnes handicapées sont organisées en associations œuvrant pour la promotion de leur inclusion sociale. Les principales sont l'Antenne Locale d'Humanité et Inclusion (anciennement appelé Handicap international), la Fédération Burkinabè des Associations pour la Promotion des Personnes Handicapées (FEBAH), l'Association des Parents et amis d'Enfants Encéphalopathes (APEE), l'Association pour la Promotion des Femmes Handicapées (APFH), l'Association Être Comme les Autres (ECLA).

La bonne inclusion des personnes handicapées dans les politiques de développement implique de disposer de données de qualité permettant la connaissance des populations concernées, de leurs besoins spécifiques, des actions à mettre en œuvre pour y répondre et leur suivi. Plus spécifiquement, l'analyse de cette thématique concerne : (i) la prévalence du handicap au niveau régional ; (ii) ses variations selon les types de limitations fonctionnelles ; (iii) les caractéristiques sociodémographiques des personnes handicapées selon les entités de résidence.

Collecte de données

La détermination du handicap dans le 5^e RGPH suit les principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et des logements (Nations Unies, 2017). L'évaluation du handicap chez un individu est faite à partir des réponses fournies à six questions concernant les difficultés à réaliser les activités de base (ou fonctions) suivantes : voir, entendre, marcher ou monter des escaliers, se souvenir ou se concentrer, prendre soin de soi, communiquer (expression et réception). Il n'est pas attendu du répondant qu'il identifie par lui-même son handicap.

C'est l'analyste qui fait cette classification à partir des réponses fournies par les personnes qui déclarent éprouver « beaucoup de difficultés » ou qu'elles « ne parviennent pas du tout » à réaliser une certaine action au moins pour une des six questions posées sur le fonctionnement.

La détermination de la limitation fonctionnelle à partir des six questions de la brève série du Groupe de Washington ne permet pas de prendre en compte les différents aspects du modèle social du

handicap. Il est complété, comme dans le cas du 5^e RGPH, par des questions relatives à la participation des individus aux activités telles que sur l'éducation ou l'emploi. Ces questions permettent d'examiner l'influence de l'environnement sur la relation entre le fonctionnement individuel et la participation (Groupe de Washington, 2020).

Les questions relatives à la limitation de fonctionnement sur ces six domaines posés aux personnes interrogées lors du recensement sont :

1. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à voir, même s'il/elle porte des lunettes ?
2. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à entendre, même à l'aide d'une prothèse auditive ?
3. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à marcher ou à monter des marches ?
4. (Nom) a-t-il/elle des difficultés à se souvenir ou à se concentrer ?
5. (Nom) a-t-il /elle des difficultés à prendre soin de lui-même, à effectuer des activités comme se laver ou à s'habiller ?
6. En utilisant sa langue habituelle (usuelle), (Nom) a-t-il/elle des difficultés à communiquer (par exemple à comprendre ou se faire comprendre par les autres) ?

Les questions sur la vision, l'audition et la motricité ont été posées pour les personnes âgées de 2 ans et plus, et celles sur la mémoire/concentration, la capacité de prendre soin de soi, et la communication à l'attention de celles âgées de 5 ans ou plus.

Définition des concepts

Handicap

Est en situation de handicap, une personne qui réduit ses activités dans un environnement donné, du fait d'une déficience ou d'une limitation. Le handicap fait référence, à la fois à ces troubles présents chez l'individu, et à l'interaction entre ces troubles et l'environnement, qui peut aussi être la cause de ces restrictions. La situation de handicap entendu comme restriction de participation sociale a ainsi pour origine un problème de santé ou un trouble du fonctionnement organique (Espagnac, 2015).

Personne handicapée

Selon les Nations Unies (2006), il s'agit d'une personne qui présente une (ou des) incapacité(s) physique, mentale, intellectuelle ou sensorielle durable, et dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Dans le cadre du 5^e RGPH, les personnes considérées comme handicapées sont celles pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » à au moins une des six questions relatives au fonctionnement.

Limitation fonctionnelle

La logique qui sous-tend la classification du handicap par la CIF est que les maladies, accidents ou malformations peuvent être la cause de dysfonctionnements ou lésions des organes, des tissus ou du cerveau (tels que paralysie, la malvoyance, le trouble neuronal, etc.) donnant lieu à des déficiences. La détérioration des fonctions motrices, sensorielles ou mentales qui peuvent découler de ces déficiences constituent les limitations fonctionnelles (Espagnac, 2015).

Limitations fonctionnelles multiples ou multi handicap

Les limitations fonctionnelles font référence aux personnes pour lesquelles il a été répondu « beaucoup de difficultés » ou « ne peut pas du tout » pour au moins deux des six questions de la brève série de questions du Groupe de Washington. Ce terme est utilisé ici comme synonyme de multi handicap qui fait référence à l'association de diverses déficiences ou limitations associées. Le multi handicap est ainsi analysé dans ce rapport chez les individus qui ont déclaré une limitation fonctionnelle pour au moins deux domaines de fonctionnement.

Domaines de fonctionnement

Les limitations fonctionnelles sont classées en domaines fonctionnels qui sont la vision, l'audition, la mobilité, la mémoire et la concentration, la capacité de prendre soin de soi et la communication.

Prévalence du handicap

La prévalence du handicap est le rapport entre le nombre de personnes identifiées comme handicapées dans une population donnée et l'effectif total de cette population. Ce rapport présente la prévalence globale du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus.

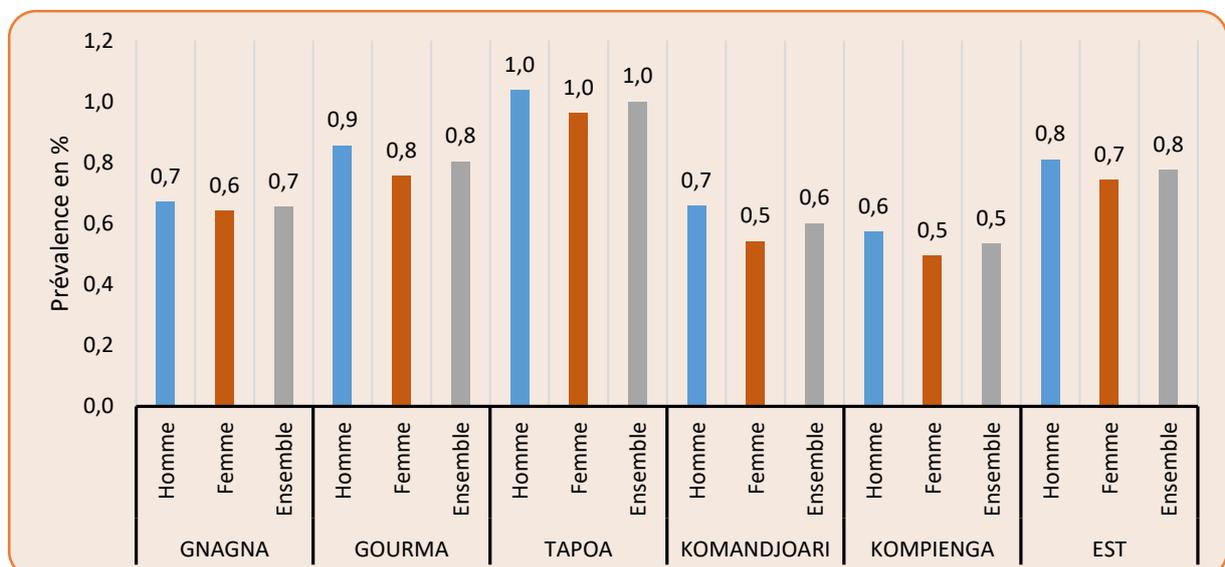
$$\text{Prévalence du handicap} = \frac{\text{Nombre de personnes handicapées dans une population donnée}}{\text{Effectif de cette population}} * 100$$

9.1. 9.1. PREVALENCE DU HANDICAP

La prévalence globale du handicap au sein de la population de 5 ans ou plus dans la région de l'Est est de 0,8%. Considérant les provinces, cette prévalence demeure proche quel que soit le sexe.

L'analyse comparative entre les provinces met en évidence une prévalence plus élevée (1%) dans la province de la Tapoa et ce quel que soit le sexe. Par contre, la province de la Kompienga présente les niveaux les plus bas quel que soit le sexe (Graphique 9.1).

Graphique 9. 1: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par province selon le sexe



La situation du handicap est variable selon le milieu de résidence (tableau 9.1). En effet, la prévalence est un peu plus élevée en milieu rural (0,8%) qu'en milieu urbain (0,6%).

Tableau 9. 1: Prévalence du handicap dans la population de 5 ans ou plus par milieu de résidence

Milieu de résidence	Prévalence (%)
Urbain	0,6
Rural	0,8

L'analyse selon le groupe d'âge (tableau 9.2) indique une augmentation des niveaux de handicap avec l'âge. En effet, c'est à partir de 40 ans que la prévalence du handicap dépasse la moyenne régionale (0,8%). Les taux de prévalence les plus élevés (supérieurs à 10%) s'observent dans la population des personnes handicapées âgées de plus de 85 ans. L'on peut penser que la perte des capacités fonctionnelles ou la détérioration de celles-ci s'accroît avec l'âge.

L'analyse suivant le sexe montre que le taux de prévalence dépasse le niveau régional à partir de 40 ans chez les femmes (0,9%) et à partir de 35 ans chez les hommes (0,8%). A partir de 85 ans, les taux de prévalence sont élevés chez les femmes comparativement à ceux des hommes : 16% pour les femmes et 13,7% pour les hommes.

Tableau 9. 2: Prévalence (%) du handicap dans la population de 5 ans ou plus par groupe d'âge et par sexe

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	0,5	0,4	0,4
10-14	0,4	0,4	0,4
15-19	0,5	0,4	0,4
20-24	0,5	0,4	0,5
25-29	0,5	0,4	0,5
30-34	0,6	0,5	0,6
35-39	0,8	0,6	0,7
40-44	0,9	0,9	0,9
45-49	1,0	1,1	1,0
50-54	1,3	1,4	1,4
55-59	1,7	1,6	1,7
60-64	2,4	2,7	2,6
65-69	3,3	3,2	3,2
70-74	4,3	4,8	4,5
75-79	6,9	6,6	6,8
80-84	9,2	7,9	8,5
85 ou +	13,7	16	14,9
Est	0,8	0,7	0,8

9.2. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES PERSONNES HANDICAPEES

L'analyse suivant le groupe d'âge indique des proportions élevées de personnes handicapées âgées de 5-9 ans (12,2%), 10-14 ans (8,7%), 15-19 ans (7%). L'on observe également des disparités suivant le sexe. En effet, à ces mêmes âges, la proportion de garçon handicapés est supérieure à celles des filles.

Dans la population des personnes handicapées, les femmes représentent moins de la moitié (49,3% pour les femmes et 50,7% pour les hommes). L'âge moyen des personnes handicapées est de 43,5 ans et plus de la moitié de cette population a moins de 40 ans. L'analyse suivant le sexe montre que les hommes handicapés sont plus jeunes que les femmes handicapées (respectivement 42 ans pour les hommes et 44,9 ans pour les femmes). L'âge médian est de 38 ans pour les hommes et de 41 ans pour les femmes.

Ces résultats montrent que le handicap s'installe chez les personnes d'un âge avancé (tableau 9.3).

Tableau 9. 3: Répartition (%) des personnes handicapées de 5 ans ou plus par groupe d'âges selon le sexe

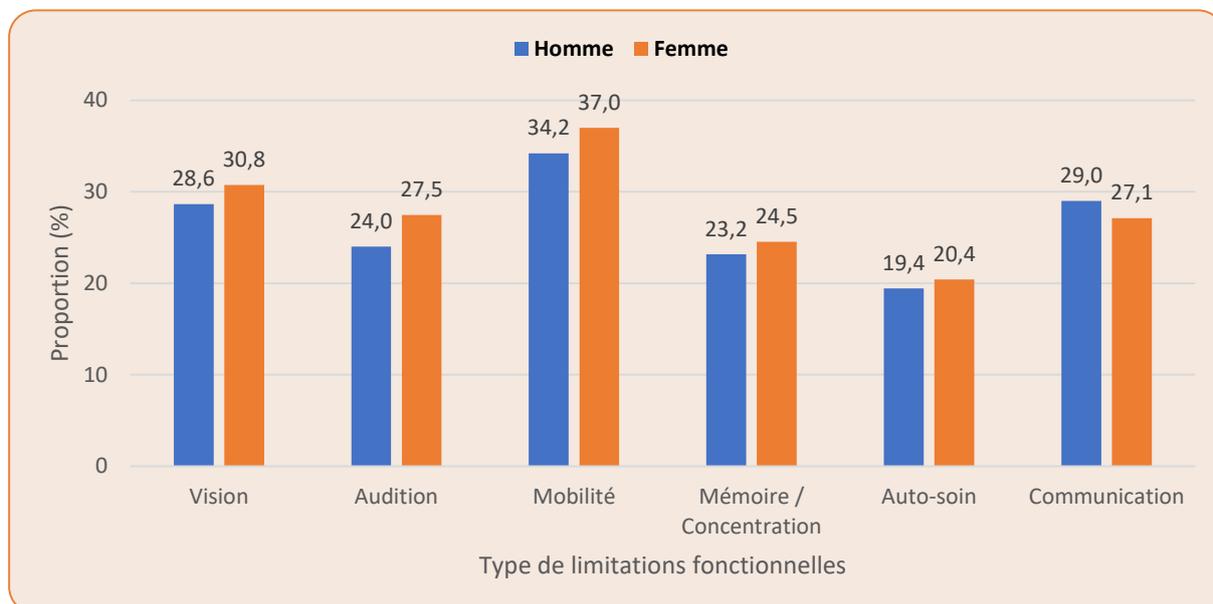
Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	6,7	5,5	12,2
10-14	4,7	4,1	8,7
15-19	3,7	3,3	7,0
20-24	3,1	3,0	6,0
25-29	2,6	2,7	5,3
30-34	2,5	2,6	5,0
35-39	2,9	2,2	5,1
40-44	2,5	2,5	5,1
45-49	2,0	2,2	4,1
50-54	2,3	2,5	4,7
55-59	2,1	1,8	3,9
60-64	2,6	2,7	5,3
65-69	2,2	1,9	4,1
70-74	2,5	2,8	5,3
75-79	2,2	1,9	4,1
80-84	2,0	2,2	4,2
85 ou +	4,1	5,5	9,7
Total	50,7	49,3	100,0
Age moyen	42,0	44,9	43,5
Age médian	38,0	41,0	40,0

9.3. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE

L'analyse révèle une prédominance des limitations fonctionnelles relatives à la mobilité et à la vision au sein de la population des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la région de l'Est quel que soit le sexe. La proportion du handicap moteur est plus importante chez les femmes (37%) que chez les hommes (34,2%). Quant au handicap visuel, elle est également plus élevée chez les femmes (30,8%) que chez les hommes (28,6%). Pour les types de limitations fonctionnelles (audition, mémoire/concentration, auto-soin), les pourcentages sont plus élevés

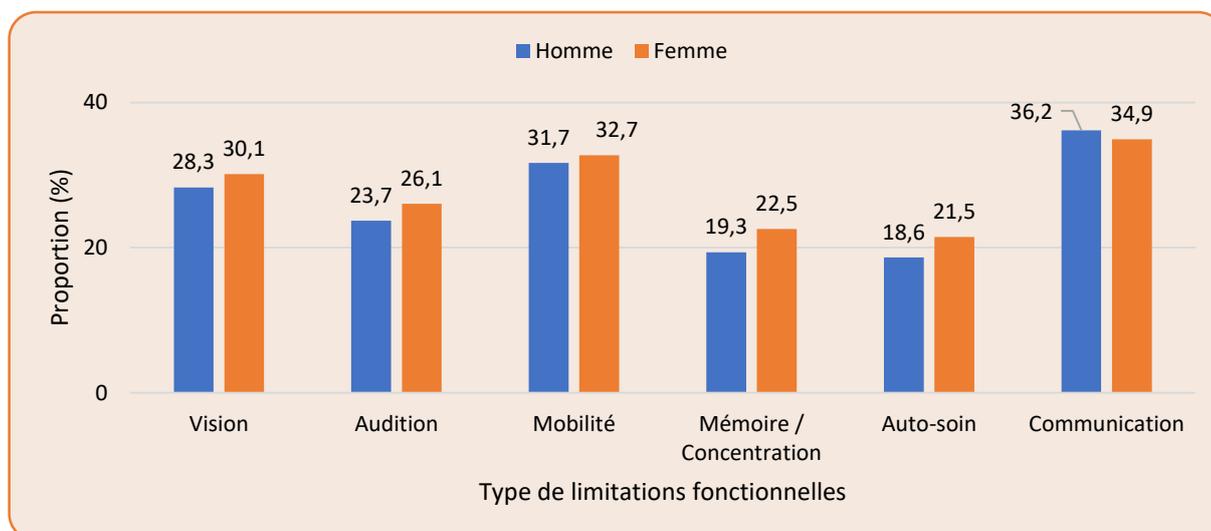
dans la population féminine que masculine (graphique 9.2).

Graphique 9. 2: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la région de l'Est



L'analyse révèle une prédominance des limitations fonctionnelles relatives à la communication et à la mobilité au sein de la population des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la province de la Gnagna quel que soit le sexe. La proportion du handicap relatif à la communication est plus importante chez les hommes (36,2%) que chez les femmes (34,9%). Quant au handicap moteur, elle est plus observée chez les femmes (32,7%) que chez les hommes (31,7%). Pour les autres types de limitations fonctionnelles (vision, audition, mémoire/concentration, auto-soin), les pourcentages sont plus élevés dans la population féminine que masculine (graphique 9.3).

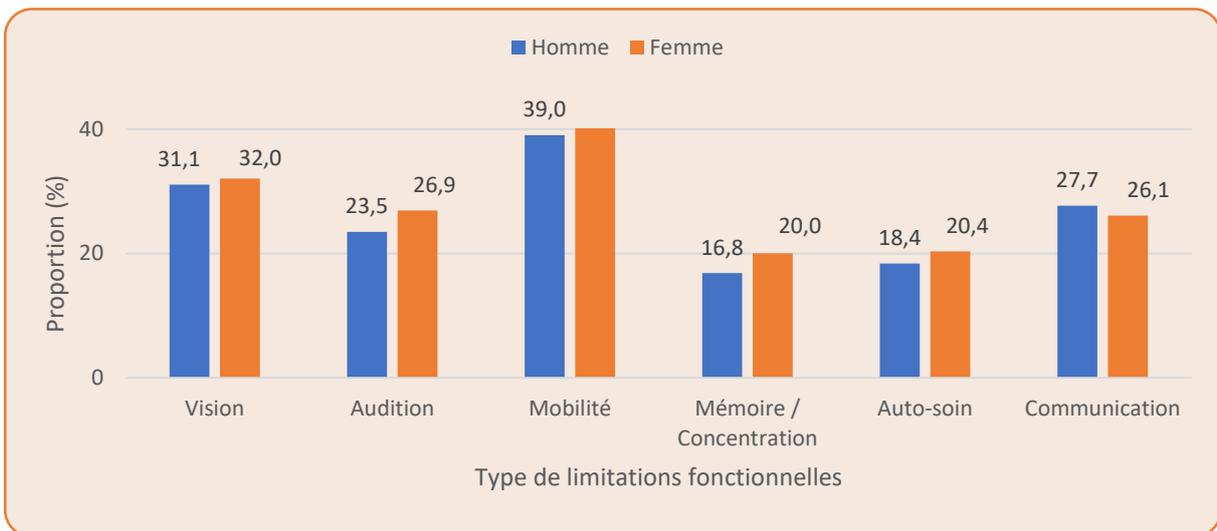
Graphique 9. 3: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la province de la Gnagna



On observe une prédominance des limitations fonctionnelles relatives à la mobilité et à la vision au sein de la population des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la province du

Gourma quel que soit le sexe. La proportion du handicap relatif à la mobilité est plus importante chez les femmes (41,9%) que chez les hommes (39%). Quant au handicap visuel, elle est également plus observée chez les femmes (32%) que chez les hommes (31,1%). Pour les types de limitations fonctionnelles (audition, mémoire/concentration, auto-soin), les pourcentages sont plus élevés dans la population féminine que masculine (graphique 9.4).

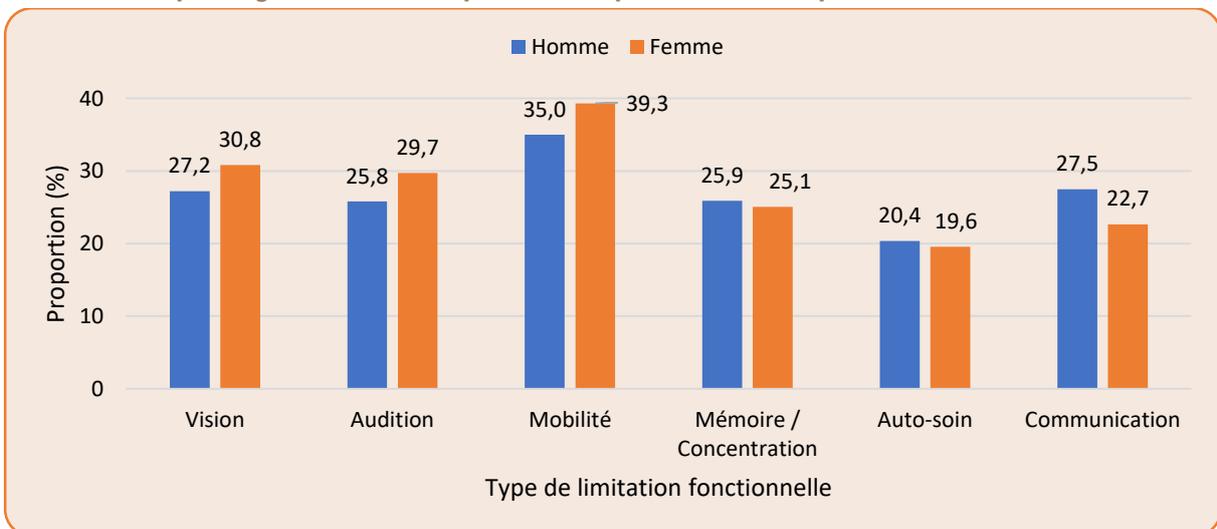
Graphique 9. 4: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la province du Gourma



On note une prédominance de la limitation fonctionnelle relative à la mobilité au sein de la population des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la province de la Tapoa quel que soit le sexe. La proportion du handicap relatif à la mobilité est plus importante chez les femmes (39,3%) que chez les hommes (35%).

Pour les types de limitations fonctionnelles (audition et vision), les pourcentages sont plus élevés dans la population féminine que masculine tandis que pour les limitations fonctionnelles (Mémoire/Concentration, Auto-soin et communication) on observe l'effet inverse (graphique 9.5).

Graphique 9. 5: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la province de la Tapoa

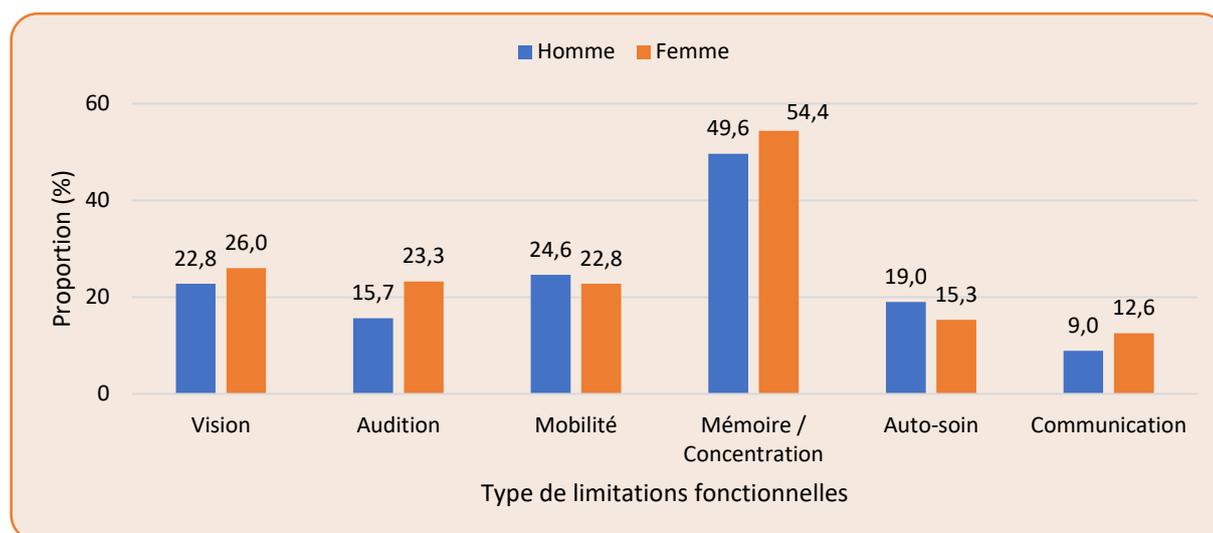


On observe une prédominance de la limitation fonctionnelle relative à la mémoire/concentration

au sein de la population des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la province de la Komandjoari quel que soit le sexe. La proportion du handicap relatif à la mobilité est plus importante chez les femmes (54,4%) que chez les hommes (49,6%).

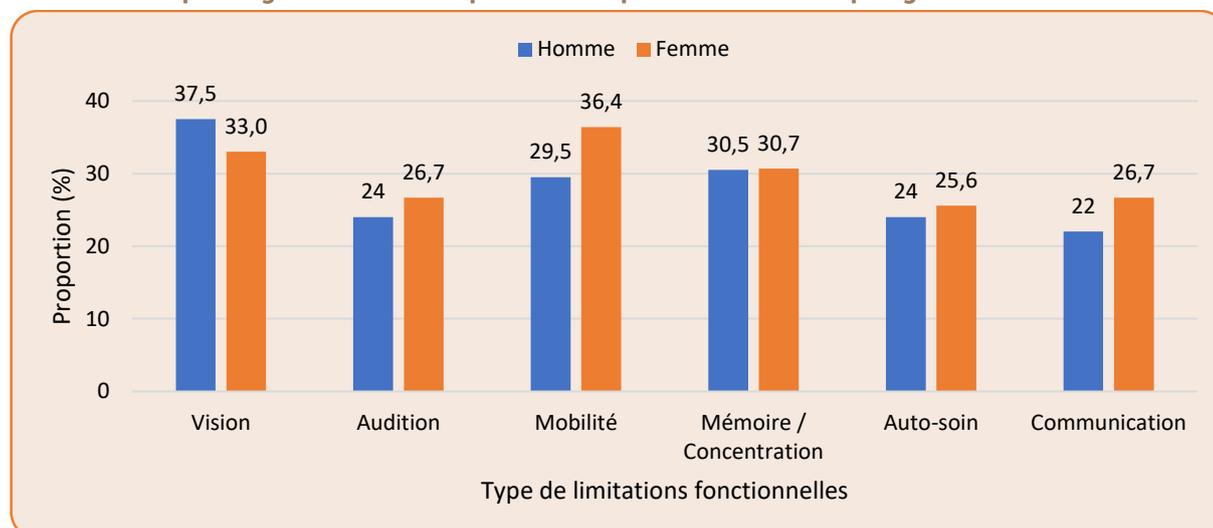
Pour les types de limitations fonctionnelles (audition, vision, communication), les pourcentages sont plus élevés dans la population féminine que masculine tandis que pour les limitations fonctionnelles (mobilité, Auto-soin) on observe l'effet inverse (graphique 9.6).

Graphique 9. 6: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la province de la Komandjoari



Dans la province de la Kompienga on observe une prédominance des limitations fonctionnelles relatives à la vision et à la mobilité au sein de la population des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus quel que soit le sexe. La proportion du handicap relatif à la vision est plus importante chez les hommes (37,5%) que chez les femmes (33%). Quant au handicap moteur, il est plus observé chez les femmes (36,4%) que chez les hommes (29,5%). Pour les autres types de limitations fonctionnelles (audition, mémoire/concentration, auto-soin, communication), les pourcentages sont plus élevés dans la population féminine que masculine (graphique 9.7).

Graphique 9. 7: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle selon le sexe des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus dans la province de la Kompienga



9.4. TYPE DE LIMITATION FONCTIONNELLE ET MILIEU DE RESIDENCE

L'examen selon le milieu de résidence montre que les handicaps moteur et visuel restent dominants quel que soit le milieu de résidence. Le pourcentage de femmes handicapées moteur est plus élevé en milieu rural (37,1%) qu'en milieu urbain (35,8%). Ceux des hommes sont également plus élevés en milieu rural (34,4%) qu'en milieu urbain (31,8%). Par contre pour le handicap visuel le pourcentage est plus important en milieu rural (30,3%) qu'en milieu urbain (23%) et le pourcentage est plus élevé chez les femmes que chez les hommes quel que soit le milieu de résidence (tableau 9.4).

Tableau 9. 4: Poids (%) par type de limitation fonctionnelle des personnes handicapées âgées de 5 ans ou plus selon le sexe et milieu de résidence

Milieu de résidence	Sexe	Vision	Audition	Mobilité	Mémoire concentration	Auto soin	Communication
Urbain	Masculin	20,2	14,7	31,8	11,3	21,7	41,7
	Féminin	26,1	21,0	35,8	12,9	16,2	38,3
	Ensemble	23,0	17,7	33,7	12,1	19,1	40,1
Rural	Masculin	29,4	24,8	34,4	24,2	19,2	27,8
	Féminin	31,1	28,0	37,1	25,5	20,7	26,2
	Ensemble	30,3	26,4	35,7	24,8	20,0	27,0
Ensemble	Masculin	28,6	24,0	34,2	23,2	19,4	29,0
	Féminin	30,8	27,5	37,0	24,5	20,4	27,1
	Ensemble	29,7	25,7	35,6	23,8	19,9	28,1

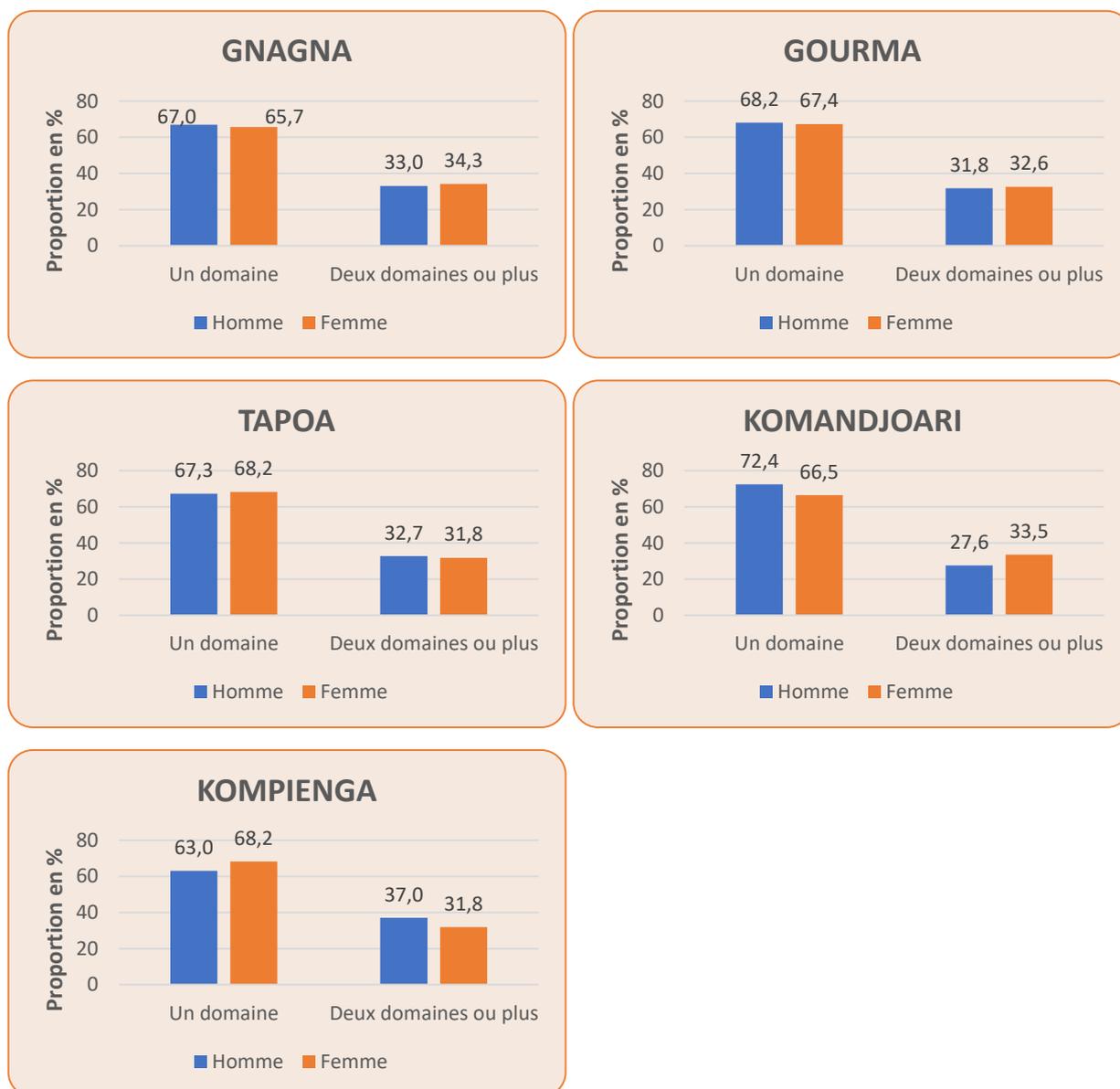
9.5. MULTI HANDICAP AU SEIN DE LA POPULATION HANDICAPEE DE 5 ANS OU PLUS

Cette section présente la répartition des personnes handicapées de 5 ans ou plus de la région selon qu'ils sont ou non dans une situation de multi handicap. La population en situation de multi handicap dans la région de l'Est est moins importante comparativement à la population concernée par une seule limitation fonctionnelle.

L'analyse selon la province et le sexe montre une disparité entre hommes et femmes selon la situation de limitation (multi handicap ou non). En considérant une limitation fonctionnelle selon le sexe, les hommes sont plus touchés dans la Gnagna (34,3%), le Gourma (32,6%) et la Komandjoari (33,5%). Dans les autres provinces, on observe l'inverse.

Pour le cas des limitations fonctionnelles multiples, les femmes souffrent plus d'au moins deux limitations fonctionnelles par rapport aux hommes dans la Gnagna, le Gourma et la Komandjoari. En effet, nous avons 34,3% de femmes contre 33% d'homme dans la Gnagna, 32,6% de femmes contre 31,8% d'homme dans la Gourma et 33,5% de femmes contre 27,6% d'homme dans la Komandjoari. Dans la province de la Tapoa et la Kompienga c'est plutôt l'effet contraire qui est observé. Les femmes souffrent plus de limitations multiples dans ces provinces par rapport aux hommes de ces provinces (Graphique 9.8).

Graphique 9. 8: Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par province et par sexe selon le multi handicap



La situation de multi handicap est plus observée en milieu rural qu'en milieu urbain. Les femmes sont les plus concernées et ce peu importe le milieu de résidence.

Dans la population des personnes handicapées, en milieu urbain, environ un individu sur quatre (25,7%) est concerné par le multi handicap et 33,3% en milieu rural (tableau 9.5).

Tableau 9. 5: Répartition (%) de la population des personnes handicapées de 5 ans ou plus, par sexe et par milieu de résidence selon le multi handicap

Milieu de résidence	Sexe	Nombre de domaines de limitations fonctionnelles		
		Un domaine	Deux domaines ou +	Total
Urbain	Masculin	74,5	25,5	100,0
	Féminin	74,1	25,9	100,0
	Ensemble	74,3	25,7	100,0
Rural	Masculin	66,9	33,1	100,0
	Féminin	66,6	33,4	100,0
	Ensemble	66,7	33,3	100,0
Ensemble	Masculin	67,5	32,5	100,0
	Féminin	67,1	32,9	100,0
	Ensemble	67,3	32,7	100,0

9.6. STATUT SCOLAIRE DES PERSONNES HANDICAPEES

Cette section porte sur la fréquentation scolaire des personnes handicapées âgées de 6 à 16 ans ainsi que sur l’alphabétisation de celles âgées de 15 ans ou plus. L’éducation est un droit fondamental. Au Burkina Faso, l’âge scolaire obligatoire est de 6 à 16 ans. Tout enfant doit être maintenu dans le système scolaire jusqu’à 16 ans, sans distinction de sexe ni de statut social. Cette recommandation n’est pas effective pour tous les enfants surtout pour certains groupes spécifiques.

9.6.1. Statut scolaire et province de résidence

Le niveau de scolarisation des personnes handicapées âgées de 6 à 16 ans de la région de l’Est, montre que 78,7% d’entre eux n’ont jamais fréquenté l’école, 7% ont déjà fréquenté l’école et seulement 14,3% ont déclaré être à l’école au moment du recensement de 2019. A travers l’analyse suivant le sexe, on constate que la fréquentation actuelle est à l’avantage des femmes handicapées (tableau 9.6).

Dans la Gnagna, la majorité des personnes handicapées de 6 à 16 ans n’ont jamais fréquenté l’école (88,1%) et les hommes handicapés sont les plus nombreux à n’avoir jamais fréquenté, comparés aux femmes (88,8% contre 87,3%). Lors du dénombrement du 5^e RGPH, 6,1% de personnes handicapées ont déclarés qu’ils fréquentent actuellement l’école. Parmi ces derniers, la proportion de femmes handicapées et celle des hommes est presque identique hommes (respectivement 6% contre 6,2%)

En considérant la province du Gourma, 71,5% des personnes handicapées de 6 à 16 ans n’ont jamais fréquenté l’école (67,4% de femmes et 75% d’hommes). Les personnes handicapées fréquentant actuellement l’école sont estimées à 19,8% (23,4% de femmes et 16,8% d’hommes).

Dans la Tapoa, 72,3% des personnes handicapées de 6 à 16 ans n’ont jamais fréquenté l’école (72,3% de femmes et 72,3% % d’hommes). La proportion des personnes handicapées fréquentant actuellement l’école est la plus élevée et supérieurs au niveau de la région. Elle est estimée à 20% (21,1% de femmes et 19,1% d’hommes).

En considérant la province de la Komandjoari, 97,3% des personnes handicapées de 6 à 16 ans n’ont jamais fréquenté l’école (93,7% de femmes et 100% d’hommes). Seules les femmes

handicapées fréquentent actuellement l'école dans la province soit 4,8%.

On observe dans la province de la Kompienga, 69,9% des personnes handicapées de 6 à 16 ans n'ont jamais fréquenté l'école (71,4% de femmes et 68,3% d'hommes). Les personnes handicapées fréquentant actuellement l'école sont estimées à 15,9% (21,5% de femmes et 12,2% d'hommes).

Tableau 9. 6: Répartition (%) des personnes handicapées de 6-16 ans par province et par sexe selon le statut scolaire

Province	Sexe	Statut scolaire			Total
		N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	
Gnagna	Masculin	88,8	5,0	6,2	100,0
	Féminin	87,3	6,7	6,0	100,0
	Ensemble	88,1	5,8	6,1	100,0
Gourma	Masculin	75,0	8,2	16,8	100,0
	Féminin	67,4	9,2	23,4	100,0
	Ensemble	71,5	8,7	19,8	100,0
Tapoa	Masculin	72,3	8,6	19,1	100,0
	Féminin	72,3	6,6	21,1	100,0
	Ensemble	72,3	7,7	20,0	100,0
Komandjoari	Masculin	100,0	0,0	0,0	100,0
	Féminin	93,7	1,5	4,8	100,0
	Ensemble	97,3	0,7	2,0	100,0
Kompienga	Masculin	68,3	19,5	12,2	100,0
	Féminin	71,3	7,2	21,5	100,0
	Ensemble	69,6	14,5	15,9	100,0
Est	Masculin	79,7	7,2	13,1	100,0
	Féminin	77,5	6,9	15,6	100,0
	Ensemble	78,7	7,0	14,3	100,0

9.6.2. Statut scolaire et milieu de résidence

L'analyse du statut de scolarisation suivant le milieu de résidence indique que, 79,6% des personnes handicapées de 6-16 ans vivant en milieu rural n'ont jamais fréquenté l'école, très peu ont déjà fréquenté l'école (7,1%), et seulement 13,3% ont déclarés être toujours à l'école au recensement général de la population et de l'habitation de 2019. Par contre, en milieu urbain, 67,1% n'ont jamais fréquenté l'école, 6,3% ont déclaré avoir déjà fréquenté et 26,6% fréquentent actuellement.

L'analyse suivant le sexe montre des disparités selon le milieu de résidence. En milieu urbain, la proportion de femmes qui a déjà fréquenté l'école est moins élevée que celui des hommes (4,8% contre 7,5%). Par contre, quant à la fréquentation scolaire actuelle, ce sont les femmes qui sont plus représentées que les hommes (33,3% contre 21,2%). En milieu rural, il n'y a pas de différence de statut de scolarisation perceptible quel que soit le sexe (tableau 9.7).

Tableau 9. 7: Répartition (%) des personnes handicapées de 6 à 16 ans par milieu de résidence et par sexe selon le statut scolaire

Milieu de résidence	Sexe	Statut scolaire			Total
		N'a jamais fréquenté	A fréquenté	Fréquente actuellement	
Urbain	Masculin	71,3	7,5	21,2	100,0
	Féminin	61,9	4,8	33,3	100,0
	Ensemble	67,1	6,3	26,6	100,0
Rural	Masculin	80,3	7,2	12,5	100,0
	Féminin	78,7	7	14,3	100,0
	Ensemble	79,6	7,1	13,3	100,0

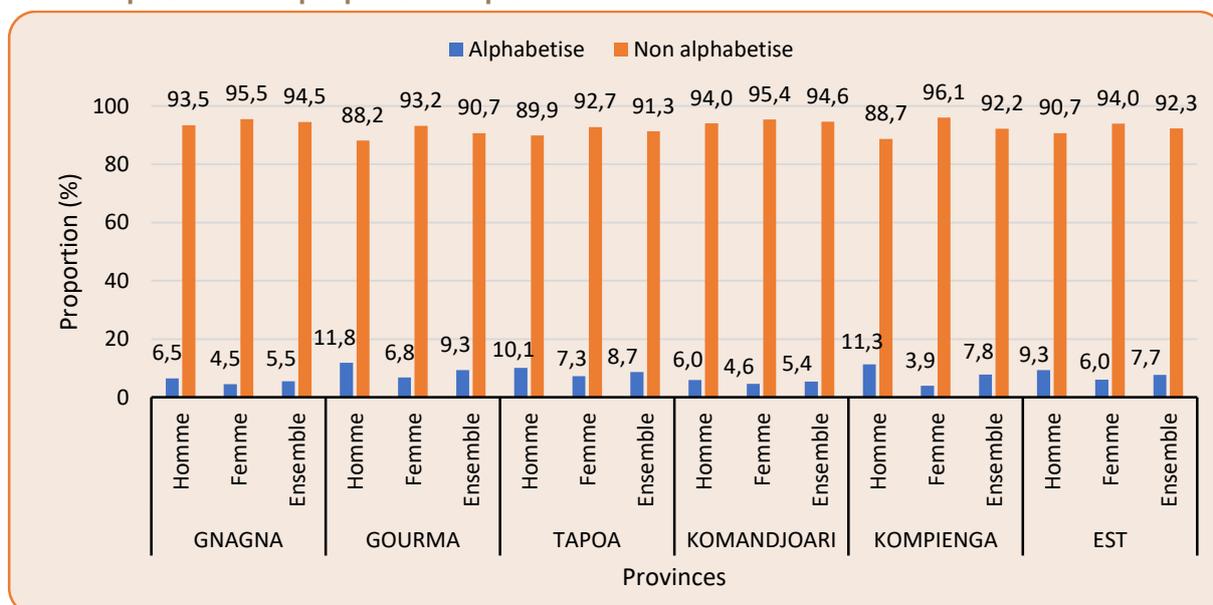
9.7. ALPHABÉTISATION DES PERSONNES HANDICAPEE

9.7.1. Alphabétisation et province de résidence

Dans la région de l'Est, la proportion de personnes handicapées de 15 ans qui sait lire et écrire dans une langue quelconque est très faible (7,7%). Suivant le sexe, les hommes handicapés sont plus alphabétisés que les femmes handicapées (9,3% contre 6%). On note que les hommes sont plus alphabétisés que les femmes quel que soit la province considérée.

La province de la Kompienga est celle qui enregistre la proportion de femmes handicapées (96,1%) ne savant ni lire et écrire la plus élevés de la région de l'Est. Chez les hommes, la proportion la plus élevée est observée dans la province de la Komandjaori soit 94% (graphique 9.9).

Graphique 9. 9: Répartition (%) des personnes handicapées âgés de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation par province et par sexe



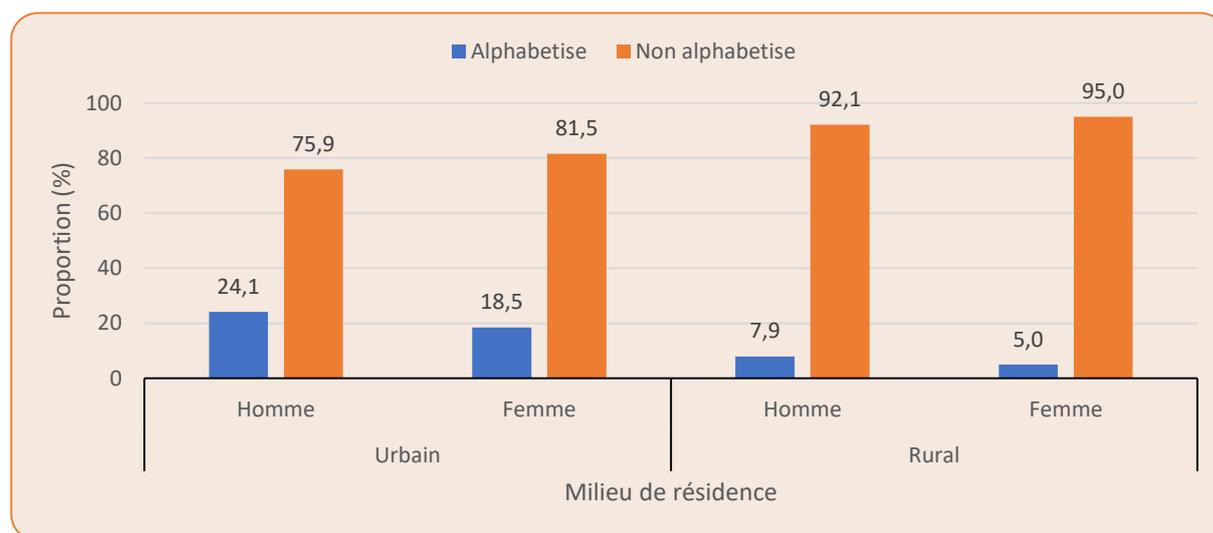
9.7.2. Alphabétisation et milieu de résidence

L'analyse du niveau d'alphabétisation des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus révèle que la non alphabétisation est plus observée en milieu rural. En effet, la proportion des femmes

handicapées non alphabétisées en milieu rural est de 95% contre 92% pour les hommes. Par contre en milieu urbain les niveaux sont relativement moins élevés. On observe 81,5% de femmes handicapées non alphabétisées contre 75,9% d'hommes.

Quant à l'alphabétisation, c'est en milieu urbain que les proportions sont plus élevées au niveau des deux sexes (24,1% pour les hommes et 18,5% pour les femmes) (graphique 9.10).

Graphique 9. 10: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 15 ans ou plus selon le niveau d'alphabétisation, par milieu de résidence et par sexe



9.8. ETAT MATRIMONIAL DES PERSONNES HANDICAPEES

Les personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus de la région sont pour la plupart mariées (53,8%), célibataires (24,3%) ou veuves (16,9%). La proportion des divorcées/séparées (1,8%) et des unions libres (3,2%) sont relativement plus faibles. Les hommes sont pour la plupart mariés (60,7%), célibataires (31,4%), veufs (3,8%). Quant aux femmes, les mariées représentent 46,9%, les veuves 29,8% et les célibataires 17,4%.

En milieu rural, la proportion des mariés est plus élevée (54,2%) qu'en milieu urbain (49%). Par contre, en milieu urbain, la proportion des célibataires (34,3%) est la plus élevée.

Les proportions des hommes mariés et des hommes célibataires restent supérieures à celles des femmes mariées et femmes célibataires respectivement et ce, quel que soit le milieu de résidence. Par contre, les proportions des femmes veuves, divorcées/séparées ou vivant en union libre sont plus élevées que celles des hommes veufs, divorcés/séparés ou vivant en union libre aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural (tableau 9.8).

Tableau 9. 8: Répartition (%) des personnes handicapées âgées de 12 ans ou plus par milieu de résidence et par sexe selon l'état matrimonial

Milieu de résidence	Sexe	Statut matrimonial					Total
		Célibataire	Marié (e)	Divorcé (e)/ séparé (e)	Veuf / Veuve	Union libre	
Urbain	Masculin	41	53,4	0,8	2,8	2	100,0
	Féminin	27	44,5	2,4	24	2,1	100,0
	Ensemble	34,3	49	1,6	13,1	2	100,0
Rural	Masculin	30,5	61,5	1,2	3,9	2,9	100,0
	Féminin	16,6	47,1	2,3	30,3	3,7	100,0
	Ensemble	23,5	54,2	1,8	17,2	3,3	100,0
Ensemble	Masculin	31,4	60,7	1,2	3,8	2,9	100,0
	Féminin	17,4	46,9	2,3	29,8	3,6	100,0
	Ensemble	24,3	53,8	1,8	16,9	3,2	100,0

CONCLUSION

La prévalence du handicap dans la région de l'Est est de 0,8%. La province de la Tapoa présente la prévalence du handicap la plus élevée par rapport aux autres provinces de la région. Le phénomène touche au même titre les hommes que les femmes avec une prévalence presque identique (0,8% pour les hommes et 0,7% pour les femmes). Cependant, la prévalence du handicap est plus élevée en milieu rural (0,8%) qu'en milieu urbain (0,6%). Le taux de prévalence du handicap croît avec l'âge aussi bien chez les hommes que les femmes.

Le handicap moteur (mobilité) est le type de handicap le plus observé et ce, quel que soit le milieu de résidence et la province excepté la province de la Komandjoari où on relève le plus les limitations liées à la mémoire et à la concentration.

La proportion de personnes handicapées ayant une limitation dans au moins deux domaines de fonctionnement est de 32,7% dans la région. Cette proportion est plus élevée en milieu rural. Les hommes et les femmes sont touchés presque au même titre par le multi handicap.

Sur le plan de l'éducation, il ressort que 78,7% des personnes handicapées n'ont jamais fréquenté

et 14,2% fréquentent actuellement. La proportion des non alphabétisées au sein de cette population est très élevée avec des disparités selon le sexe et le milieu de résidence.

En ce qui concerne l'état matrimonial, on retient que les personnes handicapées sont pour la plupart mariées (53,8%), célibataires (24,4%) ou veuves (16,9%). La proportion des personnes mariées demeure plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. Par contre, en milieu urbain, on observe une proportion des célibataires (34,3%) plus élevée

CHAPITRE 10 : POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE

INTRODUCTION

Le système d'état civil au Burkina Faso est peu développé. Ce système d'observation continue pourrait pourtant fournir des données de bonne qualité à tout moment sur un ensemble d'événements tels que les naissances, les décès, les mariages, etc. La possession d'un acte de naissance est un droit fondamental pour tout citoyen et surtout pour les enfants qui ont besoin d'être scolarisés.

Collecte des données

La question qui a été posée lors du 5e RGPH pour identifier les personnes possédant un acte de naissance est formulée comme suit : « (NOM) possède-t-il/elle un acte de naissance ou toute autre pièce justifiant sa date de naissance » ?

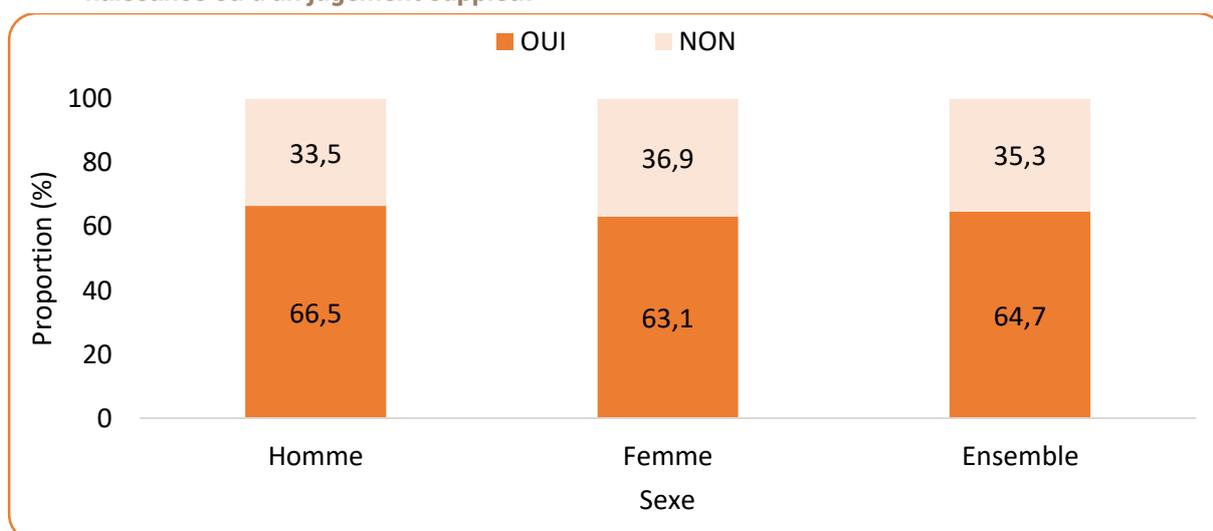
Définition des concepts

Possession d'un acte de naissance : c'est le fait d'avoir un acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance.

10.1. DONNEES GLOBALES

Dans la région de l'Est, 64,7% de la population disposent d'un acte de naissance et 35,3% n'en disposent pas. Une analyse différentielle selon le sexe permet de dégager les mêmes tendances avec une proportion de personnes possédant un acte de naissance légèrement supérieure chez les hommes (66,5% chez les hommes contre 63,1% chez les femmes) (graphique 10.1).

Graphique 10. 1: Répartition (%) de la population résidente par sexe selon la possession d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif



10.2. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR GROUPE D'ÂGE

Lorsqu'on s'intéresse aux enfants de 0 à 6 ans sans distinction de sexe, les proportions de possession d'acte de naissance varient entre 51,8% et 57%. Une analyse différentielle selon le sexe montre que la proportion des garçons possédant un acte de naissance est presque identique à celle des filles. Suivant les groupes d'âge, une variation de 57,1% à 85,5% de la possession d'un acte de naissance est observée quel que soit le sexe (tableau 10.1).

Tableau 10. 1: Répartition (%) de la population par âge, groupe d'âge et par sexe selon la possession d'acte de naissance

Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Total
0	Homme	56,6	43,4	100,0
	Femme	55,4	44,6	100,0
	Total	56,0	44,0	100,0
1	Homme	56,7	43,3	100,0
	Femme	57,0	43,0	100,0
	Total	56,9	43,1	100,0
2	Homme	54,6	45,4	100,0
	Femme	54,4	45,6	100,0
	Total	54,5	45,5	100,0
3	Homme	52,6	47,4	100,0
	Femme	52,3	47,7	100,0
	Total	52,4	47,6	100,0
4	Homme	52,4	47,6	100,0
	Femme	51,8	48,2	100,0
	Total	52,1	47,9	100,0
5	Homme	52,5	47,5	100,0
	Femme	52,1	47,9	100,0
	Total	52,3	47,7	100,0
6	Homme	52,9	47,1	100,0
	Femme	53,2	46,8	100,0
	Total	53,1	46,9	100,0
Groupe d'âge	Sexe	Oui	Non	Total
0-4	Homme	54,4	45,6	100,0
	Femme	54,0	46,0	100,0
	Total	54,2	45,8	100,0
5-9	Homme	54,3	45,7	100,0
	Femme	54,4	45,6	100,0
	Total	54,3	45,7	100,0
10-14	Homme	60,6	39,4	100,0
	Femme	61,4	38,6	100,0
	Total	61,0	39,0	100,0
15-19	Homme	68,2	31,8	100,0
	Femme	66,0	34,0	100,0

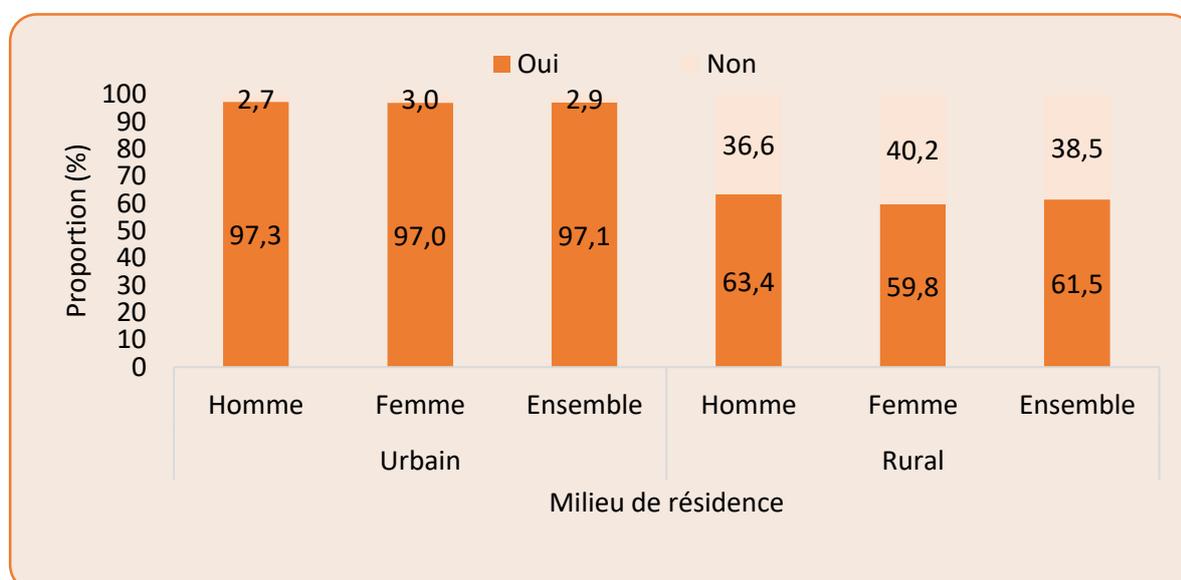
Age	Possession d'un acte de naissance			
	Sexe	Oui	Non	Total
20-24	Total	67,1	32,9	100,0
	Homme	76,0	24,0	100,0
	Femme	68,0	32,0	100,0
	Total	71,5	28,5	100,0
25-29	Homme	79,6	20,4	100,0
	Femme	69,1	30,9	100,0
	Total	73,7	26,3	100,0
30-34	Homme	81,9	18,1	100,0
	Femme	72,4	27,6	100,0
	Total	76,8	23,2	100,0
35-39	Homme	82,9	17,1	100,0
	Femme	74,2	25,8	100,0
	Total	78,3	21,7	100,0
40-44	Homme	83,7	16,3	100,0
	Femme	74,5	25,5	100,0
	Total	79,0	21,0	100,0
45-49	Homme	84,2	15,8	100,0
	Femme	75,9	24,1	100,0
	Total	80,0	20,0	100,0
50-54	Homme	83,9	16,1	100,0
	Femme	73,3	26,7	100,0
	Total	78,7	21,3	100,0
55-59	Homme	85,5	14,5	100,0
	Femme	76,3	23,7	100,0
	Total	81,2	18,8	100,0
60-64	Homme	81,7	18,3	100,0
	Femme	68,8	31,2	100,0
	Total	75,4	24,6	100,0
65-69	Homme	84,3	15,7	100,0
	Femme	69,7	30,3	100,0
	Total	77,4	22,6	100,0
70-74	Homme	78,1	21,9	100,0
	Femme	63,0	37,0	100,0
	Total	70,6	29,4	100,0
75-79	Homme	79,2	20,8	100,0
	Femme	65,6	34,4	100,0
	Total	72,7	27,3	100,0
80-84	Homme	70,2	29,8	100,0
	Femme	54,9	45,1	100,0
	Total	61,6	38,4	100,0
85 et plus	Homme	65,0	35,0	100,0
	Femme	51,7	48,3	100,0
	Total	57,9	42,1	100,0

10.3. POSSESSION D'UN ACTE DE NAISSANCE ET MILIEU DE RESIDENCE

Dans le milieu urbain, 97,1 % des résidents possèdent un acte de naissance. Dans ce milieu, la répartition des individus par sexe selon la possession d'un acte de naissance révèle que 97,3% des hommes possèdent un acte de naissance contre 97% de femmes.

Dans le milieu rural, 61,5% des résidents ont un acte de naissance. Le niveau de la possession est plus bas en milieu rural qu'en milieu urbain. En milieu rural, la désagrégation selon le sexe indique que 63,4% des hommes possèdent un acte de naissance contre 59,8% des femmes. Dans ce milieu l'écart entre femme et homme en matière de possession d'acte de naissance est plus considérable que dans le milieu urbain (cf. graphique 10.2).

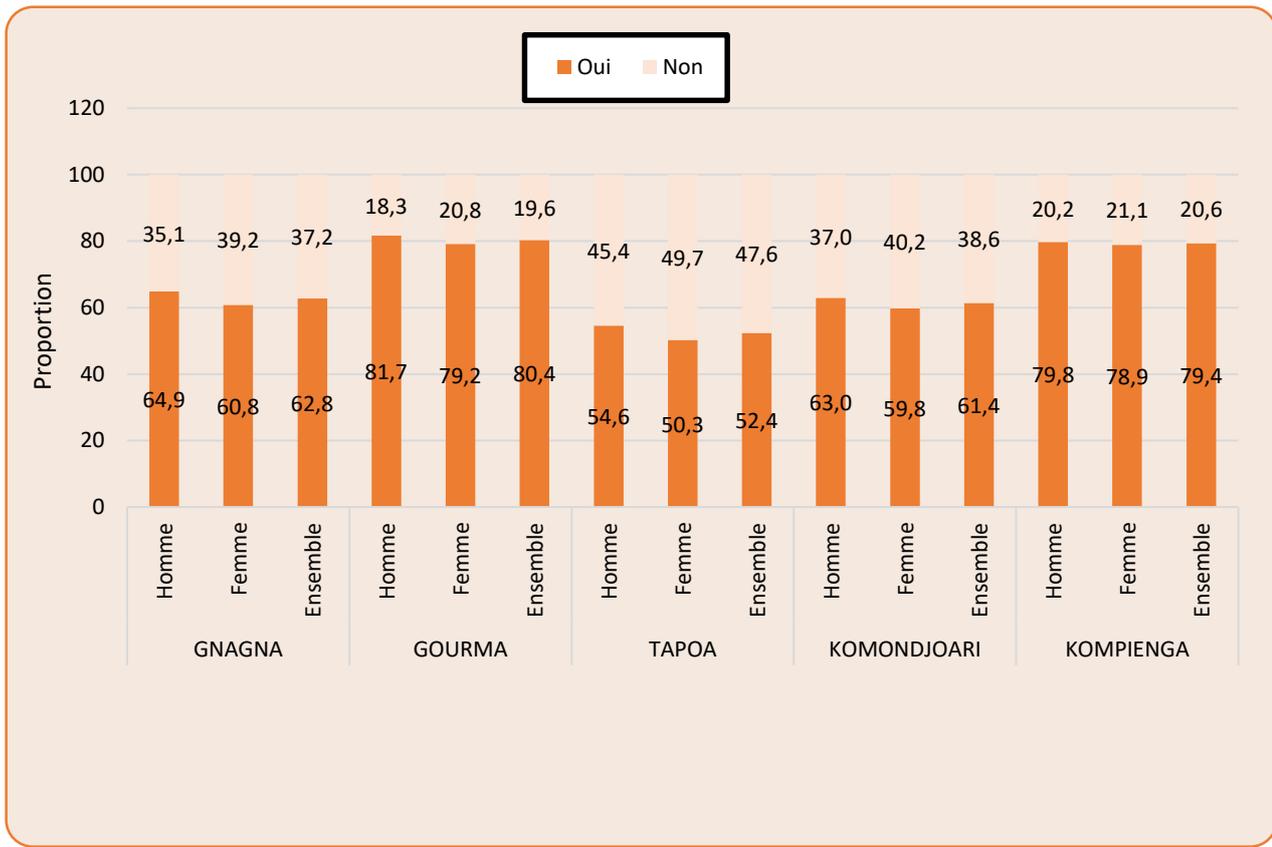
Graphique 10. 2: Répartition (%) de la population par milieu de résidence selon la possession d'un acte de naissance



10.4. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE PAR PROVINCE

Les résidents de la province du Gourma possèdent plus d'acte de naissance que ceux des autres provinces de la région quel que soit le sexe. En effet, 80,4% (81,7% des hommes et 79,2% des femmes) de la population de la province du Gourma possède un acte de naissance contre 52,4% (54,6% des hommes et 50,3% des femmes) pour la province de la Tapoa où on observe le niveau le plus bas (graphique 10.3).

Graphique 10. 3: Répartition (%) de la population par province selon le statut de possession d'un acte de naissance



10.5. POSSESSION D'ACTE DE NAISSANCE DANS LES COMMUNES

Dans la région de l'Est, on observe une disparité inter commune dans la possession d'un acte de naissance pour chaque province.

Les communes de la province du Gourma affichent les niveaux les plus élevés en termes de possession d'acte de naissance dans la région. En effet, au moins 60% des résidents de chaque commune possèdent un extrait d'acte de naissance. Les communes affichant les proportions les plus élevées sont Diabo (89,2%) et Diapangou (86,7%). Par contre, les niveaux les plus bas sont observés dans les communes de la province de la Tapoa où seulement 32,1% des résidents de la commune de Botou possède un acte de naissance (tableau 10.2).

Tableau 10. 2: Répartition (%) de la population par commune selon la possession d'acte de naissance

Commune	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
GNAGNA			
Bilanga	49,0	51,0	100,0
Bogandé	74,6	25,4	100,0
Coalla	49,2	50,8	100,0
Liptougou	42,9	57,1	100,0
Manni	67,4	32,6	100,0
Piéla	84,5	15,5	100,0
Thion	61,1	38,9	100,0
Total	62,8	37,2	100,0
GOURMA			
Diabo	89,2	10,8	100,0
Diapangou	86,7	13,3	100,0
Fada N'gourma	85,5	14,5	100,0
Matiacoali	62,3	37,7	100,0
Tibga	76,8	23,2	100,0
Yamba	62,6	37,4	100,0
Total	80,4	19,6	100,0
TAPOA			
Botou	32,1	67,9	100,0
Diapaga	67,6	32,4	100,0
Kantchari	43,5	56,5	100,0
Logobou	54,8	45,2	100,0
Namounou	85,8	14,2	100,0
Partiaga	58,1	41,9	100,0
Tambaga	70,0	30,0	100,0
Tansarga	40,9	59,1	100,0
Total	52,4	47,6	100,0
KOMONDJOARI			
Bartiébougou	69,5	30,5	100,0
Foutouri	76,8	23,2	100,0
Gayeri	57,1	42,9	100,0
Total	61,4	38,6	100,0

Commune	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
KOMPIENGA			
Kompienga	80,4	19,6	100,0
Madjoari	57,5	42,5	100,0
Pama	84,5	15,5	100,0
Total	79,4	20,6	100,0

En examinant ces résultats pour les enfants de moins de cinq ans, on note pour les communes de Botou (77,8%), Liptougou (71,3%), Kantchari (69,8%) et Tansarga (68,2%) que plus 60% des enfants ne possèdent pas un acte de naissance. A l'inverse, les communes de Diabo, Diapangou, Namounou et Pama plus 80% des enfants de moins cinq possèdent un acte de naissance (tableau 10.3).

Tableau 10. 3: Répartition (%) des enfants de moins de cinq ans par commune selon la possession d'acte de naissance

Commune	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
GNAGNA			
Bilanga	33,1	66,9	100,0
Bogandé	66,9	33,1	100,0
Coalla	35,1	64,9	100,0
Liptougou	28,7	71,3	100,0
Manni	60,5	39,5	100,0
Piéla	74,8	25,2	100,0
Thion	46,3	53,7	100,0
Total	50,8	49,2	100,0
GOURMA			
Diabo	88,1	11,9	100,0
Diapangou	84,4	15,6	100,0
Fada N'gourma	78,3	21,7	100,0
Matiacoali	52,1	47,9	100,0
Tibga	68,5	31,5	100,0
Yamba	54,5	45,5	100,0
Total	73,0	27,0	100,0
TAPOA			
Botou	22,2	77,8	100,0
Diapaga	60,7	39,3	100,0
Kantchari	30,2	69,8	100,0
Logobou	49,3	50,7	100,0
Namounou	86,0	14,0	100,0
Partiaga	45,2	54,8	100,0
Tambaga	65,4	34,6	100,0
Tansarga	31,8	68,2	100,0
Total	43,0	57,0	100,0
KOMONDJOARI			
Bartiébougou	51,3	48,7	100,0
Foutouri	68,8	31,2	100,0

Commune	Possession d'un acte de naissance		
	Oui	Non	Total
Gayeri	45,7	54,3	100,0
Total	48,7	51,3	100,0
KOMPIENGA			
Kompienga	71,4	28,6	100,0
Madjoari	45,3	54,7	100,0
Pama	81,6	18,4	100,0
Total	72,1	27,9	100,0
Total Est	54,2	45,8	100,0

CONCLUSION

La possession d'un acte de naissance constitue l'un des droits fondamentaux de tout individu et, particulièrement les enfants. Il existe cependant, des enfants qui ne possèdent pas un acte de naissance. En effet, dans la région de l'Est, environ 35 personnes sur 100 ne possèdent pas un acte de naissance.

Dans le milieu urbain, 97,1% des personnes possèdent un acte de naissance contre 61,5% dans le milieu rural. Les écarts entre femmes et hommes sont moindres en milieu urbain (97,0% contre 97,3%) qu'en milieu rural (59,8% contre 63,4%).

Au niveau provincial, le Gourma affiche la proportion de possession d'actes de naissance la plus élevée (80,4%) et la Tapoa le niveau le plus bas (52,4%).

Au niveau communal, on note que les communes de Diabo, Diapangou, Namounou et Pama sont celles où la possession d'acte de naissance est la plus importante. A l'opposé, la commune de Botou a le niveau de possession le plus faible de la région.

CHAPITRE 11 : CARACTERISTIQUES DES MENAGES

INTRODUCTION

L'examen des principales caractéristiques des ménages permet d'avoir une bonne connaissance des conditions de vie des populations. Il permet d'avoir la répartition spatiale des ménages et constitue une source importante d'information pour l'élaboration des politiques en matière d'amélioration des conditions de vie des ménages.

Deux grandes parties font l'objet de ce chapitre sur les caractéristiques des ménages. Une première partie examine les effectifs et la taille moyenne des ménages et une deuxième partie qui s'intéresse à la structure par sexe, par âge et quelques caractéristiques socioéconomiques des chefs de ménage.

Collecte des données

Le statut de résidence, le lien de parenté avec le chef de ménage, le sexe, l'âge, le niveau d'instruction, le statut matrimonial, la religion, l'occupation, renseignent sur les caractéristiques des ménages et du chef de ménage.

Définition des concepts

Concession

La concession est l'unité d'habitation formée par un ou plusieurs ensembles de constructions entourées ou non par une clôture, où habitent un ou plusieurs ménages. Les immeubles habités sont considérés comme des concessions. La concession peut également comporter en milieu rural un ensemble de constructions clôturées autour duquel existent une ou plusieurs maisons d'habitation dont les occupants déclarent appartenir à l'ensemble clôturé.

Logement

Il désigne tout local à usage d'habitation et plus spécialement, toute partie d'une maison où l'on réside habituellement.

Ménage

Le ménage est l'unité fondamentale du recensement. Le sens donné au mot ménage dans le cadre du recensement est fort différent et ne saurait se confondre à celui de famille. On distingue deux (2) types de ménage : le ménage ordinaire et le ménage collectif.

Ménage ordinaire : la définition du ménage ordinaire se réfère à deux concepts essentiels : unité d'habitation ou de logement, relations de parenté. Le ménage ordinaire est généralement considéré comme l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres sont apparentés ou non. Ils vivent ensemble dans la même concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. Ils reconnaissent en général, un des leurs comme chef de ménage, indépendamment du sexe de celui-ci. En général, un ménage comprend un homme, son épouse ou ses épouses, ses enfants non mariés, d'autres parents et domestiques non mariés et qui vivent ensemble.

Ménage collectif : un ménage collectif est constitué par un groupe de personnes généralement sans lien de parenté entre elles, habitant ensemble dans des conditions spéciales, c'est-à-dire utilisant principalement les installations qu'un établissement mis à leur disposition pour subvenir à leurs besoins essentiels (repas, logement, soins).

Seuls les ménages ordinaires sont pris en compte dans cette analyse.

Taille du ménage : C'est le nombre de personnes qui vivent habituellement dans le ménage. La taille moyenne des ménages correspond à la moyenne du nombre de personnes qui vivent habituellement dans les ménages.

11.1. EFFECTIF ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES

Au 5^e RGPH, il a été dénombré 316 991 ménages dans la région de l'Est. Seulement (9,7%) de ces ménages réside en milieu urbain. La taille moyenne des ménages dans la région est plus élevée que celle au plan national. En effet, en moyenne 6,1 personnes vivent habituellement dans chaque ménage tandis que pour l'ensemble du pays cette moyenne est de 5,2 personnes. Les ménages en milieu urbain comptent en moyenne moins de personnes (4,5) que ceux en milieu rural (6,3) (tableau 11.1).

Tableau 11. 1: Effectifs et taille moyenne des ménages par milieu de résidence

Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%)	Taille moyenne des ménages
Urbain	30701	9,7	4,5
Rural	286290	90,3	6,3
Ensemble	316991	100,0	6,1

11.2. EFFECTIFS ET TAILLE MOYENNE DES MENAGES PAR PROVINCE

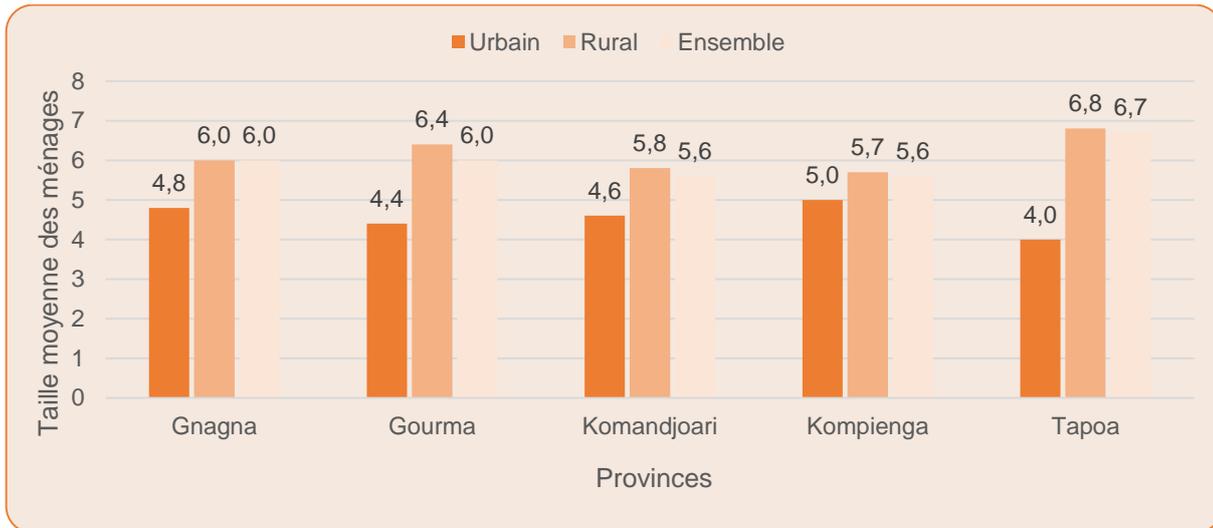
La distribution des ménages selon la province montre que près de 2 ménages sur 5 de la région relèvent de la province de la Gnagna. La proportion des ménages résidant en milieu urbain est par ailleurs plus élevée dans le Gourma (22,5%).

Tableau 11. 2: Effectifs et Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence

Province	Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%)	Taille moyenne des ménages
GNAGNA	Urbain	4443	3,9	4,8
	Rural	108620	96,1	6,0
	Ensemble	113063	100,0	6,0
GOURMA	Urbain	16456	22,5	4,4
	Rural	56713	77,5	6,4
	Ensemble	73169	100,0	6,0
KOMANDJOARI	Urbain	3285	17,4	4,6
	Rural	15623	82,6	5,8
	Ensemble	18908	100,0	5,6
KOMPIENGA	Urbain	2735	13,1	5,0
	Rural	18154	86,9	5,7
	Ensemble	20889	100,0	5,6
TAPOA	Urbain	3782	4,2	4,0
	Rural	87180	95,8	6,8
	Ensemble	90962	100,0	6,7

Dans la Tapoa, les ménages abritent en moyenne plus de personnes (6,8 personnes en milieu rural et 4 personnes en milieu urbain) tandis que dans la Komandjoari on compte moins de personnes vivant habituellement dans les ménages (5,8 personnes en milieu rural et 4,6 personnes en milieu urbain) (Graphique 11.1).

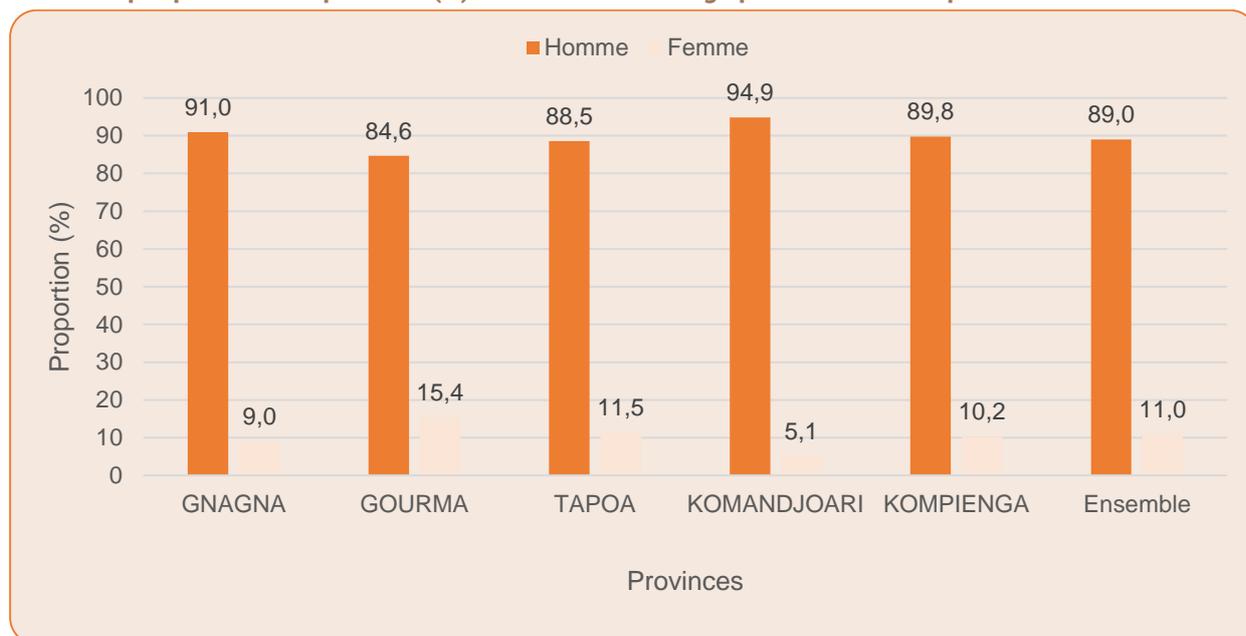
Graphique 11. 1: Taille moyenne des ménages par province et milieu de résidence



11.3. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE

La répartition des chefs de ménage selon le sexe met en évidence que ceux-ci sont majoritairement des hommes quelle que soit la province (graphique 11.2). Par ailleurs, la proportion des ménages dirigés par des femmes est de 11% dans la région. On relève que plus de 10% des ménages dans les provinces du Gourma (15,4%), Tapoa (11,5%) et de la Kompienga (10,2%) sont dirigés par des femmes.

Graphique 11. 2: Répartition (%) des chefs de ménage par sexe selon la province



La structure par âge des chefs de ménage peut permettre d'apprécier certaines attitudes sur le plan démographique, social et économique. Plusieurs raisons peuvent entraîner une personne à assumer à un âge relativement jeune le rôle de chef de ménage.

La moyenne d'âge des chefs de ménage est de 40,1 ans. Cette moyenne est de 37,2 ans milieu urbain et 40,5 ans en milieu rural. Par ailleurs, 64,1% des chefs de ménage ont un âge compris entre 20 et 44 ans. Cette proportion est plus élevée en milieu urbain (68,0%) qu'en milieu rural (63,5%). Dans ce groupe d'âge (20-44 ans), la proportion des hommes chefs de ménage est plus élevée quel que soit le milieu de résidence.

La proportion des chefs de ménages de moins de 20 ans est de 2,8% (5,7% en milieu urbain et 2,4% en milieu rural). Dans ce groupe d'âge de jeune, la proportion des femmes chefs de ménage est plus élevée quel que soit le milieu de résidence.

Tableau 11. 3: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon le milieu de résidence et le sexe

Groupes d'âge des CM	Urbain			Rural			Total		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
10-14	0,3	0,8	0,4	0,2	0,5	0,2	0,2	0,6	0,2
15-19	4,4	9,5	5,3	1,9	5,4	2,2	2,2	6,3	2,6
20-24	11,3	17,6	12,5	9,1	10,2	9,2	9,4	11,7	9,6
25-29	15,2	15,1	15,2	14,9	12,4	14,6	14,9	13	14,7
30-34	16,6	12,9	15,9	15,3	13,6	15,1	15,4	13,5	15,2
35-39	14,4	10,8	13,8	13,6	13	13,6	13,7	12,5	13,6
40-44	11,4	7,4	10,6	11	11,2	11	11	10,4	11
45-49	7,9	6	7,6	8,1	8,5	8,2	8,1	8,0	8,1
50-54	6,0	5,1	5,8	7,6	7,3	7,6	7,5	6,8	7,4
55-59	4,1	4,1	4,1	5,2	4,8	5,2	5,1	4,7	5,1
60-64	3,1	3,9	3,3	4,6	4,3	4,6	4,4	4,2	4,4
65-69	2,0	2,4	2,0	2,8	2,7	2,8	2,7	2,6	2,7
70-74	1,5	2	1,6	2,4	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3
75-79	0,9	0,9	0,9	1,3	1,2	1,3	1,2	1,1	1,2
80 et +	0,9	1,5	1,0	2,0	2,5	2,0	1,9	2,3	1,9
Total	100,0								
Age moyen	37,5	35,9	37,2	40,6	39,9	40,5	40,2	39,1	40,1
Age médian	35,0	32,0	35,0	37,0	37,0	37,0	37,0	36,0	37,0

11.4. STRUCTURE PAR SEXE ET AGE DES CHEFS DE MENAGE SELON LA PROVINCE

La structure par sexe et âge des chefs de ménage observée au niveau de chaque province de la région indique une faible représentativité des chefs de ménage ayant moins de 20 ans ainsi que ceux âgés de 65 ans et plus. Les proportions les plus élevées des chefs de ménage de moins de 20 sont observées dans les provinces de la Tapoa (3,8%) et la Komandjoari (3,4%). Pour les chefs de ménages de plus de 65 ans, les proportions les plus élevées sont relevées dans le Gourma (9,4%) et dans la Gnagna (8,7%).

Les chefs de ménage de moins de 20 ans sont plus représentés en milieu urbain qu'en milieu rural quel que soit la province. En revanche, c'est l'effet contraire qui est observé lorsque l'on s'intéresse aux chefs de ménages de plus de 65 ans.

Tableau 11. 4: Répartition (%) des chefs de ménage par groupe d'âge quinquennal, selon la province et le milieu de résidence

Groupes d'âges des CM	GNAGNA			GOURMA			TAPOA			KOMANDJOARI			KOMPIENGA		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
10-14	0,7	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0,5	0,5	0,5	1,8	0	0,3	0,4	0,1	0,1
15-19	8,5	2,2	2,5	3,6	1,5	2,1	9,3	3	3,3	9,4	1,8	3,1	2,6	1,8	1,9
20-24	15,5	10,8	11,0	11,5	7,6	8,8	15,3	7,5	7,9	15,9	12	12,7	6,7	7,7	7,6
25-29	12,8	15,1	15,0	15,7	13,4	14,1	15,7	14,1	14,2	16,4	17,2	17,1	12,4	14,7	14,4
30-34	13,1	14,8	14,7	16	14,1	14,7	17,6	15,8	15,9	16,2	16,1	16,1	16,8	16,4	16,4
35-39	13,3	13,2	13,2	14,6	13,2	13,7	11,1	14,2	14,0	11,8	13	12,8	14,8	14,9	14,9
40-44	10,5	10,4	10,4	11,2	11,1	11,1	9,3	11,8	11,7	8,6	10,4	10,1	10,9	11,7	11,6
45-49	6,9	7,6	7,6	7,9	9	8,7	6,6	8,6	8,5	5,5	7,4	7,1	9,9	8,5	8,7
50-54	5,6	7,5	7,4	6,0	7,9	7,3	5,1	7,8	7,6	4,5	6,9	6,5	8,5	7,7	7,8
55-59	3,8	5	5,0	4,1	5,8	5,3	3,4	5	4,9	3,7	4,7	4,5	6,1	5,4	5,5
60-64	3,0	4,5	4,4	3,6	5,2	4,7	2,1	4,5	4,4	2,1	3,7	3,4	4,4	4,3	4,3
65-69	2,2	2,8	2,8	2,2	3,6	3,2	1,7	2,3	2,3	1,1	2,6	2,3	2,5	2,7	2,7
70-74	1,5	2,6	2,5	1,6	3,1	2,6	1,2	2	2,0	1,3	1,9	1,8	2,3	2	2,0
75-79	1,0	1,3	1,3	0,9	1,8	1,5	0,5	1,1	1,0	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8
80 et +	1,6	2,1	2,1	1,0	2,7	2,1	0,6	1,8	1,8	0,9	1,4	1,3	0,8	1,3	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Age moyen	36,7	40,2	40,0	37,9	42,5	41,1	34,5	40,1	39,8	34,1	38,6	37,8	40,6	40,0	40,1
Age médian	34,0	37,0	37,0	35,0	40,0	38,0	32,0	37,0	37,0	31,0	35,0	35,0	38,0	37,0	37,0

11.5. AUTRES CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET ECONOMIQUES DU CHEF DE MENAGE

L'analyse selon la situation matrimoniale indique que les chefs de ménages mariés sont plus représentés dans la région de l'Est. Ils représentent 87,3% de l'ensemble des chefs de ménage. Ensuite, viennent les célibataires avec 6,5%. Les divorcés/séparés ne représentent que 0,8% des chefs de ménage.

Les chefs de ménage musulmans représentent 37,5% des chefs de ménages de la région de l'Est.

Les animistes sont 21,4% et catholiques représentent quant à eux 21,1%.

Par ailleurs, 52,2% des chefs de ménage de la région avaient une occupation au moment du recensement (tableau 11.5).

Tableau 11. 5: Répartition (%) des chefs de ménage par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon le milieu de résidence

Caractéristiques	Urbain	Rural	Ensemble
Etat matrimonial			
Célibataire	22,2	4,3	6,5
Marié	68,7	89,9	87,3
Divorcé (e)/ séparé (e)	1,3	0,7	0,8
Veuf (ve)	3,7	3,0	3,1
Union libre	4,2	2,0	2,3
Religion			
Animiste	6,9	23,4	21,4
Musulman	43,8	36,7	37,5
Catholique	27,8	20,2	21,1
Protestant	20,5	18,4	18,6
Autre	0,3	0,4	0,4
Sans religion	0,6	1,1	1,0
Niveau d'instruction			
Aucun	43,8	90,6	84,9
Primaire	10,2	3,3	4,2
Post-primaire	16,5	3,1	4,7
Secondaire	21,5	2,4	4,7
Supérieur	8,0	0,6	1,5
Situation d'occupation			
Occupés	53,9	52,0	52,3
Chômeurs	3,0	2,3	2,4
Hors main d'œuvre	43,1	45,6	45,3

L'analyse des différentes caractéristiques du chef de ménage fait ressortir quelques disparités entre provinces de la région de l'Est. En effet, plus de 90% des chefs de ménages des provinces de la Gnagna (91%) et de la Komandjoari (92,2%) sont mariés. Dans la Kompienga, la Komandjaori et le Gourma, plus 45% des chefs de ménages sont de religion musulmane. Pour ce qui est du niveau d'instruction des chefs de ménages, plus de 75% n'ont aucun niveau d'instruction quel que soit la province d'appartenance. Par ailleurs, 70,6% des chefs de ménage de la province de la Kompienga avaient une occupation au moment du recensement (tableau 11.6).

Tableau 11. 6: Répartition (%) des chefs de ménages par caractéristiques sociodémographiques et économiques selon la province

Caractéristiques	GNAGNA	GOURMA	TAPOA	KOMANDJOARI	KOMPIENGA	Ensemble
Etat matrimonial						
Célibataire	4,0	8,2	8,9	4,9	6,1	6,5
Marié	91,0	82,5	85,2	92,2	86,6	87,3
Divorcé (e)/ séparé (e)	0,7	0,8	0,8	0,6	1,6	0,8
Veuf (ve)	2,7	3,8	3,3	1,8	3,6	3,1
Union libre	1,5	4,7	1,8	0,5	2,0	2,3
Religion						
Animiste	13,7	11,9	39,2	28,4	23,3	21,4
Musulman	39,6	46,9	20,8	47,3	47,9	37,5
Catholique	23,2	31,3	13,0	7,9	16,4	21,1
Protestant	22,9	9,3	23,7	15,5	11,3	18,6
Autre	0,2	0,2	0,9	0,1	0,1	0,4
Sans religion	0,4	0,4	2,4	0,8	1,0	1,0
Niveau d'instruction						
Aucun	89,6	76,7	84,8	90,8	82,1	84,9
Primaire	3,2	5,8	4,6	1,8	5,5	4,2
Post-primaire	3,4	6,5	5,4	3,2	4,9	4,7
Secondaire	3,1	7,9	4,2	3,4	5,8	4,7
Supérieur	0,8	3,1	1,1	0,9	1,6	1,5
Situation d'occupation						
Occupés	49,6	55,2	48,9	53,9	70,6	52,3
Chômeurs	3,4	1,6	1,6	3,7	1,7	2,4
Hors main d'œuvre	47,1	43,3	49,5	42,4	27,7	45,3

11.6. EVOLUTION DE QUELQUES INDICATEURS

Le nombre de ménages dans la région de la région de l'Est est passé de 172 664 en 2006 à 316 991 en 2019 soit une augmentation de 83,3% en 13 ans. La proportion des ménages résidant en milieu urbain n'a véritablement pas évolué entre les deux (2) recensements. Aussi, la taille moyenne des ménages n'a pas connu une évolution significative (elle passe de 6,3 en 2006 à 6,1 en 2019). Il est à noter également une croissance de la proportion des chefs de ménage de sexe féminin (de 5,5% en 2006 à 11,0% en 2019) et cela s'observe aussi bien en milieu urbain (14,3% à 19,2%) qu'en milieu rural (4,8% à 9,8%) (tableau 11.7).

Tableau 11. 7: Evolution de quelques indicateurs

Année	Milieu de résidence	Nombre de ménages	Proportion (%) des ménages	Proportion (%) des ménages dirigés par des femmes	Taille moyenne des ménages	Taux d'accroissement (%) des ménages entre 2006 et 2019
2006	Urbain	15602	8,1	14,3	5,1	NA
	Rural	177062	91,9	4,8	6,4	NA
	Ensemble	172664	100	5,5	6,3	NA
2019	Urbain	30701	9,7	19,2	4,5	96,8
	Rural	286290	90,3	9,8	6,3	61,7
	Ensemble	316991	100,0	11,0	6,1	83,6

CONCLUSION

Le nombre de ménages dans la région de l'Est est passé de 172 664 en 2006 à 316 991 en 2019 soit une hausse de plus de 83,6%. Ces ménages résident essentiellement en milieu rural (90,3%) et sont inégalement répartis entre les provinces de la région. En effet, 35,7% ménages de la région résident dans la province de la Gnagna tandis que dans la Komandjoari, seulement 5,9% y résident.

La taille moyenne des ménages est de 6,1 personnes. Ce nombre moyen de personnes par ménage est de 6,3 en milieu rural et de 4,5 en milieu urbain.

Les femmes chefs de ménage représentent 11,1% des chefs de ménage ce qui constitue une véritable hausse par rapport à 2006 (5,5%). Elles sont relativement plus importantes en milieu urbain (19,2%) qu'en milieu rural (9,8%).

L'analyse des caractéristiques des chefs de ménage montre que ces derniers sont le plus souvent mariés (87,3%), pratiquent la religion musulmane (37,5%) et sont sans niveau d'instruction (84,9%). Aussi, 47,7% de ces chefs de ménage n'étaient pas occupés au moment du recensement.

CHAPITRE 12 : CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

INTRODUCTION

Les milieux socioéconomique, culturel et physique déterminent les caractéristiques de l'habitation et le cadre de vie des populations. Les ménages, selon le milieu physique, les habitudes culturelles et le niveau de vie, ont un type d'habitation bien spécifique. Les politiques et programmes visant l'amélioration des conditions de vie des populations doivent tenir compte des informations comme l'accès à un logement décent et sûr, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, etc.

En plus des précisions sur la collecte et les définitions de base, ce chapitre traite des caractéristiques des unités d'habitation et des conditions de vie des ménages dans la région de l'Est.

Collecte des données

Les analyses qui suivent permettent d'appréhender les caractéristiques de l'habitation à travers un certain nombre d'informations collectées : mode d'évacuation des eaux usées, mode d'évacuation des ordures ménagères, la source d'eau de boisson, la source d'énergie pour la cuisson des aliments et le type d'aisance.

Définition des concepts

Type d'habitation

C'est le type de bâtiment occupé par le chef de ménage. Il peut s'agir d'immeuble à appartements, de villa, de maison individuelle simple, de bâtiment à plusieurs logements, de case.

Unité d'habitation

C'est l'ensemble des bâtiments occupés par le ménage.

Immeuble à appartements

C'est un bâtiment de type moderne d'un ou plusieurs niveaux (étages) divisés en appartements. Chaque appartement peut abriter au moins un ménage.

Villa

C'est une maison individuelle comportant un séjour (salon), une ou plusieurs chambres ainsi que les commodités intérieures suivantes : cuisine, douche, WC avec fosse septique et cela indépendamment des matériaux de construction de la maison. Les maisons à un seul niveau, du genre duplex sont à inclure dans cette catégorie. Elles sont ordinairement destinées à l'hébergement d'un seul ménage.

Maison individuelle simple

C'est une maison individuelle n'ayant pas le standing d'une villa.

Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)

Construction sans niveau formée de plusieurs logements séparés, et pouvant abriter plusieurs ménages.

Case

Construction de type traditionnel, généralement de forme circulaire ou rectangulaire, en banco ou en paille avec un toit de forme conique ou pyramidale faite de branchages recouvert de paille.

Type d'aisance

Il s'agit du type d'aisance utilisé par le ménage. Il peut s'agir de chasse d'eau personnelle, de chasse d'eau en commun, de latrine simple, de latrine ventilée, de la brousse/nature.

Chasse d'eau personnelle

Installation moderne à usage personnel située généralement à l'intérieur de la maison dans un cabinet prévu à cet effet et pourvue d'une cuvette et d'une chasse d'eau. Il s'agit d'un WC utilisant une fosse septique pour la décantation avec un système d'épandage.

Chasse d'eau en commun

Similaire au premier cas, il s'agit d'une installation moderne généralement située dans une concession et destinée à un usage collectif.

Latrine simple

Il s'agit d'une latrine couverte par une dalle sans cheminée d'aération.

Latrine ventilée

Trou aménagé, couvert et comportant une cheminée pour l'évacuation des odeurs. Elle peut être constituée d'une ou de deux fosses. Les latrines ordinaires dites améliorées entrent dans cette catégorie.

Brousse/Nature

Les besoins sont faits en plein air, dans la brousse, ou dans des ruines de maison, etc.

12.1. TYPE D'HABITATION

Le type d'habitation utilisé est le reflet des habitudes culturelles de la localité. A cet effet, il peut se modifier avec le temps.

12.1.1.Type d'habitation et milieu de résidence

Le type d'habitation essentiellement utilisé par les ménages est la maison individuelle simple. Il représente 52,5% de l'ensemble des unités d'habitations. Il est suivi de la construction des bâtiments en case (39,1%), puis des constructions des Bâtiment à plusieurs logements (4,7%).

Les analyses selon le milieu de résidence permettent de voir qu'en milieu rural 50% des ménages possèdent des maisons individuelles simples alors qu'en milieu urbain ils sont 70,4%. Les ménages ayant des bâtiments en case sont plus nombreux en zone rural (43,8%) qu'en zone urbaine (5,4%) (tableau 12.1).

Tableau 12. 1: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon le milieu de résidence

Type d'habitation	Urbain	Rural	Ensemble
Immeuble à appartements	2,2	0,4	0,6
Villa	5,9	0,5	1,2
Maison individuelle simple	70,4	50	52,5
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	15,1	3,2	4,7
Case	5,4	43,8	39,1
Tente	0,1	0,5	0,4
Autres	0,9	1,6	1,5
Total	100,0	100,0	100,0

12.1.2.Type d'habitation et province

L'observation des types d'habitations selon les provinces laisse apparaitre que les ménages qui ont des maisons individuelles simples sont les plus importants aussi bien dans le Gourma (63,2%) que dans les autres provinces. Cependant, les ménages ayant des bâtiments en cases sont relativement plus importants dans la province de la Komandjoari (57,1%) suivi de la Gnagna (45,9%). Par ailleurs, les ménages dont les constructions sont en tentes sont plus importants dans la Kompienga (2,2%) (tableau 12.2).

Tableau 12. 2: Répartition (%) des ménages par type d'habitation selon la province

Type d'Habitation	GNAGN A	GOURM A	TAPO A	KOMANDJO ARI	KOMPIEN GA	Ensemb le
Immeuble à appartements	0,7	1,2	0,1	0,3	0,4	0,6
Villa	0,6	2,9	0,5	0,4	0,8	1,2
Maison individuelle simple	47,7	63,2	51,3	39,2	61	52,5
Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	3,3	8,5	3,2	1,8	7,4	4,7
Case	45,9	22,3	42,7	57,1	27,1	39,1
Tente	0,3	0,2	0,4	0,5	2,2	0,4
Autres	1,5	1,7	1,8	0,7	1,1	1,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.2. MODE D'ÉCLAIRAGE

Dans cette section, il est analysé le principal mode d'éclairage des ménages de la région selon le milieu de résidence et selon la province.

12.2.1. Mode d'éclairage et milieu de résidence

Dans la région de l'Est, 60,2% des ménages utilisent comme mode principale d'éclairage la lampe torche suivi du panneau solaire (22,3%) et de la lampe rechargeable (7,5%).

Le mode principal d'éclairage varie selon le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain, la majorité des ménages (35,1%) utilisent l'électricité de la SONABEL tandis qu'en milieu rural les ménages s'éclairent avec les lampes torches (65,1%). On note que les panneaux solaires sont également utilisés par une grande partie des ménages urbains (30,6%) et ruraux (21,1%) (tableau 12.3).

Tableau 12. 3: Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon le milieu de résidence

Mode principal d'éclairage	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité du réseau SONABEL	35,1	1,7	5,7
Plateformes multifonctionnelles	0,4	0,1	0,1
Panneau solaire	30,6	21,1	22,3
Groupe électrogène et batterie	0,1	0,2	0,1
Lampe à gaz	0,1	0,0	0,0
Lampe à pétrole	0,2	0,4	0,4
Lampe à huile	0,0	0,1	0,1
Lampe rechargeable	7,9	7,4	7,5
Lampe torche	24,1	65,1	60,2
Bougie	0,0	0,0	0,0
Bois/paille	0,3	1,7	1,5
Autres	1,2	2,2	2,1
Total	100,0	100,0	100,0

12.2.2. Mode principal d'éclairage et province

La distribution des ménages par mode principal d'éclairage selon la province fait apparaître que les lampes torche, les panneaux solaires et les lampes rechargeable sont les trois principaux modes d'éclairage et cela, quelle que soit la province. Dans la région, l'électricité du réseau SONABEL est plus utilisé par les ménages du Gourma (13,7%) suivi des ménages de la Kompienga (7,9%). Par contre, la SONABEL est moins utilisé par les ménages de la Komandjoari (2,4%) (Tableau 12.4).

Tableau 12. 4: Proportion (%) des ménages par mode principal d'éclairage selon la province

Mode principal d'éclairage	Gnagna	Gourma	Tapoa	Komandjoari	Kompienga	Ensemble
Electricité du réseau SONABEL	2,9	13,7	2,9	2,4	7,9	5,7
Plateformes multifonctionnelles	0,1	0,2	0,1	0,0	0,2	0,1
Panneau solaire	18,5	26,5	23,7	20,3	25,9	22,3
Groupe électrogène et batterie	0,3	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1
Lampe à gaz	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Lampe à pétrole	0,5	0,3	0,2	0,3	0,5	0,4
Lampe à huile	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Lampe rechargeable	5,7	10,3	8,4	6,4	4,6	7,5
Lampe torche	67,9	46,7	60,8	64,9	57,2	60,2
Bougie	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Bois/paille	1,3	0,7	1,5	4,3	3,0	1,5
Autres	2,7	1,5	2,2	1,2	0,6	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.3. SOURCE D'ÉNERGIE POUR LA CUISSON

Le type de combustible utilisé par les ménages a un impact sur le cadre de vie et la préservation de l'environnement. L'analyse sur la source principale d'énergie pour la cuisson est faite selon le milieu de résidence et la province.

12.3.1. Source principale d'énergie pour la cuisson et milieu de résidence

L'utilisation des combustibles solides est très répandue dans la région de l'Est. En effet, 86,4% des ménages utilisent le bois (84,9% en foyer simple et 1,5% en foyer amélioré) et 6,2% utilisent le charbon de bois comme source d'énergie pour la cuisson. Le gaz est relativement peu utilisé par les ménages comme source d'énergie pour la cuisson (4,1%).

En milieu urbain, en plus du bois (52,8%) et gaz (22,4%), le charbon de bois (20,9%) est également un moyen de cuisson utilisé par une bonne partie des ménages (tableau 12.5).

Tableau 12. 5: Proportion des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon le milieu de résidence

Source principale d'énergie pour la cuisson	Urbain	Rural	Ensemble
Electricité	1,5	0,2	0,4
Gaz ou Biogaz	22,4	1,6	4,1
Pétrole	0,0	0,1	0,1
Charbon de bois	20,9	4,1	6,2
Bois (foyer amélioré)	4,1	1,2	1,5
Bois (foyer simple)	48,7	89,9	84,9
Non concerné	1,2	0,8	0,8
Autres	1,2	2,1	2,0
Total	100,0	100,0	100,0

12.3.2. Source principale d'énergie pour la cuisson et province

Le bois (foyer simple) est la source principale d'énergie pour la cuisson des aliments la plus utilisée dans chacune des provinces. Le charbon de bois et le gaz sont respectivement la deuxième et troisième source principale d'énergie pour la cuisson des aliments et ce quel que soit la province.

Dans le Gourma, on note un plus grand accès au charbon de bois (11,7%) et au gaz (9,2%) pour la cuisson. Par contre, dans la Komandjaori, les ménages en ont moins accès (2,8% pour le charbon de bois et 2% pour le gaz) (tableau 12.6).

Tableau 12. 6: Proportion (%) des ménages par source principale d'énergie pour la cuisson selon la province

Source principale d'énergie pour la cuisson	GNAGNA	GOURMA	TAPOA	KOMANDJOARI	KOMPIENGA	Ensemble
Électricité	0,5	0,8	0,1	0,1	0,4	0,4
Gaz ou Biogaz	2,4	9,2	2,4	2,0	4,4	4,1
Pétrole	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Charbon de bois	4,9	11,7	3,8	2,8	5,3	6,2
Bois (foyer amélioré)	1,3	2,1	1,2	1,3	2,3	1,5
Bois (foyer simple)	87,9	73,4	89,1	91,8	86,3	84,9
Non concerné	0,5	1,1	1,3	0,6	0,5	0,8
Autres	2,3	1,7	2,1	1,4	0,7	2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.4. PRINCIPALE SOURCE D'APPROVISIONNEMENT EN EAU DE BOISSON

La santé des populations et surtout des enfants est très tributaire de la qualité de l'eau consommée. Cette section permet d'appréhender les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson des ménages de la région selon le milieu de résidence et la province.

12.4.1. Principale source d'approvisionnement en eau de boisson et milieu de résidence

L'eau de robinet n'est utilisée pour la boisson que par 3,6% des ménages de la région de l'Est. Les principales sources d'approvisionnement en eau les plus utilisées par les ménages sont le forage (57,5%), puits ordinaire (17,9%) et la fontaine publique (9%).

La réalité est différente selon le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain les principales sources d'approvisionnement en eau de boisson sont la fontaine publique (33,4%) et le forage (31,2%) tandis qu'en milieu rural ce sont plutôt le forage (61,2%) et le puits ordinaire (19,8%) qui sont utilisés. Seulement 3,5% des ménages en milieu rural consomment l'eau de barrage, de rivière, de lac et cours d'eau (tableau 12.7).

Tableau 12. 7: Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon le milieu de résidence

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Urbain	Rural	Ensemble
Barrage/rivière/cours d'eau/lac	0,1	3,5	3,0
Puits ordinaire	4,2	19,8	17,9
Puits busé ordinaire	0,7	3,4	3,1
Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	3,3	5,2	5,0
Forage	31,2	61,2	57,5
Fontaine publique	33,4	5,6	9,0
Robinet compteur intérieur propre	16,3	0,2	2,2
Robinet compteur intérieur partagé	9,1	0,2	1,3
Robinet dans une autre cour	0,8	0,0	0,1
Autres	0,9	0,9	0,9
Total	100,0	100,0	100,0

12.4.2. Principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province

L'analyse de la principale source d'approvisionnement en eau de boisson selon la province permet de voir que les ménages de la Gnagna (69,2%) utilisent plus l'eau de forage que ceux des autres provinces de la région. Par contre, l'eau de puits ordinaire est davantage plus utilisée par les ménages de la Tapoa (31,5%). Par ailleurs, l'eau de robinet plus utilisé dans la province du Gourma (9,7%) (Tableau 12.8).

Tableau 12. 8: Proportion (%) des ménages par principale source d'approvisionnement en eau de

boisson selon la province

Principale source d'approvisionnement en eau de boisson	Gnagna	Gourma	Tapoa	Komandjoari	Kompienga	Ensemble
Barrage/rivière/cours d'eau/lac	3,2	2,1	3,1	4,0	4,2	3,0
Puits ordinaire	12,6	10,3	31,5	14,8	27,2	17,9
Puits busé ordinaire	2,1	1,3	5,8	1,2	6,9	3,1
Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	5,3	4,9	5,2	4,4	3,4	5,0
Forage	69,2	56,7	44,3	64	35,5	57,5
Fontaine publique	5,7	14,2	7,3	8,8	16,7	9,0
Robinet compteur intérieur propre	0,7	6	0,8	1,5	3,3	2,2
Robinet compteur intérieur partagé	0,4	3,2	0,8	0,6	2,4	1,3
Robinet dans une autre cour	0,0	0,4	0,1	0,0	0,2	0,1
Autres	0,8	0,9	1,1	0,7	0,2	0,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.5. TYPE D'AISANCE

Le type d'aisance des ménages est analysé dans cette section selon le milieu de résidence et la province.

12.5.1. Type d'aisance et milieu de résidence

Dans la région de l'Est, 57% des ménages utilisent la brousse ou la nature comme lieu d'aisance. En milieu rural, 62,3% des ménages utilisent la brousse ou la nature et 20,9% les latrines simples commun. Les ménages du milieu urbain utilisent plus les latrines simples commun (41,9%) et les latrines simples personnel (27,6%) (Tableau 12.9).

Tableau 12. 9: Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon le milieu de résidence

Type d'aisance	Urbain	Rural	Ensemble
Chasse d'eau personnelle	3,9	0,8	1,2
Chasse d'eau en commun	2,0	5,3	4,9
Latrine simple personnel	27,6	6,0	8,6
Latrine simple commun	41,9	20,9	23,5
Latrine ventilée personnel	1,5	0,2	0,4
Latrine ventilée commun	0,8	0,8	0,8
Brousse/nature	19,1	62,3	57,0
Autres	3,2	3,7	3,6
Total	100,0	100,0	100,0

12.5.2. Type d'aisance et province

Quelle que soit la province, le premier type d'aisance des ménages est la brousse ou nature (plus de 45%) et le deuxième type est la latrine simple en commun. Les latrines simples personnels par contre, sont plus utilisées dans la Kompienga (16,5%) et le Gourma (15,4%) (tableau 12.10).

Tableau 12. 10: Proportion (%) des ménages par type d'aisance selon la province

Type d'aisance	Gnagna	Gourma	Tapoa	Komandjoari	Kompienga	Ensemble
Chasse d'eau personnelle	1,4	1,6	0,8	0,3	1,4	1,2
Chasse d'eau en commun	6,8	2,6	3,3	2,2	11,6	4,9
Latrine simple personnel	6,2	15,4	5,0	5,0	16,5	8,6
Latrine simple commun	31,2	31,5	8,5	10,6	21,4	23,5
Latrine ventilée personnel	0,2	0,6	0,2	0,7	0,5	0,4
Latrine ventilée commun	1,3	0,4	0,3	1,0	0,6	0,8
Brousse/nature	48,8	45,7	76,4	78,8	46,2	57,0
Autres	4,1	2,2	5,5	1,4	1,8	3,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.6. MODE D'EVACUATION DES ORDURES

L'analyse des données selon le principal mode d'évacuation des ordures permet de mieux cerner les conditions environnementales et socio-économiques dans lesquelles vivent les ménages. Elle

s'intéresse particulièrement à la gestion des ordures ménagères aussi bien dans les milieux urbains que ruraux dans les provinces.

12.6.1.Principal mode d'évacuation des ordures et milieu de résidence

La répartition des ménages par principal mode d'évacuation des ordures indique que très peu de ménages (5,2%) disposent de bac à ordures pour l'évacuation des ordures. Cette proportion demeure faible, quel que soit le milieu de résidence avec respectivement 9% en milieu urbain et 4,7% en milieu rural. Aussi, une grande partie des ménages jettent leurs ordures sur les tas d'immondices (39,7%) ou dans la rue (39,7%). En milieu urbain, la majorité des ménages jettent les ordures dans les rues (41,7%). En milieu rural, c'est le tas d'immondices qui est le mode principal d'évacuation des ordures (40,5%) (tableau 12.11).

Tableau 12. 11 : Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon le milieu de résidence

Principal mode d'évacuation des ordures	Urbain	Rural	Ensemble
Ramassage privé	6,3	2,4	2,9
Tas d'immondices	33,5	40,5	39,7
Fosses fumières	4,4	6,7	6,4
Bac à ordures	9,0	4,7	5,2
Rue	41,7	39,4	39,7
Fossé (fosses/caniveaux)	0,5	0,7	0,7
Autres	4,6	5,6	5,4
Total	100,0	100,0	100,0

12.6.2.Principal mode d'évacuation des ordures selon la province

Plus de 40% de ménages des provinces de la Gnagna, de la Tapoa et de la Komandjoari jettent leurs ordures sur les tas d'immondices. La rue est plus utilisée par les ménages du Gourma (52,4%), et la Kompienga (42,1%) (tableau 12.12).

Tableau 12. 12: Proportion (%) des ménages par principal mode d'évacuation des ordures selon la province

Principal mode d'évacuation des ordures	Province					Ensemble
	Gnagna	Gourma	Tapoa	Komandjoari	Kompienga	
Ramassage privé	3,7	3,2	1,8	2,8	0,9	2,9
Tas d'immondices	43,1	21,9	50,9	46,8	33,0	39,7
Fosses fumières	5,1	12,3	3,5	3,5	7,1	6,4
Bac à ordures	4,4	5,3	5,1	5,0	10,8	5,2
Rue	36,6	52,4	31,8	39,2	42,1	39,7
Fossé (fosses/caniveaux)	0,7	0,8	0,5	0,2	2,2	0,7
Autres	6,4	4,1	6,4	2,5	4,0	5,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.7. PRINCIPAL MODE D'EVACUATION DES EAUX USEES

Le mode principal d'évacuation des eaux usées par les ménages est révélateur de la problématique de l'hygiène et l'assainissement et du niveau de vie dans la région. Ce paragraphe analyse la répartition des unités d'habitation par mode principal d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence et selon la province.

12.7.1. Principal mode d'évacuation des eaux usées et milieu de résidence

Les principaux modes d'évacuation des eaux usées dans la région de l'Est sont la rue/nature (72,1 %) et la cour (17,3 %). La nature ou la rue demeure le principal mode d'évacuation en milieu urbain (72,4%) comme en milieu rural (72,1%). La cour est le deuxième mode d'évacuation des eaux usées. En effet, 17,4% des ménages du milieu urbain et 17,3% du milieu rural (tableau 12.13).

Tableau 12. 13: Répartition des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence

Principal mode d'évacuation des eaux usées	Urbain	Rural	Ensemble
Cour	17,4	17,3	17,3
Rue/Nature	72,4	72,1	72,1
Puisards	2,7	0,9	1,2
Caniveau	1,6	0,6	0,7
Fosse septique	2,0	1,8	1,8
Autres	3,9	7,3	6,9
Total	100,0	100,0	100,0

12.7.2. Principal mode d'évacuation des eaux usées selon la province

Dans chacune des provinces, plus de 60% ménages évacuent les eaux usées dans la rue ou la nature. Le deuxième lieu d'évacuation des eaux usées est la cour quel que soit la province (tableau 12.14).

Tableau 12. 14: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la province

Principal mode d'évacuation des eaux usées	Gnagna	Gourma	Tapoa	Komandjoari	Kompienga	TOTAL
Cour	12,9	12,2	30,6	16,3	10,1	17,3
Rue/Nature	73,5	79,9	60,2	77,8	76,0	72,1
Puisards	1,2	1,3	0,9	0,4	2,3	1,2
Caniveau	0,5	0,5	0,9	0,1	2,7	0,7
Fosse septique	1,9	3,0	0,6	0,7	3,1	1,8
Autres	10,0	3,1	6,8	4,7	5,8	6,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

12.8. BIENS D'EQUIPEMENT

Les biens d'équipement traduisent les richesses du ménage. Pendant le recensement il a été

demandé le nombre des biens possédés dans le ménage. Pour un bien précis, l'analyse fait simplement la distinction entre les ménages qui en possèdent au moins un et les ménages qui n'en possèdent pas du tout.

12.8.1. Biens d'équipement et milieu de résidence

Dans la région, les biens les plus possédés par les ménages sont le téléphone cellulaire (78,9%), vient ensuite la radio (39,4%), puis la télévision (9,8%). La proportion de ménages ayant accès à la connexion internet (6,5%) est très faible.

En milieu urbain, la quasi-totalité des ménages possède des téléphones cellulaires (92,9%). Les ménages détiennent au moins une télévision et au moins une radio dans presque les mêmes proportions (43,5% et 43,6%). Les décodeurs, les points de connexion et le foyer amélioré sont détenus par les ménages, respectivement à 30,7%, 22,0% et 13,1%. La possession de radio est plus importante en milieu urbain (43,6%) qu'en milieu rural (38,8%).

La possession de téléphone cellulaire au sein des ménages est quasi universelle aussi bien en milieu urbain (92,9%) qu'en milieu rural (76,9%). Par contre, la connexion internet reste une réalité urbaine (22,0%) même si en tant que moyen de communication, il gagne du terrain en milieu rural (4,4%) (Tableau 12.15).

Tableau 12. 15: Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon le milieu de résidence

Biens d'équipement	Urbain	Rural	Ensemble
Radio	43,6	38,8	39,4
Télévision	43,5	5,2	9,8
Téléphone fixe	2,1	3,3	3,1
Téléphones cellulaires	92,9	76,9	78,9
Réfrigérateur / Congélateur	11,1	0,8	2,1
Ordinateur	11,5	0,9	2,2
Foyer amélioré	13,1	1,4	2,8
Décodeur /parabole	30,7	2,2	5,6
Cuisinière à gaz/électrique	22,2	3,5	5,8
Connexion internet	22,0	4,4	6,5

12.8.2. Possession de biens d'équipement dans les provinces

Les biens les plus possédés par les ménages des différentes provinces sont le téléphone cellulaire et la radio. Les ordinateurs sont plus possédés par les ménages de la province du Gourma (4,7%) même si elle demeure faible. Quant à la connexion internet, elle est plus possédée par les ménages de la Kompienga (14,6%) (tableau 12.16).

Tableau 12. 16: Proportion (%) des ménages possédant des biens d'équipement selon la province

Biens d'équipement	Gnagna	Gourma	Tapoa	Komandjoari	Kompienga	Ensemble
Radio	45,7	44,2	25,6	37,8	40,2	39,4
Télévision	6,0	19,8	6,0	7,6	13,1	9,8
Téléphone fixe	2,1	1,8	5,6	2,6	5,0	3,1
Téléphones cellulaires	82,3	86,1	68,6	73,1	79,4	78,9
Réfrigérateur / Congélateur	1,1	4,6	1,3	0,9	2,4	2,1
Ordinateur	1,2	4,7	1,4	1,3	2,3	2,2
Foyer amélioré	1,4	6,4	1,3	2,4	4,8	2,8
Décodeur /parabole	2,6	12,9	3,5	3,7	6,8	5,6
Cuisinière à gaz/électrique	4,2	9,9	4,5	3,2	8,0	5,8
Connexion internet	3,7	7,7	7,2	8,5	14,6	6,5

12.9. BIENS DE DEPLACEMENT

Les moyens de déplacement sont indispensables aux membres des ménages pour mener les différentes activités. L'analyse ne s'intéresse qu'à la possession d'au moins un bien par type.

12.9.1. Biens de déplacement et milieu de résidence

Le moyen de déplacement le plus disponible dans les ménages de la région de l'Est est la bicyclette. En effet, 69,9% des ménages possèdent au moins une bicyclette. Il est suivi par l'âne qui est possédée par 41,2% des ménages. Cependant, la voiture demeure toujours un moyen de déplacement de luxe. Sa possession est marginale et ne représente que 1% des ménages.

En milieu rural, les ménages utilisent le plus la bicyclette (70,3%) contre 67,7% en milieu urbain comme moyen de déplacement. La motocyclette est diversement utilisée en milieu rural (35,6%) et milieu urbain (59,9%) par les ménages.

Cependant, les ménages ruraux ne possèdent pratiquement pas de voiture (0,5%) par rapport aux ménages de la ville (4,1%) (tableau 12.17).

Tableau 12. 17: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon le milieu de résidence

Biens de déplacement	Urbain	Rural	Ensemble
Bicyclette	67,7	70,3	69,9
Mobylette/Moto	59,9	35,6	38,6
Bicyclette pour handicapé	1,3	1,7	1,6
Moto tricycle	0,1	0,1	0,1
Moto tricycle pour handicapé	2,4	1,4	1,5
Voiture	4,1	0,5	1,0
Pirogue	0,1	0,2	0,2
Charette	18,8	32,7	31,0
Chameau	0,4	0,5	0,5
Cheval	0,5	1,0	0,9
Ane	17,2	44,5	41,2

12.9.2. Moyens de déplacement dans les provinces

Le bien de déplacement le plus possédé par les ménages dans chacune des provinces de la région de l'Est est la bicyclette. En effet, plus 65% des ménages de chaque province possèdent une bicyclette. Aussi, la proportion des ménages qui ont au moins une mobylette est de 49,3% dans le Gourma. Le niveau de possession le plus faible est enregistré dans la Tapoa avec 27,4% (tableau 12.18). Dans les provinces de la Gnagna et de la Komandjoari, respectivement 46,3% et 42,2% des ménages possèdent un âne.

Tableau 12. 18: Proportion (%) des ménages possédant des biens de déplacement selon la province

Biens de déplacement	Gnagna	Gourma	Tapoa	Komandjoari	Kompienga	Ensemble
Bicyclette	67,6	78,6	66,2	70,2	65,6	69,9
Mobylette/Moto	38,3	49,3	27,4	44,2	38,9	38,6
Bicyclette pour handicapé	1,4	1,8	1,5	1,6	2,7	1,6
Moto tricycle	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Moto tricycle pour handicapé	1,4	2,1	0,8	2,2	1,8	1,5
Voiture	0,8	1,9	0,5	0,4	1,0	1,0
Pirogue	0,2	0,0	0,2	0,1	0,6	0,2
Charette	34,7	31,4	25,2	33,0	28,9	31,0
Chameau	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4	0,5
Cheval	1,2	0,6	1,0	0,9	0,5	0,9
Ane	46,3	37,5	38,0	42,2	34,8	41,2

CONCLUSION

De l'analyse des caractéristiques des habitations dans la région de l'Est, il ressort que de nombreux efforts restent à faire pour l'amélioration des conditions, du cadre de vie des populations et la protection de l'environnement. En effet, près de 86,4% des ménages de la région utilisent toujours les combustibles solides pour la cuisson et plus de 89% ne disposent que de la latrine simple (sans aucune ventilation) ou de la nature comme type d'aisance.

Le mode d'évacuation des eaux usées est essentiellement la nature car 72,1% des ménages évacuent les eaux usées dans la nature et 17,3% le font dans la cour.

Les biens d'équipement les mieux possédés par les ménages sont les téléphones cellulaires, la radio et la télévision. En effet, la quasi-totalité des ménages possède un téléphone cellulaire (78,9%), suivi de 39,4% de possession de radio, 9,8% de télévision.

Quant aux biens de déplacement, les plus répandus dans les ménages sont la bicyclette (69,9%) et l'âne (41,2%), la moto (38,6%) et la charrette (31%). La voiture demeure toujours un moyen de déplacement de luxe, car seulement 1% des ménages en possèdent.

CONCLUSION GENERALE

La région de l'Est compte vingt-sept (27) communes réparties dans cinq provinces à savoir la Gnagna, le Gourma, la Komandjoari, la Kompienga et la Tapoa. Elle jouit d'un bon climat, d'une végétation et des sols qui favorisent les activités agro-pastorales. Sa situation géographique et ses potentialités naturelles font d'elle une région de convergence des populations venant aussi bien des autres régions du pays que des pays frontaliers.

La population de la région s'élève à 1 942 805 individus dont 990 126 femmes et 952 679 hommes, soit un rapport de masculinité de 96,2 hommes pour 100 femmes. Cette région compte donc plus de femmes que d'hommes. Sa population est à prépondérance jeune (avec un âge moyen de 19,3 ans). Seulement 7,2% de cette population vivent en milieu urbain. 316 991 ménages ont été dénombrés dans la région, dont 11,0% dirigés par des femmes. La taille moyenne des ménages dans cette région est de 6,1 personnes, contre 5,2 personnes au niveau national. Elle est plus élevée en milieu rural (6,3) qu'en milieu urbain (4,5).

La population de l'Est est peu alphabétisée et peu instruite. En effet, le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans ou plus est de 18%.

Parmi les enfants en âge de scolarisation obligatoire (6-16 ans) seulement 26,5% sont scolarisés et 62,8% n'ont jamais fréquenté l'école. Le niveau de scolarisation demeure peu satisfaisant surtout au préscolaire et au secondaire.

L'accès à l'éducation est plus faible en milieu rural qu'en milieu urbain. Il est également plus faible chez les hommes que chez les femmes de 0,4 point.

En matière de possession d'acte de naissance, 64,7% de la population de la région ont déclaré avoir un acte de naissance ou un jugement supplétif. Chez les enfants de moins de 5 ans, 54,2% possèdent un acte de naissance.

Le nombre d'enfants par femme est de 6,9 pour l'ensemble de la région. Ce nombre est supérieur à 5 enfants par femmes pour chacune des provinces. A l'Est, environ 86 enfants sur 1000 naissances meurent avant l'âge de cinq ans.

En raison de la faible couverture du réseau SONABEL (utilisé par 5,7% des ménages pour l'éclairage), une proportion importante des ménages (60,2%) utilise les lampe torche comme principale mode d'éclairage. C'est en milieu rural que la couverture du réseau SONABEL est la plus faible (1,7% contre 35,1% en milieu urbain).

Le bois de chauffe est utilisé par 96,4% des ménages pour la cuisson des aliments. Dans la région, l'eau de robinet est utilisée pour la boisson par 3,6% des ménages. Les sources d'eau les plus utilisées par les ménages sont le forage (57,5%), puits ordinaire (17,9%) et la fontaine publique (9%). Concernant l'habitation, 52,5% des unités d'habitation des ménages sont des maisons individuelles simples.

Les actifs occupés représentent 41,3% de la population contre 2,5% pour les chômeurs et 56,2% pour les hors main-d'œuvre. Le taux d'activité s'élève à 43,8%, avec un niveau plus élevé en milieu rural (44,7%) qu'en milieu urbain (36,6%).

Le taux de chômage au sens du BIT est de 5,7%, tandis que le taux de chômage combiné atteint 37,7%. Le chômage est plus faible en milieu rural par rapport au milieu urbain, et ce, quelles que soient la province et la définition de chômage retenue (BIT ou taux combiné). C'est dans la province de la Kompienga que le taux de chômage combiné est plus faible en milieu urbain (28,0%) qu'en milieu rural (28,4%). Aussi, le chômage touche les femmes plus que les hommes. Ce résultat

demeure valable dans toutes les provinces et dans la plupart de leurs communes.

BIBLIOGRAPHIE

KOBIANÉ Jean-François (2006), Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire, Collection "Monographies de l'Institut de Démographie de l'UCL", Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 306 p.

(Nations Unies, 2017)

NATIONS UNIES (2006), Convention relative aux droits des personnes handicapées et protocole facultatif, 38p.

ESPAGNACQ, M. (2015), Populations à risque de handicap et restrictions de participation sociale, *Dossiers solidarité et santé*, n°68, 20p.

Cadre Régional de Lutte Contre la Pauvreté de l'Est, Mai 2003.

Plan Régional de Développement, 2015.

Plan Régional de Développement, 2019-2023

ANNEXE

Tableau A 1: Répartition par groupe d'âge et par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région de l'Est en 2019

Groupe d'âge	Masculin	Féminin	Ensemble
5-9	146604	143231	289835
10-14	107913	102601	210514
15-19	79493	85701	165194
20-24	56450	71168	127618
25-29	47773	62554	110327
30-34	40910	47415	88325
35-39	34270	38088	72358
40-44	26748	28192	54940
45-49	19482	20296	39778
50-54	17827	16966	34793
55-59	12115	10883	22998
60-64	10640	10131	20771
65-69	6656	5830	12486
70-74	5841	5834	11675
75-79	3122	2904	6026
80-84	2167	2746	4913
85 et plus	3002	3427	6429
Région	621013	657967	1278980

Tableau A 2: Répartition par sexe de la population de 5 ans ou plus de la région de l'Est par province en 2019

Province	Masculin	Féminin	Ensemble
GNAGNA	228833	244583	473416
GOURMA	142124	157191	299315
TAPOA	174472	180968	355440
KOMANDJOARI	40665	39651	80316
KOMPIENGA	34919	35574	70493
Région	621013	657967	1278980

Tableau A 3: Possession d'un acte de naissance par âge et milieu de résidence

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Milieu de résidence	Oui	Non	Total
0-4	Urbain	19068	812	19880
	Rural	143503	136617	280120
	Total	162571	137429	300000
5-9	Urbain	18224	722	18946
	Rural	139262	131626	270888
	Total	157486	132348	289834
10-14	Urbain	18296	542	18838
	Rural	110161	81513	191674
	Total	128457	82055	210512

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Milieu de résidence	Oui	Non	Total
15-19	Urbain	19540	366	19906
	Rural	91222	54058	145280
	Total	110762	54424	165186
20-24	Urbain	16171	337	16508
	Rural	75095	36007	111102
	Total	91266	36344	127610
25-29	Urbain	11599	306	11905
	Rural	69681	28724	98405
	Total	81280	29030	110310
30-34	Urbain	9339	223	9562
	Rural	58490	20265	78755
	Total	67829	20488	88317
35-39	Urbain	7565	194	7759
	Rural	49101	15490	64591
	Total	56666	15684	72350
40-44	Urbain	5342	156	5498
	Rural	38031	11399	49430
	Total	43373	11555	54928
45-49	Urbain	3750	98	3848
	Rural	28052	7871	35923
	Total	31802	7969	39771
50-54	Urbain	2871	70	2941
	Rural	24520	7329	31849
	Total	27391	7399	34790
55-59	Urbain	2090	69	2159
	Rural	16578	4259	20837
	Total	18668	4328	22996
60-64	Urbain	1706	49	1755
	Rural	13953	5063	19016
	Total	15659	5112	20771
65-69	Urbain	1077	34	1111
	Rural	8591	2782	11373
	Total	9668	2816	12484
70-74	Urbain	869	40	909
	Rural	7368	3395	10763
	Total	8237	3435	11672
75-79	Urbain	458	30	488
	Rural	3922	1616	5538
	Total	4380	1646	6026
80-84	Urbain	335	32	367
	Rural	2691	1853	4544
	Total	3026	1885	4911
85 et plus	Urbain	312	37	349
	Rural	3412	2668	6080

Groupe d'âge	Possession d'un acte de naissance			
	Milieu de résidence	Oui	Non	Total
	Total	3724	2705	6429
Région	Urbain	138612	4117	142729
	Rural	883633	552535	1436168
	Total	1022245	556652	1578897

Tableau A 4 : Possession d'un acte de naissance par âge et province de résidence

	Possession d'un acte de naissance			
		Oui	Non	Total
0-4	GNAGNA	58627	56890	115517
	GOURMA	47190	17476	64666
	TAPOA	37037	49099	86136
	KOMANDJOARI	9515	10016	19531
	KOMPIENGA	10202	3948	14150
	TOTAL	162571	137429	300000
5-9	GNAGNA	54941	52398	107339
	GOURMA	46705	15798	62503
	TAPOA	36034	50984	87018
	KOMANDJOARI	8989	8928	17917
	KOMPIENGA	10817	4240	15057
	TOTAL	157486	132348	289834
10-14	GNAGNA	43495	33291	76786
	GOURMA	39658	10236	49894
	TAPOA	29217	30266	59483
	KOMANDJOARI	6943	5700	12643
	KOMPIENGA	9144	2562	11706
	TOTAL	128457	82055	210512
15-19	GNAGNA	38411	22045	60456
	GOURMA	31721	6727	38448
	TAPOA	26200	20139	46339
	KOMANDJOARI	6892	3824	10716
	KOMPIENGA	7538	1689	9227
	TOTAL	110762	54424	165186
20-24	GNAGNA	34141	14038	48179
	GOURMA	25220	4696	29916
	TAPOA	19962	13995	33957
	KOMANDJOARI	6376	2557	8933
	KOMPIENGA	5567	1058	6625
	TOTAL	91266	36344	127610
25-29	GNAGNA	29909	9940	39849
	GOURMA	21557	3802	25359
	TAPOA	18799	12238	31037
	KOMANDJOARI	5719	2039	7758
	KOMPIENGA	5296	1011	6307
	TOTAL	81280	29030	110310

	Possession d'un acte de naissance			
	Oui	Non	Total	
30-34	GNAGNA	25206	7052	32258
	GOURMA	18110	2825	20935
	TAPOA	15605	8509	24114
	KOMANDJOARI	4375	1371	5746
	KOMPIENGA	4533	731	5264
	TOTAL	67829	20488	88317
35-39	GNAGNA	21481	5532	27013
	GOURMA	15273	2157	17430
	TAPOA	12660	6246	18906
	KOMANDJOARI	3440	1102	4542
	KOMPIENGA	3812	647	4459
	TOTAL	56666	15684	72350
40-44	GNAGNA	16556	4024	20580
	GOURMA	11748	1637	13385
	TAPOA	9720	4709	14429
	KOMANDJOARI	2577	814	3391
	KOMPIENGA	2772	371	3143
	TOTAL	43373	11555	54928
45-49	GNAGNA	11901	2818	14719
	GOURMA	8984	1223	10207
	TAPOA	7082	3101	10183
	KOMANDJOARI	1766	524	2290
	KOMPIENGA	2069	303	2372
	TOTAL	31802	7969	39771
50-54	GNAGNA	10640	2639	13279
	GOURMA	7326	1139	8465
	TAPOA	6138	2940	9078
	KOMANDJOARI	1496	462	1958
	KOMPIENGA	1791	219	2010
	TOTAL	27391	7399	34790
55-59	GNAGNA	7086	1616	8702
	GOURMA	5240	663	5903
	TAPOA	4054	1644	5698
	KOMANDJOARI	1094	251	1345
	KOMPIENGA	1194	154	1348
	TOTAL	18668	4328	22996
60-64	GNAGNA	5942	1824	7766
	GOURMA	4636	807	5443
	TAPOA	3335	2004	5339
	KOMANDJOARI	785	295	1080
	KOMPIENGA	961	182	1143
	TOTAL	15659	5112	20771
65-69	GNAGNA	3671	1076	4747
	GOURMA	3106	519	3625
	TAPOA	1827	975	2802

	Possession d'un acte de naissance			
	Oui	Non	Total	
	KOMANDJOARI	505	163	668
	KOMPIENGA	559	83	642
	TOTAL	9668	2816	12484
70-74	GNAGNA	3299	1391	4690
	GOURMA	2447	593	3040
	TAPOA	1654	1189	2843
	KOMANDJOARI	371	167	538
	KOMPIENGA	466	95	561
	TOTAL	8237	3435	11672
75-79	GNAGNA	1731	668	2399
	GOURMA	1459	326	1785
	TAPOA	819	515	1334
	KOMANDJOARI	196	86	282
	KOMPIENGA	175	51	226
	TOTAL	4380	1646	6026
80-84	GNAGNA	1140	704	1844
	GOURMA	967	348	1315
	TAPOA	661	687	1348
	KOMANDJOARI	118	87	205
	KOMPIENGA	140	59	199
	TOTAL	3026	1885	4911
85 et plus	GNAGNA	1659	1141	2800
	GOURMA	1107	505	1612
	TAPOA	692	829	1521
	KOMANDJOARI	142	157	299
	KOMPIENGA	124	73	197
	TOTAL	3724	2705	6429
TOTAL	GNAGNA	369836	219087	588923
	GOURMA	292454	71477	363931
	TAPOA	231496	210069	441565
	KOMANDJOARI	61299	38543	99842
	KOMPIENGA	67160	17476	84636
	TOTAL	1022245	556652	1578897

Tableau A 5: Répartition des densités dans les communes

Communes	Densités
BILANGA	53,7
BOGANDÉ	90,6
COALLA	63,9
LIPTOUGOU	60,6
MANI	98,0
PIÉLA	77,7
THION	128,8
GNAGNA	
DIABO	76,8

Communes	Densités
DIAPANGO	65,4
FADA N'GOURMA	54,2
MATIACOALI	16,4
TIBGA	66,4
YAMBA	37,9
GOURMA	
BATIEBOUGOU	17,1
FOUTOURI	8,5
GAYERI	28,8
KOMONDJOARI	
KOMPIENGA	75,0
MADJOARI	77,7
PAMA	12,0
KOMPIENGA	
BOTOU	40,5
DIAPAGA	16,8
KANTCHARI	26,7
LOGOBOU	41,5
NAMOUNOU	234,4
PARTIAGA	65,9
TAMBAGA	71,9
TANSARGA	77,1
TAPOA	
REGION	42,4

Tableau A 6: Effectif et taille moyenne des ménages selon la commune

Commune	Nombre de ménages	Proportions (%)	Taille moyenne des ménages
BILANGA	21906	19,4	6,4
BOGANDÉ	22128	19,6	5,8
COALLA	14634	12,9	5,9
LIPTOUGOU	12181	10,8	6,2
MANNI	21328	18,9	5,8
PIÉLA	14050	12,4	5,6
THION	6836	6,0	6,0
Total GNAGNA	113063	100,0	6,0
DIABO	9397	12,8	6,1
DIAPANGO	5398	7,4	6,3
FADA N'GOURMA	34697	47,4	5,4
MATIACOALI	11731	16,0	6,4
TIBGA	6381	8,7	7,1
YAMBA	5565	7,6	6,8
Total GOURMA	73169	100,0	6,0
BARTIÉBOUGOU	3134	16,6	5,4
FOUTOURI	2576	13,6	4,8
GAYERI	13198	69,8	5,8
Total KOMANDJOARI	18908	100,0	5,6

Commune	Nombre de ménages	Proportions (%)	Taille moyenne des ménages
KOMPIENGA	8140	39,0	5,6
MADJOARI	1810	8,7	5,5
PAMA	10939	52,4	5,6
Total KOMPIENGA	20889	100,0	5,6
BOTOU	12470	13,7	6,5
DIAPAGA	10276	11,3	5,7
KANTCHARI	17512	19,3	6,3
LOGOBOU	13558	14,9	7,2
NAMOUNOU	4365	4,8	6,7
PARTIAGA	14452	15,9	7,0
TAMBAGA	8955	9,8	7,2
TANSARGA	9374	10,3	6,8
Total TAPOA	90962	100,0	6,7

Tableau A 7: Répartition (%) des unités d'habitation par type d'habitat selon la commune

Commune/ Arrondissement	Autres	Immeuble à appartements	Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements (non immeuble)	Case	Tente	Ensemble
BILANGA	1,5	0,9	0,5	34,8	2,7	59,5	0,1	100,0
BOGANDÉ	0,8	1,7	0,5	49,2	4,1	43,6	0,1	100,0
COALLA	0,7	0,6	0,3	63,5	2,6	32,2	0,1	100,0
LIPTOUGOU	1,7	0,0	0,2	44,2	0,3	52,4	1,2	100,0
MANNI	2,4	0,3	0,9	51,2	4,6	40,5	0,1	100,0
PIÉLA	1,0	0,2	1,1	55,0	3,9	38,1	0,7	100,0
THION	1,9	0,1	0,2	41,7	2,3	53,3	0,5	100,0
DIABO	3,2	3,0	1,0	72,2	6,1	14,5	0,0	100,0
DIAPANGO	3,8	0,2	0,6	65,1	8,5	21,6	0,2	100,0
FADA N'GOURMA	1,2	1,3	5,2	66,0	13,1	13,1	0,1	100,0
MATIACOALI	1,8	0,1	0,8	39,6	3,1	53,6	1,0	100,0
TIBGA	0,8	1,2	0,9	66,6	1,1	29,3	0,1	100,0
YAMBA	0,4	0,0	0,0	54,3	0,4	44,7	0,2	100,0
BOTOU	0,2	0,2	0,1	15,3	1,8	82,2	0,2	100,0
DIAPAGA	0,7	0,0	1,7	51,8	3,2	42,3	0,3	100,0
KANTCHARI	0,6	0,1	0,6	29,8	3,7	65,0	0,2	100,0
LOGOBOU	3,9	0,1	0,3	82,5	0,4	12,5	0,3	100,0
NAMOUNOU	0,3	1,8	0,7	71,4	8,5	17,1	0,2	100,0
PARTIAGA	0,4	0,0	0,3	55,7	4,8	38,6	0,2	100,0
TAMBAGA	4,9	0,1	0,3	62,2	7,7	23,3	1,5	100,0
TANSARGA	1,6	0,0	0,1	58,1	2,7	37,2	0,3	100,0
BARTIÉBOUGOU	0,5	0,0	0,0	43,4	0,2	55,7	0,2	100,0
FOUTOURI	1,1	0,0	0,3	43,6	1,0	53,2	0,8	100,0
GAYERI	0,7	0,5	0,6	37,3	2,3	58,1	0,5	100,0
KOMPIENGA	1,0	0,7	0,5	60,1	9,2	26,7	1,8	100,0
MADJOARI	0,8	0,0	0,1	22,3	1,9	64,4	10,5	100,0
PAMA	1,3	0,2	1,4	73,8	6,7	16,3	0,3	100,0
Total	1,5	0,7	1,1	52,5	4,7	39,1	0,4	100,0

Tableau A 8: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'éclairage selon la commune

Commune/Arrondissement	Autres	Electricité du réseau SONABEL	Plateformes multifonctionnelles	Panneau solaire	Groupe électrogène et batterie	Lampe à gaz	Lampe à pétrole	Lampe à huile	Lampe rechargeable	Lampe torche	Bougie	Bois/paille	Ensemble
BILANGA	3,1	0,9	0,2	23,6	0,1	0,0	1,0	0,1	4,7	64,3	0,1	1,9	100,0
BOGANDÉ	3,0	6,0	0,0	15,9	0,1	0,1	0,4	0,1	6,9	66,8	0,0	0,7	100,0
COALLA	1,0	0,6	0,1	21,9	0,0	0,0	0,3	0,0	6,7	64,9	0,1	4,4	100,0
LIPTOUGOU	7,1	0,0	0,0	16,2	0,1	0,0	0,4	0,0	4,4	68,7	0,1	3,0	100,0
MANNI	1,9	4,0	0,0	17,5	0,1	0,1	0,3	0,1	8,1	67,5	0,0	0,4	100,0
PIÉLA	0,9	3,5	0,1	20,0	1,7	0,0	0,4	0,0	3,8	69,3	0,1	0,2	100,0
THION	3,8	1,2	0,1	8,5	0,0	0,0	0,4	0,0	1,7	84,1	0,1	0,1	100,0
DIABO	1,5	5,2	0,0	19,0	0,0	0,1	0,3	0,1	11,7	61,7	0,0	0,4	100,0
DIAPANGO	3,5	3,0	0,1	22,4	0,0	0,0	0,3	0,1	9,8	57,7	0,0	3,1	100,0
FADA N'GOURMA	1,5	25,7	0,3	33,5	0,0	0,0	0,3	0,1	7,7	30,5	0,0	0,4	100,0
MATIACOALI	1,2	0,1	0,0	26,0	0,0	0,0	0,7	0,1	14,7	56,5	0,0	0,7	100,0
TIBGA	1,2	0,7	0,1	16,5	0,1	0,1	0,3	0,0	10,9	69,8	0,0	0,3	100,0
YAMBA	0,2	0,0	0,0	15,2	0,0	0,0	0,2	0,1	17,4	66,5	0,0	0,4	100,0
BOTOU	0,1	0,0	0,0	12,6	0,2	0,0	0,1	0,0	7,6	76,8	0,0	2,6	100,0
DIAPAGA	1,3	10,8	0,0	20,1	0,0	0,0	0,4	0,1	11,7	55,5	0,0	0,1	100,0
KANTCHARI	2,4	8,5	0,3	14,0	0,1	0,0	0,5	0,0	8,5	62,1	0,0	3,6	100,0
LOGOBOU	2,8	0,0	0,0	37,1	0,4	0,0	0,3	0,0	9,4	48,2	0,0	1,8	100,0
NAMOUNOU	1,2	0,0	0,0	49,5	0,0	0,0	0,3	0,0	6,4	42,3	0,0	0,3	100,0
PARTIAGA	0,1	0,0	0,0	19,7	0,0	0,0	0,2	0,1	1,8	78,1	0,0	0,0	100,0
TAMBAGA	9,6	0,0	0,0	27,2	0,0	0,0	0,1	0,1	10,1	51,3	0,0	1,6	100,0
TANSARGA	0,9	1,3	0,2	23,7	0,0	0,0	0,2	0,0	6,9	66,7	0,0	0,1	100,0
BARTIÉBOUGOU	3,5	0,0	0,0	29,0	0,0	0,0	0,1	0,0	11,5	49,3	0,1	6,5	100,0
FOUTOURI	0,5	0,0	0,0	35,3	0,0	0,0	0,3	0,0	8,1	51,8	0,1	3,9	100,0
GAYERI	0,8	3,4	0,0	15,2	0,1	0,0	0,4	0,0	4,9	71,2	0,1	3,9	100,0
KOMPIENGA	0,5	5,9	0,0	23,6	0,0	0,0	0,4	0,1	3,8	61,6	0,0	4,1	100,0
MADJOARI	0,7	0,2	0,0	22,1	0,0	0,1	1,9	0,1	3,5	62,6	0,0	8,8	100,0
PAMA	0,8	12,8	0,6	30,1	0,1	0,0	0,2	0,0	5,8	49,6	0,0	0,0	100,0
Total	2,1	5,7	0,1	22,3	0,1	0,0	0,4	0,1	7,5	60,2	0,0	1,5	100,0

Tableau A 9: Répartition (%) des unités d'habitation par source d'énergie pour la cuisson selon la commune

Commune/Arrondissement	Autres	Electricité	Gaz ou Biogaz	Pétrole	Charbon de bois	Bois (foyer amélioré)	Bois (foyer simple)	Non concerné	Ensemble
BILANGA	3,5	0,2	1,4	0,5	5,8	1,4	87	0,2	100,0
BOGANDÉ	2,9	0,5	4,5	0,2	9,7	0,9	80,9	0,4	100,0
COALLA	0,7	0,0	0,4	0,1	2,1	0,8	95,4	0,5	100,0
LIPTOUGOU	0,9	2,7	0,4	0,1	0,6	0,4	93,6	1,3	100,0
MANNI	1,9	0,3	2,6	0,3	3,8	1,5	89,3	0,3	100,0
PIÉLA	0,8	0,2	3,1	0,1	4,1	2,8	87,9	1,0	100,0
THION	5,3	0,1	1,8	0,1	0,6	0,7	91,1	0,3	100,0
DIABO	2,7	0,8	3,2	0,0	8,7	1,0	82,9	0,7	100,0
DIAPANGO	4,2	0,7	2,6	0,1	5,3	0,8	84,3	2,0	100,0
FADA N'GOURMA	1,3	1,2	16,7	0,0	17,6	3,6	58,6	1,0	100,0
MATIACOALI	1,4	0,0	0,8	0,1	1,0	1,1	92,8	2,8	100,0
TIBGA	1,7	0,1	1,6	0,0	4,9	0,5	91,0	0,2	100,0
YAMBA	0,3	0,0	0,4	0,0	8,6	0,2	90,0	0,5	100,0
BOTOU	0,3	0,0	1,1	0,0	0,7	0,6	96,8	0,5	100,0
DIAPAGA	1,8	0,2	6,0	0,0	8,3	1,0	79,7	3,0	100,0
KANTCHARI	2,0	0,1	2,6	0,0	4,9	0,5	89,1	0,8	100,0
LOGOBOU	4,7	0,0	1,8	0,0	3,8	2,3	85	2,4	100,0
NAMOUNOU	2,6	0,0	3,7	0,0	11	3,7	78,4	0,6	100,0
PARTIAGA	0,6	0,0	1,7	0,0	2,6	0,9	93,9	0,3	100,0
TAMBAGA	3,9	0,0	1,7	0,0	1,8	0,9	91	0,7	100,0
TANSARGA	0,8	0,0	1,5	0,0	2,1	0,7	94,6	0,3	100,0
BARTIÉBOUGOU	3,1	0,0	0,1	0,1	0,3	0,7	95,7	0,0	100,0
FOUTOURI	0,2	0,0	0,7	0,0	1,0	1,4	96,6	0,1	100,0
GAYERI	1,2	0,1	2,7	0,0	3,8	1,5	89,9	0,8	100,0
KOMPIENGA	0,4	0,4	3	0,1	7,2	3,4	85,3	0,2	100,0
MADJOARI	0,9	0,0	1,0	0,0	7,1	0,4	90,5	0,1	100,0
PAMA	0,9	0,7	7,3	0,2	2,3	1,4	86,2	1,0	100,0
Total	2,0	0,4	4,1	0,1	6,1	1,6	84,9	0,8	100,0

Tableau A 10: Répartition (%) des unités d'habitation par source d'approvisionnement en eau de boisson selon la commune

Commune/Arrondissement	Autres	Barrage/rivière/cours d'eau/lac	Puits ordinaire	Puits busé ordinaire	Puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage	Forage	Fontaine publique	Robinet compteur intérieur propre	Robinet compteur intérieur partagé	Robinet dans une autre cour	Ensemble
BILANGA	1,5	6,7	17,4	3,7	3,3	63,4	3,8	0,1	0,1	0,0	100,0
BOGANDÉ	1,1	0,8	8,6	1,5	7,5	64,3	12,1	2,7	1,3	0,1	100,0
COALLA	0,1	5,1	24,1	2,6	5,1	62,3	0,6	0,0	0,0	0,1	100,0
LIPTOUGOU	0,9	3,7	10,7	1,5	7,4	74,2	1,6	0,0	0,0	0,0	100,0
MANNI	0,7	3,4	14	2,1	7,4	66,5	5,7	0,1	0,1	0,0	100,0
PIÉLA	0,1	0,9	6,0	1,1	3,0	81,8	6,0	0,7	0,4	0,0	100,0
THION	0,5	0,4	6,4	0,9	0,6	88,4	2,8	0	0,0	0,0	100,0
DIABO	1,4	1,0	5,2	0,7	6,3	76,3	7,4	0,5	1,1	0,1	100,0
DIAPANGO	2,6	0,3	4,4	0,5	5,3	72,9	13,4	0,4	0,1	0,1	100,0
FADA N'GOURMA	0,6	2,5	9,0	1,4	4,3	42,9	20,4	12,0	6,2	0,7	100,0
MATIACOALI	0,4	2,8	34,2	3,8	5,3	46,2	7,0	0,2	0,0	0,1	100,0
TIBGA	0,9	1,3	5,0	0,5	5,4	83,8	3,0	0,0	0,1	0,0	100,0
YAMBA	0,1	3,8	10,1	0,6	4,2	69,2	12	0,0	0,0	0,0	100,0
BOTOU	0,2	5,0	34,5	2,4	6,2	49,1	2,5	0,1	0,0	0,0	100,0
DIAPAGA	1,1	2,0	22,1	3,3	3,0	42,5	16,9	5,1	3,8	0,2	100,0
KANTCHARI	1,1	9,4	23,2	3,7	7,8	42,7	10,3	0,1	1,7	0,0	100,0
LOGOBOU	1,8	1,1	49,0	7,1	4,5	32,7	3,7	0,0	0,1	0,0	100,0
NAMOUNOU	1,8	0,5	14,8	8,9	3,7	39,2	30,8	0,1	0,2	0,0	100,0
PARTIAGA	0,8	0,1	15,5	18,4	5,3	56,2	3,7	0,0	0,0	0,0	100,0
TAMBAGA	2,4	3,0	25,5	4,9	4,2	57,4	2,6	0,0	0,0	0,0	100,0
TANSARGA	0,4	1,0	38,9	6,7	5,6	43,8	3,5	0,1	0,0	0,0	100,0
BARTIÉBOUGOU	0,9	1,6	24,1	0,5	1,2	65,2	6,4	0,1	0,0	0,0	100,0
FOUTOURI	0,1	4,1	7,5	0,1	1,1	76,6	9,9	0,3	0,3	0,0	100,0
GAYERI	0,8	4,6	14,0	1,5	5,8	61,3	9,2	2	0,8	0	100,0
KOMPIENGA	0,1	3,7	26,5	5,3	4,0	37,2	17,9	3,2	1,8	0,3	100,0
MADJOARI	0,6	12	29,5	21,8	4,5	17,8	13,7	0,1	0,0	0,0	100,0
PAMA	0,1	2,6	27,4	4,6	2,4	38,6	16,0	4,3	3,9	0,1	100,0
Total	0,9	3,0	17,9	3,1	5,0	57,5	9,0	2,2	1,3	0,1	100,0

Tableau A 11: Répartition (%) des unités d'habitation par type d'aisance selon la commune

Commune/ Arrondissement	Autres	Chasse d'eau personnelle	Chasse d'eau en commun	Latrine simple personnel	Latrine simple commun	Latrine ventilée personnel	Latrine ventilée commun	Brousse/ nature	Ensemble
BILANGA	4,3	0,2	8,6	6,6	19,2	0,1	0,3	60,7	100,0
BOGANDÉ	5,3	3,3	5,6	4,3	19,9	0,2	0,3	61,1	100,0
COALLA	3,3	3,9	6,2	8,0	36,7	0,4	5,3	36,2	100,0
LIPTOUGOU	5,0	1,7	6,0	2,8	22,9	0,4	0,5	60,7	100,0
MANNI	4,7	0,9	9,7	8,0	49,0	0,3	2,3	25,1	100,0
PIÉLA	0,6	0,1	5,4	8,6	33,5	0,2	1,0	50,6	100,0
THION	3,7	0,0	1,0	2,7	48,6	0,1	0,4	43,5	100,0
DIABO	3,5	1,6	2,1	9,3	24,0	0,2	0,2	59,1	100,0
DIAPANGO	3,1	0,3	3,7	10,5	29,4	0,2	0,3	52,5	100,0
FADA N'GOURMA	2,5	2,3	2,5	22,9	33,0	1,0	0,6	35,2	100,0
MATIACOALI	0,9	0,1	2,5	2,8	5,4	0,2	0,1	88,0	100,0
TIBGA	0,8	1,4	4,1	9,1	61,8	0,3	0,4	22,1	100,0
YAMBA	0,4	0,4	1,3	9,0	33,5	0,2	0,1	55,1	100,0
BOTOU	3,2	0,5	0,7	1,7	7,7	0,0	0,1	86,1	100,0
DIAPAGA	5,5	2,2	1,4	7,8	18,1	0,6	0,4	64,0	100,0
KANTCHARI	8,6	0,5	5,0	6,8	8,8	0,1	0,1	70,1	100,0
LOGOBOU	4,8	0,3	5,9	3,5	5,3	0,1	0,4	79,7	100,0
NAMOUNOU	4,8	0,2	6,0	24,3	14	2,1	1,3	47,3	100,0
PARTIAGA	4,5	0,0	2,5	2,9	6,5	0,0	0,1	83,5	100,0
TAMBAGA	9,2	1,5	4,7	5,0	7,0	0,1	0,1	72,4	100,0
TANSARGA	3,9	0,5	2,1	1,6	3,8	0,1	0,4	87,6	100,0
BARTIÉBOUGOU	1,3	0,1	0,2	2,0	4,3	0,0	0,2	91,9	100,0
FOUTOURI	0,3	0,2	4,9	4,5	20,7	0,0	0,0	69,4	100,0
GAYERI	1,6	0,3	2,1	5,9	10,1	1,0	1,4	77,6	100,0
KOMPIENGA	0,9	2,1	14,4	19,9	27,4	0,8	1,2	33,3	100,0
MADJOARI	1,7	0,0	14,6	1,0	0,5	0,0	0,1	82,1	100,0
PAMA	3,2	1,0	6,9	16,5	19,4	0,1	0,1	52,8	100,0
Total	3,6	1,2	4,9	8,6	23,5	0,4	0,8	57,0	100,0

Tableau A 12: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des ordures selon la province

Commune/Arrondissement	Autres	Ramassage privé	Tas d'immondices	Fosses fumières	Bac à ordures	Rue	Fossé (fosses/caniveaux)	Ensemble
BILANGA	9,2	2,7	9,7	6,4	2,4	68,5	1,1	100,0
BOGANDÉ	5,7	3,3	52,7	2,3	4,7	31,2	0,1	100,0
COALLA	5,4	12,6	50,8	4,3	3,9	22,8	0,2	100,0
LIPTOUGOU	7,4	6,1	44,7	1,9	5,3	31,6	3,0	100,0
MANNI	8,6	3,6	47,2	9,3	9,1	21,9	0,3	100,0
PIÉLA	1,4	0,4	53,3	4,5	1,4	38,5	0,5	100,0
THION	3,1	0,3	73,3	2,6	1,3	19,2	0,2	100,0
DIABO	6,5	2,9	10,2	25,5	4,3	49,3	1,3	100,0
DIAPANGO	7,2	2,9	14,8	12,4	5,9	56,4	0,4	100,0
FADA N'GOURMA	4,3	3,6	26,6	6,4	6,6	51,6	0,9	100,0
MATIACOALI	3,2	0,5	7,9	4,4	0,6	83,2	0,2	100,0
TIBGA	1,0	5,5	19,0	32,7	5,9	35,4	0,5	100,0
YAMBA	0,9	2,4	40,7	10,3	3,3	42,0	0,4	100,0
BOTOU	3,3	3,1	25,3	5,9	1,3	59,2	1,9	100,0
DIAPAGA	4,7	2,9	52,3	1,4	2,8	35,7	0,2	100,0
KANTCHARI	9,8	2,1	58,9	3,4	7,5	18,2	0,1	100,0
LOGOBOU	9,2	0,4	48,6	3,4	4,8	33,2	0,4	100,0
NAMOUNOU	3,9	0,8	46,4	3,4	9,6	35,7	0,2	100,0
PARTIAGA	6,3	0,1	61,6	2,3	5,5	23,8	0,4	100,0
TAMBAGA	10,1	1,7	62,7	6,1	5,1	14,0	0,3	100,0
TANSARGA	3,0	1,5	65,1	1,6	9,1	19,6	0,1	100,0
BARTIÉBOUGOU	1,0	3,0	24,4	7,1	2,4	62	0,1	100,0
FOUTOURI	0,6	0,5	42,3	2,7	0,5	53,3	0,1	100,0
GAYERI	3,2	3,2	53,1	2,7	6,5	31	0,3	100,0
KOMPIENGA	2,7	0,9	23,6	12,2	11,9	45	3,7	100,0
MADJOARI	3,9	0,1	64,4	0,7	13,7	17,2	0,0	100,0
PAMA	5,8	1,1	36,2	2,2	8,4	45,6	0,7	100,0
Total	5,4	2,9	39,7	6,4	5,2	39,7	0,7	100,0

Tableau A 13: Répartition (%) des unités d'habitation par mode d'évacuation des eaux usées selon la commune

Commune/ Arrondissement	Autres	Cour	Rue/Nature	Puisards	Caniveau	Fosse septique	Ensemble
BILANGA	9,3	14,6	75,0	0,1	0,2	0,8	100,0
BOGANDÉ	6,1	9,0	80,9	2,0	0,8	1,2	100,0
COALLA	18,7	3,7	76,5	0,3	0,1	0,7	100,0
LIPTOUGOU	16,3	12,3	62,8	3,0	0,0	5,6	100,0
MANNI	15,2	9,2	69,8	1,2	0,3	4,3	100,0
PIÉLA	0,6	19,3	77,7	1,1	0,5	0,8	100,0
THION	7,5	31,4	57,4	1,1	2,2	0,4	100,0
DIABO	6,5	10,0	74,1	1,6	0,2	7,6	100,0
DIAPANGO	4,9	9,0	83,7	1,6	0,1	0,7	100,0
FADA N'GOURMA	3,2	9,1	83,1	1,7	0,9	2,0	100,0
MATIACOALI	0,6	13,7	85,6	0,0	0,1	0,0	100,0
TIBGA	0,6	20,5	70,4	0,7	0,3	7,5	100,0
YAMBA	1,1	25,1	71,3	0,3	0,1	2,1	100,0
BOTOU	3,0	29,1	63,4	0,5	3,5	0,5	100,0
DIAPAGA	3,4	46,0	50,2	0,2	0,1	0,1	100,0
KANTCHARI	9,0	37,6	53,2	0,0	0,1	0,1	100,0
LOGOBOU	10,1	22,3	64,3	2,1	1,0	0,2	100,0
NAMOUNOU	12,4	23,2	61,8	0,6	1,2	0,8	100,0
PARTIAGA	4,0	27,3	64,7	2,6	0,0	1,4	100,0
TAMBAGA	10,8	37,7	48,9	0,3	0,1	2,2	100,0
TANSARGA	5,2	19,3	74,1	0,9	0,3	0,2	100,0
BARTIÉBOUGOU	1,0	8,3	90,5	0,1	0,0	0,1	100,0
FOUTOURI	1,0	15,7	79,7	0,1	0,0	3,5	100,0
GAYERI	6,3	18,4	74,4	0,4	0,2	0,3	100,0
KOMPIENGA	3,2	11,6	76,8	0,3	2,5	5,6	100,0
MADJOARI	15,5	8,4	57,5	13,5	4,3	0,8	100,0
PAMA	6,4	8,7	80,4	1,7	2,5	0,3	100,0
Total	6,9	17,3	72,1	1,2	0,7	1,8	100,0

Tableau A 14: Possession (%) de bien d'équipement par commune

Commune/Arrondissement	Radio	Télévision	Téléphone fixe	téléphones cellulaires	Réfrigérateur / Congélateur	Ordinateur	Foyer amélioré	Décodeur /parabole	Cuisinière à gaz/électrique	Connexion interne
BILANGA	55,8	5,6	1,4	77,2	0,8	0,8	0,9	1,8	4,9	3,2
BOGANDÉ	40,4	7,8	2,5	81,8	1,9	2,1	1,5	4,6	7,7	5,5
COALLA	37,1	4,1	3,0	87,2	0,6	0,5	0,3	1,4	2,1	7,4
LIPTOUGOU	36,3	3,1	5,9	74,8	0,4	0,3	0,4	1,1	0,7	4,3
MANNI	44,5	6,5	1,3	84,6	1,4	1,2	1,7	3,2	3,0	1,1
PIÉLA	56,1	7,8	1,7	86,3	1,3	1,7	3,5	2,4	3,0	4,3
THION	36,2	2,8	0,7	86,7	0,5	0,7	0,3	1,1	3,8	1,3
DIABO	32,8	6,1	2,6	83,3	1,0	1,5	1,7	3,3	6,2	3,9
DIAPANGO	50,3	7,7	1,6	86,9	1,2	1,4	1,4	3,0	2,7	1,4
FADA N'GOURMA	47,7	34,7	2,1	90,3	8,6	8,5	11,4	23,9	17,1	12,7
MATIACOALI	42,0	5,1	1,7	78,7	0,4	0,7	2,8	2,3	2,5	0,8
TIBGA	36,5	4,4	1,2	79,6	0,5	0,9	0,6	1,8	1,0	3,5
YAMBA	49,0	2,7	0,5	81,7	0,4	0,4	0,5	0,7	0,4	4,2
BOTOU	23,4	1,8	4,4	61,8	0,4	0,6	0,4	0,7	8,0	17,8
DIAPAGA	26,8	13,9	2,1	76,0	3,8	3,9	1,2	9,7	4,7	7,4
KANTCHARI	34,6	9,5	3,1	68,9	2,9	1,9	1,0	6,5	3,8	0,7
LOGOBOU	17,5	4,3	11,4	67,6	0,5	0,7	2,0	2,0	2,4	8,7
NAMOUNOU	34,8	13,2	3,6	76,4	0,9	1,0	3,2	6,9	3,1	9,0
PARTIAGA	32,0	4,1	5,0	77,8	0,5	1,0	0,8	2,1	4,5	3,1
TAMBAGA	28,8	3,0	6,8	61,1	0,4	0,6	0,6	1,2	3,5	0,6
TANSARGA	21,5	3,0	4,8	69,2	0,8	0,9	2,1	1,2	4,8	4,0
BARTIÉBOUGOU	40,2	4,6	3,0	71,6	0,4	0,2	0,7	2,4	0,3	5,4
FOUTOURI	30,0	6,0	0,6	69,7	0,4	1,1	6,2	2,7	12,9	0,1
GAYERI	38,8	8,6	2,9	74,1	1,1	1,6	2,1	4,2	2,0	10,9
KOMPIENGA	41,5	10,6	5,7	76,1	1,7	1,7	5,9	5,8	7,4	13,4
MADJOARI	16,2	8,4	16,6	65,2	0,3	0,2	1,2	0,8	7,9	5,5
PAMA	45,8	18,0	0,7	88,1	4,0	3,8	4,5	10,0	9,0	18,9
Ensemble	39,4	9,8	3,1	78,9	2,1	2,2	2,8	5,6	5,8	6,5

Tableau A 15: Possession (%) de bien de déplacement par commune

Commune/ Arrondissement	Bicyclette	Mobylette/Moto	Bicyclette pour handicapé	Moto tricycle	Moto tricycle pour handicapé	Voiture	Pirogue	Charette	Chameau	Cheval	Ane
BILANGA	79,8	36,5	1,6	0,1	1,1	0,4	0,2	32,4	0,6	1,1	48,3
BOGANDÉ	72,5	34,1	1,4	0,1	1,1	1,0	0,0	37,0	0,4	1,4	47,6
COALLA	45,1	47,9	1,0	0,1	2,6	1,0	0,1	33,1	0,5	0,5	37,4
LIPTOUGOU	63,1	38,4	1,4	0,1	1,2	0,5	0,5	32,8	0,5	1,1	50,8
MANNI	53,8	39,4	1,6	0,1	1,6	0,9	0,2	39,6	0,6	0,8	47,4
PIÉLA	82,2	43,7	1,3	0,1	1,9	0,9	0,5	33,4	0,7	1,8	49,6
THION	62,3	29,6	1,2	0,1	0,9	0,4	0,0	26,6	0,5	1,9	32,5
DIABO	82,1	30,4	2,4	0,1	1,1	0,5	0,0	27,6	0,7	0,6	36,4
DIAPANGO	83,6	41,6	1,4	0,1	2,3	0,6	0,0	44,0	0,4	0,5	51,4
FADA	72,6	62,6	1,7	0,1	2,6	3,4	0,0	27,5	0,5	0,5	28,1
N'GOURMA											
MATIACOALI	82,1	44,5	1,6	0,2	3,0	0,4	0,1	41,7	0,3	0,5	50,0
TIBGA	86,7	26,6	1,9	0,1	0,8	0,3	0,0	25,5	0,5	0,8	43,1
YAMBA	89,7	42,7	1,8	0,1	1,7	0,3	0,0	42,8	0,6	0,5	59,9
BOTOU	72,2	21,6	1,4	0,0	0,4	0,3	0,1	16,4	0,5	1,3	23,3
DIAPAGA	69,6	35,6	1,5	0,1	0,8	0,9	0,8	27,2	0,5	0,8	36,7
KANTCHARI	71,4	27,6	1,3	0,0	1,7	0,8	0,1	23,6	0,6	0,9	27,6
LOGOBOU	57,9	26,1	1,8	0,1	0,8	0,4	0,0	26,2	0,4	0,8	45,0
NAMOUNOU	40,9	38,5	1,8	0,1	0,9	1,5	0,0	30,5	0,7	0,5	32,6
PARTIAGA	67,5	33,8	1,8	0,1	0,9	0,5	0,1	39,6	0,6	0,7	53,0
TAMBAGA	67,1	24,4	1,8	0,1	0,5	0,3	0,0	29,2	0,4	1,7	47,6
TANSARGA	67,7	23,5	1,4	0,1	0,7	0,3	0,0	22,7	0,4	1,1	46,2
BARTIÉBOUGOU	71,9	50,6	2,2	0,3	2,8	0,1	0,0	40,8	0,6	2,4	52,2
FOUTOURI	51,5	54,9	1,2	0,0	1,9	0,4	0,5	40,3	0,7	0,9	46,1
GAYERI	73,5	40,6	1,6	0,1	2,1	0,5	0,0	29,6	0,4	0,5	39,0
KOMPIENGA	71,5	37,1	2,5	0,1	1,3	0,9	0,5	26,9	0,5	0,6	30,0
MADJOARI	37,3	26,8	1,3	0,1	0,7	0,2	0,7	10,2	0,3	0,4	41,7
PAMA	66,1	45,1	3,5	0,1	2,7	1,5	0,8	37,2	0,3	0,4	39,3
Ensemble	69,9	38,6	1,6	0,1	1,5	1,0	0,2	31,0	0,5	0,9	41,2

Tableau A 16: Proportion (%) des étrangers par région

Régions	Burkinabè	Etrangers	Ensemble
Boucle du Mouhoun	99,9	0,1	100,0
Cascades	99,9	0,1	100,0
Centre	99,1	0,9	100,0
Centre - Est	99,9	0,1	100,0
Centre-Nord	100,0	0,0	100,0
Centre-Ouest	99,9	0,1	100,0
Centre-Sud	99,9	0,1	100,0
Est	99,9	0,1	100,0
Hauts-Bassins	99,8	0,2	100,0
Nord	99,9	0,1	100,0
Plateau Central	99,9	0,1	100,0
Sahel	99,9	0,1	100,0
Sud-Ouest	99,9	0,1	100,0

EQUIPE D'ELABORATION DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

COORDINATION

NOM ET PRENOMS	FONCTION
OUEDRAOGO Boureima	Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
BERE Bernard	Vice-Président du Bureau Central du Recensement (BCR)
OUEDRAOGO Issaka	Directeur régional de l'INSD-Hauts-Bassins
RAMDE Bakary	Directeur régional de l'INSD-Est
COULIBALY Zoumité Thierry Stephen	Directeur régional de l'INSD-Sahel
GANSONRE Moctar	Directeur régional par intérim de l'INSD-Sahel
BAYALA/ARISTE Laure Leïla	Directrice de la Démographie

EQUIPE DE REDACTION DE LA MONOGRAPHIE DES CASCADES

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURES
BARRY Ousmane	Direction Régionale de l'INSD-Est
BONKOUNGOU K. Franck	Direction de l'informatique et du Management de l'Information Statistique
COULIBALY Amidou	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
COULIBALY Z. Thierry Stephen	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
HEMA K. D. Félicité	Direction de la Démographie
ILBOUDO P. Vincent De Paul	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
NABIE Drissa	Direction Régionale de l'INSD-Est
OUEDRAOGO Flore Gabrielle	Direction de la Démographie
OUEDRAOGO Issaka	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
OUEDRAOGO S. Clément	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
RAMDE Bakary	Direction Régionale de l'INSD-Est
SANON Barnabé	Direction Régionale de l'INSD-Hauts-bassins
SAVADOGO Noufou	Direction de la Démographie
SOMDA S. Rogatien	Direction de la Coordination Statistique, de la Formation et de la Recherche
SOME D. Alexandre	Direction de l'informatique et du Management de l'Information Statistique
TAPSOBA/TAPSOBA T. V. M. Edith	Direction de la Démographie
ZIDA/BANGRE Hélène	Direction de la Démographie
ZONGO Issa	Direction de la Démographie
GANSONRE Moctar	Direction Régionale de l'INSD-Sahel
BELLA Sény	Direction de la Démographie

EQUIPE DE REDACTION DES MONOGRAPHIES REGIONALES ET COMMUNALES

N°	MONOGRAPHIE	EQUIPE DE REDACTION
1	Boucle du Mouhoun	OUEDRAOGO Clément
		DEMBELE Bernard
2	Centre	ZIDA/BANGRE Hélène
		SAWADOGO Soumaïla
3	Centre-Est	BELLA Seny
		GNESSIEN Bouakarou
4	Centre-Nord	ZONGO Issa
		GAZAMBE Brahima
5	Centre-Ouest	KIEMA W Charlotte
		SAWADOGO S. Paul
6	Centre-Sud	COULIBALY Idrissa
		OUEDRAOGO Flore G.
7	Est	YIRA Parfait
		NABIE Idrissa
8	Hauts-Bassins	KOUADIMA/DIALLO Kadidiatou
		COMPAORE Abdoul Aziz
9	Nord	SAVADOGO Noufou
		NOMBRE Abdou
10	Plateau Central	BATIONO Jérémie
		KABORE Mahamoudou
11	Sahel	TONDE Hamado
		HEMA Konéré Djouma
12	Sud-ouest	TAPSOBA Théophile
		SOMDA S. Rogatien
13	Bobo-Dioulasso	KAM Togné
		GUISSOU Sibi
14	Ouagadougou	TAPSOBA/TAPSOBA T. V. M. Edith
		BARRY Ousmane

LISTE DES AUTRES CONTRIBUTEURS

NOM ET PRENOM (S)	STRUCTURES
TRAORE Issouf	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification/Cascades
TRAORE Lozanga	
DOUBARE Abdoulaye	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles /Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité
MOMO B. Bérenger	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Hauts-Bassins
BAMOGO Souleymane	
HEBIE Mahamadou	
TRAORE Yaya	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre Nord
SAWADOGO Moniratou	
SAVADOGO Sanouso	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Nord
SOME Napouori	
ZALLE Djibirou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Boucle du Mouhoun
ZONGO K. Audrey	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Est
NOUKOUBRI Moussa	
OUEDRAOGO S. Ismaël	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Ouest
TAMBOURA Adama	
OUEDRAOGO Hamadou	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Sahel
ZOUNGRANA Robert	
SAVADOGO G. Basile Désiré	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre-Sud
ADIANABA L. Christian	
SOME Cyrille	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Est
SOMDA N. Adolphe	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Sud-Ouest
CESSOUMA Ismael Prudence	
ZONGO Moussa	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Centre
MALGOUBRI Abdou-Aziz	
OUATTARA Maténé	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification /Plateau Central
ZONO Bibata	

INSD/2022/RGPH 2019/13

Institut national de la statistique et de la démographie (INSD)

Avenue Pascal ZAGRÉ, Ouaga 2000
01 BP 374 Ouagadougou 01 – Burkina Faso
Tél. : (00226) 25 49 85 02 - Fax : (00226) 25 37 62 26
Site internet : www.insd.bf - Email : insd@insd.bf